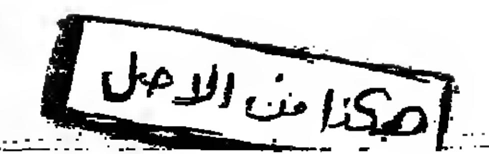




Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16194 – 7 F

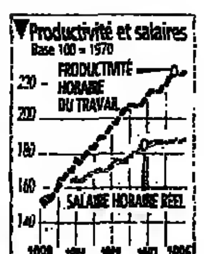
MARDI 18 FÉVRIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Le malentendu entreprises-Etat

■ 12 pages d'annonces classées



Résistance

ILS N'ONT rien appris. Depuis maintenant quatorze ans que le Front national ne cesse de progresser, dans les urnes comme dans les têtes, la plupart des responsables politiques n'ont pas trouvé d'autre parade que celle définie en septembre 1984 par Laurent Fabius, premier ministre socialiste : Jean-Marie Le Pen apporte *« de mauvaises réponses à de bonnes questions »*.

ÉDITORIAL

C'est l'échec de cette stratégia, initiée par la gauche et activement poursuivie par la droite, qu'a douloureusement signifié, il y a une semaine, la conquête de Vitrolles par l'extrême droite. *« Ce qu'ils proposent, nous l'avons déjà fait »*, affirmait l'un des tracts de la liste « Ensemble pour Vitrolles » dirigée par Jean-Luc Anglade, maire socialiste sortant. Par un vote à la majorité absolue des suffrages, les électeurs ont rappelé à des élus déboussolés cette règle élémentaire, devenue le slogan de Jean-Marie Le Pen : l'original vaut mieux que la copie.

Depuis quatre ans en France, c'est-à-dire depuis le retour de la droite au pouvoir, celle-ci est confrontée à la question de savoir jusqu'où aller en matière d'immigration, pour faire pièce à la montée du FN. Depuis quatre ans, de lois Pasqua en loi Debré, elle donne une seule et même réponse : toujours plus ! Toujours plus dur, toujours plus restrictif, c'est-à-dire toujours moins de libertés ! Or cette stratégie est parfaitement inopérante : les textes, fussent-ils les plus durs, n'ont en fait cessé de légitimer le discours de l'extrême droite, au point de rendre poreuses les frontières qui séparaient celle-ci de la droite. Au point d'offrir comme perspective au pays celle d'un scrutin législatif arbitré par les candidats de M. Le Pen !

Plus de sécurité pour les *« Français de souche »* – expression détestable qui oublie la tradition d'intégration, inséparable de l'identité de la France –, plus d'insécurité pour les étrangers immigrés – dont pourtant, toutes les études statistiques le confirment, le nombre n'augmente guère depuis vingt ans –, cette double réponse à la renaissance d'un fascisme français a échoué. Au lieu d'entraver sa marche, elle lui trace la route.

C'est contre cet enfermement dans le « paradoxe de Fabius », contre cette voie sans issue qu'il faut réagir, résister. Que se lèvent aujourd'hui cinéastes, artistes, intellectuels et citoyens de tous bords ne peut, dans ce contexte, que rassurer tous les démocrates.

J.-M. C

Lire la suite page 15

M. Jospin invite le premier ministre à reculer sur le projet de loi Debré

Manifestation à Paris le 22 février contre la politique d'immigration

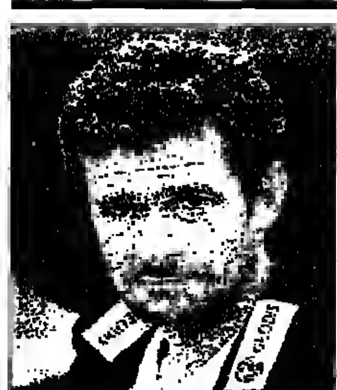


LA MOBILISATION des intellectuels et des artistes contre le projet de loi de Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, sur l'immigration, s'accentue avec la multiplication des appels *« à désobéir »* si ce texte était adopté par le Parlement. Les initiateurs de ces pétitions tentent de s'accorder sur l'organisation d'une manifestation, samedi 22 février, trois jours avant l'examen en deuxième lecture de ce projet par les députés. La disposition la plus contestée est celle qui fait obligation aux personnes hébergeant un étranger de signaler son départ à la mairie.

Dans un entretien accordé au *Monde*, Lionel Jospin estime que le premier ministre *« serait sage de reculer »* sur cet article du projet et que la gauche, si elle revenait au pouvoir, l'abrogerait. Le premier secrétaire du PS partage la *« réaction de dignité »* des pétitionnaires contre le projet Debré, mais refuse l'idée de « lepénisation » des esprits, dont ce projet serait l'un des signes. Cette analyse fait *« la part trop belle aux idées d'extrême droite »*, explique-t-il.

Lundi matin, sur RTL, Alain Juppé a rappelé que le projet Debré est en discussion devant le Parlement et que celui-ci *« est maître du jeu »* s'il *« considère que sur tel ou tel point il y a des modifications à faire »*. *« Il peut en discuter, et il y a le Conseil constitutionnel derrière »*, a souligné le premier ministre, tout en critiquant les appels à la désobéissance civile.

Lire pages 6 et 7, les points de vue des pétitionnaires page 13 et nos chroniques pages 28 et 30



JÉRÔME PRÉVOST/TEMPSPORT

Un jour d'éternité

APRÈS 105 jours de mer, Christophe Auguin a coupé, lundi 17 février à 9 h 33, aux Sables-d'Olonne, la ligne d'arrivée de la course autour du monde en solitaire et sans escale. Le vainqueur du Vendée Globe a battu le précédent record de la course (109 jours) établi par Titouan Lamazou. Il avait d'abord musardé au large de l'île de Ré pour attendre la marée. *« J'ai l'impression d'être parti hier. C'est une journée qui a duré une éternité »*, a-t-il dit. On est toujours sans nouvelles de Gerry Roufs, avec lequel toute communication est interrompue depuis le 7 janvier.

Lire page 20

■ Durcissement en Corée du Nord

La défection d'un haut dignitaire du régime nord coréen provoque un durcissement de Pyongyang. Un autre transfuge a ete victime d'un attentat. p. 2

■ Bosnie : le Quai d'Orsay dément

Paris dément avoir invité à l'ambassade de France à Sarajevo un tortionnaire de l'armee serbe. p. 5

■ Effervescence dans les assurances

Après la fusion AXA-UAP, les AGF et le GAN sont au centre des spéculations sur de nouveaux rapprochements dans le secteur français. p. 16

■ Informatisation médicale : les enjeux

Les médecins seront équipés d'ordinateurs d'ici au 31 décembre 1998, ce qui suscite des convoitises. p. 9

■ Viticulteurs contre nucléaire

Les viticulteurs des Côtes du Rhône craignent que le projet d'implantation d'un laboratoire de déchets nucléaires ne ternisse l'image de leur vin. p. 11

■ Privatisation de Thomson CSF

Le gouvernement s'apprête à choisir une vente sous la forme de gré à gré. p. 30

Nos ancêtres, les Anglais qui revenaient d'Espagne

LONDRES
de notre correspondant

Les Anglais seraient-ils nos ancêtres ? Ou bien serait-ce l'inverse ? A l'issue d'une conférence sur la science dans l'archéologie organisée récemment par English Heritage, cette interrogation n'est pas incongrue. Deux chercheurs très sérieux y ont en effet fait part de conclusions inattendues qui, outre-Manche, ne sont pas sans incidence sur le débat enflammé entre pro et anti-européens.

Le docteur Rupert Housley, de l'université de Glasgow, a suivi les migrations de populations du nord au sud, puis du sud vers le nord, à l'ère glaciaire, grâce à l'étude du carbone 14 dans les outils en os ou en corne des hommes préhistoriques. Le docteur Brian Sykes, de l'Institut de médecine moléculaire d'Oxford, s'est penché sur le patrimoine génétique européen à travers l'examen de spécimens d'ADN. Or ces recherches savantes ne sont pas si éloignées de l'actualité qu'il y paraît au premier abord...

Après avoir étudié 871 échantillons d'ADN mitochondrial (mtADN) prélevés sur des populations contemporaines dans douze endroits différents, le professeur Sykes estime qu'ils proviendraient pour la plupart par lignage maternel d'un ancêtre commun, ou plutôt d'une période commune, le paléolithique supérieur, soit il y a environ 20 000 ans. Où serait donc cette spécificité britannique, ou plus précisément anglaise, si nous sommes tous les descendants d'un même ancêtre européen ? C'est là que la corrélation entre les recherches du professeur Sykes et celles de son collègue Housley devient intéressante.

Ce dernier a suivi la migration des populations qui vivaient en Angleterre il y a près de 23 000 ans – l'Ecosse et l'Irlande étant, selon lui, désertes à l'époque – lorsqu'elles furent chassées vers des cieux plus cléments par l'arrivée de l'ère glaciaire. A l'époque, point n'était besoin de tunnel sous la Manche, l'Angleterre étant reliée au continent par un pont terrestre. Par la datation au carbone 14, il a obtenu la confirmation que ces Anglais avaient cherché refuge en fuyant les frimas dans le sud de la France et en Espagne. La Costa Brava, la Dordogne et les plages méditerranéennes étaient déjà à la mode. Ils y seraient restés durant un long été préhistorique – soit anviron 10 000 ans –, à profiter du climat méditerranéen, avant de remonter lentement vers Albion en passant par la vallée du Rhin, le Bassin parisien, les Ardennes et la Belgique.

Notre ancêtre commun, qu'il soit anglais ou français, aurait donc essaimé à partir du Midi, avant de reprendre le chemin de son *home* britannique, laissant derrière lui des cousins en France, en Suisse, en Allemagne et dans le Benelux. Mais pas en Italie car, curieusement, le professeur Housley n'a trouvé ni dans la Botte ni sur la Côte d'Azur des traces de ses ancêtres. Est-ce par atavisme, par le réveil d'un vieux réflexe, qu'au XIXe siècle les Anglais ont recolonisé le Midi, mettant à la mode la Riviera, avant de s'installer par milliers dans le Bordelais ou en Dordogne ? Le chemin de fer, puis l'avion, leur ont permis de refaire ce pèlerinage en quelques heures au lieu de mettre quelques siècles. Ce qui a donné au caricaturiste du *Times* l'idée de croquer trois hommes vêtus de peaux de bête discutant autour d'un feu : *« Nous venons juste d'acheter une* lovely *petite caverne en Provence »*, dit l'un d'eux à ses amis en train de déguster un cuissot de sanglier.

Patrice de Beer

Le marché libéré des « télécoms »

APRÈS trois ans d'âpres négociations, un accord a été trouvé, samedi 15 février à Genève, par soixante-huit pays dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour mettre progressivement fin aux restrictions nationales sur les marchés des télécommunications.

En Occident, la disparition des monopoles avait été décidée il y a quelques années. En Europe, la liberté sera totale le 1er janvier 1998. Mais de nombreux pays, notamment en Asie, avaient maintenu des contrôles gouvernementaux sur ce secteur. Les pays signataires ont autorisé les opérateurs étrangers à prendre des participations au capital des compagnies locales. Selon les négociateurs, la concurrence devrait entrainer de fortes baisses du prix des appels téléphoniques.

Lire page 18 et notre éditorial page 15

Des conflits sociaux éclatés et radicaux

DES INTERMITTENTS du spectacle qui perturbent chacune des différentes cérémonies d'autopromotion du monde du spectacle ; des chômeurs qui occupent alternativement des locaux de l'Agence nationale pour l'emploi ou des Assedic ; des enseignants et parents d'élèves qui font le siège des inspections académiques ; des maîtres auxiliaires qui entament des grèves de la faim ; des agents hospitaliers qui séquestrent leur directeur de CHU ; des traminots qui revendiquent la retraite à cinquante-cinq ans : le ciel social est parcouru depuis plusieurs semaines de nuages, de bourrasques et de grains. Plus localisés et plus durs, ces conflits cherchent aussi à être mieux connus et reconnus. Ils répondent à une logique d'efficacité qui passe par la médiatisation de leur action.

Pendant dix-huit mois, les salariés du Crédit foncier (CFF), réunis en intersyndicale, ont organisé des journées d'action à répétition pour la sauvegarde de leur établissement. Sans aucun écho. Du jour où ils ont investi le siège de leur société et retenu en otage le gouverneur de cet entreprise hybride, mi-publique, mi-privée, ils ont brisé le mur de l'anonymat. *« Cela nous a ouvert la porte des "20 heures" et la "une" de tous les journaux ! »*, commentait un occupant. *« Bercy* [le ministère des finances] *est forcément à l'écoute »*, ajoutait-il.

En 1995, les conflits du travail se sont traduits par 6 millions de jours de grève, contre 1,1 million par an, en moyenne, pendant la période 1982-1994. Un tel pic n'avait pas été atteint depuis la décennie 70. A l'aune de ces chiffres, le conflit de l'hiver 1995 prend son juste relief, mais le regain de conflictualité avait débuté avant, de façon inédite, dès le premier trimestre de l'année de l'élection présidentielle.

Alain Beuve-Méry

Lire la suite page 15

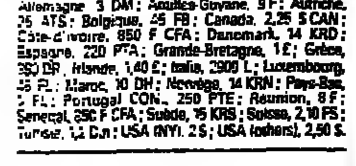
La ruée vers le Che

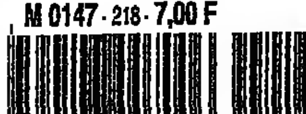


ERNESTO GUEVARA

TRENTE ANS après son assassinat par l'armée bolivienne, le guérillero d'origine argentine fait l'objet d'un engouement qui se traduit dans la littérature, la musique, le cinéma et même le tourisme.

Lire page 24


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 218 - 7,00 F

ASIE La défection d'un haut dignitaire du régime de Pyongyang, retranché depuis le 12 février dans l'ambassade de Corée du Sud à Pékin, provoque un durcissement de l'attitude da la Corée du Nord. L'attentat dont a été victime, samedi 15 février, un autre *transfuge* du Nord, qui s'était exilé au Sud, a été attribué par les autorités sud-coréennes à des agents de Pyongyang. ● PÉKIN se retrouve au cœur de la crise. Devant la représentation diplomatique de Séoul, des dizaines de Nord-Coréens ont pris position, et les autorités chinoises ont érigé un dispositif de sécurité rigoureux. Les Etats-Unis, préoccupés, suivent cette crise de *« très près »*. ● HWANG JANG-YOP était un théoricien de la doctrine nord-coréenne du *juche* (autosuffisance). Dans une lettre manuscrite écrite de l'ambassade sud-coréenne, il évoque ses *« tourments intérieurs »*.

La Corée du Nord se durcit après la défection d'un de ses hauts dignitaires

Les autorités du Sud ont attribué à des agents du Nord l'attentat dont a été victime un transfuge du régime de Pyongyang, exilé à Séoul depuis une quinzaine d'années. La montée de la tension dans la péninsule préoccupe les Etats-Unis

TOKYO
de notre correspondant

La défection de Hwang Jang-yop, le plus haut dignitaire nord-coréen à avoir demandé asile en Corée du sud, avait fait craindre un raidissement du régime de Pyongyang.

De telles inquiétudes ont été confirmées par l'attentat dont a été victime, samedi 15 février à Séoul, un autre transfuge : le neveu d'une ex-compagne de Kim Jong-il, dirigeant de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Lee Han-young, âgé de trente-huit ans, a été victime d'un attentat dans la soirée par deux agresseurs devant l'appartement d'un ami à Bundang, dans la banlieue de la capitale sud-coréenne. Atteint à bout portant par une balle à la poitrine et une autre à la tête, il a été déclaré en état de *« mort clinique »*.

Pour les autorités sud-coréennes, il ne fait pas de doute que cet attentat est le fait d'agents nord-coréens. Selon un témoin, les derniers mots de M. Lee avant de perdre connaissance auraient été : *« Espion, espion »*. Cet attentat est interprété à Séoul comme un avertissement. *« A la suite de l'affaire Hwang, la Corée du nord a menacé de représailles et cet attentat démontre que cette menace doit être prise au sérieux »* a déclaré le premier ministre sud-coréen, Lee Soo-sung, qui a annoncé un renforcement des mesures de sécurité dans la capitale.

Séoul a en outre annoncé la suspension de l'aide à la Corée du nord et de l'envol à Pyongyang à partir du 22 février d'une mission de trente experts chargés du projet de construction de deux centrales nucléaires à eau légère qui doivent être fournies par un consortium international.

Le régime de Pyongyang, s'il est bien responsable de cet attentat, avait tout lieu d'en vouloir à Lee Han-young. Neveu de l'ex-compagne de Kim Jong-il, l'actrice Sung Hae-rim, il s'était réfugié au Sud en 1982. Craignant des représailles, il avait changé de nom et s'était fait refaire le visage.



« REPRÉSAILLES »

Sa présence à Séoul n'a été révélée qu'en 1996. Il avait en effet été le principal intermédiaire dans une affaire qui courrouça Pyongyang. En février 1996, sa mère et la sœur de celle-ci, l'ex-compagne de Kim Jong-il, avaient cherché à demander l'asile à l'Ouest, alors qu'elles séjournaient à Moscou.

En collaboration avec les services de renseignements de Séoul, Lee était entré en contact avec les deux femmes à Moscou et il les aurait rencontrées à Genève. Appartenant à l'élite du régime, l'ex-compagne de Kim Jong-il pouvait se déplacer à sa guise à l'étranger et vivait la plupart du temps à Moscou et à Genève. Mais l'affaire éclata et on perdit la trace des deux femmes qui auraient cependant obtenu asile dans un pays occidental.

A la suite de cette affaire ressentie comme un affront par Pyongyang, l'agence de presse nord-coréenne s'était lancée dans une campagne contre le sud déclarant que Pyongyang *« ne pardonnerait jamais à Séoul de porter atteinte à l'autorité de Kim Jong-il »*. *« Nous sommes déterminés à prendre les mesures de représailles les plus féroces et nous serons impitoyables »*, fulminait l'organe de propagande du régime.

Ce règlement de comptes « en famille » est, dans le contexte actuel, chargé de signification politique. La nervosité de Pyongyang est désormais évidente. Le régime vient d'envoyer une soixantaine d'agents à Pékin et la police chinoise a renforcé les cordons de police autour de l'ambassade où se trouvent depuis le 12 février Hwang Jang-yop et son collaborateur, Kim Duk-bong.

RUMEURS SUR LA CIA

L'affaire Hwang, qui s'ajoute à la pénurie alimentaire, semble avoir assombri les festivités pour le cinquante-cinquième anniversaire de Kim Jong-il, dimanche 16 février : contrairement au passé, cette célébration n'a été marquée par aucune manifestation grandiose sinon un feu d'artifice et des exercices de gymnastique par dix mille jeunes. Kim Jong-il n'est pas apparu.

La défection de Hwang n'est pas seulement une humiliation pour Pyongyang. Membre du cénacle dirigeant, le théoricien du « Kimilsugisme » et proche collaborateur de l'ancien chef suprême de Pyongyang, sait trop de choses sur le régime pour que sa trahison ne soit pas ressentie comme une menace. Elle pourrait encourager d'autres défections.

Selon le quotidien sud-coréen *Dong-Ah Ilbo*, quelques heures après avoir demandé asile à l'ambassade de Corée du sud, M. Hwang aurait été interrogé par des agents de la CIA auxquels il aurait déclaré que cinq à sept hautes personnalités du Parti des travailleurs – au pouvoir à Pyongyang – dont il aurait donné les noms, chercheraient également à se réfugier à l'étranger. *« Beaucoup voient les contradictions d'un régime qui s'engage sur la voie du despotisme*, aurait-il déclaré. *Mais ils ont peur des représailles »*. Le ministère des affaires étrangères sud-coréen a démenti, lundi 17 février, ces informations sur une rencontre entre M. Hwang et des agents de la CIA.

L'attentat dont a été victime à Séoul le neveu de l'ex-femme de Kim Jong-il tend à démontrer que des agents nord-coréens sont infiltrés au Sud où ils peuvent mener des actions terroristes. Fréquentes dans les années 60, les actions de commandos avaient par la suite diminué en nombre. L'affaire du sous-marin nord-coréen, qui s'est échoué en septembre 1996 sur les côtes du sud et l'intrusion en 1995 de deux agents du nord qui donna lieu à une chasse à l'homme, confirment que Pyongyang n'a pas renoncé à l'action directe. Le mystérieux assassinat en octobre 1996 du consul sud-coréen à Vladivostok (qui, en réalité, faisait du renseignement) a été attribué par Séoul à des agents du nord. *« L'avertissement est clair : ils viennent de montrer cette fois ce qu'ils peuvent faire en plein cœur de Séoul »* commente un journaliste coréen.

L'action terroriste dont a été victime Lee Han-young incite à penser que le régime de Pyongyang est aux abois. Généralement mesuré dans ses commentaires, le quotidien japonais *Asahi* s'interroge sur la signification de ce raidissement dans un article titré *« Prologue à la débâcle ? »*.

Philippe Pons

Washington suit la crise « de très près »

La défection de Hwang Jang-yop est *« un incident grave »* que Washington *« suit de très près »*, a déclaré dimanche 16 février le nouvel ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, Bill Richardson. *« Nous voulons la stabilité dans cette péninsule. Nous pensons que la meilleure approche concernant les deux Corées est de maintenir notre soutien militaire très fort et nos relations de coopération avec la Corée du Sud, mais aussi d'associer la Corée du Nord »*, a-t-il souligné. *« Mais la Corée du Nord doit se garder d'actes de provocation »*, a averti M. Richardson. *« Nos services de renseignement nous affirment qu'il n'y a pas de risque d'un effondrement imminent* [du régime de Pyongyang], *mais la situation reste très tendue là-bas »*, a ajouté le diplomate américain. – (AFP.)

Tension autour de l'ambassade sud-coréenne à Pékin

Séoul a dénoncé, lundi 17 février, le *« comportement agressif »* des dizaines de Nord-Coréens qui surveillent jour et nuit l'ambassade sud-coréenne à Pékin, où est retranché Hwang Jang-yop. Des dizaines de diplomates, étudiants et employés nord-coréens ont été mobilisés depuis le début de la crise pour surveiller toute sortie éventuelle de Hwang Jang-yop et de son secrétaire. *« Ils harcèlent en permanence notre personnel et nous prennent en chasse dans leurs voitures lorsque nous rentrons chez nous »*, a dit Chang Moon-ik, porte-parole de l'ambassade de Séoul, qui a ajouté que le personnel craint d'éventuelles violences physiques. Lundi matin, des voitures de l'ambassade de Corée du Nord continuaient de stationner aux quatre sorties possibles face aux cordons de policiers en armes déployés devant l'ambassade, située dans le quartier diplomatique de Sanlitun (nord-est de la capitale). Des herses ont été déroulées tout autour du bâtiment. – (AFP.)

Hwang Jang-yop, un idéologue saisi de « tourments »

TOKYO
de notre correspondant

La défection de Hwang Jang-yop, cacique du régime nord-coréen qui a demandé l'asile politique à l'ambassade de Corée du Sud à Pékin, renvoie à une époque qui semblait révolue. Les promesses d'ouverture de Pyongyang avaient fait oublier qu'en République populaire démocratique de Corée (RPDC), le temps s'est figé. Derrière les murs de l'ambassade de Corée du Sud à Pékin, protégée par un cordon de police tenant à distance une vingtaine d'officiels nord-coréens qui, avec leurs lunettes noires et leurs voitures aux vitres teintées, sont des caricature d'agents de sécurité (selon Pyongyang, M. Hwang a été « enlevé »), il y a un homme aux cheveux grisonnants dont la tête est pleine des secrets du régime qu'il a servi pendant cinquante ans et qu'aujourd'hui il dénonce. Sur des photographies diffusées par Séoul, il apparaît souriant, en train d'écrire dans un bureau de l'ambassade la lettre dans laquelle il explique sa défection.

PORTRAIT

Un théoricien qui tranche avec les apparatchiks du régime

Rencontré brièvement lors d'une réception il y a une dizaine d'années à Pyongyang, M. Hwang tranchait avec les traditionnels *apparatchiks* du régime. Déjà à l'époque président de la commission des affaires étrangères du Congrès suprême du peuple, il était chaleureux et relativement ouvert. Comme certaines rares personnalités nord-coréennes, il savait présenter la « ligne » du régime de manière nuancée. Membre de l'appareil, il avait néanmoins conservé un esprit délié dans un pays où la langue de bois est assenée avec une telle lourdeur qu'elle incite souvent à se demander si l'interlocuteur croit vraiment ce qu'il dit. Cette ouverture d'esprit et la relative franchise de ses propos ont été relevées par les journalistes japonais qui ont interrogé M. Hwang lors de son séjour à Tokyo du 30 janvier au 11 février.

PURGE

La lettre manuscrite, écrite peu après sa demande d'asile à l'ambassade de Corée du Sud, le 12 février, confirme ces traits de caractère. *« C'est après de grands tourments intérieurs que j'ai décidé de quitter mon pays et d'abandonner ma famille*, écrit-il. *Sans doute pensera-t-on que j'ai perdu la raison. Peut-être. Mais dans ce cas, je ne suis pas le seul. Comment peut-on considérer sains d'esprit des dirigeants qui menacent de mettre l'autre partie du pays à feu et à sang au nom de la réunification et clament qu'ils ont construit une société idéale alors que leur peuple est affamé ? (...). Je n'ai aucune ambition personnelle et je ne souhaite pas être dans un camp ou dans l'autre. Je suis un homme qui a échoué politiquement et je laisse à l'histoire le soin de juger mes actes. Je voudrais simplement contribuer à la réconciliation et à la réunification de mon pays. J'espère que ma famille me pardonnera et que, comme mes amis, elle me considérera comme mort à partir d'aujourd'hui. »*

Qu'est-ce qui a amené cet homme au soir de sa vie à prendre un risque énorme pour ceux qu'il laisse derrière lui (sa femme et ses quatre enfants) ? Le régime n'est pas tendre pour les renégats et leurs familles sont victimes de représailles (privation des privilèges pour ceux qui en bénéficiaient et rééducation à la campagne ou dans des camps de travail). Cette fois, les punitions pourraient être d'autant plus sévères que M. Hwang est le plus haut dignitaire à avoir « trahi ».

Si l'on en croit trois lettres qu'aurait écrites M. Hwang en novembre 1996 et que publie la presse sud-coréenne, celui-ci aurait craint d'être victime d'une purge. C'est également la version retenue par le ministère des affaires étrangères à Tokyo. Président de l'université Kim Il-sung où est formée l'élite du régime, M. Hwang fut le théoricien de la pensée *juche* (autosuffisance et indépendance), dogme de la RPDC. Dans les années 1960-70, il était au treizième rang de la hiérarchie du régime. Figure centrale de la diplomatie « idéologique » de la RPDC, qui a créé des instituts d'études de la pensée *juche* à travers le monde, il fut l'un des initiateurs au marxisme-léninisme de Kim Jong-il, fils de Kim Il-sung et aujourd'hui *de facto* à la tête du pays. Désormais au vingt-quatrième rang de la hiérarchie. M. Hwang aurait été la cible d'une lutte de pouvoir à la suite de la mort de Kim Il-sung en 1994.

LUTTE DE POUVOIR

Ciment idéologique du régime et destinée avec le culte de la personnalité de Kim Il-sung à tenir en respect l'« hégémonisme » des Soviétiques et des Chinois, la pensée *juche* devait selon Hwang être refondue et adaptée à une nécessaire ouverture. Dans une conférence à Moscou en février 1996, il pourrait bien avoir signé son « arrêt de mort » idéologique en soutenant que, plutôt que de préparer la guerre, la RPDC devait concentrer ses efforts sur l'amélioration des conditions de vie de la population. Il s'en prenait à la fois à l'armée, principal soutien de Kim Jong-il, et à la gestion de la pénurie alimentaire par celui-ci. Le 10 mai, l'organe du parti, *Rodong shimnun*, critiquait sans le nommer les *« idéologues ambitieux et conspirateurs »*. Le 26 juillet, Kim Jong-il en personne dénonçait dans un texte présenté au comité central ceux qui ne reconnaissent pas la pensée *juche « comme une pensée révolutionnaire authentiquement coréenne »*. Une fois de plus M. Hwang n'était pas nommément désigné mais il est clairement visé.

Ces arguties idéologiques cachent mal en fait une lutte de pouvoir. Depuis la mort de son père, Kim Jong-il tient les rênes mais ne dispose pas d'une autorité absolue. Afin d'asseoir son pouvoir, il cherche à promouvoir une nouvelle génération de cadres et de militaires qui lui sont fidèles et à diffuser une nouvelle idéologie, la *« pensée du Drapeau rouge »* qui prône la victoire ultime du socialisme et la nécessité absolue de protéger la vie de son *« dirigeant bien aimé Kim Jong-il dont la nation partage la destinée »*. Mais il se heurtait à Hwang, qui semblait jouir d'un fort prestige et comptait des émules au sein l'appareil du parti.

En demandant asile à la Corée du Sud à la veille de la célébration de l'anniversaire le 16 février de Kim Jong-il, jusqu'à présent la plus grande fête nationale avec la fondation de la RPDC, le théoricien du « kimilsungisme » fait subir au dauphin le plus cuisant désaveu émanant de la vieille garde. Trahison, vengeance contre le neveu de l'ancienne compagne : au dernier royaume de Staline, la succession du « Grand leader » Kim Il-sung prend un tour shakespearien.

Ph. P.

La Birmanie reste un sujet de désaccord euro-asiatique

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

L'inauguration, samedi 15 février, à Singapour, d'une Fondation Asie-Europe illustre les progrès accomplis depuis la tenue, voilà près d'un an à Bangkok, d'un premier sommet entre l'Union européenne (UE) et l'Asie orientale. Des échanges institutionnels croissants entre les deux ensembles permettent déjà une meilleure perception d'évidentes différences politiques et culturelles, ainsi que l'ont souligné trois journées de discussions dans la cité-Etat.

La Fondation Asie-Europe nouvellement créée sera un point de rencontre entre chercheurs et intellectuels des deux continents afin d'encourager la *« compréhension mutuelle »*, a déclaré Shanmugam Jayakumar, chef de la diplomatie singapourienne. Hervé de Charette a proposé qu'elle dispose d'une *« antenne »* à Paris et que la capitale française accueille *« dans l'année à venir »* un *« forum des cultures »*.

La première conférence des ministres des affaires étrangères, qui a réuni samedi 15 février les Quinze de l'UE, la Commission européenne et les dix pays asiatiques (la Chine, la Corée du Sud, le Japon et les sept membres de l'Asean), n'a pas écarté la discussion de profonds différends politiques. *« Il n'y a pas de tabou pour peu que le dialogue s'opère dans un esprit positif »*, a résumé le chef de la diplomatie française. *« Si les valeurs sont universelles, elles doivent être comprises à la lueur de traditions et de civilisations propres »*, a-t-il ajouté.

Les moyens du dialogue euro-asiatique se mettent donc en place de façon jugée satisfaisante par ses protagonistes. Le problème de son élargissement à d'autres pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Pakistan...) a été renvoyé au deuxième sommet prévu à Londres en avril 1998. Toutefois, lors de la conférence qui a réuni, au préalable, les Européens et leurs homologues de l'Asean, *deux sujets* de désaccord n'ont pas été résolus.

CONTENTIEUX TIMORAIS

Si la question de Timor oriental a été laissée de côté, le Portugal, puissance de tutelle aux yeux de l'ONU, maintient son opposition à la signature d'un nouveau traité de coopération entre l'UE et l'Asean tant que l'Indonésie ne reviendra pas sur l'annexion pure et simple, en 1976, de ce territoire. En raison du veto de Lisbonne, il n'y a donc pas eu d'accord dit de « troisième génération » entre l'Europe et l'Asean.

Sans pour autant revenir sur leurs réserves à l'égard du régime de Rangoun, les Européens se sont félicités d'un échange de vue, très ouvert et sans précédent, avec leurs homologues de l'Asean sur la Birmanie. Ce pays, qui sera probablement admis au sein de l'Association en juillet, n'en demeure pas moins un sérieux sujet de discorde entre l'UE et l'Asean, laquelle compte déjà inviter la Chine, le Japon et la Corée du Sud à participer, fin 1997 à Kuala-Lumpur, à un sommet marquant le trentième anniversaire de sa naissance. La Birmanie sera, à moins d'un revirement inattendu, également présente.

Jean-Claude Pomonti

L'ONU et le HCR s'inquiètent de la militarisation du camp de Tingi-Tingi dans l'est du Zaïre

Les autorités de Kinshasa sont soupçonnées d'armer les réfugiés hutus rwandais

L'émissaire de l'ONU en Afrique centrale, Mohammed Sahnoun, a exprimé, samedi 15 février à Kinshasa, l'inquiétude que lui inspire la fourniture d'armes aux miliciens hutus rwandais du camp de Tingi-Tingi. Si Kinshasa dément, des responsables d'organisations internationales certifient que les réfugiés reçoivent des armes de l'armée zaïroise pour contrer l'offensive des rebelles de Laurent-Désiré Kabila.

QUE SE PASSE-T-IL à Tingi-Tingi ? Vendredi 16 février, Kofi Annan, le nouveau secrétaire général des Nations unies, avait tiré la sonnette d'alarme en demandant aux membres permanents du Conseil de sécurité de mettre en garde le Zaïre et ses voisins contre la militarisation de ce camp où survivent 150 000 réfugiés rwandais.

M. Annan avait demandé à toutes les parties impliquées *« de cesser de faire d'un camp de réfugiés une base armée et d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les réfugiés et de tous les membres d'organisations humanitaires »*. *« Des éléments militaires sont en cours de déploiement sur des positions proches des camps et des portions de ces camps sont utilisées comme dépôts d'armes et de munitions »*, avait-il ajouté. Selon des responsables de l'ONU, d'anciens militaires et miliciens hutus, auteurs du génocide rwandais de 1994, reçoivent armes et uniformes pour aider l'armée zaïroise à contrer la rébellion dans l'est du pays.

En Tanzanie, Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, qui prenait la parole au terme d'une tournée dans six pays de la région des Grands Lacs, a exprimé, samedi, la crainte de voir les rebelles de Laurent-Désiré Kabila attaquer Tingi-Tingi, en disant avoir confirmation que l'armée zaïroise recrutait des Hutus et utilisait le terrain d'aviation local pour acheminer des armes.

AVIONS-CARGOS

« Il est extrêmement préoccupant que le terrain d'aviation servant à acheminer l'assistance humanitaire soit aussi utilisé pour l'acheminement de munitions », a dit Mme Ogata lors d'une conférence de presse à Dar es-Salaam. *« Quand on en aura fait une zone d'activités militaires*, a-t-elle ajouté, *le camp deviendra facilement la cible d'attaques militaires. »*

Un responsable du HCR voyageant avec Mme Ogata a dit que les membres de sa délégation avaient assisté à un va-et-vient d'avions-cargos affrétés par l'armée zaïroise et chargés d'équipements militaires à Tingi-Tingi. Il a ajouté que des réfugiés déchargeaient le matériel.

REFUS DE NÉGOCIER

Tingi-Tingi, dont les camps de fortune connaissent déjà une situation désastreuse sur le plan humanitaire, est situé à environ 200 km au sud-est de Kisangani, troisième ville du Zaïre. Selon des médecins, la faim et les maladies y font une trentaine de morts chaque jour et certains membres d'organisations humanitaires en ont été évacués vendredi, des soldats zaïrois s'étant mis à tirer en l'air et à les rançonner.

Dans une déclaration publiée dimanche, le ministère zaïrois de la Défense *« dément fermement les allégations selon lesquelles le Zaïre est en train de réarmer les ex-FAR* [forces armées de l'ancien régime rwandais] *dans le camp de réfugiés de Tingi-Tingi »*.

Un responsable du ministère zaïrois de la Défense a assuré que le Zaïre n'armait pas les miliciens hutus. *« On dit que nous avons donné des armes aux extrémistes hutus, mais comment pourrions-nous le faire alors que nous avons des problèmes d'armement pour nos propres soldats »*, a-t-il dit.

Le président Mobutu Sese Seko reste ferme dans son refus de négocier avec les rebelles qui poursuivent leur progression dans l'est du Zaïre, a déclaré, dimanche, Banza Mukalay, un proche du président zaïrois. *« La position du président est la même que celle du gouvernement. On ne peut négocier avec un rebelle qui prend les armes pour déstabiliser le pays »*, a estimé Banza Mukalay, qui avait rencontré le président zaïrois vendredi dans son palais de Gbadolite. – *(Reuter.)*

De nouveaux troubles agitent l'Afrique australe

La mutinerie de la police au Lesotho et la grève générale au Swaziland inquiètent le gouvernement de Pretoria

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'armée a mis un terme, au moins provisoirement, à la mutinerie que la police menait depuis plus d'une semaine au Lesotho. Elle a repris, dimanche 16 février, le contrôle des bâtiments occupés par les rebelles dans la capitale, Maseru. La crise dans ce pays et l'émergence de tensions au même moment au Swaziland, petit Etat lui aussi enclavé dans le territoire sud-africain, constituent une poussée d'instabilité politique sans précédent en Afrique australe depuis la fin du régime d'apartheid.

Sous l'impulsion de l'Afrique du Sud, les Etats de la région se sont mobilisés pour trouver une solution concertée au problème. A l'issue d'une tournée d'entretiens urgents avec plusieurs de ses homologues d'Afrique australe, le président Nelson Mandela a annoncé la tenue, mercredi 19 février, au Cap, d'un sommet des chefs d'Etat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

L'Afrique du Sud dispose de moyens de pression sur le Lesotho et le Swaziland, qui dépendent entièrement de leur puissant voisin sur le plan économique. Mais, toujours soucieux de ménager la susceptibilité des pays de la région, M. Mandela préfère agir en concertation avec eux en tant que président en exercice de la SADC.

UN APPRENTISSAGE DIFFICILE

Les interventions extérieures ont été impuissantes jusqu'à présent à influer sur les soubresauts qui agitent le Lesotho et le Swaziland, royaumes hérités de la colonisation britannique, en proie aujourd'hui au difficile apprentissage de la démocratie. Les premières élections libres ont bien eu lieu au Lesotho en 1993, mais cette monarchie constitutionnelle ne parvient pas à trouver sa légitimité et vit au rythme des rapports conflictuels entre la cour, le parti politique dirigeant et les forces de sécurité.

La mutinerie de la police, initiée par quelques officiers refusant de se soumettre à des poursuites judiciaires, fait suite à plusieurs tentatives de coup d'Etat menées ces dernières années par l'armée et la famille royale. La décision du gouvernement de faire appel à l'armée, restée fidèle cette fois aux autorités, a fait craindre le basculement de la crise dans un affrontement sanglant finalement évité.

En revanche, le danger d'un dérapage existe toujours au Swaziland où la lutte entre le mouvement démocratique et la monarchie peut encore basculer vers un soulèvement sanglant. Depuis quinze jours, et pour la deuxième fois en moins d'un an, le pays est paralysé par une grève générale lancée par les syndicats pour obtenir le rétablissement de la Constitution suspendue en 1973. L'élection du Parlement a lieu, depuis cette date, au suffrage indirect et les partis politiques sont interdits, faisant du Swaziland une des dernières monarchies autoritaires du continent africain.

INSTABILITÉ RÉGIONALE

A la pression de la rue et à celle – plus discrète – de l'Afrique du Sud, le jeune roi Mswati III a choisi de répondre par un durcissement. La réforme constitutionnelle promise à l'issue de la grève de l'année dernière a été savamment enterrée. Ces derniers jours, les principaux dirigeants syndicaux ont été arrêtés et les affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants ont déjà fait plusieurs blessés.

L'Afrique du Sud s'inquiète des foyers de tension dans des pays situés au cœur de son territoire et intégrés à ses projets économiques. Le Lesotho, par exemple, devrait bientôt permettre de réduire le déficit en eau de l'Afrique du Sud grâce à un immense barrage devant entrer en service cette année.

Les troubles au Lesotho et au Swaziland s'inscrivent dans le cadre d'une montée plus générale de l'instabilité politique dans la région, qui préoccupe davantage encore les autorités sud-africaines.

Alarmé par la crise que traverse actuellement le processus de paix en Angola, Pretoria a ainsi décidé de s'impliquer davantage dans les discussions entre le gouvernement et l'ex-guérilla afin d'écarter le danger d'un retour à la guerre civile. En Zambie, le président Mandela cherche à apaiser les tensions nées de la mise à l'écart du principal candidat de l'opposition lors des élections de novembre dernier. Cette manœuvre du président Frédérick Chiluba mine la légitimité du pouvoir et peut rendre plus violente la contestation.

Déjà préoccupée par la crise dans la région des Grands Lacs, l'Afrique du Sud voit d'un mauvais œil toutes ces tensions surgir dans son « pré carré ». Le président Mandela a besoin de stabilité pour rassurer les investisseurs étrangers et permettre l'expansion de l'économie sud-africaine dans la région.

Depuis la fin du régime d'apartheid, l'Afrique australe est souvent présentée comme un havre de paix susceptible, sous l'impulsion de Pretoria, d'être le moteur du développement économique du continent noir. Les tensions actuelles, si elles s'exacerbaient, montreraient la fragilité de cette réputation.

Frédéric Chambon

« Je ne veux pas être de la viande hachée », dit un réfugié zaïrois en Tanzanie

KIGOMA (Tanzanie)
de notre envoyé spécial

D'immenses pirogues bleues ou vertes déposent chaque jour depuis trois mois, à Kibirizi, le port de pêche de Kigoma, des centaines de réfugiés zaïrois. Elles apparaissent sur l'horizon, venant de la rive ouest du lac Tanganyika, et se glissent entre les barques de pêcheurs avant d'accoster sur la plage où le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a improvisé un centre d'enregistrement pour les nouveaux arrivants. Il leur en a coûté 10 dollars – ou parfois 1 gramme d'or – pour pouvoir embarquer et fuir la zone contrôlée par les rebelles zaïrois, de l'autre côté du lac, à neuf heures de bateau.

REPORTAGE

60 000 Zaïrois sont déjà arrivés à Kigoma et le HCR en attend « beaucoup d'autres »

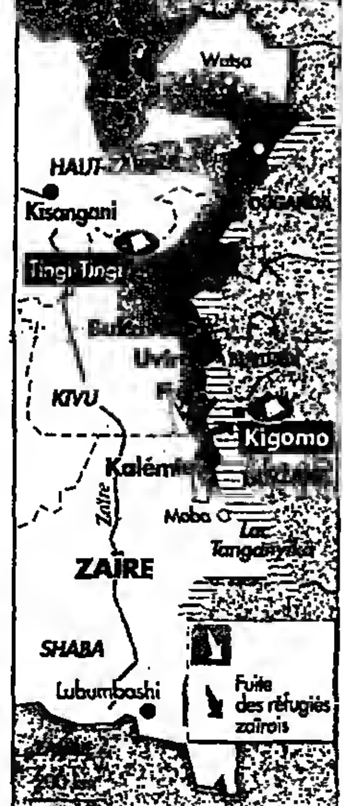
Depuis novembre 1996, il en arrive ainsi entre 1 000 et 1 500 par jour. Parmi eux, quelques réfugiés burundais qui viennent rejoindre leurs 160 000 compatriotes ayant fuit la guerre civile au Burundi. Et parfois débarquent des hommes armés. Le 13 janvier, 150 d'entre eux se sont rendus avec leur armes aux autorités tanzaniennes, qui les ont brièvement détenus pour interrogatoire.

Il s'agit d'anciens soldats zaïrois portant encore l'uniforme et de *« militants-combattants maï-maï »* bardés de gris-gris qui, après les avoir soutenus, ont mené des opérations de résistance contre les rebelles dans la zone de Fizi. Coupés de leur base, repoussés par les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, ils se sont repliés vers la Tanzanie.

A Kigoma, le HCR a déjà enregistré plus de 60 000 Zaïrois, répartis ensuite dans trois centres de transit (un stade, un entrepôt désaffecté et une concession du gouvernement), avant d'être transférés dans des camps vers l'intérieur des terres. *« Nous en attendons beaucoup d'autres »*, explique Peter Kessler, porte-parole du HCR à Nairobi, *« et nous ouvrons cette semaine un deuxième camp de 40 000 personnes »*.

« MOI, JE FUIS LA GUERRE »

S'ils fuient la zone de Fizi alors que, depuis plusieurs semaines, les maquisards de l'Alliance ont progressé vers le Sud, c'est parce qu'il y aurait eu des opérations rebelles sur les bords du lac – là où se sont rassemblés les déplacés de Fizi – pour déloger les derniers soldats et miliciens. *« Moi, je fuis la guerre et le recrutement forcé par les rebelles »*, explique Hassani, un étudiant de 18 ans. Son voisin affirme que son oncle a été tué *« par les assaillants qui commettent beaucoup d'exactions »*. D'autres, enfin, voudraient bien rentrer à Fizi, Uvira ou Bukavu, mais ont peur de se retrouver à nouveau pris dans les combats en cas de contre-offensive de l'armée zaïroise. *« Et si elle vient, on sera de la viande hachée ! »*, lance un jeune qui se définit comme un *« rasta pacifique »*.



La majorité de ces réfugiés sont de la tribu des Bembés. Ces cultivateurs n'ont jamais eu de bons rapports avec les pasteurs tutsis du Zaïre, les Banyamulenges, qui *« venaient pâturer n'importe où »*. Certains ajoutent qu'au début de la guerre qui a éclaté dans l'est du Zaïre en octobre 1996, des Tutsis ont été tués par les gens de Fizi. Aujourd'hui, ces derniers fuient par crainte d'une vengeance des rebelles qui, selon eux, sont appuyés par des Tutsis du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda : *« Ils parlent anglais, kirundi et kinyarwanda et on les reconnaît aussi à leur nez pointu et leur taille allongée. »*

Mais à Kalemie, située à 250 kilomètres au sud de Fizi et conquise par les rebelles début février, les gens ont réagi différemment. *« Les habitants lubas sont restés »*, rapporte quelqu'un qui en revient, *« et ils ont même acclamé les rebelles lorsqu'ils sont entrés dans la ville parce que Kabila le chef de l'Alliance est aussi de la tribu des Lubas. »*

« Nous étions des alliés de Kabila durant la rébellion de 1965 contre Mobutu », se souvient un autre réfugié, avant d'ajouter : *« Aujourd'hui, nous ne voulons toujours pas de Mobutu, ça c'est catégorique ! Mais la procédure de Kabila de solliciter les Rwandais comme mercenaires est mauvaise. Les Lubas, eux, ne connaissent pas aussi bien que nous la mentalité des Rwandais et surtout des Tutsis. Ces gens-là veulent dominer les autochtones. »*

Jean Hélène

Le long calvaire de la journaliste Chris Anyanwu, emprisonnée au Nigeria

UNE CELLULE isolée dans une lointaine prison du Nord, pour unique distraction la lecture de la Bible, et pour seule compagnie des gardiens parlant à peine l'anglais : tel est, depuis vingt mois, l'horizon de Chris Anyanwu, l'une des meilleures journalistes nigérianes. Aux yeux du régime militaire d'Abuja, elle s'est rendue coupable de *« complicité de trahison »* en alertant le public sur le sort d'officiers qui avaient comploté contre le général Sani Abacha. En fait, elle paie surtout, comme trois autres de ses confrères condamnés en même temps qu'elle à de très lourdes peines, la vigueur de ton avec laquelle la presse de Lagos se permet parfois de critiquer le gouvernement.

PORTRAIT

Avec la directrice de *TSM*, c'est toute la presse que le pouvoir cherche à museler

Cette femme d'allure élégante, au maintien réservé, est ainsi devenue, presque malgré elle, une figure emblématique de la liberté de la presse, récompensée pour son *« courage personnel »* par la Fondation internationale des femmes dans les médias, et lauréate, en 1995, du prix Reporters sans frontières. Née il y a quarante-six ans près d'Owerri, capitale de l'actuel Etat d'Imo, elle appartient à la génération favorisée qui, après les déchirements de la guerre du Biafra, a bénéficié pleinement de la manne pétrolière et s'engagea dans la construction d'un Etat fédéral. Comme beaucoup de filles de l'influente communauté ibo, elle a reçu une éducation solide ; elle poursuit des études de journalisme aux Etats-Unis, un de ses frères est financier au Texas, tandis que son mari, un banquier qui s'occupe aujourd'hui de leurs deux enfants, s'est aussi établi outre-Atlantique.

Elle fait l'essentiel de sa carrière à la télévision de Lagos avant d'accepter, sous le règne *« éclairé »* du général Ibrahim Babangida, le poste de commissaire à l'information de l'Etat d'Imo. En 1990, quand tout laisse encore présager un retour en douceur vers un régime civil, elle se lance dans l'aventure de la presse privée indépendante et crée *The Sunday Magazine* ou *TSM*.

Son hebdomadaire devient vite l'un des porte-voix d'une communauté ibo impatiente de retrouver un rôle à sa mesure. Puis *TSM* soutient une *« société civile »* en pleine effervescence, indignée par l'annulation du scrutin présidentiel du 12 juin 1993. Chris Anyanwu entre pour de bon dans le collimateur des autorités d'Abuja lorsqu'elle publie *Le Partage du pouvoir au Nigeria*, un dossier indiquant l'origine *« régionale »* de tous les ministres, hauts fonctionnaires et chefs militaires du Nigeria depuis l'indépendance : elle touche un point particulièrement vulnérable en mettant en évidence le partage inégal du pouvoir politique, à l'avantage des musulmans du Nord.

CONDAMNATIONS EXEMPLAIRES

En mars 1995, une vague d'arrestations secoue gravement l'armée. *TSM* en rend compte, comme d'autres journaux. Les autorités militaires affirment l'existence d'un *« complot »*. Interpellée à la mi-mars, Chris Anyanwu est relâchée après interrogatoire. Elle se sent si peu menacée qu'elle prépare un débat public afin de lancer son livre sur *Le Partage du pouvoir*. Mais l'un comme l'autre sont interdits à la dernière minute.

Dès lors, son sort semble scellé. Arrêtée le 1er juin 1995, elle comparaît aux côtés de dizaines d'officiers et de civils devant un tribunal militaire présidé par un membre de la junte, le général Patrick Aziza. Les débats sont secrets, les avocats des militaires commis d'office, mais on sait que l'accusation veut prouver une connivence entre *TSM* et l'un des des principaux accusés, le colonel Lawan Gwadabe, qui était actionnaire du magazine. Comme trois autres de ses confrères (George Mbah, *Tell*, Kunle Ajibade, *The News*, et Ben Charles Obi, *Week-End Classic*), Chris Anyanwu est condamnée à l'emprisonnement à perpétuité, peine commuée ensuite en quinze années de détention.

Des condamnations *« exemplaires »*, sans précédent dans l'histoire du Nigeria, qui visent à museler l'ensemble de la profession. Bien que les responsables gouvernementaux insistent sur la liberté dont jouirait la presse nigériane, tout est fait pour la *« normaliser »* : une nouvelle loi sur l'enregistrement des journaux les oblige à payer une redevance annuelle qui fragilise les titres indépendants (*TSM* a ainsi cessé de paraître).

Le ministre de l'information, Walter Ofonagoro, a récemment annoncé la création d'une cour spéciale pour juger les journalistes coupables de publier des informations erronées. Depuis décembre, le régime a encore arrêté deux journalistes (l'un a été relâché) qui avaient osé critiquer le gouvernement. On est par ailleurs sans aucune nouvelle de l'ancien correspondant de *The News* à Kaduna, Bagauda Kaitho, disparu depuis bientôt un an, et qui, selon certaines sources, serait détenu par la DMI, la sécurité militaire nigériane.

Michèle Maringues

Le calendrier démocratique pourrait être revu

La date du 1er octobre 1998, prévue pour le rétablissement de la démocratie au Nigeria, pourrait être remise en cause si le pays devait connaître d'ici là une période d'*« instabilité »*, a déclaré, samedi 15 février au quotidien indépendant *Punch*, Sam Ikoku, membre du comité chargé par le régime militaire de superviser son programme de transition vers la démocratie. Le 1er octobre 1995, le chef de l'Etat, le général Sani Abacha, avait annoncé le transfert du pouvoir, le 1er octobre 1998, à un président démocratiquement élu.

Le Nigeria connaît depuis 1996 une nette recrudescence de l'insécurité, marquée notamment par une série d'attentats et d'assassinats qui ont coûté la vie à une dizaine de personnalités. En outre, depuis le 16 décembre dernier, l'armée nigériane a été la cible de quatre attentats à la bombe à Lagos, qui ont fait officiellement 2 morts et 55 blessés. – *(AFP.)*

Cinq otages sur onze libérés au Tadjikistan

MOSCOU. Cinq des onze otages détenus depuis deux semaines par un *commandant tadjik rebelle, Bakhrom Sadirov, ont été libérés dimanche* 16 février, ont affirmé des agences de presse russes. Selon l'agence Itar-Tass, deux journalistes de la télévision russe NTV et trois employés de l'ONU (un observateur suisse, un collaborateur du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et un interprète tadjik) ont été libérés. Cinq employés de l'ONU, ainsi que le ministre de la sécurité tadjik seraient, en revanche, encore détenus. Les pourparlers pour leur libération devaient se poursuivre lundi. Le président tadjik, Emomali Rakhmonov, a accepté dimanche de participer directement aux négociations. Les autorités tadjikes avaient auparavant lancé un ultimatum aux rebelles, les menaçant d'attaquer leur base, située à 80 kilomètres de la capitale Douchanbé. – *(AFP.)*

Une commune suspectée de xénophobie en Allemagne

BERLIN. La justice allemande vient d'établir que plusieurs habitants d'un village du Brandebourg (ex-RDA) ont payé des néo-nazis pour incendier un bâtiment qui devait accueillir des demandeurs d'asile africains. Un fleuriste a reconnu avoir versé 2 000 deutschemarks (environ 7 000 francs) à un jeune skinhead pour incendier le bâtiment, puis 10 000 DM (environ 35 000 francs) en échange de son silence. Trois autres habitants du village *ont été également interpellés.* La *justice a pu remonter* jusqu'à eux grâce à l'incendiaire, âgé de 23 ans, qui a été condamné en 1996 à deux ans de prison avec sursis pour les faits et qui s'est mis subitement à révéler les dessous de l'histoire. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ANGOLA : Jonas Savimbi, dirigeant de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola** (*UNITA*, ex-opposition armée), a renoncé à son poste de « *conseiller spécial* » du président de la République angolaise, a déclaré dimanche un dirigeant de son mouvement. Ce poste fait partie d'un « *statut spécial* » accordé à M. Savimbi dans le cadre du processus de paix actuellement en cours en Angola. M. Savimbi se consacrera à la direction de son parti, a ajouté Abel Chivukuvuku, conseiller politique du chef de l'UNITA, dans un entretien publié dimanche par le quotidien *Jornal de Angola* (gouvernemental). – *(AFP.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : Nawaz Sharif a été formellement investi,** lundi 17 *février*, premier ministre à la suite d'un vote de confiance du nouveau Parlement. Ancien premier ministre entre 1990 et 1993, M. Sharif est le chef de la Ligue musulmane du Pakistan (PML) qui a remporté les élections législatives du 3 février. – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE : l'armée a conquis le territoire occupé** jusqu'alors par les Karens, dans le sud-est du pays, obligeant les rebelles de l'Union nationale des *Karens (KNU)* à *fuir dans la jungle thaïlandaise au terme de violents* combats, a annoncé, dimanche 16 février, la KNU. Les combats ont été particulièrement violents à Azin, situé à 440 kilomètres au nord-ouest de Bangkok. Selon les autorités thaïlandaises, on comptait dimanche 16 février 22 000 réfugiés karens à Umphang, dont 11 300 nouveaux arrivés depuis que l'armée birmane a lancé son offensive la semaine dernière. – (AFP.)

■ **INDE : l'Etat de Tripura (nord-est), frontalier du Bangladesh,** a ordonné à la police, dimanche 16 février, de tirer à bout portant sur les guérilleros tribaux, dont certains ont assassiné 22 villageois, samedi 15 février – le deuxième massacre en quatre jours. Le nord-est de l'Inde, coincé entre *le Bangladesh* et la *Birmanie, est le théâtre de plusieurs mouvements* insurrectionnels de la part de tribus aborigènes. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ANDORRE : l'Union libérale (UL) de l'actuel chef de gouvernement** d'Andorre, Marc Forné, conserve la majorité à l'issue des élections législatives générales organisées dimanche afin d'élire le Parlement de la principauté d'Andorre, le Conseil général des Vallées. Selon les résultats communiqués dimanche, vers minuit, portant sur plus de 90 % des bulletins dépouillés, l'UL obtiendrait 18 des 28 sièges de conseillers contre 6 à son principal opposant. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE : le Père Jean-Pierre Pierart, directeur d'un foyer pour enfants difficiles,** à Blandain, près de Tournai, a été retrouvé mort samedi 15 février. Une quarantaine d'enfants et d'adolescents avaient été placés dans ce foyer par des organismes d'aide et par le juge des mineurs. La police judiciaire de Tournai a ouvert une enquête sur les circonstances de ce meurtre. – *(AFP).*

■ ***BIÉLORUSSIE : une trentaine de jeunes opposants au président*** Loukachenko, qui défilaient vendredi dans la capitale, Minsk, aux cris de « *la Biélorussie dans l'Europe* », ont été interpellés et emprisonnés, a affirmé, samedi 15 février, le Front populaire de Biélorussie, l'un des principaux partis d'opposition. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : une personne a été tuée lundi matin 17 février** par l'explosion d'une voiture piégée à Bilbao (Pays basque), a indiqué la police *municipale.*

■ **TCHÉTCHÉNIE : les Tchétchènes devront se rendre aux urnes** une troisième fois d'ici deux mois pour finir d'élire leur Parlement, la participation au second tour des élections législatives, tenu dimanche 16 février, n'ayant pas atteint les 50 % requis pour valider ce scrutin. Seuls cinq députés, sur 63 sièges au Parlement de la république indépendantiste, avaient été élus au premier tour le 27 janvier, en même temps que l'élection présidentielle remportée par Aslan Maskhadov. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **MAROC : l'Union nationale des étudiants du Maroc** (UNEM, islamistes) a annoncé, dimanche 16 février, que la police de Casablanca a procédé vendredi à l'arrestation de cinq étudiants islamistes et blessé plusieurs autres lors d'une manifestation. En janvier, des étudiants islamistes ont *déjà été condamnés à des peines de prison à la suite de manifestations* contre leurs conditions de transport et de logement universitaire qui ont été violemment réprimés par la police. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : les Israéliens et les Palestiniens** ont commencé de nouvelles négociations sur l'extension de l'autonomie, dimanche 16 février, dans la *banlieue de Jérusalem. Neuf commissions ont été formées au début du* mois en vue de discuter des différentes questions en suspens, notamment l'ouverture d'un aéroport et d'un port palestiniens à Gaza ainsi que l'établissement d'un « *couloir* » pour le passage des Palestiniens entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : les prix à la production ont diminué** de 0,3 % en janvier par rapport à décembre, a annoncé le Département du travail, vendredi 14 février. Ce recul s'explique par la chute des prix de l'alimentation, de *l'énergie et des automobiles. Par ailleurs, la production industrielle* est restée stable en janvier, après avoir progressé de 0,5 % en décembre, a indiqué la Réserve fédérale. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le produit intérieur brut (PIB) a augmenté pour la première fois** depuis le lancement des réformes économiques, progressant de 0,1 % en janvier, par rapport à janvier 1996, a indiqué vendredi 14 janvier le comité d'Etat aux statistiques. Des hausses avaient déjà été observées d'un mois sur l'autre, mais pas d'une année sur l'autre. En 1996, le PIB a diminué de 6 % par rapport à 1995. Le gouvernement a affiché pour 1997 un objectif de croissance de 2 %. – *(AFP.)*

Umberto Bossi veut une « sécession consensuelle » pour le nord de l'Italie

Le mouvement indépendantiste est à la recherche d'un second souffle

Le troisième congrès de la Ligue du Nord, qui a eu lieu du 14 au 16 février à Milan, a tiré les leçons de l'échec relatif de la marche pour l'indépendance organisée en septembre dans la plaine du Pô. Umberto Bossi a modéré ses revendications, même s'il réclame toujours le droit à l'autodétermination pour la « *Padanie* » et menace d'appeler à la grève des impôts en cas de refus du gouvernement.

ROME
de notre correspondant

Umberto Bossi s'est assagi. La sécession de la « Padanie » (nord de l'Italie) que le chef de la Ligue du Nord réclame avec virulence constitue toujours son cri de guerre, mais désormais le ton est plus modéré et l'exigence moins immédiate. Au cours du troisième congrès de sa formation, réuni à Milan du 14 vendredi au dimanche 16 février, Umberto Bossi a parlé pour la première fois de « *sécession consensuelle* », sans qu'on sache ce que le leader indépendantiste met sous cette expression. Ce qui est sûr, c'est que ces trois jours de congrès, au-delà des vociférations et des discours offensifs, ont été le révélateur d'un certain nombre d'hésitations.

Si l'objectif de l'indépendance n'est pas remis en cause, comme le démontre d'ailleurs la nouvelle appellation du parti – Ligue du Nord pour l'indépendance de la Padanie –, la stratégie pour y parvenir paraît plutôt ambiguë. En principe, le calendrier fixé devrait être respecté : un référendum sur l'autodétermination le 20 avril et la proclamation de la séparation avec le reste de la péninsule le 15 septembre. Tel est le cadre de l'inexorable avancée vers la sécession que des milliers de militants enthousiastes, tous vêtus de vert, ont réclamé avec insistance. A tel point qu'Umberto Bossi s'est retrouvé, dit-il, comme « *un agneau au milieu d'une bande loups* ». « *Si le congrès m'en donne l'ordre, je charge avec la cavalerie*, a-t-il insisté, *mais attention, le risque est de se perdre dans les brouillards et de mal finir.* » Alors... prudence !

Les raisons en sont nombreuses. La marche vers l'indépendance, le 15 septembre dans la plaine du Pô, n'a pas été un succès. Depuis, le courant sécessionniste ne semble pas faire de progrès, si l'on en juge par le sondage publié par le *Corriere della Sera* selon lequel seulement 12,5 % des habitants du Nord sont favorables à la création d'une république de Padanie. 74 % des personnes interrogées estiment par ailleurs qu'Umberto Bossi n'est pas le leader le plus approprié pour défendre les intérêts du Nord. Avant d'aller plus loin, il convient d'« *évangéliser* ». Donc faire un travail de terrain pour convaincre la population du bien-fondé de la création de la Padanie, car, à l'évidence, les réticences sont encore majoritaires. Après tout, la *Ligue* du Nord, en dépit d'une belle progression, n'a obtenu que 10,1 % des suffrages nationaux aux dernières élections législatives d'avril 1996.

ATTENTISME ET HÉSITATIONS

Ne conviendrait-il *donc pas* de rechercher des alliances pour élargir la base du courant ? Seulement dans l'orbite de la Padanie, a répondu le congrès ; pas du côté des partis nationaux, pervertis par « *la mafia romaine* ». Cependant, le champ commence à se rétrécir avec la constitution, au cours du week-end, d'un mouvement du Nord-Est *sous* l'impulsion de plusieurs personnalités, dont le maire de Venise, Massimo Cacciari. Ce regroupement peut prendre les allures d'un concurrent puisque son objectif est la création d'un fédéralisme italien, au sein duquel le Nord-Est aurait une place reconnue en tant que moteur économique du pays.

La Ligue du Nord a été saisie par le doute. Ce troisième congrès, qui aurait du être une *étape triomphale* vers l'indépendance, a été celui de l'attentisme, des hésitations. Pour donner le change, Umberto Bossi a menacé de lancer la grève des impôts – menace déjà proférée mais jamais mise à exécution – au cas où le gouvernement refuserait le droit à l'autodétermination. Romano Prodi, président du conseil, l'a cependant prise au sérieux, précisant que la loi était la même pour tous.

A l'évidence, Umberto Bossi est à la recherche d'un second souffle. Puisque la stratégie de rupture n'a pas porté les fruits espérés, il faut trouver une voie *moyenne dont les* contours ne sont pas encore bien définis, que ce soit avec la « bicamérale », la commission de réforme de la Constitution, ou dans la recherche des alliances pour éviter une marginalisation, qui ferait de la Ligue du Nord une planète à la dérive recherchant désespérément l'indépendance sans avoir la moindre chance d'y aboutir.

Michel Bôle-Richard

Les camionneurs espagnols en appellent au roi

MADRID
de notre correspondante

Les négociations qui se sont poursuivies, tard dans la soirée du dimanche 16 février, entre le gouvernement et les représentants des camionneurs espagnols, n'avaient toujours rien donné lundi matin, et la grève entrait dans son douzième jour. La poursuite du mouvement sera d'autant plus spectaculaire que plusieurs fédérations de taxis ont décidé de se joindre aux routiers. Le comité de grève des camionneurs a cependant déclaré, dimanche soir, que le gouvernement se montrait plus « souple ». Dans l'après-midi, une délégation de grévistes s'était rendue au palais de la Zarzuela, pour y déposer une note écrite à l'intention du roi Juan Carlos, afin qu'il « *intervienne directement dans un conflit* » que lui seul, précisait la note, « *pouvait débloquer à ce niveau de gravité* ».

Les camionneurs continuent à réclamer la retraite à soixante ans (cinquante-cinq ans sur une base volontaire), la prise en compte par la sécurité sociale d'une trentaine de maladies « professionnelles » et, surtout, une baisse du prix du carburant. En fin de semaine dernière, une première tentative d'accord, prévoyant entre autres une retructuration complète du secteur avant l'été, une diminution de 5pesetas sur le prix du gazole, ainsi que le droit pour les *coopératives de transporteurs de négocier directement avec les compagnies pétrolières,* avait été qualifiée par les grévistes de « *mauvaise plaisanterie* ».

LOURD BILAN

Ce n'est pas la première fois que les routiers espagnols réclament une remise en ordre de leur profession, et la question, plusieurs fois abordée au milieu des années 80 ainsi qu'en 1990 et 1992, n'a toujours pas été résolue. Cette fois, la Fedetrans (Federacion de asociaciones estatales del transporte), qui, forte de ses quelque 50 000 entreprises affiliées, a décidé la grève, réclame du gouvernement une « injection » massive de 150 000 millions de pesetas (6 milliards de francs) pour assainir le transport routier. *Les grévistes,* il est vrai, ne manquent pas d'arguments : si l'on en croit les chiffres de la Confédération espagnole du transport de marchandise, avec 235 000 véhicules et 143 000 entreprises, les camionneurs, qui assurent les 77 % du transport des marchandises (contre 16 % pour la mer et 4,2 % pour le train), assurent, avec leur 500 000 millions de pesetas par an d'impôts sur le carburant, 5,2 % du PIB espagnol. En attendant, la situation sur les *routes* et aux frontières *s'est considérablement* améliorée grâce à l'intervention massive de la Guardia civil, qui a escorté des convois de plusieurs centaines de camions, dans tout le pays, à l'exception de la Galice, de la Cantabrie et de la province de Guipuzcoa, où persistaient, dimanche, queues et bouchons. Les axes Madrid-Andalousie, Madrid-Levante et Madrid-Catalogne, ont été ainsi à peu près dégagés.

Le bilan de ces douze jours de grève est très lourd. A Huelva, les producteurs de fraises chiffrent leurs pertes à 400 millions de pesetas (16 millions de francs) ; à Vigo, en Galice, les patrons-pêcheurs estiment le manque à gagner à 200 millions de pesetas par jour ; dans la région de Santander, de nombreuses stations-service sont fermées faute de carburant et les marchés manquent de certaines denrées alimentaires. Enfin, dans la construction automobile, secteur le plus touché, les usines Ford de Valence ont arrêté leur production vendredi, et Volkswagen, en Navarre, ainsi que Citroën, à Vigo, devaient en faire autant lundi.

Marie-Claude Decamps

La routine quotidienne des otages de Lima

Deux mois après l'attaque de la résidence de l'ambassadeur du Japon au Pérou, aucune issue n'est en vue

LIMA
de notre correspondante

Depuis deux mois maintenant, soixante-douze otages vivent dans la résidence de l'ambassadeur du Japon, sous la menace permanente des mitraillettes du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Pour ces « invités au cocktail le plus long de l'histoire », ainsi que les a nommés, pince-sans-rire, l'ambassadeur Morihisa Aoki, tout à la fois leur chef de file et leur hôte, la peur d'un dénouement fatal s'est quelque peu éloignée, mais l'angoisse due à la séparation familiale, à la privation de liberté et à l'inconnue du lendemain demeure. La dépression et ses conséquences sur l'organisme ne sont jamais très loin.

A l'intérieur de la résidence, les vingt délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) veillent avec efficacité et une ponctualité toute suisse au ravitaillement en nourriture, boissons, et cigarettes. Chaque jour, à 13 heures pour le déjeuner, à 18 heures pour le dîner, ils livrent les repas conditionnés sur plateaux individuels, comme dans les avions. « *Depuis le début de la crise et jusqu'au 14 février, 12 914 repas ont été servis* », précise Cécile Baux, l'une des déléguées. Provenant d'un restaurant nippon réputé à Lima et payés par l'ambassade de Tokyo, 4 650 menus japonais et 3 105 soupes japonaises font partie du décompte. Réputée légère, la cuisine nippone a fait de nombreux adeptes parmi les péruviens, y compris chez le chef du commando Nestor Cerna qui l'a ravi, le répète désormais à qui veut bien l'entendre.

Des fruits en quantité accompagnent ces rations. Cécile Baux énumère : « *3 390 bananes, 2 840 pommes, 1 380 oranges, 1 220 poires, 240 mandarines, 158 kilos de raisin.* » Auxquels s'ajoutent 5 343 litres de boissons pétillantes et 16 180 litres d'eau plate. L'alimentation est copieuse et certains otages s'obligent à un régime qui compense le manque d'activités physiques.

Le jour commence tôt à la résidence. Au premier étage – le rez-de-chaussée est occupé par le MRTA –, chacun récupère ses chaussures, rangées la veille devant les portes des cinq pièces converties en dortoirs-salles à manger-salons-bureaux. Les médecins ont imposé cette mesure d'hygiène pour éviter otages dorment sur le sol, mais ils ont un petit matelas de mousse, un oreiller et une couverture.

Après la toilette matinale dans une grande cuvette d'eau – un luxe apprécié puisque, à l'origine, chaque otage n'avait droit qu'à un seul verre pour toute la journée – vient l'heure du petit déjeuner, dont tous les ingrédients ont été livrés la veille, en même temps que le dîner : « *En tout, 1 727 Thermos de deux litres, 423 boîtes de dix portions de fromage et 299 paquets de pain de mie* », précise toujours la porte-parole du CICR. Ensuite, les otages font un peu de ménage puis, selon leurs goûts, lisent, écrivent, écoutent de la musique, apprennent une langue étrangère ou assistent à une conférence donnée par l'un de leurs compagnons d'infortune. Le soir venu, ils organisent parfois une risation du gouvernement péruvien, le CICR a livré trois guitares, des jeux de société, deux cents livres, plus de cinq cents revues sportives, des cahiers, des radios, des lecteurs de CD et des piles pour les alimenter.

Chaque matin, le ballet des anges gardiens au dossard frappé d'une croix rouge commence vers 11 heures. Ils sortent les poubelles, transportent les sacs de linge hebdomadaires – jusqu'à présent, 1 201 sacs ont été traités –, vidangent les toilettes, tandis que les médecins soignent les malades. Depuis une quinzaine de jours, trois spécialistes se sont joints à eux, qui font passer *une visite quotidienne à tous les* otages. « *Dans l'ensemble, ils sont en bonne santé,* assure le directeur de l'hopital Maria Auxiliadora, lui-même un ex-otage. *La plupart d'entre eux n'avaient jamais été suivis d'aussi près.* »

Mais le service le plus apprécié des captifs demeure celui du courrier. Tous les trois jours, ceux-ci peuvent écrire à leurs proches, sur une feuille imprimée à cet effet. Avant d'être lue par son destinataire, la lettre passera par un triple contrôle : celui du MRTA, du CICR et de la police. Depuis le début de la crise, les « facteurs » de la Croix-Rouge *ont distribué* 4 821 messages, dans les deux sens. Pour Noël et le jour de l'an, dindes et puddings agrémentaient le menu. Pour la Saint-Valentin, le 14 février, chacun des soixante-douze otages a reçu en cadeau un livre et un CD.

Sept minutes, mais plus de 50 morts en cas d'intervention

Alors que la troisième rencontre entre le représentant du gouvernement péruvien et son interlocuteur du MRTA s'est conclue, samedi 15 février, sans résultats, l'issue militaire, que le président Fujimori avait agitée si les négociations échouaient, ne semble toujours pas écartée. Dimanche, le journal *La Republica* a ainsi publié un « *plan d'intervention* » sur l'ambassade émanant de l'école des commandos de l'armée de terre. Daté du 5 février, le rapport précise que l'unité d'élite, avec l'aide des Etats-Unis, serait capable de neutraliser le commando du MRTA en sept minutes. Seul problème : 75 % des otages seraient tués. « *Aucune menace ne nous incitera à faire marche arrière,* a aussitôt répliqué le chef du MRTA. *Avec la même conviction, nous sommes décidés à affronter une issue pacifique comme une issue militaire.* »

Paris dément l'invitation du colonel Indic à son ambassade de Sarajevo

Le Quai d'Orsay enquête sur les tortures infligées à des « casques bleus »

Le gouvernement français a réagi, samedi 15 février, aux informations révélant la présence du colonel serbe Milenko Indic à une réception de l'ambassade de France à Sarajevo. Milenko Indic avait organisé la prise en otage de « casques bleus », dont certains furent soumis à des sévices (*Le Monde* daté 16-17 février).

LE MINISTÈRE français des affaires étrangères a indiqué avoir demandé à l'ambassadeur de France en Bosnie-Herzégovine d'élever une « *vigoureuse protestatian* » auprès de la présidence de la République serbe de Bosnie pour la présence à l'ambassade, à la réception du samedi 15 février, du colonel Indic, qui, selon le communiqué, n'était pas invité.

Milenko Indic a été l'organisateur, en 1995, des prises en otage de « casques bleus » français. L'ambassadeur, M. Gaudeul, avait officiellement convié le général Pero Colic, le commandant de l'armée serbe, à cette réception, et le colonel est arrivé avec son supérieur. Les diplomates de l'ambassade ne connaissaient apparemment ni l'identité ni le passé du colonel serbe, qui est pourtant l'officier de liaison régulier entre l'armée serbe et des organisations internationales, dont l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE).

M. Gaudeul avait envoyé une voiture diplomatique pour aller chercher M. Colic et ses compagnons à Pale, « capitale » des Serbes bosniaques. Plusieurs officiers français présents à la réception se sont indignés de la présence de Milenko Indic. Selon nos informations, il aurait été verbalement convié par l'attaché militaire de M. Gaudeul, qui le rencontre régulièrement.

Le colonel Indic conserve un excellent carnet d'adresses au sein de l'armée française et des officiers lui rendent régulièrement visite à Pale. Certains entretiennent même avec lui des liens d'amitié. Le correspondant de *Ouest-France* à Sarajevo, Christian Lecomte, qui a révélé le premier la présence du colonel Indic à la réception de M. Gaudeul, a reçu peu après des menaces anonymes. « *Fais gaffe à ta peau ! Surtout si tu mets les pieds en République serbe !* », affirmait un homme qui, selon Christian Lecomte, s'exprimait dans un français sans accent.

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères a déclaré avoir ouvert une enquête sur les tortures qui, d'après nos informations, ont été infligées à des « casques bleus » français lors de leur séquestration en mai 1995. « *Nous nous réservons d'en tirer les canséquences, y compris, si nécessaire, auprès du Tribunal pénal international, chargé de juger les criminels de guerre du canflit yougoslave* », a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay. Les faits sont pourtant connus des autorités françaises depuis les jours qui suivirent la libération des « casques bleus ».

Les soldats victimes de tortures avaient été rapatriés en France et « débriefés », c'est-à-dire interrogés par des spécialistes et des psychologues de l'armée. Leurs témoignages ont été tenus secrets et la France n'a apparemment jamais transmis ces dossiers au Tribunal de La Haye. Le général Ratko Mladic, commandant de l'armée serbe à l'époque, a été inculpé pour les séquestrations et les mauvais traitements infligés aux « casques bleus », un sort auquel a pu échapper le colonel Indic.

Rémy Ourdan

Visite en France hautement médiatique pour Alexandre Lebed

Le général russe, convié par « l'Association européenne des conseils politiques », proche de M. Pasqua, est à Paris pour cinq jours. Il sera reçu par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat

HORMIS SES SÉJOURS en Afghanistan, où il commandait des troupes de l'Armée soviétique combattant les *moudjahidins*, le général Lebed (46 ans) n'était, jusqu'en octobre 1996, jamais sorti de l'ex-URSS. Donné favori en cas d'élection présidentielle anticipée en Russie, l'ancien parachutiste multiplie maintenant les visites à l'Ouest, pour se forger une image d'homme politique averti et responsable, mais aussi attirer l'attention des médias russes, plutôt tentés de l'ignorer depuis son limogeage, le 17 octobre, du poste de secrétaire du Conseil de sécurité russe.

Arrivé à Paris dimanche 16 février pour une visite privée de cinq jours, Alexandre Lebed a devant lui un programme d'entretiens chargé, qui témoigne de l'intérêt qu'il suscite désormais auprès des chancelleries occidentales. Il s'agit de son quatrième séjour à l'Ouest, après une visite an siège de l'OTAN en octobre, une en Allemagne en janvier, et un déplacement aux Etats-Unis, pour l'investiture du président Bill Clinton. M. Lebed, qui n'occupe en Russie ni fonction officielle ni aucun mandat électif, sera reçu à Paris par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, et celui du Sénat, René Monory. Le Quai d'Orsay a indiqué que M. Lebed pourrait, s'il le souhaitait, être reçu par des hauts fonctionnaires du ministère. Des entretiens sont prévus avec des industriels français (des représentants du CNPF, de Matra et de Total notamment), ainsi qu'avec Charles Pasqua dans les Hauts-de-Seine. M. Lebed a été invité en France par « l'Association européenne des conseils politiques », proche de M. Pasqua.

UN « SYSTÈME CONDAMNÉ »

Alors qu'il avait, voilà trois ans, évoqué le général Pinochet comme référence politique, Alexandre Lebed, qui a fondé le 27 décembre 1996 son propre parti, le Parti populaire et républicain de Russie, s'attache désormais aux figures de Charles de Gaulle et de Napoléon. M. Lebed doit se rendre, mardi 18 février, à Colombey-les-Deux-Eglises sur la tombe du général. Une visite est également prévue sur celle de Napoléon, aux Invalides. En juin 1996, lors de la campagne électorale de M. Lebed au scrutin présidenOel russe (où il recueillit 14,5 % des voix au premier tour), des affiches à son effigie proclamaient : « *De Gaulle a sauvé la France, Lebed sauvera la Russie* ».

M. Lebed, qui compte multiplier les déclarations en France comme il l'avait fait en Allemagne et aux Etats-Unis, prédit, dans un entretien accordé au *Figaro*, la disparition prochaine du système incarné par les membres de « *l'oligarchie* » au pouvoir à Moscou : « *le système qu'ils représentent est condamné, il est en train de pourrir sur place. Encore un an au maximum et il disparaitra* ». « *L'alternotive* » pour la Russie « *est simple* », poursuit-il : « *soit naus sammes capables de trouver en naus-mêmes des réserves intérieures et une sagesse suffisante pour arrêter ce processus de manière civilisée. Sait naus allans droit à une explosion sociale* ».

En Serbie, l'opposition décide d'arrêter provisoirement ses manifestations de protestations

LES DIRIGEANTS de l'opposition en Serbie ont décidé, samedi 15 février, d'arrêter les manifestations de protestations dans les principales villes du pays, après le vote par le Parlement d'une loi confirmant leur victoire aux élections municipales du 17 novembre. Les chefs de la coalition Ensemble, qui avaient envisagé cette décision lors de leur récent voyage à Paris, ont toutefois invité leurs sympathisants à sontenir les étudiants qui poursuivent le mouvement pour obtenir la démission de leur recteur.

La « trêve » déclarée par l'opposition devrait de toute manière être de courte durée. En s'adressant à la foule réunie samedi, Zoran Djindjic (président du Parti démocrate) a en effet expliqué qu'il donnait au pouvoir « *jusqu'au 9 mars pour libérer les médias* ». « *Et si rien ne se passe*, a-t-il poursuivi, *nous redescendrons dans la rue !* » Cet ultimatum coïncide avec le sixième anniversaire de la manifestation antigouvernementale du 9 mars 1991. Organisée par Vuk Draskovic (président du Mouvement serbe dn renouveau), cette marche avait déjà pour but de protester contre le contrôle par le régime de Belgrade des principaux médias. L'intervention des forces de l'ordre – et de l'armée – avait provoqué de violentes émeutes et entraîné la mort d'un policier et d'un manifestant.

LA BATAILLE DES MÉDIAS

Dans un entretien accordé à l'Agence France-Presse et à l'hebdomadaire *l'Express*, Zoran Djindjic a estimé, dimanche, que la Serbie « *est entrée dans un processus de réforme qui ne peut être stoppé* », même si le président Slobodan Milosevic est « *un énorme obstacle au développement de lo société* ». « *Nous sommes prêts à lui affrir la possibilité de se retirer de manière pacifique de la vie politique*, a indiqué le président du Parti démocrate, *car on ne croit pas en sa capacité de se réformer.* »

Le combat de l'opposition pour la libéralisation des médias en Serbie risque en effet de se transformer en un nouvel affrontement entre la coalition Ensemble et le régime de Belgrade. Car, si les municipalités ne détiennent en fait qu'un pouvoir de gestion très restreint, elles disposent souvent – comme dans la capitale avec la chaîne Studio-B – de stations de radio ou de télévisions locales dont l'audience est loin d'être négligeable. Dans la municipalité de Kragujevac, située à une centaine de kilomètres au sud de Belgrade et remportée par l'opposition, il avait fallu un arrêt dn tribunal pour que la nouvelle municipalité puisse garder le contrôle de ses médias.

Le nouveau ministre de l'information, nommé il y a une semaine, Radmila Milentijevic, a d'ailleurs donné le ton. Il a estimé, dans un entretien au quotidien progouvernemental *Borba*, qu'il « *n'existait pas de médias indépendants dans le monde, car ils dépendent de ceux qui les financent* », et a adressé une mise en garde aux journalistes étrangers qui doivent être tenus « *pour respansables de ce qu'ils écrivent* ».

Denis Hautin-Guiraut

Varsovie accuse les services secrets russes de préparer de « graves provocations»

VARSOVIE
de notre correspondont

« *Il fout s'ottendre ò brève échéance ò d'importantes provocotions de lo part des services secrets russes* », a affirmé samedi 15 février le ministre polonais de l'intérieur Zbigniew Siemiatkowski. Le but de ces opérations, a-t-il ajouté, dans un entretien au quotidien *Rzeczpospolita*, sera de freiner l'adhésion de la Pologne à l'OTAN, « *en montrant que les élites des pays candidats* [à l'adhésion] *ne sont pas sûres, que d'une part elles sont corrompues, et que d'autre port elles restent à lo dispositian de leurs anciens mentors : beaucoup d'éminents responsobles politiques, économiques ou militaires actuels ant passé leur jeunesse au de langues années en URSS.* » Le ministre a aussi souligné que les Russes offraient actuellement des conditions particulièrement favorables à l'établissement de relations économiques étroites avec la Pologne, en particulier dans le domaine des infrastructures et des produits stratégiques comme le gaz et le pétrole.

Les déclarations du ministre ont d'autant plus étonné qu'elles sont le fait d'un responsable du parti social-démocrate (SLD, post-communiste) au pouvoir, particulièrement susceptible d'encourir de tels soupçons, et que M. Siemiatkowski lui-même s'est distingué dans la remise au pas des services secrets polonais après « l'affaire Oleksy », c'est-à-dire après que ces services eurent accusé l'ancien premier ministre « social-démocrate » d'être un agent du KGB. (M. Oleksy, aujourd'hui président du parti SLD, a été blanchi de ces accusations, mais personne ne conteste qu'il a entretenu pendant des années des relations privées avec un agent du KGB).

L'opposition a réagi de manière assez négative aux déclarations inattendues de M. Siemiatkowski. L'ancien ministre de l'intérieur Andrzej Milczanowski, qui avait « sorti » les accusations contre M. Oleksy, a affirmé que son successeur voulait dresser un « *rideau de fumée* », et atténuer l'effet d'informations à venir concernant les liens de membres de son milieu politique avec les services russes.

Prié d'être plus précis, M. Siemiatkowski s'est borné à déclarer qu'il avait voulu « *mettre en gorde l'opinion politique, les hammes politiques et les hommes d'affaires* ». Le ministre a cependant ajouté avoir été amené à prendre position publiquement après avoir attendu en vain que le Kremlin démente les récentes affirmations d'un homme politique russe, Constantin Borovoï. Celui-ci avait affirmé, par le biais du quotidien russe *Nezovissimoia Gazeto*, que l'actuel chef de la diplomatie russe Evgueni Primakov avait assuré Boris Eltsine avoir reçu en 1995, avant l'élection présidentielle polonaise, des assurances d'Alexandre Kwasniewski, selon lequel, en cas de victoire, il s'engageait à ne pas faire entrer la Pologne dans l'OTAN.

Ces affirmations ont bien entendu été énergiquement démenties du côté polonais, où on multiplie les déclarations et les démarches en faveur de l'adhésion.

Jan Krauze

IMMIGRATION Invité de RTL lundi 17 février, Alain Juppé a souligné que le Parlement « *est maître du jeu* » sur le projet de loi du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, relatif à l'immigration, projet qui doit revenir en discussion à l'Assemblée nationale le 25 février. « *Et il y a le Conseil constitutionnel derrière* », a ajouté le premier ministre, tout en critiquant les pétitionnaires qui appellent à la désobéissance civile, si ce projet est adopté dans sa rédaction actuelle. ● LIONEL JOSPIN estime, dans un entretien accordé au *Monde*, que « *le premier ministre serait sage de reculer* » en renonçant à la disposition du texte faisant obligation de déclarer à la mairie le départ d'un étranger que l'on aurait accueilli chez soi. ● UNE MANIFESTATION est préparée pour le 22 février par les auteurs des pétitions contre le projet Debré *(lire page 7)*.

Alain Juppé s'en remet au Parlement sur le projet de loi Debré

Devant la contestation du projet de loi Debré, le premier ministre dénonce les appels à la désobéissance civile, mais souligne que les députés et les sénateurs sont « maîtres du jeu » et que le contrôle de constitutionnalité s'exercera sur la loi

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, n'entend pas modifier le projet de loi Debré portant diverses dispositions relatives à l'immigration, qui doit revenir, en deuxième lecture, le 25 février à l'Assemblée nationale. « *Je pense que ce texte est équilibré* », a-t-il réaffirmé, lundi 17 février sur RTL, en rappelant que la France est « *une vraie démocratie* », où la loi est « *votée par les députés et les sénateurs, élus démocratiquement, et sous le contrôle du Conseil constitutionnel* ». Si « *le Parlement considère que sur tel ou tel point, il y a des modifications à faire, il est maître du jeu* », a souligné M. Juppé %, ajoutant : « *Et il y a le Conseil constitutionnel derrière* ».

Evoquant les appels à la désobéissance qui ne cessent de se multiplier, M. Juppé a déploré « *l'amalgame* » que constitue, selon lui, le rapprochement entre l'élection de Vitrolles, la menace qui pèse sur le Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon et le projet de loi de son ministre de l'intérieur. « *Le rôle des intellectuels est de faire avancer la vérité, ce n'est pas de la brouiller* », a affirmé le premier ministre. « *Appeler à la désobéissance civile est un acte grave, parce que cela mine l'Etat de droit et la démocratie, un acte de désintégration sociale* », a-t-il ajouté.

« *L'idéologie du Front national est de dire que l'étranger, quel qu'il soit, est un danger. C'est ce qu'on appelle la xénophobie, et je me bats de toutes mes forces contre, parce que c'est contraire à toute l'idée que je me fais de la démocratie et de la République* (...). *Je veux faire le portage entre l'immigration régulière, qui est la bienvenue en France, et l'immigration irrégulière* », a expliqué M. Juppé, en précisant qu'il y a, dans le projet de loi en discussion au Parlement, des « *mesures d'humanisation très généreuses* ».

La veille, *Le Journal du dimanche* avait publié un appel à la désobéissance signé par 402 acteurs. *Libération* du lundi 17 février livre la contribution de 54 dessinateurs de bandes dessinées. Les professseurs d'université, les directeurs de recherche, les traducteurs ont rejoint le mouvement initié par 59 cinéastes (*Le Monde* du 12 février). Face à cette vague de protestations, le RPR a commencé, dès samedi, à organiser une contre-offensive. Le secrétaire général du mouvement, Jean-François Mancel, a appelé « *les maires, qui savent sur le terrain combien l'immigration clandestine porte atteinte à la cohésion nationale et à la volonté d'intégration, à apporter un soutien serein et républicain au projet de loi gouvernemental* ».

En Seine-Saint-Denis, la fédération RPR du ministre délégué à la ville et à l'intégration, Eric Raoult, a fait diffuser sur les marchés plusieurs milliers d'exemplaires d'une pétidon favorable au projet de Jean-Louis Debré. Plusieurs députés de la « *task force* », la garde rapprocbée du premier ministre, Pierre Bédier (Yvelines), Jean-François Copé (Seine-et-Marne), Gérard Léonard (Meurthe-et-Moselle) ont diffusé des communiqués dénonçant « *les professionnels du monde virtuel, qui préfèrent le confort des salons et leur publicité personnelle* ». Jean-Pierre Philibert, député (UDF-PR) de la Loire et secrétaire national de l'UDF pour l'immigration et l'intégration, a qualifié l'appel à la désobéissance de « *consternant spectacle donné par la gauche caviar* ».

« *On peut toujours discuter* », a affirmé Alain Lamassoure, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, dimancbe sur France 3. « Ce *qui n'est pas admissible, c'est d'appeler au non-respect de la loi. Ceux qui se lancent dans cette entreprise vont obtenir le contraire de ce qu'ils souhaitent, ils ne font qu'aggraver le fossé entre la France profonde et l'élite. Et celui qui se frotte les mains de tout ça, c'est M. Le Pen* », a expliqué M. Lamassoure. Le président du Sénat, René Monory, est allé dans le même sens. « *Je suis tout à fait contre ces principes de désobéissance, qui peuvent être une porte ouverte à Le Pen. Pourquoi demain Le Pen n'emboîterait-il pas le pas en disant :* "Désobéissez à tout ce qu'on vous dit" ? *Je me méfie beaucoup de ces consignes qui peuvent mettre par terre la République* », a déclaré M. Monory au « Club de la presse d'Europe 1 ».

CONTRE « L'AMALGAME »

En revanche, au « Grand-Jury RTL-*Le Monde* », le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy a affirmé « *comprendre* » les artistes qui « *se battent pour la culture, le respect de l'autre, la tolérance de l'autre* ». « *Si les artistes ne s'indignent pas, qui s'indignera ?* », a-t-il observé. « *Je suis là pour leur dire que je n'accepterai jamais d'être dans un pays où la culture se repliera sur elle-même* », a indiqué M. Douste-Blazy en refusant toutefois « *l'amalgame* » entre le projet de loi de M. Debré et l'attitude des maires du Front national sur le plan culturel.

Secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue estime que l'obligation faite aux bébergeants d'indiquer la situation des étrangers qu'ils accueillent s'apparente à de « *la délation* ». « *Une fois de plus, il y a une démarche de ce gouvernement qui vise à mettre en cause un certain nombre d'aspects qui sont parmi les valeurs de la République*, a expliqué le dirigeant communiste sur Europe 1. *Il faut se mobiliser. Les intellectuels sont mobilisés. Les forces politiques doivent se mobiliser* (...) *Partout, il faut que s'unissent les efforts pour faire reculer cette loi liberticide.* »

M. Hue a indiqué qu'il participera « *probablement* » à la manifestation prévue le 22 février par les opposants au projet de loi Debré. De leur côté, les cinq maires d'arrondissement de Paris qui appartiennent au Parti socialiste, parmi lesquels Daniel Vaillant, numéro deux du PS, ont affirmé qu'« *ils ne seront jamais les instruments d'une politique de délation individuelle ou de dénonciation collective, contraires à leur idée de la France et de la République* ».

Lundi matin, le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud (RPR), a indiqué à l'AFP être en mesure de « *proposer une solution au problème des certificats d'hébergement qui ne risquerait nullement la sanction éventuelle du Conseil constitutionnel* ». Il a refusé de dévoiler la teneur de cette solution, pour en réserver la primeur à ses collègues de la commission le 20 février.

Le Front national grignote du terrain dans l'opinion

L'extrême droite s'installe peo à peu dans le paysage politique. Selon un sondage réalisé par Ipsos, les 14 et 15 février, auprès d'un échantillon de 963 personnes pour France 2 et *Le Figaro* (daté 17 février), 47 % des Français considèrent que le Front national est « *un parti politique comme les autres* », soit 5 points de plus que dans une enquête similaire de septembre 1996. Il ne reste qu'une courte majorité (51 %, en baisse de 3 points) pour estimer le contraire. De même, 45 % des personnes interrogées coosidèrent que la présence de députés frontistes à l'Assemblée nationale serait « *une bonne chose pour la démocratie* », cootre 40 % d'avis contraire.

A propos de leur attitude à l'égard do parti d'extrême droite, 2 % des personnes interrogées s'en déclarent « *proches* » et adhèrent « *à toutes ses idées* », 13 % « *proches* » sans approuver certaines de ses idées, et 33 % « *pas proches* », tout en approuvant certaines de ses idées.

Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste

« Le premier ministre serait sage de reculer. Je le lui demande »



LIONEL JOSPIN

« L'importance du mouvement des artistes et des intellectuels contre le projet de loi Debré ne traduit-il pas un constat d'impuissaoce des partis politiques traditionnels ?

– Ne créons pas d'amalgame entre les partis politiques, car si la droite est pour ce projet de loi, la gauche est contre. A mon sens, l'importance de ce mouvement vient de ce que, par instinct comme par culture, les créateurs, hommes ou femmes, savent qu'ils doivent dire leur refus d'un texte qui comporte une sorte d'appel à la délation et au fichage. Ils ont eu une réaction de dignité. J'ai la même.

» Cette réaction nous dit aussi que notre société est vivante. Il faut sortir de l'idée selon laquelle, si les politiques parlent – et nous l'avons fait contre ce projet –, les intellectuels ou, plus largement, les citoyens n'ont qu'à rester silencieux ; ou que, quand des créateurs, des artistes prennent la parole, c'est parce que les politiques n'ont rien à dire. Chacun est là et chacun joue son rôle. C'est cela, pour moi, une société démocratique.

– Ressentez-vous une forme de « lepénisatioo » des idées et des comportements, au-delà même des dirigeants du Front national ?

– Utiliser ce néologisme de « lepénisation », c'est déjà faire la part trop belle aux idées d'extrême droite. Pour contrer la progression des idées et des comportements xénophobes, il faut certes aborder clairement et sainement le problème de l'immigration, mais il ne faut pas réduire le débat public à ce thème.

» Les questions de l'incroyable convervatisme économique d'aujourd'hui, des injustices, de l'identité nationale, du sens que doit avoir la construction européenne, des valeurs qui peuvent nous permettre de vraiment vivre ensemble dans la Répnblique sont tout aussi essentielles. Un certain nombte de Français se sentent abandonnés. Prenons leurs problèmes à bras le corps, avec eux. Ils auront moins peur des autres.

– Que répondez-vous à Alain Juppé, qui assure qu'il ne fait que rendre plus efficaces les certificats d'hébergement créés par un gouvernement de gauche ?

– Je réponds que son argumentadon n'est pas intellectuellement bonnête. La créadon des certificats d'hébergement, en 1982, a été faite par décret, ce qui prouve qu'elle ne modifiait pas la législation existante. Surtout, elle était faite pour veiller à ce que des étrangers venant en France d'un pays pour lequel un visa était demandé soient accueillis dans des conditions correctes.

» Obliger celui qui accueille quelqu'un chez lui, fût-il étranger, à signaler son départ introduit dans le dispositif un changement de nature dans le sens d'une forme de délation. En outre, la sanction prévue en cas de non-déclaration n'est possible que si est établi un ficbier des hébergeants. Nous sommes contre cette mise en fiches.

– Si vous revenez aux responsabilités, que ferez-vous des dispositions aojourd'hui contestées ?

– Dès aujourd'hui, j'espère que le texte ne restera pas en l'état. Le premier ministre serait sage de reculer, en particulier sur l'obligation de déclarer le départ de personnes étrangères que l'on a accueillies chez soi. Je le lui demande. De toute façon, nous porterons devant le Conseil constitutionnel nn certain nombre de dispositions de ce texte. Nous verrons ce qu'il décidera.

» Si les dispositions aujourd'hui contestées restent en l'état et que nous gagnons les élections législatives, nous les abrogerons. »

Propos recueillis par Thierry Bréhier

De l'avant-projet de loi Debré aux appels « à désobéir », cinq questions sur la genèse

● 1. Pourquoi un nouveau projet de loi sur l'immigration ?

Cette vingt-quatrième modificadon de l'ordonnance de 1945 est née de trois soucis. D'abord, rendre plus efficace le système de reconduite à la frontière. Moins de 30 % des étrangers en situation irrégulière faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frondère sont effectivement reconduits. Ceux-ci n'ayant souvent pas de papiers prouvant leur nationalité, l'administration ne parvient pas à obtenir de leur pays d'origine le laisser-passer indispensable à leur retour. Au terme de dix jours de rétention administradve, ils sont donc libérés.

Second souci : sadsfaire les élus de la majorité qui, obsédés par la montée du Front national, réclament un durcissement des lois Pasqua de 1993. Enfin, Jean-Louis Debré y voit l'occasion de marquer de son empreinte une politique d'immigration jusque-là incarnée par son prédécesseur.

Dès février 1996, le ministère de l'intérieur rédige donc un avant-projet de loi. Ce texte prévoit – déjà – la constitution de « *fichiers des hébergeants* », autrement dit des registres informatisés de tous ceux qui accueillent un étranger. Il autorise le relevé d'empreinte des irréguliers et le retrait du passeport d'un demandeur d'asile. Enfin, il envisage le non-renouvellement de la carte de résident pour « *menace à l'ordre public* ». A son tour, la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine, constituée à l'Assemblée nationale sous la présidence de Jean-Pierre Philibert (UDF), propose, le 4 avril, une série de mesures draconiennes : relevé des empreintes de tous les touristes, contrôle du domicile des hébergeants par les services municipaux, réduction drastique des soins susceptibles d'être donnés aux irréguliers...

La tension monte au point que, le 25 avril, Alain Juppé tranche : « *Pas question de légiférer dans l'immédiat, à chaud* », explique-t-il. Le 13 juin, une réunion interministérielle enterre l'idée d'une réforme. « *Avant de modifier les lois Pasqua, essayons de les appliquer* », déclare-t-on à Matignon.

L'occupation, par trois cents Africains sans papiers de l'église Saint-Bernard, à Paris, va redonner de l'actualité au projet. Le 23 août, après deux mois d'occupation et cinquante-deux jours de grève de la faim, la police évacue brutalement l'église. Tous les sans-papiers sont interpellés. La plupart seront libérés à la suite d'erreurs de procédute.

Le 25 août, à Brégançon, Jacques Chirac annonce que les lois Pasqua seront « *clarifiées* » pour être « *plus efficaces* ». « *Les Français, quelle que soit leur appartenance politique, ont une irritation croissante à l'égard des étrangers*, explique-t-il. *C'est une réaction irrationnelle et souvent injuste.* » Et il ajoute : « *Nous avons pris une option de très grande fermeté à l'égard de l'immigration.* » C'est donc un projet ferme qui sera présenté.

● 2. Que cootient le projet de loi initial ?

« *Un texte d'équilibre* », déclare M. Debré en présentant son projet de loi. D'un côté, le texte comporte un volet de régularisations. Parents d'enfants français, conjoints de Français mariés depuis plus d'un an, étrangers sans papiers présents en France depuis quinze ans, mineurs dont l'un des parents est régulier, mineurs entrés en France hors regroupement familial avant l'âge de dix ans, et justifiant ne pas pouvoir « *poursuivre une vie familiale effective dans* [leurs] *pays* » : plusieurs catégories de personnes – un millier par an, selon le *ministère* –, qui ne sont ni expulsables ni régularisables, sortent de l'ornière.

Sur l'autre plateau de la balance, plusieurs « *aménagements techniques* » durcissent les textes existants. Le projet prévoit d'autoriser l'administration à maintenir un sans-papier en rétention pendant quarante-huit beures, au lieu de vingt-quatre avant de le présenter au juge, puis de réduire la portée des remises en liberté prononcées par les magistrats, en permettant aux préfets de poursuivre cette rétention jusqu'à ce que la cour d'appel ait tranché. Le texte étend aussi les pouvoirs des policiers, tant dans le contrôle des véhicules – excepté les voitures particulières – que dans celui des entreprises, où la présence d'un inspecteur du travail ne leur est plus nécessaire.

Surtout, il modifie, dans son article premier, la procédure de délivrance des certificats d'hébergement, ces documents nécessaires à l'obtension d'un visa pour un étranger effectuant une « *visite privée* » : les maires, dont la signature est indispensable, voient leurs possibilités de refuser la délivrance de ce document étendues. Ils peuvent faire appel à la police pour vérifier les normes d'hébergement.

Enfin, le texte oblige l'hébergeant à déclarer le départ de son invité à la mairie. En cas de refus, il ne pourra plus accueillir d'étranger pendant deux ans et risquera d'être poursuivi pour « *aide au séjour irrégulier* ». Cet article, fortement critiqué, en novembre, par la commission nationale consultative des droits de l'homme, reçoit un avis « *défavorable* » du Conseil d'Etat. Le gouvernement cboisit de passer outre : le 17 décembre, il figure dans le texte que Jean-Louis Debré vient défendre à la tribune de l'Assemblée nationale.

● 3. Pourquoi le débat à l'Assemblée o'a-t-il pas attiré l'attention ?

Le débat des députés prend une tournure inhabituelle. L'opposidon est absente. En plein congrès, le Parti communiste délègue une poignée d'élus lors de l'examen général du texte. Quant au Parti socialiste, son embarras sur les questions d'immigration le conduit à jouer l'autrucbe. Pendant trois jours, seul Julien Dray tentera de contenir les ardeurs de la majorité.

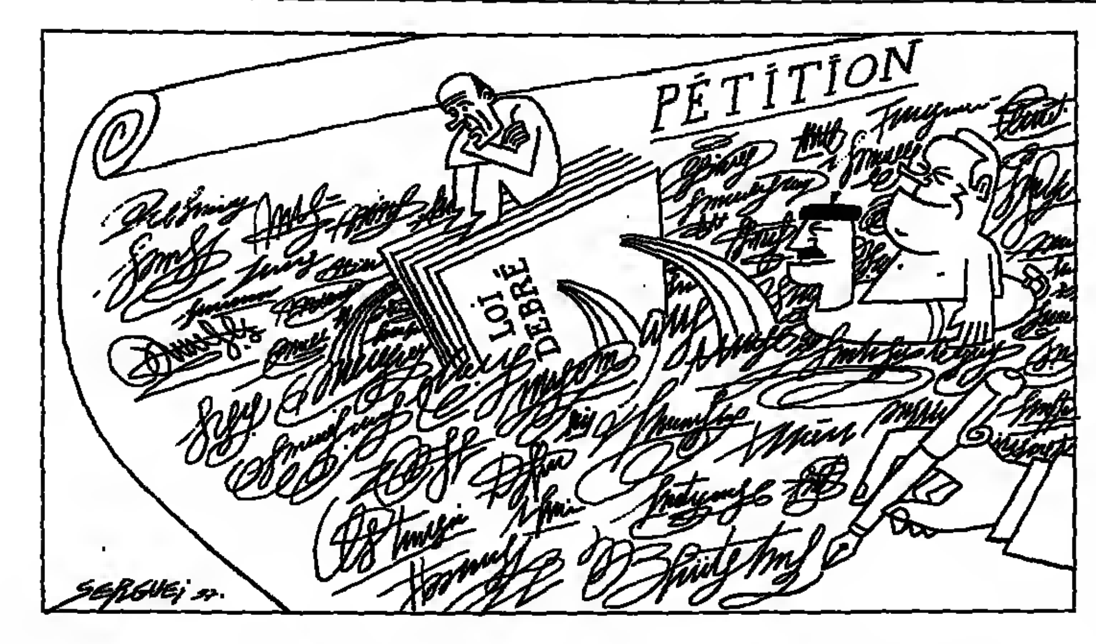
En face, les députés ont décidé d'en découdre... contre le gouvernement. Les « ultras », emmenés par Suzanne Sauvaigo (RPR), s'emploient à durcir le texte. Sur les certificats d'hébergement, le président de la commission des lois, Pierre Mazeaud (RPR), tente de mettre en garde le gouvernement sur une disposidon qui « *relève de la vie privée* ». Il s'inquiète : « *Nous ne devons toucher aux lois que d'une main tremblante, en particulier lorsqu'il s'agit de réglementer l'exercice de la liberté individuelle et de confier des responsabilités dans ce domaine à des personnes* [les maires] *soumises aux pressions de l'opinion.* » M. Debré reste sourd à ces arguments.

Les « ultras », en revanche, font moucbe. Ils écartent de la mesure de régularisation les étrangers en France depuis plus de quinze ans. Ils portent de un à deux ans la période probatoire de vie commune nécessaire pour la délivrance d'une carte de résident à un conjoint de Français. Ils autorisent le relevé et la « *mémorisation* » des empreintes des étrangers « *qui demandent à séjourner en France* ». Enfin, ils s'en prennent aux étrangers intégrés en soumettant le renouvellement de la carte de résident de dix ans à l'absence de « *trouble à l'ordre public* ». Il faudra attendre le retour au Sénat pour que s'ouvre un véritable débat.

● 4. Pourquoi l'oppositioo se cristallise-t-elle sur les certificats d'hébergement ?

Institués en 1982 par Robert Badinter, ces certificats sont destinés à contrôler la réalité de l'accueil d'un étranger en France. L'bôte remplit un formulaire, le maire vérifie qu'il ne comporte pas de mentions inexactes, puis le signe. Depuis 1991, le maire peut en cas de « *doute sérieux* », demander à l'Office des migrations internationales (OMI) de procéder à une visite du domicile afin de vérifier que les conditions d'accueil sont « *normales* ». Alors, et alors seulement, le visa pourra être accordé. Ce dispositif ne concerne que les pays soumis à visa, autrement dit les pays pauvres. Ensuite, il ne s'impose qu'aux pauvres parmi les pauvres, puisque la détention d'une certaine somme d'argent et une simple réservation d'bôtel suffisent à passer de la « *visite privée* » à la « *visite touristique* »...

…jet de loi Debré



Les coordinateurs des différents appels préparent la manifestation du 22 février

LA DÉTERMINATION du gouvernement à maintenir son projet de loi n'a en rien affecté celle des signataires des appels « *à désobéir* ». Au contraire, l'entrée en scène de nouvelles professions, la multiplication des pétitions en province, qui viennent démentir les accusations de « *parisianisme* », laissent penser aux initiateurs du mouvement que le sommet de la vague n'est pas atteint. « *Les déclarations de M. Juppé nous ont persuadé de continuer avec plus de conviction encore*, dit, par exemple, Françoise Cotta, qui coordonne l'appel des avocats. *Nous sommes plus de quatre cents, ce qui pour notre profession est une sorte d'exploit.* »

Sur quoi peut déboucher cette mobilisation ? Certains ne croient guère en une obstination du gouvernement. « *Ils ne peuvent faire fi de ce mouvement*, affirme par exemple l'écrivain Dan Franck. *Ils vont enlever l'article sur les certificats d'hébergement pour faire passer en bloc le reste du texte.* »

Dimanche 16 février, le dialogue s'est noué entre les « coordinateurs » de quelques appels. Ecrivains et cinéastes se sont retrouvés, sans être tout à fait sur la même longueur d'onde. Le collectif des 121 « *noms difficiles à prononcer* », qui outre des personnalités des arts et des sciences compte quelques responsables politiques de l'opposition, souhaite que tous les signataires appellent à la manifestation du 22 février à Paris.

Les écrivains devraient les rejoindre sans hésiter. Les cinéastes paraissent plus réservés, préférant annoncer qu'ils « *participeront* » à ce défilé, sans pour autant lancer un appel explicite. « *Nous tenons à ce que cela reste une action où chacun décide en conscience de ce qu'il fait : signer, aller à une manifestation, héberger un étranger*, explique Cédric Klapisch. *Nous irons à cette manifestation. A chacun de décider pour lui-même.* »

Pas question non plus « stariser » ce mouvement : les cinéastes ont par exemple décidé de faire tourner, tous les trois jours, ceux d'entre eux qui s'exprimeront publiquement sur le dossier : Arnaud Desplechin, Pascale Ferran et Cédric Klapisch devraient donc être remplacés par d'autres. Ce qui n'empêchera pas une certaine coordination. Une nouvelle rencontre entre les différentes professions devrait se tenir, mardi 18 février.

Lundi matin, la liste des appels était la suivante :

● l'appel « *à désobéir* » pour ne « *pas se soumettre à des lois inhumaines* » :

– 59 cinéastes l'ont lancé mardi 11 février, dans *Le Monde*. 130 réalisateurs s'y sont depuis associés, et plusieurs centaines de techniciens du cinéma.

– 155 écrivains ont repris cet appel jeudi 13 février. Une centaine d'autres signataires les ont rejoints.

– 1 100 journalistes ont signé vendredi 14 février.

– 210 traducteurs.

– 402 acteurs ont signé, samedi 15 février.

– 496 musiciens, de Pierre Boulez à Allan Stivell, étaient signataires, dimanche.

– 421 universitaires et chercheurs.

– 200 comédiens et 130 metteurs en scène de théâtre.

– 250 éditeurs et libraires.

– 365 psychanalystes.

– 39 responsables d'associations homosexuelles.

– 147 artistes-plasticiens.

– 54 dessinateurs de bandes dessinées, dont Albert Uderzo.

– 150 architectes.

● **Un appel des avocats** « *soucieux de respecter la justice* », mais qui dénoncent « *un projet manifestement inspiré des lois d'exception de 1941* » : ils étaient plus de 400 dimanche 16 février au soir.

● **Appel des 121 noms** « *difficiles à prononcer* » : « *Enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants d'immigrés, nous nous sentons menacés* », expliquent ces artistes, intellectuels, scientifiques et responsables politiques des différents partis de gauche. Ils invitent à participer à une manifestation, samedi 22 février, à 15 heures, à Paris, de la gare de l'Est à la préfecture de police.

● **50 médecins et dentistes lyonnais** se déclarent « *prêts à soigner et, aussi à héberger, des étrangers en situation régulière ou irrégulière* ».

Les pétitions sur Internet

Plusieurs appels à la pétition contre le projet de loi sont présents sur Internet. Le site franco-suisse Scarabee (http://www.scarabee.com/) appelle à la « *désobéissance civile* » en proposant de remplir un message électronique qui est acheminé vers le site du premier ministre (http://www.premier-ministre.gouv.fr/). Un texte de présentation de cette action prend position « *contre les lois Pasqua et Debré sur l'immigration* » et demande de : « *refuser de déclarer l'arrivée et le départ d'amis étrangers...* ». Un autre serveur Internet situé au Canada reprend l'appel des cinéastes (http://www.volute.qc.ca/ecran-noir/appel66.htm/). Le site Ecran noir, qui se présente comme un « *ciné-zine* », rappelle la chronologie de l'action des réalisateurs et publie un logo sur l'appel ainsi que la liste des signataires. Outre un renvoi au site de Scarabee, Ecran noir suggère d'adresser des messages électroniques à l'Assemblée nationale (webmaster@assemblee-nat.fr) ou de signer l'appel des 66 (vincy@generation.net).

et le développement de la contestation

Plus besoin, alors, de certificat d'hébergement. Enfin et surtout, il laisse la part belle aux maires des communes d'accueil. Une enquête réalisée par la Cimade a montré que près de 50 % des communes exigent des pièces supplémentaires – fiches de paie, cartes de sécurité sociale, relevés bancaires – avant de signer le précieux document. Certains maires, comme Jean Marsaudon (RPR) à Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne, ou Jean-Marie André (UDF) à Beaucaire, dans le Gard, refusent même de signer ces certificats. Les préfets n'ont jamais engagé de procédure à leur encontre.

L'article 1 du projet Debré imposant à l'hébergeant de déclarer le départ de la personne accueillie s'inscrit donc sur un terrain déjà sensible. Comment éviter que se généralisent les fichiers d'hébergeants, alors même que le ministre de l'intérieur a autorisé l'« *archivage* » des informations ? Comment préserver une certaine unité des pratiques, alors que les préfets ont prouvé leur incapacité à contrôler les agissements des maires ? « *Et à quoi ça sert ?* », s'évertuent à demander, lors du débat au Sénat, les membres du groupe socialiste. « *C'est inefficace car le départ de l'hébergeant ne signifie pas le départ du pays*, explique M. Badinter. *Cette mesure vise à demander à des gens de dénoncer ceux qui sont chez eux.* »

M. Debré n'y prête guère attention, pas plus qu'il n'a entendu l'hostilité de l'association des maires de France (AMF), qui estime que cette mesure est « *susceptible de créer un climat de suspicion à l'égard du maire* ». Le ministre de l'intérieur a juste laissé les sénateurs gommer une partie des modifications introduites par l'Assemblée nationale.

● 5. Comment la mobilisation a-t-elle commencé ?

« *Atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée* » : tel était l'avis du Conseil d'Etat. Repris par une poignée de jeunes cinéastes, il va connaître une toute autre ampleur. « *C'est ma vie et ça ne regarde personne* », clament-ils, en substance, le 12 février, lorsqu'ils expliquent pourquoi ils ont lancé, la veille, l'appel à « *ne pas se soumettre à des lois inhumaines.* » Ils se mélangent un peu les pieds, exigent, ici, le boycottage des certificats d'hébergement – sans mesurer que cela aboutirait à interdire aux étrangers concernés toute entrée en France –, confessent, là, ne s'être pour certains jamais préoccupés du sort des étrangers. Peu leur importe. Une femme nommée Jacqueline Deltombe a été condamnée, le 4 février, en vertu de la loi déjà en vigueur, parce qu'elle avait hébergé chez elle un irrégulier ; et aujourd'hui, une nouvelle disposition veut les obliger à « *déclarer les faits et gestes de nos invités* ». N'est-ce pas suffisant ?

L'effet est immédiat. « Générationnel », d'abord. Au premier rang, Arnaud Desplechin, Pascale Ferran, Cédric Klapisch ou Karim Dridi parlent. Ils n'ont pas d'étiquette politique. Ils parlent simplement. Et lorsqu'Eric Raoult les invite à venir en banlieue, ils peuvent répliquer que certains y ont grandi, ou qu'ils y tournent déjà leurs films.

Les autres professions suivent. D'abord cent cinquante-cinq écrivains, d'horizons divers, révoltés ou conservateurs. Puis des comédiens, universitaires, médecins, travailleurs sociaux, traducteurs, éditeurs, plasticiens, archéologues, psychanalystes, journalistes, musiciens, peintres, avocats... Après le refus affirmé par MM. Juppé et Debré de modifier le projet de loi ou d'abandonner simplement cet article « *de trop* », selon Guy Sorman, les signataires réfléchissent aux suites à donner.

Une manifestation est prévue pour le 22 février à Paris, trois jours avant l'examen du texte en seconde lecture à l'Assemblée nationale, appelée par un collectif de « *cent vingt et un noms difficiles à prononcer* », au sein duquel figurent quelques responsables politiques de l'opposition. Cette manifestation pourrait fédérer tous les signataires des appels déjà lancés. Et marquer peut-être le retour des politiques dans un mouvement jusque-là aussi spontané qu'inorganisé.

Nathaniel Herzberg

M. Mégret en mentor auprès de son épouse, élue maire de Vitrolles

MARSEILLE
de notre correspondant

Dans la salle du conseil municipal de Vitrolles, où Catherine Mégret a été élue, dimanche 16 février, au poste de maire, son époux, le numéro deux du Front national, Bruno Mégret, s'est choisi la chaise du mentor. L'arrangement des lieux se veut symbolique : une petite table isolée a été placée légèrement en recul, juste derrière Mme Mégret et Hubert Fayard, premier adjoint.

Tout sourire dans une veste de lainage bleu turquoise, Mme Mégret semble en effet à l'aise face à Jean-Jacques Anglade, son prédécesseur, assis à l'autre extrémité d'une grande table de bois clair. D'emblée, l'ancien maire socialiste, désormais chef de file des neuf élus de l'opposition de gauche, croise le fer avec ses adversaires. Il juge que la présence de M. Mégret dans la partie réservée aux élus, fonctionnaires et journalistes « *ne respecte pas la légalité républicaine* ».

La remarque fait bondir le public de militants Front national triés sur le volet, parmi lesquels le maire de Marignane, Daniel Simonpiéri. « *Va à Luynes !* », hurle quelqu'un, nommant ainsi la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence. Les invectives qui assaillent l'ancien maire font toutes référence à sa mise en examen pour faux et usage de faux.

Son emblématique écharpe blanche au cou, M. Anglade tente de couvrir le tohu-bohu et annonce que les élus de l'opposition siégeront afin de « *construire une alternative au projet rétrograde et démagogique du Front national* ».

Puis l'opposition claque la porte. « *C'est terrible de ne pas avoir d'opposants...* », raille Mme Mégret, que ses supporteurs acclament à gorge déployée. « *Je vais tenter d'ânonner un discours* », ironise-t-elle, avant d'appeler à la « *réconciliation des Vitrollais* ». « *Les querelles et affrontements doivent cesser*, dit-elle. *Le temps de la lutte s'achève. Ma priorité est que Vitrolles retrouve calme et sérénité.* »

Après une semaine émaillée d'incidents dans les quartiers difficiles et de rumeurs folles, la tâche paraît ardue. Les mesures de sécurité témoignent de la division de la population : hôtel de ville encerclé de barrières, vigiles sur les toits, CRS sur le pied de guerre... Sur le parvis de la mairie, où la réunion est retransmise, la tension est concrète dans une foule où se mêlent à parts égales les manifestants de Ras-l'Front et les sympathisants du parti d'extrême droite, juste séparés par un cordon de militants marseillais du Front national de la jeunesse (FNJ).

La discorde atteint son paroxysme lorsque, à midi, Mme Mégret, ceinte de l'écharpe tricolore, lance depuis le balcon à côté de son mari : « *Le bien a triomphé du mal. Vive Vitrolles ! Vive les Vitrollais !* »

Luc Leroux

Le pluralisme dans les bibliothèques

Ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy a rappelé, dimanche 16 février, au « Grand jury RTL-*Le Monde* », qu'il a l'intention de déposer un projet de loi pour garantir le « *pluralisme dans les bibliothèques* ». Faisant référence aux cas de censure et à l'intervention des maires Front national dans le choix de livres pour les bibliothèques municipales, le ministre a déclaré qu'« *aucun parti politique n'a eu des maires qui faisaient cela* ». Il a précisé que, si « *personne n'a eu à légiférer là-dessus* » jusqu'à maintenant, il prendra, lui, ses « *responsabilités* ». M. Douste-Blazy avait promis ce projet de loi le 21 juillet 1996 lors d'un débat organisé à Châteauvallon (Var).

Les sans-papiers de Saint-Bernard : « C'est toute la loi qu'il faut rejeter »

REPORTAGE
« Nous ne sommes ni des délinquants, ni des terroristes, ni des clandestins »

LE 22 FÉVRIER, les sans-papiers expulsés en août de l'église Saint-Bernard participeront au défilé organisé à Paris par un collectif de 121 personnes « *aux noms difficiles à prononcer* ». Mais ils viendront avec leurs sacs de couchage, et non pas avec leurs valises. Installés depuis le 12 septembre 1996 dans des locaux du comité d'entreprise de la BNP, rue du Faubourg-Poissonnière dans le dixième arrondissement de Paris, environ cent cinquante sans-papiers attendent toujours de connaître leur sort.

Sur quatre étages, des salles de réunions et des dortoirs ont été aménagés. Entre les matelas s'amoncellent des sacs de linge. Aux murs, des photos des grévistes de la faim de l'église Saint-Bernard rappellent que « *la lutte continue* ». Dans la cour intérieure de l'immeuble, des panneaux d'affichage indiquent les prochains rassemblements et les convocations de certains d'entre eux à la préfecture ou au tribunal. Assise sur son lit, une Zaïroise de vingt-huit ans plie les vêtements de Jessica, sa petite fille de deux ans. « *Ce n'est pas possible de continuer cette vie. Quand je vois mon enfant qui grandit, je me dis qu'il faut absolument que je m'en sorte* », explique-t-elle.

Dans le dortoir à côté, une Sénégalaise dit simplement : « *Quand on a les papiers, on a la vie.* » Au rez-de-chaussée, quelques hommes regardent les informations à la télévision. « *Malgré les souffrances que l'on a connu, on est content de voir que les gens réagissent, qu'ils lancent des appels. On ne peut pas gagner sans les Français* », témoigne Dijmé. « *Mais*, ajoute-t-il, *notre lutte ce n'est pas seulement d'avoir des papiers, c'est aussi de dénoncer le discours actuel sur l'immigration. Nous ne sommes ni des délinquants, ni des terroristes, ni des clandestins.* »

Ababacar Diop, le porte-parole des sans-papiers, est davantage critique sur la multiplication des appels. « *Mieux vaut tard que jamais*, soupire-t-il. *C'est toute la loi Debré qu'il faut rejeter et pas seulement l'article sur les certificats d'hébergement. Le fond du problème, c'est la situation des sans-papiers et le fait que la loi va créer encore d'autres cas similaires.* »

« UNE RÉPONSE »

« *Il y a quelque temps, un policier m'a dit :* " si tu n'as pas de papier, pourquoi tu as fait des enfants ? " », se rappelle un Malien dont le père « *a fait la guerre pour la France* ». Depuis le mois de décembre, il attendait avec impatience son rendez-vous du 17 février à la préfecture. En vain. Son dossier « *n'a pas encore été examiné* », lui a-t-on signifié, et il est de nouveau convoqué le 18 mars. « *Si tous ces appels d'intellectuels peuvent pousser le gouvernement à tenir parole sur la situation des parents d'enfants français, ce sera bien* », se rassure-t-il.

« *On n'attend pas cette loi, on attend une réponse* », s'insurge Mamadou en servant le thé à ses camarades de « chambrée ». « *Je suis en France depuis dix ans, j'ai travaillé, j'ai cotisé, je ne me considère pas comme un irrégulier* », insiste-t-il.

Au-delà de la manifestation du 22 février, les sans-papiers de Saint-Bernard préparent surtout le premier anniversaire de leur mouvement. Un rassemblement aura lieu le 18 mars devant l'église de Saint-Ambroise. « *Si une centaine de sans-papiers ont été régularisés, cent cinquante sont toujours dans l'attente* », souligne Ababacar Diop.

Sandrine Blanchard

Des conflits sociaux locaux touchent de nombreuses professions du secteur public

Le mouvement dans les transports urbains de province s'effrite

Des conflits sociaux affectent ponctuellement différents secteurs de l'économie – transports en commun de province, hôpitaux, poste – tandis que les intermittents du spectacle, les maîtres-auxiliaires et les associations de chômeurs accentuent leur pression sur les pouvoirs publics. A Agen, les postiers ont cessé, dimanche 16 février, de bloquer le centre de tri. A Toulouse, le dépôt des bus a été réouvert.

LE CLIMAT social est pétillant. Comme autant de bulles qui remontent avant de crever à la surface, des conflits souvent sectoriels et localisés mouchetent le tissu social français. Pour les transports en commun de province, l'épreuve de force qui oppose les tramiots au patronat du secteur sur la baisse de la durée du travail entre dans sa phase décisive. Des négociations sont engagées dans toutes les villes où les réseaux sont bloqués, soit moins de dix agglomérations (Toulouse, Clermont-Ferrand, Le Mans, Lille, Nice, Toulon et Sète). Au niveau national, syndicats et patronat doivent se retrouver le 21 février pour reprendre la négociation en cours sur le temps de travail.

Dans les hôpitaux, un mouvement de grogne se fait sentir, après que les hôpitaux ont recu leurs nouvelles lignes bugtétaires, marquées du sceau de la rigueur, avec des dépenses plafonnées à + 0,5 % en moyenne (hors salaires) pour 1997. Si les deux directeurs d'établissement qui avaient été séquestrés dans leurs bureaux par des agents en grève, à Caen (Calvados) et et à Epinay-sur-Orge (Essonne), ont été relachés, une agitation sociale alimente un certain nombre d'hôpitaux. A Strasbourg, un mot d'ordre de grève illimitée a été déposée, à Vannes, au Mans et à Brest, des préavis de grève courent jusqu'au 6 mars. Quatre syndicats du secteur – INPH (praticiens), CFTC, CFDT, CFE-CGC – ont demandé à rencontrer le ministre des affaires sociales.

CONTRE LES « COUPES SOMBRES »

A la Poste, des agents engagent des actions sporadiques à Bayonne, Clermont-Ferrand, Grenoble, contre la précarité de l'emploi. Alors qu'une grève pour l'ensemble de la fonction publique a été fixée au jeudi 6 mars, le syndicat SUD-PTT a d'ores et déjà appelé *« à l'extensian des luttes »* pour l'emploi à la Poste, *« partaut »* où la situation *« nécessite* un *large front syndical commun »*, et envisage une journée de grève unitaire contre les *« caupes sambres »* dans les budgets.

Dans l'éducatioo nationale, les enseignants et les parents d'élèves se mobilisent contre les conditions de préparation de la rentrée, les suppressions de postes et les fermetures de classes. De oouvelles manifestations ont eu lieu en fin de semaine à Valence (Drôme), à Vif (Isère), où la circulation a été bloquée, et à Cahors (Lot). Un rassemblement national est prévu, mercredi 19 février, à Paris, contre la réduction du nombre de postes dans les concours de recrutement. Dans les universités, on enregistre des frémissements à Nantes et à Toulouse. Des étudiaots s'insurgent contre certaines dispositions de la réforme, notamment celles créant les unités de première expérience professionnelle (UPEP) et demandent des crédits supplémentaires pour en financer les mesures.

Le mécontentement est aussi visible chez les maîtres-auxiliaires, qui entendent multiplier les actions *« coup de poing »* contre la précarité de l'emploi et la lenteur des discussions avec le ministère de l'Educatioo nationale. Même optique chez les intermittents du spectacle, qui multiplient les interventions depuis trois mois. Une assemblée générale se tient, lundi 17 février, à Paris, à la Cité de la musique, au cours de laquelle les syndicats rendront compte du rapport de Pierre Cabanes, conseiller d'Etat nommé médiateur le 24 décembre. Les négociations entre le patronat et les syndicats doivent commencer, jeudi 20 février, sur les conditions particulières d'indemnisation du chômage de cette professioo.

Après l'évacuation par la police des ANPE de Rouen, Paris-République et Le Havre, qualifiée de *« manœuvres d'intimidation »*, l'association Agir contre le Chômage (AC !) a indiqué, dimanche 16 février, qu'elle prépare *« une reprise de la campagne pour le droit des chômeurs »*, pour obtenir notamment leur représentation dans les instances de gestion de l'ANPE et des Assedic.

Alain Beuve-Méry

Les intermittents du spectacle et les traminots de Toulouse veulent donner l'exemple

TOULOUSE
de notre correspondant

Les Toulousains ont assisté, ce week-end, au retour de quelques bus dans les rues de la ville, mais ils n'ont pas pu découvrir la oouvelle cinémathèque dont l'inauguration a été reportée *sine die* après l'intervention d'intermittents du spectacle en colère. La mobilisation des artistes contre la modification de leur régime d'assurance-chômage et la revendication par les traminots de la retraite à cinquante-cinq ans et de la semaine de trente-cinq heures ont un point commun : ces deux mouvements nationaux ont débuté dès la fin de l'automne à Toulouse. Dans les deux cas, la CGT s'est montrée particulièrement active, mais avec des fortunes diverses dans le choix des actions et l'élaboration des revendications.

REPORTAGE
Quelques bus ont circulé ce week-end mais le mot d'ordre de grève est maintenu

Les intermittents du spectacle ont montré l'exemple dès le 18 novembre 1996 en occupant les bureaux de la direction régionale des affaires culturelles. D'autres occupations ont suivi en France et d'autre locaux ont été successivement envahis à Toulouse par les intermittents soutenus localement par le comité régional des syndicats du spectacle et de l'audiovisuel CGT. Aucun des responsables du syndicat n'était toutefois présent, vendredi 14 février, lors de l'inauguration avortée de la cinémathèque de Toulouse. Des contacts avaient été pris dans le courant de la semaine afin de *« cadrer »* l'intervention des intermittents au cours des cérémonies officielles. Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a cependant jugé plus prudent de décliner l'invitation. Les élus locaux se sont également abstenus et le parrain de l'inauguration, l'acteur Michel Serrault, était officiellement absent pour *« raisons de santé »*. Daniel Toscan du Plantier, le nouveau président de cette cinémathèque rénovée, s'est donc retrouvé seul, vendredi, face aux intermittents. Après un débat houleux, il a décidé d'annuler les deux journées portes ouvertes.

Le principal dépôt de bus de la Société d'économie mixte des transports publics de voyageurs de l'agglomération toulousaine (SEMVAT), bloqué depuis le 27 janvier par des piquets de grève, a, en revanche, été dégagé samedi après-midi. Une cinquantaine de bus conduits par des chauffeurs non grévistes a pu circuler durant le week-end. La direction de la SEMVAT avait envoyé des huissiers dans la matinée pour signifier aux grévistes une ordonnance du tribunal de grande instance de Toulouse qui sanctionne d'une astreinte de 10 000 francs par jour les *« entraves à la liberté de travail »*. L'intersyndicale CGT, CFDT et FO, a néanmoins décidé, dimanche, de poursuivre la grève.

Le conflit, l'un des plus durs de l'histoire de la société, ne porte pas sur le principe de la semaine de trente-cinq heures, obtenu dès le 17 décembre après une première grève de huit jours. C'est l'application de cet accord qui soulève des difficultés. Les revendicatioos de l'intersyndicale, qui réclame l'embauche de 350 à 400 personnes, ont été jugées *« inacceptables »* par Dominique Baudis (UDF-FD), le maire de Toulouse. Les métallurgistes CGT appellent, par ailleurs, *« tous les salariés à s'engager partout dans l'action pour* les *salaires, les trente-cinq heures sans perte de salaire et la retraite à cinquante-cinq ans »*. Ce communiqué répond à des encarts publicitaires pubbés dans *La Dépêche du Midi* par la puissante Union patronale de la métallurgie, dénonçant *« la situation de crise créée par une minorité de salariés agissant en toute illégalité »*.

Stéphane Thépot

Le combat solitaire des postiers d'Agen

AGEN
de notre correspondant

Le camp a été levé dimanche 16 février, au terme d'un nuit froide, et à la lumière d'un constat amer : samedi, en dépit d'une grève qui durait depuis le 27 janvier et d'un blocage du centre de tri commencé au quatorzième jour du conflit, du courrier a été distribué dans tout le département et même à Agen. Le barrage avait été formé pour riposter à la mise en place, par la direction départementale, d'un centre de tri et d'un service de distribution parallèle pour contourner l'arrêt de travail de l'ensemble du personnel, employés et cadres, de la recette principale, soit une centaine de personnes.

REPORTAGE
Un service de tri et de distribution parallèle a été mis en place pour court-circuiter ce conflit qui dure depuis trois semaines

Au gré d'une rotation en 3 × 8 et d'un « tableau de service », les grévistes s'y retrouvaient pour de longs palabres aux couleurs du temps – les giboulées, le chômage, le bras de fer engagé avec la direction – et des moments de convivialité qui aidaient à tromper l'attente. Dès les premiers jours, le système alternatif de la direction a joué à plein : un centre de *« continuité des services »* a été ouvert à la périphérie agenaise : des cadres et des contractuels y assuraient le tri du courrier, d'autres la distribution, tardive, incomplète, mais réelle. Vendredi, pour contourner le blocus départemental, le centre de régulation de Cestas a pris le relais, assurant depuis la Gironde la distribution du courrier aux groupements postaux de Lot-et-Garonne.

La mise en place d'une nouvelle organisation de la distribution à la recette principale d'Agen est à l'origine du conflit. D'après des calculs fait à Paris, il était possible de réduire de 4,8 postes les effectifs agenais. Les syndicats contestent le mode de calcul retenu – *« on se base sur des ratios valables du temps où la lettre à vingt grammes constituait l'essentiel du courrier »* –, dénoncent la méthode du coup par coup – *« on commence par la distribution ; demain, on supprimera des postes dans le service général »*. Les grévistes ont donc globalisé leur mouvemeot, et se sont, dès l'origine, érigés en défenseurs de l'emploi et du service public.

Après un arbitrage parisien on est passé à trois, puis à deux suppressions de postes, mais le clivage essentiel demeure : le directeur départemental propose la formation de groupes de travail destinés à plancher sur la réorganisation interne et consent seulement à geler les suppressions de postes jusqu'au mois de juin. *« Pas question de négocier dans cette perspective »*, répondent les syndicats. Mais aujourd'hui ils sont confrontés à une nouvelle épreuve : chacun des postiers a été invité, par la direction, à se prononcer sur ses propositions, lundi 17 février, à la faveur d'un vote à bulletin secret.

Philippe Tugas

Le RPR hésite sur l'opportunité d'une élection partielle à Lyon

LYON
de notre correspondant régional

En se démettant de son mandat de député le 6 février, le jour même de l'arrêt de la Cour de cassation, Michel Noir a mis le RPR, et donc le gouvernement, dans l'embarras : le calendrier autorise, en effet, l'organisation d'une législative partielle dans la deuxième circonscription du Rhône, puisque le siège est vacant plus d'un an avant l'échéance du renouvellement complet de l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 7 février), mais l'hypothèse d'un tel scrutin intervient dans une situation politique confuse, notamment au sein du RPR.

Cette circooscription sensible est au cœur de Lyon, et son prochain titulaire disposera, à l'évidence, d'un tremplin pour les élections muoicipales. Or le mouvement néogaulliste veut conquérir Lyon en 2001. Le choix de son candidat n'est donc pas anodin. Quatre de ses membres sont pour le moment sur les rangs, dont Marc Fraysse, actuellement député de Villeurbanne et secrétaire départemental du RPR.

Persuadé, il y a quelques mois, du soutien de la direction de son parti, M. Fraysse a déjà ouvert deux permanences, à la Croix-Rousse et à Vaise. Aujourd'hui, il explique que, pour lui, une élection législative partielle viendrait trop tôt ; il préfère donc qu'elle n'ait pas lieu. Michel Forien, l'ancien secrétaire départemental, adjoint au maire de Lyon, a fait savoir qu'il avait reçu, lui aussi, des engagements et qu'il se présentera. Cette possible « primaire » peut favoriser la gauche, qui devrait être représentée par Gilles Buna, maire (Verts) du premier arrondissement et conseiller général.

Un cinquième candidat, Henry Chabert, vient de se déclarer *« disponible »* et *« prêt »* pour une éventuelle partielle. D'abord RPR, puis noiriste, puis membre du CDS, l'adjoint à l'urbanisme de Raymood Barre a été réintégré, en décembre 1996, au sein du mouvement d'Alain Juppé. Cette décision des instances nationales a été motivée par un principe de réalité : en juin 1995, M. Chabert avait recueilli plus de 26 % des voix au premier tour des municipales et il dispose, au consell municipal, d'un groupe plus important que celui du RPR.

Contraint de choisir entre MM. Chabert et Fraysse, les dirigeants du RPR pourraient donc être tentés d'attendre pour que la situation se décante et de laisser passer les délais de convocation. La circonscription resterait alors vacante. Le ministère de l'intérieur devrait faire connaître, mardi 18 février, sa décision d'organiser ou non une élection partielle.

Bruno Caussé

Trois élections cantonales partielles

MAYENNE
Canton de Mayenne-est (second tour).
I., 9 845 ; V., 4 641 ; A., 52,85 % ; E., 4 417.
Yolande Scheer, UDF-PR, 2 846 (64,43 %)... *ÉLUE*
Georges Brault, div. g., adj. m., 1 571 (35,56 %).

[*Mme Scheer succède à son époux, Michel Scheer* (UDF-PR), décédé, dont elle améliore légèrement le score de 1992. M. Brault améliore cependant, lui aussi, le score totalisé au premier tour, il y a cinq ans, par les candidats de gauche et les écologistes.

9 février 1997 : I., 9 845 ; V., 4 826 ; A., 50,98 % ; E., 4 664 ; Yolande Scheer, UDF-PR, 2 166 (46,44 %) ; Georges Brault, div. g., adj. m, 1 061 (22,74 %) ; Hubert Moll, UDF-FD, m., 668 (14,32 %) ; Gilbert Blanc, FN, 338 (7,24 %) ; Patrick Macaire, Verts, 190 (4,07 %) ; Alain Ian, PCF, 140 (3,00 %) ; Louis Michel, GE, 101 (2,16 %).

29 mars 1992 : I., 9 533 ; V., 6 029 ; A., 36,75 % ; E., 5 608 ; Michel Scheer, UDF-PR, 3 527 (62,89 %) ; Jacques Fauque, div. g., 2 081 (37,10 %).]

HAUTE-SAÔNE
Canton de Lure-sud (second tour).
I., 6 530 ; V., 4 068 ; A., 37,70 % ; E., 3 899.
Robert Morlot, div. g., m., 1 989 (51,01 %)... *ÉLU*
Claude Thiébaut, FN, 1 058 (27,13 %) ; Marie-Rose Moritz, RPR, 852 (21,85 %).

[Malgré une déperdition de voix à gauche, M. Morlot rassemble une majorité absolue et succède à Jean-Pierre Thomas (div. g.), décédé. Le candidat du Front national progresse de 3 points et de 221 voix par rapport au premier tour, le 9 février, et devance nettement la candidate de la majorité, Mme Moritz.

9 février 1997 : I., 6 530 ; V., 3 657 ; A., 43,99 % ; E., 3 472 ; Robert Morlot, div. g., m., 881 (25,37 %) ; Claude Thiébaut, FN, 839 (24,16 %) ; Michel Federspiel, div. g., m., 808 (23,27 %) ; Marie-Rose Moritz, RPR, 747 (21,51 %) ; Jean Parenty, PCF, 197 (5,67 %).

27 mars 1994 : I., 6 499 ; V., 4 410 ; A., 32,14 % ; E., 3 867 ; Jean-Pierre Thomas, div. g., 2 478 (64,08 %) ; Claude Lovisco, UDF-rad., 1 389 (35,91 %).

HAUTE-CORSE
Canton de Bastia-1 (premier tour).
I., 2 957 ; V., 1 850 ; A., 37,43 % ; E., 1 780.
Jean-Louis Albertini, RPR, 621 (34,88 %) ; Henri Thiers, div., 427 (23,98 %) ; Ange Rovere, PCF, adj. m., 279 (15,67 %) ; José Baldrighi, div., 146 (8,20 %) ; Michel Castellani, aut., 144 (8,09 %) ; Maurice Franceschi, div. g., 105 (5,89 %) ; Claude Léonardi, FN, 58 (3,25 %)... *BALLOTTAGE.*

[Une des clés du second tour sera la qualité des reports des voix de gauche sur *M. Thiers, qui affrontera seul M. Albertini, chef de file de la droite à Bastia, arrivé en tête.* Dans ce canton traditionnellement à gauche, en effet, Emile Zuccarelli (Parti radical-socialiste), député de Haute-Corse et maire de Bastia, a apporté un surprenant soutien, dès le premier tour, à M. Thiers, l'ancien adversaire libéral de son père Jean Zuccarelli, conseiller général décédé en décembre 1996. Cette « ouverture » politique, très contestée à gauche, a favorisé la multiplication de candidatures, comme celle de M. Rovere, premier adjoint au maire de Bastia, qui triple le score du PCF. Enfin, les nationalistes démontrent, *malgré le caractère consensuel de leur candidat, la réalité de leur effondrement politique.*

22 mars 1992 : I., 3 049 ; V., 2 630 ; A., 13,74 % ; E., 2 482 ; Jean Zuccarelli, MRG, 699 (28,16 %) ; Henri Thiers, div. d., 635 (25,58 %) ; Michel Castellani, CN, 401 (16,15 %) ; Françoise de Casalta, PS, 286 (11,52 %) ; Louise Mamberti, div., 205 (8,25 %) ; Ida Dion Delobre, PC, 134 (5,39 %) ; Claude Léonardi, FN, 101 (4,06 %) ; Jean Regoli-Cancellieri, div., 21 (0,84 %).]



SANTÉ En vertu d'une ordonnance du 24 avril 1996 prise en application de la réforme gouvernementale de maîtrise des dépenses de santé, l'informatisation des cabinets médicaux devra être achevée au 31 décembre 1998. ● LE MARCHÉ potentiel, qui se chiffre en dizaines de milliards de francs, suscite de nombreuses convoitises. Les syndicats de médecins, les établissements bancaires mais aussi les laboratoires pharmaceutiques et les opérateurs de réseau téléphonique ont chacun intérêt à se placer dans la course. ● LE CONSEIL NATIONAL de l'ordre des médecins et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ont tous deux formulé des mises en garde contre les possibles *« dérives commerciales »* du système, réaffirmant la nécessité de l'anonymat des données médicales qui transiteront sur le réseau.

L'informatisation des cabinets médicaux suscite de multiples convoitises

D'ici au 31 décembre 1998, tous les praticiens devront être équipés d'un ordinateur. La modernisation de la profession, qui se chiffre en dizaine de milliards de francs, éveille les intérêts des syndicats, des laboratoires pharmaceutiques, des banques et des opérateurs de réseaux

LES PROFESSIONNELS de santé sont en train de vivre une petite révolution. A partir du 1er janvier 1999, tous devront être équipés d'un ordinateur et d'un lecteur de cartes à puce afin de transmettre électroniquement leurs feuilles de soins vers les caisses d'assurance-maladie. Chaque année, plus de 800 millions de documents de ce type convergent vers les caisses de Sécurité sociale. Inscrite dans l'ordonnance du 24 avril 1996 consécutive au « plan Juppé » de maîtrise des dépenses de santé, l'informatisation du système de santé va bouleverser les pratiques médicales.

Le manque de lisibilité initial du projet gouvernemental a vite nourri toutes les interprétations, tous les fantasmes. Les plus inquiets imaginaient déjà l'assurance-maladie en *Big Brother* contrôlant l'ensemble des médecins grâce à son bras armé informatique. Les autres l'accusaient de vouloir intervenir de manière pernicieuse dans leur pratique médicale. C'est finalement tout le système de santé *« à la française »* que l'on craignait de voir remis en cause.

Le traitement de toutes les données transmises aux caisses permettra notamment de déceler les prescriptions « atypiques », et donc de sanctionner – *« d'alerter »*, dit-on plus élégamment dans les caisses – le médecin fautif : certains praticiens s'en inquiètent.

SYNDICATS DIVISÉS

Attachés à leur indépendance et parfois rétifs aux changements, les médecins libéraux n'accueillent pas toujours avec satisfaction cette modernisation. *« Pourquoi investir dans du matériel alors que seules les caisses vont tirer bénéfice de cette informatisation ? »*, demandent certains. Les syndicats de médecins eux-mêmes sont divisés. Les médecins spécialistes redoutent plus que les autres les conséquences prévisibles de l'informatisation. *« Nous ne sommes pas contre, c'est un outil indispensable à la gestion de notre profession*, explique Hubert Wannepain, secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF, majoritaire chez les spécialistes). *Mais il est hors de question que l'on nous impose un système ou des obligations. Chaque médecin doit pouvoir opter pour le matériel de son choix et être libre de se brancher ou non sur le réseau. »*

Une position que ne partagent pas les responsables de MG-France (majoritaire chez les généralistes), seul syndicat de médecins à avoir soutenu le « plan Juppé ». Richard Bouton, son président, a bien compris l'intérêt de l'informatisation. A terme, le réseau mis en place aura des implications qui dépassent la seule transmission des feuilles de soins, et le système pourrait, en définitive, privilégier le médecin généraliste au détriment du spécialiste. Le réseau de santé informatisé va en effet permettre, grâce à des logiciels spécifiques de mise à jour des connaissances ou à la connexion à des banques de données, d'améliorer la formation continue du médecin et d'optimiser ses prescriptions. Le généraliste pourra aussi faire appel à des systèmes de télémédecine, qui l'aideront à lever un doute sur un diagnostic, au risque de réduire le passage obligé chez le spécialiste.

Deux conceptions radicalement opposées du système de santé s'affrontent depuis plusieurs mois. Tous les coups sont permis, comme les récentes attaques contre le syndicat MG-France, qui met au point son propre serveur (*Le Monde* du 7 février). Ces guerres intestines feraient partie du folklore médical si elles ne *se déroulaient sous les yeux* d'autres acteurs, eux aussi intéressés par l'informatisation. Pour l'assurance-maladie, le bénéfice est clair : amélioration de la productivité dans le traitement des feuilles de soins, affinement du contrôle des prescriptions, accès à des données épidémiologiques qui permettront d'améliorer les soins tout en réduisant les coûts. Les considérations d'équilibre budgétaire et de santé publique passent cependant presque au second plan face au formidable enjeu financier que représente l'informatisation complète du système de santé.

Selon une enquête menée en 1994 par le conseil national de l'ordre des médecins, 24 % seulement des généralistes étaient équipés, dont la moitié possédaient un ordinateur obsolète. La vente de matériel et de logiciels, la formation des médecins et la maintenance informatique vont générer à elles seules plusieurs milliards de francs de chiffre d'affaires. Les banques, elles aussi, s'intéressent au marché : quand la carte à puce du patient sera acceptée comme moyen de paiement, le montant des transactions à gérer se chiffrera en dizaines de milliards de francs.

Or le marché le plus prometteur à terme pourrait bien être celui des données médicales. Lorsque tous les professionnels de santé seront connectés, les informations qui circuleront sur le réseau constitueront une mine d'or. Leur traitement à grande échelle permettra, par exemple, de connaître avec précision les habitudes de prescriptions d'un groupe de médecins, ou de mieux déceler la prévalence d'une maladie dans une population donnée. Les économies de temps et d'argent pourront être si importantes que des laboratoires pharmaceutiques seront prêts à payer au prix fort ce type d'informations.

CONVOITISES

Bernard Lemoine, directeur général du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), se veut rassurant. *« C'est une information de service public*, affirme-t-il. *Elle doit permettre d'améliorer la gestion du système de santé et en aucun cas être diffusée dans un but commercial. »* Pourtant, des laboratoires participent déjà au financement de serveurs en projet. Le font-ils par simple philanthropie ? Certes non. Pour rentabiliser leurs investissements, des serveurs envisagent déjà de leur proposer de l'espace publicitaire… De quoi inquiéter la presse médicale, qui vit presque exclusivement des investissements publicitaires des multinationales de la pharmacie.

La concession du réseau suscite d'autres convoitises. Après avoir hésité à en confier la gestion à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), le gouvernement a fait part de sa préférence pour un réseau accessible grâce à un code confidentiel, de type « Intranet » (un Internet privatif), confié à un opérateur technique indépendant. France Télécom pourrait être intéressé par la gestion technique de ce réseau, tout comme son nouveau rival, la Cegetel, filiale de la Générale des eaux, ou encore Bouygues Télécom.

Le grand chantier de l'informatisation est à peine entamé, et déjà des spécialistes estiment que les délais imposés ne pourront pas être tenus. Il y aurait encore trop de contraintes techniques à surmonter, trop de réticences à combattre pour espérer la télétransmission généralisée des feuilles de soins dès le 1er janvier 1999.

Gérard Rameix, directeur de la CNAMTS, se veut optimiste : *« A la fin 1996, 36 % de nos décomptes étaient déjà informatisés. Le flux des remboursements sera dans un premier temps plus important, et nous serons donc au départ le principal client de ce nouveau réseau. »* Les développements futurs (logiciels, monétique, banques de données…) devront attendre la constitution de serveurs suffisamment puissants, capables de supporter les investissements nécessaires.

Dans l'entourage d'Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, où l'on reconnaît que l'objectif est ambitieux, on précise que *« la date butoir doit servir de signal »*. *« Il faudra que le saut technologique ait eu lieu au 31 décembre 1998*, précise-t-on. *Pour le reste, le réseau carte bancaire a bien mis une dizaine d'années à se structurer… »*

Acacio Pereira

L'ordonnance du 24 avril 1996

Dans son titre IV, l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la maîtrise des dépenses de santé précise les dispositions *« nécessaires à la mise en place d'échanges informatisés dont les finalités principales sont de disposer d'une information plus riche susceptible de permettre aux professionnels de santé de mieux évaluer leur pratique et de moderniser la gestion de l'assurance-maladie »*.

Le projet d'informatisation du système de santé remonte à 1985. Depuis cette date, quatre villes seulement (Charleville-Mézières, Bayonne, Vitré, Boulogne-sur-Mer) ont pu l'expérimenter en grandeur réelle. Les médecins qui s'engageront dans l'informatisation avant le 31 décembre de cette année recevront une aide financière de 7 000 francs du fonds de réorientation et de modernisation de la médecine libérale. Progressivement, une carte à puce qui comportera à terme le dossier médical, sera distribuée à tous les assurés sociaux.

Consultation virtuelle chez un praticien du XXIe siècle

LE MÉDECIN DE VILLE a rangé son fidèle dictionnaire Vidal des médicaments au rayon des accessoires inutiles. Grâce à son ordinateur, il n'a plus à se soucier de la composition exacte de l'anti-ulcéreux qu'il s'apprête à prescrire. Son logiciel d'aide à la prescription l'alerte des interactions médicamenteuses possibles et, le cas échéant, lui propose un médicament de substitution.

Lorsqu'il établit son ordonnance, le praticien pianote sur le clavier de son ordinateur pour avoir la liste complète de tous les médicaments ayant la même action. En fonction du prix ou de la posologie proposés, il peut modifier la composition de son ordonnance, d'autant que son logiciel lui donne également accès à la liste des génériques disponibles, ces copies moins chères et rigoureusement identiques de molécules tombées dans le domaine public. Si le médecin compte *« trop large »*, le logiciel lui indique la quantité idéale de boîtes à prescrire, sans que cela remette en cause le traitement du patient. A l'issue de la consultation, la machine calcule le montant exact de l'ordonnance.

PLUS DE PAPIER NI DE PORTE-MONNAIE

De son côté, le malade n'a plus à remplir sa feuille de soins, qui est directement envoyée, via l'ordinateur du médecin, vers sa caisse d'assurance-maladie et sa mutuelle. Avantage : le remboursement est plus rapide. Grâce à sa carte à puce, qui a remplacé sa carte d'assuré social et son carnet de santé, il peut, s'il le souhaite, payer son médecin sans sortir son porte-monnaie. Grâce à la généralisation du tiers-payant, il n'aura bientôt à régler que la différence entre le montant de la consultation et celui du remboursement. Le médecin, lui, est directement remboursé par la caisse.

Dans un premier temps, la mesure risque de provoquer une inflation des consultations, l'assuré ayant l'impression de moins débourser. Les professionnels libéraux, attachés au paiement à l'acte, risquent aussi de mal accepter une nouveauté qui, pratiquement, pourrait faire d'eux des salariés de l'assurance-maladie. La remise en ordre des comptes de la Sécurité sociale est sans doute à ce prix.

Après sa visite chez le généraliste, le malade peut être orienté vers un spécialiste. Le médecin traitant n'a plus à attendre en retour un courrier de son collègue spécialisé, car il visualise, presque instantanément, les résultats de l'examen sur son écran. Il peut même, s'il est féru de statistiques, comparer le cas de son patient à celui d'autres malades souffrant de la même maladie. A moins que, finalement, il ne préfère se consacrer à sa vocation première : soigner.

A. Pe.

Les dérives commerciales potentielles menacent le respect de l'éthique

LE CONSEIL NATIONAL de l'ordre des médecins et la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) viennent de formuler chacun des mise en garde quant aux respect de la déontologie et de l'éthique médicales face au développement du réseau informatisé de soins. L'utilisation obligatoire de cartes à puce (l'une pour le médecin, l'autre pour le patient) protégera, dit-on, la confidentialité et le secret médical. Mais, lorsque le dossier médical d'un malade sera chargé sur l'ordinateur du praticien, tout deviendra possible, à moins que des règles strictes ne viennent encadrer son utilisation.

Face aux inquiétudes qui commencent à se faire jour, le conseil de l'ordre a rendues publiques, vendredi 13 février, plusieurs recommandations. Il souligne que *« toute transmission de données médicales doit assurer une "anonymisation" totale des patients et des professionnels de santé »*. Il précise également que *« tout contrat ou projet de contrat devra établir, de manière claire, le ou les destinataires des informations recueillies »*.

Ce point concerne plus particulièrement les médecins, qui, adhérents d'un même serveur, auraient la possibilité de vendre leurs informations, éventuellement traitées, à des organismes extérieurs au réseau de santé. Il pourrait s'agir, par exemple, de laboratoires pharmaceutiques ou d'instituts de sondages spécialisés dans la collecte de données médicales.

Pour limiter la divulgation de ce type d'informations, le conseil souligne que *« ces données ne doivent être collectées (…) que dans des buts précis de santé publique ou d'évaluation médicale, sauf avis recueilli d'un comité d'éthique, d'un comité pour la protection des personnes dans la recherche biomédicale (CPPRB), ou d'une autorité scientifique »*.

Le texte du conseil national de l'ordre des médecins reprend, dans ses grandes lignes, des recommandations émises le 4 février par la CNIL. Mettant en garde contre les risques de dérives commerciales, la CNIL rappelle que les données à caractère personnel ne peuvent être utilisées que *« dans l'intérêt direct du patient et, dans les conditions déterminées par la loi, pour les besoins de la santé publique »*. En conséquence, *« l'exploitation de données médicales à des fins commerciales doit être proscrite. Même rendues anonymes à l'égard des patients, ces informations ne sauraient (…) être utilisées à des fins de promotion ou de prospection commerciale (…) dès lors qu'elles demeureraient associées à l'identification du professionnel de santé »*. La CNIL préconise en outre que *« les données nominatives soient chiffrées et que toute mesure soit prise afin d'éviter tout accès incontrôlé ou toute connexion à un réseau ouvert, de type Internet »*.

La mise en œuvre de toutes ces recommandations suppose la création, comme le suggère l'ordre des médecins, d'un organisme chargé de surveiller l'ensemble du réseau et habilité à prendre des sanctions en cas de non-respect des obligations. Gérard Worms, président du Conseil supérieur des systèmes d'information de santé (CSSIS) installé le 21 janvier par Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, appelle lui aussi de ses vœux la création de cette haute autorité. *« Notre conseil doit aider à l'accouchement d'une déontologie en donnant, par exemple, un avis sur les critères d'agrément d'un produit susceptible d'être diffusé sur le réseau*, nous a-t-il confié. *Une autorité devra ensuite veiller au respect de cette déontologie. »*

Il apparaît en effet nécessaire d'intervenir en amont du réseau, dès la conception des logiciels, et de définir des cahiers des charges précis pour éviter tout dérapage. Au nom du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, Bernard Lemoine suggère même d'en passer par la loi pour *« fixer les règles d'édition des logiciels et des progiciels, qui devraient être labellisés par un organisme indépendant »*.

Une manière d'éviter une dérive vers un fonctionnement *« à l'américaine »* du système de santé français. Aux Etats-Unis, en effet, les grands firmes ont mis la main sur les organismes chargés de la gestion de la facture pharmaceutique des malades. La logique commerciale et la concurrence effrénée ont conduit certains laboratoires à ne proposer que leurs propres médicaments. En France, si un industriel du secteur participait, sans contrôle, à l'édition d'un logiciel d'aide à la prescription, il pourrait lui aussi être tenté de favoriser sa production.

A. Pe

Les velléités de MG-France

Le syndicat de généralistes MG-France a été l'un des premiers à s'intéresser à l'informatisation du système de santé. Aux côtés du Crédit lyonnais, il est actionnaire majoritaire de Praximed, une société civile qui détient 84,5 % des actions de Medsyn SA. Cette société commerciale a pour but la constitution d'un serveur à destination des médecins.

L'implication d'un syndicat dans une activité commerciale a choqué certains, d'autant que le montage choisi peut paraître opaque : l'autre actionnaire de Medsyn est en effet une société de droit hollandais, Remenhem Hill Holding BV, détenue par le Crédit lyonnais. *« C'est un montage très répandu pour des raisons de confidentialité »*, répond-on à la banque. *« Il vaut mieux qu'un tel serveur soit géré par des médecins »*, se défend Richard Bouton, président de MG-France.

La justice nantaise enquête sur des remboursements suspects de dialyses

NANTES
de notre correspondant

Le parquet de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a ouvert une information contre X… pour faux, usage de faux et escroquerie, à la suite du témoignage d'un infirmier licencié par l'Association ATIR (Aide au traitement de l'insuffisance rénale), basée à La Baule. Cette association pourrait avoir permis le remboursement par la Sécurité sociale de dialyses effectuées dans la partie néerlandaise de l'île de Saint-Martin, à des tarifs largement supérieurs à ceux pratiqués en France. La Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Saint-Nazaire s'est constituée partie civile. Son directeur, Pierre Rousseau, confirme le remboursement de dialyses au tarif de 3 500 francs la séance, alors que le tarif pris en charge en France est généralement de 1 500 francs.

SUR LA FOI DE FACTURES

La CPAM de Saint-Nazaire remboursait les dialyses sur la foi de factures présentées par l'Association néphrologique de développement du rein artificiel (Andra), qui bénéficie d'une convention avec la caisse régionale d'assurance-maladie d'Ile-de-France. Après vérification, il s'est avéré que cette convention ne prévoit que le remboursement de dialyses effectuées dans le centre géré par l'antenne de l'Andra au sein de la polyclinique de la Forêt, à La Baule, et non à Saint-Martin. Une circulaire du ministère de la santé de 1979 indique que les remboursements de dialyses faites à l'étranger doivent être *« effectuées sur la base de frais réels dans la limite du tarif du centre d'hémodialyse le plus proche du domicile de l'assuré »*. Le directeur de la CPAM de Saint-Nazaire estime que la Sécurité sociale a d'autant plus été lésée qu'il existe, sur la partie française de Saint-Martin, un centre d'hémodialyse pratiquant un tarif de 1 500 francs la séance, qui n'était pas utilisé par les insuffisants rénaux dont les séances ont été remboursées 3 500 francs.

Géré par la société Saint-Martin Dialysis Holyday, le centre néerlandais de dialyses fonctionnerait avec du matériel transféré de France, selon un proche du dossier. Les témoignages recueillis lors de l'enquête laissent à penser que les médecins incitaient leurs patients à se rendre à Saint-Martin en utilisant les services de l'ATIR pour le voyage et en bénéficiant la convention de l'Andra pour le remboursement. L'enquête devra déterminer à qui appartient réellement Saint-Martin Dialysis Holyday, à quel prix lui revenaient les dialyses facturées 3 500 francs, où allaient les bénéfices empochés, et qui avait intérêt à proposer aux assurés sociaux d'aller passer quinze jours aux Antilles.

Adrien Favreau

Le procureur d'Evry évoque une possible mise en examen de Jean Tiberi

APRÈS l'hebdomadaire *Le Point*, qui affirmait, la semaine dernière, que la mise en examen du maire de Paris, Jean Tiberi, dans l'affaire du rapport rétribué 200 000 francs à son épouse par le conseil général de l'Essonne, était *« imminente »* (*Le Monde* du 15 février), *Libération* iodique, dans son édition de lundi17 février, que le procureur d'Evry, Laurent Davenas, a fait parvenir à sa hiérarcbie un rapport d'étape, dans lequel il précise les intentions des deux juges d'instruction en cbarge de l'affaire, Dominique Pautbe et Cbantal Solaro.

Pour Laurent Davenas, le fait que Jean Tiberi soit cotitulaire du compte sur lequel ont été versés les 200 000 francs ne permet pas, à lui seul, de constituer un délit.

Eo revancbe, le rapport préciserait que les deux magistrats instructeurs pourraient lier cet élément aux déclarations de Xavier Dugoin, président du conseil général de l'Essonne, qui a affirmé avoir négocié le salaire de Xavière Tiberi avec le maire de Paris en personne.

Les deux juges pourraient envisager une mise en examen de M. Tiberi pour *« camplicité de détournement de fands publics »*.

Quatre skieurs ont été tués par des avalanches en Savoie

Ils évoluaient hors des pistes balisées

Quatre personnes ont été tuées, dimanche 16 février, à la station de La Plagne (Savoie) à la suite d'avalanches. La veille, les centres montagne de Météo France de Grenoble (Isère) et de Bourg-Saint Maurice (Savoie) avaient diffusé des consignes de prudence aux amateurs de ski hors-piste.

GRENOBLE
de notre correspondant régional

A La Plagne (Savole), quatre personnes, dont un moniteur de ski qui accompagnait un groupe de skieurs évoluant en debors du domaine balisé et un moniteur stagiaire, ont été tuées, dimancbe 16 février, par des avalancbes. *« Dimanche, toutes les conditions étoient réunies pour un week-end meurtrier en mantagne*, explique nn pisteur-secouriste de la station. *Lo veille, il avait neigé ossez irrégulièrement, de trente à quotre-vingts centimètres selon les endroits, sur de la neige très dure et un vent d'ouest à nord-ouest ovoit soufflé, parfois en tempête. Enfin, au lever du jour, un temps splendide régnait sur l'ensemble des Alpes. »*

CONSIGNES DE PRUDENCE

La veille, les centres mootagne de Météo France de Grenoble et de Bourg-Saint-Maurice avaieot diffusé des consigoes de prudeoce aux skieurs qui soubaitaient évoluer eo dehors des domaines skiables. Leurs bulletins recommandaient aux amateurs de poudreuse de ne pas s'écarter des secteurs sécurisés des statioos et d'attendre le retour d'une situation plus sûre. En raison de la faible cohésion entre les deux couches de neige – l'ancienne et la nouvelle –, des avalancbes pouvaient être déclenchées par un skieur isolé ou une personne évoluant à pied ou en raquettes sur des pentes suffisamment raides. *« Dans certaines situotians, de nombreux déports spontonés d'avolonches de taille mayenne, et parfois grosses, sont ò ottendre »* annonçaient les bulletins de Météo France. *Ceux-ci* évaluaient à quatre – risque fort – l'échelle européenne des risques d'avalanches qui en comporte cinq.

Tout au long de la Journée du 16 février, de nombreuses avalancbes ont été enregistrées dans les Alpes, emportant des skieurs qui ont pu se dégager par leurs propres moyens ou qui ont dû être secourus par des équipes de sauveteurs. A Saint-Sorlin d'Arves (Savoie), une jeune fille de treize ans, qui évoluait sur une piste, a été emportée par une coulée de oeige probablement déclenchée par uo groupe de skieurs qui se trouvait au-dessus d'elle mais en debors des pistes. Hospitalisée à Grenoble, elle était toujours dans le coma lundi matin. *« Il n'étoit pas sorcier de prévoir que le manteau neigeux alloit être extrêmement instoble et dongereux et que le ski hors-piste était à proscrire pendont ou moins une journée »*, explique un moniteur de Val d'Isère.

NOMBREUX ACCIDENTS

L'hiver 1996-1997 pourrait être particulièrement meurtrier en montagne. Le manteau neigeux, peu aboodant dans les Alpes du nord malgré des précipitations précoces – il a neigé à partir du 15 oovembre 1996 –, o'a été étoffé qu'à l'occasion des toutes dernières chutes. Depuis le début du mois de janvier, les stations ont enregistré un grand nombre d'accidents, souveot mortels, provoqués par des collisions, des glissades ou des cbutes. Après les précipitatioos, ce sont aujourd'hui les avalancbes qui menacent les domaines skiables, mais aussi les secteurs non protégés des stations. De plus eo plus fréquentés par les amateurs de poudreuse, ces espaces de *« ski libre »* attirent de bons skieurs qui n'oot cepeodaot aucuoe connaissance de la structure du manteau neigeux qu'ils traversent et de ses oombreux pièges.

Claude Francillon

Des sans-logis bloquent un train à la gare Saint-Lazare

ENVIRON DEUX CENTS PERSONNES ont bloqué le départ d'un train vers Le Havre, dimanche 16 février, à la gare Saint-Lazare, à l'appel du Comité des sans-logis. Les manifestants, parmi lesquels figurait l'ancien évêque d'Evreux, Jacques Gaillot, avaient auparavant installé un campemeot de fortune dans la salle des pas perdus. Ils réclamaient le relogement immédiat de quarante sans-abris participant à l'opération et entendaieot dénoncer *« l'exploitation de la misère »* par le Front natiooal, qui, *« à lo gare Saint-Lazare, prétend lutter contre l'exclusian en distribuant un bol de soupe »*. A la veille de la présentatinn aux associations du projet de loi de cobésioo sociale, ils protestaient également contre *« le circuit minimaliste des foyers et du SAMU sociol »* proposé par le gouvernement. Les manifestants ont mis fin an mouvement dans la soirée après avoir obtenu la promesse d'une rencontre avec un membre du cabinet du ministère du logement.

DÉPÊCHES

■ **GIGASTORAGE : selon Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort,** mis en examen pour escroquerie et incarcéré quinze jours en mars 1996 par le juge d'instruction Christine Schlumberger, un rapport d'expertise *« onéontit définitivement lo thèse de l'occusation dons l'offaire Gigastorage »*. Ce rapport, confié à l'expert financier Michel Bruyas, coocluerait à la *« réolité »* écooomique de Gigastorage et de sa filiale de recberche et de développement, Belfort Memory International (BMI), basée en Californie. Le procureur de Belfort avait estimé, au début de l'eoquête, qu'il s'agissait au contraire d'une *« coquille vide »*.

■ **DISPARITIONS : quatre jeunes filles, âgées de dix-sept à vingt ans, domiciliées au Portel (Pas-de-Calais),** ont disparu, dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 février, après avoir participé aux festivités du carnaval. Elles oot passé une partie de la soirée dans une boîte de nuit et oot été aperçues pour la dernière fois vers 4 beures du matin par un barman, sur une plage des environs. Selon un autre témoignage, elles auraient été vues eo train de discuter avec deux bommes à côté d'une camionnette. Les enquêteurs o'écartent pas l'hypothèse d'une fugue.

■ **MEURTRE : deux Français de seize ans ont avoué le meurtre à** coups de barre de fer d'un prêtre de cinquante-buit ans, Jean-Pierre Pieraert, directeur d'un centre pour enfants difficiles, samedi 15 février à Blandain, près de Tournai, en Belgique. Les jeunes gens qui avaient été placés dans cette institution belge par un juge français ont contraint le prêtre à leur donner quelques milliers de francs avant de l'assassiner.

■ **MORT : un sans-abri de trente et un ans est décédé,** vendredi 14 février à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), dans un camioo qu'il squattait, à cause d'un chauffage de fortune défectueux.

CARNET

DISPARITIONS

Aline Gagnaire

Une artiste pataphysicienne

ALINE GAGNAIRE, peintre, est morte à Paris le 11 février. Elle était âgée de quatre-vingt-cinq ans.

Née à Paris le 11 septembre 1911, Aline Gagnaire avait peint dès son enfance et travaillé peodant une quinzaine d'années à l'écart des écoles et des groupes à une œuvre onirique. C'est eo 1938 qu'elle sortait de son isolemeot eo participant aux activités du jeune groupe des Réverbères qui opérait dans les milieux surréalistes, puis, sous l'Occupation, à celles de La Main à plume, où l'artiste illustra nombre de publications, notamment des poèmes de Noël Arnaud. Après 1945, elle était un peu partout là où il y avait de l'agitation, exposait avec les surréalistes, et participait à l'organisation de l'exposition de « l'Art brut » à la galerie René Drouin.

D'esprit indépendant, ouvert, corrosif et tendre, spontané et joyeusement spéculatif à la fois, Aline Gagnaire a évolué en multipliant les recherches contradictoires tout au loog de sa vie, sans se formaliser de l'intérêt très relatif que le milieu de l'art pouvait lui porter. Après avoir pris goût aux pictogrammes, elle s'était lancé dans la fabricatioo de tableaux à base de matériaux récupérés, « tableaux-clous », « tableaux-chiffons », « tableaux-matières », empreintes, etc. Tournant le plus souvent autour de la figure bumaine, elle s'est plu tantôt à la charger, comme dans ses séries d'Ubu, tantôt à l'épurer, l'étirer, la noyer, comme dans ses étranges reliefs de plâtre blanc. Aline Gagnaire, qui a pu être qualifiée de *« femme surréaliste »*, s'est plutôt affirmée comme enfant de Jarry et de Dada. Elle était notamment membre de l'OuPeinPo (Ouvroir de peinture potentielle), une filiale très secrète du fameux Collège de patapbysique, vouée au discours et à la réflexion à fond perdu sur les constituants de l'œuvre d'art.

Geneviève Breerette

■ **ANDRÉ CHÉRASSE,** ancien général de gendarmerie, député (UNR, gaulliste) de Seine-Maritime de 1962 à 1967, est mort le 10 février à Bihnrel, près de Rouen, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Né le 23 janvier 1906 au Mnntet (Allier), il avait commencé sa carrière militaire comme sous-lieutenant d'active en 1929, la terminant comme général de brigade de gendarmerie et prnfesseur à l'Ecole supérieure de guerre. De 1961 à 1962, il avait commandé les forces de gendarmerie d'Algérie et du Sahara, puis avait entamé une carrière politique. D'avril 1964 à avril 1965, André Chérasse a fait partie de la délégatinn française à la conférence des parlementaires de l'OTAN, en tant que secrétaire de la commission de la défense nationale. Président de la chambre syndicale patronale des enseignants de la conduite des véhicules à moteur, il a à plusieurs reprises, en 1969 et 1970, plaidé la cause de la prévention routière.

■ **DUYÊN ANH,** figure de la littérature de l'exil vietnamien, est mort le 6 février, à l'hôpital Beclère de Clamart, à l'âge de soixante-deux ans. Coosidéré comme l'un des *« dix auteurs les plus dangereux du Vietnam »*, il fut arrêté par le pouvoir communiste en 1976. Il ne retrouva la liberté que grâce aux efforts conjugués d'Amnesty International et du Pen Club. Boat people, victime d'un attentat aux Etats-Unis, ce prolifique autodidacte s'est exprimé sous toutes les formes littéraires – romans, essais, nouvelles, poèmes... Plusieurs de ses cinquante ouvrages nnt été traduits en français dont *La Colline de Fanto* (Belfond 1986, Fayard 1995), adapté au cinéma sous le titre *Poussières de vie* par Rachid Bouchareb, et les deux volumes des *Enfants de Thai Binh* (1993, 1994, Fayard). Un rnman est en cours de traductioo au Seuil.

■ **ISABEL LARGUIA,** née en Argeotine en 1932, devenue, à Cuba, à partir de 1961, auteur de plusieurs documentaires pour l'Institut cubain d'art et d'industrie cinématographiques (Icaic), est morte vendredi 14 février à Bueoos Aires. Epouse de l'Américain John Dumoulin, cofondateur de l'Académie des sciences de Cuba en 1961, Isabel Larguia avait gagné une certaine célébrité comme réalisatrice de documentaires et comme camerawoman de guerre, notamment eo Guinée-Bissau. Revenue en Argentine eo 1988, Isabel Larguia travailla au sous-secrétariat de la femme et au secrétariat de la culture.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Rachel MUNRO
et
Philippe PIERREY,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Arthur,

le 12 février 1997.

96, rue du Temple,
75003 Paris.

Décès

René DUPHIL,
dit « Castoret »,

nous a quittés à quatre-vingt-neuf ans, au terme d'une vie active et généreuse consacrée à la jeunesse.

De la part de :
Henriette Duphil-Laulhe,
sa femme,
Michèle Denis-Duphil,
sa fille,
Daniel Denis,
son gendre,
Sylvestre et Sébastien Denis,
ses petits-fils.

Une rencontre aura lieu le mercredi 19 février 1997, à 15 h 30, à l'église Sainte-Trinité d'Hossegor, avant l'inhumation.

« Le rayon vert »,
boulevard des Cigales,
40130 Capbreton.

– Les Eclaireuses, Eclaireurs de France, ont la tristesse de faire part du décès de

M. René DUPHIL,

survenu le 14 février 1997.

René Duphil fut commissaire national de l'association de 1938 à 1969.

Il fut l'un des importants acteurs du développement du scoutisme laïque, un homme qui a marqué l'histoire des EEDF.

– Elfrida Filippi,
sa fille,
Freddy et Laurence Filippi,
son fils et sa belle-fille,
Pascal et Camille Filippi,
ses petits-enfants,
Sa famille et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

M. Alfred FILIPPI,

survenue le 9 février 1997 à Paris, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité. Ses cendres reposeront à *Spéloncato*, son village natal.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue des Malmaisons,
75013 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence

– Mme Odette Foulon-Prunet,
M. Jacques Foulon
et Mme Chantal Foulon-Poinot,
Mme Hélène Foulon-Guignard
et M. Serge Guignard,
M. Charles-Louis Foulon,
Le docteur et Mme Bruno Guignard,
M. Alain Guignard et Sandrine,
Mme Mireille Guignard et Frédéric,
M. Olivier Guignard et Sophie,
M. Gaël Foulon,
Chloé et Etienne Guignard,
Sœur Marie du Saint-Sauveur,
Et toute la famille,
annoncent avec tristesse le décès, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, de leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, frère et parent

Monsieur le professeur
Charles FOULON,
médaille de la Résistance,
secrétaire général
du comité de libération d'Ille-et-Vilaine,
professeur émérite
à l'université de Haute-Bretagne,
commandeur des Palmes académiques,
membre honoraire du comité central
de la Ligue des droits de l'homme,
ancien secrétaire national
du Parti socialiste unifié
(voir notice au tome 28
du dictionnaire Maitron).

Un hommage solennel lui sera rendu à l'hôtel de ville de Rennes, le mardi 18 février 1997 à 18 heures, par M. Edmond Hervé, maire de Rennes, M. le professeur Rousse et Mme Lucie Aubrac.

Un culte sera célébré au temple protestant de Rennes, 22, boulevard de la Liberté, le mercredi 19 février à 9 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Malo-Rothéneuf, le même jour vers 11 h 30, dans le caveau de famille, auprès de

Louise FOULON-ROPARS,
infirmière d'un maquis en 1944
créatrice des services sociaux
universitaires de l'académie de Rennes.

« Heureux ceux qui ont faim et soif de justice,
car ils seront rassasiés. »

4, rue des Gantelles,
35700 Rennes.

– Poitiers, Niort, Paris.

MM. Michel et Daniel Geskis,
ses enfants,
Nicolas,
son petit-fils,
Mme Ve Hélène Chencinski,
sa mère
M. et Mme Jacques Chenier,
M. et Mme Léonard Chenier,
ses frères, belles-sœurs,
M. Robert Geskis,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme le docteur Denise GESKIS,

survenu le 14 février 1997.

Les obsèques auront lieu le mardi 18 février, à 15 heures au cimetière de la Pierre-Levée à Poitiers (Vienne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Masséna,
92500 Rueil-Malmaison.
42, rue des Jeuneurs,
75002 Paris.

– M. et Mme Edouard Gozy,
M. et Mme Gilbert Gozy,
leurs enfants et petits-enfants,
Les autres membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges GOZY,
ancien professeur
au lycée Henri-IV, Paris-5e,

survenu le 11 février 1997, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 18 février, à 10 h 45, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Tagore,
75013 Paris.

Anniversaires de décès

Jean DUFOUR,
6 février 1914 (Amiens)
20 février 1992 (Aix-en-Provence).

Sa calme sagesse, discrètement teintée d'humour, sa riche culture, qu'il s'efforçait de transmettre, faisaient de lui un guide qui n'a pas cessé d'éclairer notre route.

Sa famille, des élèves, ses amis.

André KELLER,
journaliste,

nous quittait le 18 février 1987.

Dans nos cœurs et nos pensées, il demeure toujours vivant.

Conférences

– « Qu'est-ce que le protestantisme ? »

Conférence-débat au temple de l'oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

Mercredi 26 février 1997, à 20 h 30, avec Laurent Gagnebin, Alain Houziaux, Louis Pernot, pasteurs.

Communications diverses

– Maison de l'hébreu. Stages express (moderne-rabbinique) du professeur Benaudis. 01-47-97-30-22, 06-60-43-45-78.

Soutenances de thèses

– Fanny Lignon soutiendra sa thèse de doctorat : « Erich von Stroheim, du ghetto au gotha. Recherches sur les origines et l'œuvre d'Erich von Stroheim », sous la direction de M. le professeur Jean Gili et de M. Jean-Paul Török, le vendredi 21 février 1997, à 15 heures, salle Jean-Baptiste-Duroselle, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, Paris 5e.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE :

● **Séminaires**

Maria-Letizia CRAVETTO : *« Der Wegwerfmensch :* **l'homme jetable. Formes et représentations de l'exclusion. »**

26 février, 12 mars, 20 heures-22 heures, amphi A, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean-Michel REY : **« L'écriture de l'histoire : Michelet. »**

24 février, 3 et 10 mars, 18 heures-20 heures, salle Jean-XXIII, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Eric ALLIEZ : **« De la philosophie française contemporaine. »**

25 février, 11 mars, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jehanne DAUTREY, Lucien VINCI-GUERRA : **« Langage, visibilité, différence (I) : qu'est-ce qu'une représentation ? »**

26 février, 18 heures-20 heures, 5 mars, 20 heures-22 heures, amphi A, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Catherine AUDARD : dans le cadre de son séminaire **« Citoyenneté et individualité morale »**, intervention de Patrick RESTEN sur le libéralisme de Joseph Raz.

21 février, 18 heures-20 heures, amphi A, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Viviane FORRESTER : **« Autour de *L'Horreur économique*. »**

25 février, 25 mars, 18 heures-20 heures : **attention : changement de salle : amphi 56 B, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.**

François OST : **« Les enjeux éthiques des temporalités juridiques. »**

20 et 27 février, 18 heures-20 heures, amphi A, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pascal MICHON : **« Conditions théoriques d'une histoire du sujet. »**

26 février, 12 mars, 18 heures-20 heures, amphi B, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Journée d'étude**

Le multiculturalisme, la démocratie libérale et le républicanisme, sous la responsabilité de Catherine AUDARD et John CHARVET, avec D. Archard, M. Canto-Sperber, T. Modood, B. Parekh.

24 février, 10 heures-18 heures, salle 524, EHESS, 54, boulevard Raspail, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : *01-44-41-46-85.*

Autres renseignements : *01-44-41-46-80.*

POLÉMIQUE Une enquête d'utilité publique s'ouvre, lundi 17 février, dans le Gard, autour d'un projet de laboratoire souterrain d'étude sur le stockage en profondeur des déchets ultimes de la filière nucléaire. ● TROIS LOCALISATIONS POTENTIELLES ont été retenues, dans le Gard, la Meuse et la Vienne. La recherche de ces sites est la conséquence d'une loi de 1991 qui donne quinze ans à la France pour faire un choix en matière de gestion des déchets nucléaires de haute activité à vie longue, et envisage notamment le stockage en profondeur. ● LE SITE GARDOIS, PRÈS DES USINES DE MARCOULE, est situé dans la région des vins d'appellation côtes-du-rhône, et les viticulteurs mènent le combat contre le projet : ils redoutent une cohabitation impossible entre déchets nucléaires et production de vins de qualité.

Le vignoble des côtes-du-rhône refuse un laboratoire de déchets nucléaires

Dans le Gard rhodanien, siège des usines de Marcoule, l'ingénieur et le vigneron ont toujours cohabité harmonieusement. Mais les temps changent : plusieurs communes redoutent un voisinage désastreux pour l'image de la production viticole, au cœur de la deuxième AOC française

NÎMES
de notre correspondant

La grogne a d'abord couvé dans les caves coopératives, puis a discrètement gagné une cinquantaine de communes du Gard, de Vaucluse, de l'Ardèche et de la Drôme, voisines nu dans la périphérie du site nucléaire de Marcoule. Un à un, ces villages, à l'appel dn Syndicat général des côtes-du-rhône, se sont prononcés contre le projet de création dans le Gard d'un laboratoire souterrain d'étude sur le stockage en profondeur des déchets ultimes de la filière nucléaire.

Parmi ces délibérations – adoptées avant même l'ouverture, lundi 17 février, de l'enquête d'utilité publique –, figure celle de Chusclan. Depuis 1954, ce village bénéficie des retombées financières de la présence sur snn territoire des usines de la Cogema-Marcoule. C'est également sur ses terres qu'est prévue l'éventuelle construction, sur un site de quinze hectares, du laboratoire de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radinactifs (Andra). Or, le 31 janvier, par dix voix contre cinq, le conseil municipal a refusé le permis de construire.

Ce vote, qui n'a qu'une valeur symbolique, en a surpris plus d'un : dans le Gard rhodanien, l'ingénieur et le vigneron ont toujours cohabité harmonieusement. Il fut même un temps nù les caves avaient baptisé une *« cuvée nucléaire »*. Il y a encore trois ans, le site de Chusclan avait été retenu en raison, précisément, *« d'un véritable consensus des responsables politiques, socioprofessionnels et associatifs »*. Tous voyaient là un moyen de pallier la fermeture d'activités traditinnnelles de Marcoule. *« Ici, il existe une culture du nucléaire »*, clamait le député (République et Liberté) Gilbert Baumet, alors que la conseillère régionale écologiste, Mariane Sabatier, se lamentait de ne pouvoir monter une association de défense. A propos des viticulteurs, Christian Bataille, député (PS) du Nord, chargé d'une mission de médiation sur le choix des sites, notait simplement la demande *« d'un transfert de terre au cas où le laboratoire devrait s'installer sur des terres AOC »*.

Les temps ont changé. *« Nous ne voulons pas de la poubelle nucléaire de la France et peut-être demain de l'Europe, au cœur de la seconde région française d'appellation d'origine contrôlée »*, écrit le syndicat général des vignerons réunis des côtes-du-rhône. A Chusclan, le directeur de la cave coopérative est méfiant : *« Qu'on ne s'y trompe pas, on part d'un laboratoire qui peut très vite devenir un lieu de stockage. » « Nous n'avons aucune compétence pour porter un jugement technique sur le dossier. En revanche, en matière d'image, on sait très bien que cela aura des répercussions sur nos ventes à l'étranger »*, ajnnte Jérôme Quiot, président de l'Institut natinnal des appellations d'origine (INAO) et du Comité interprofessionnel des vins des Côtes et de la vallée dn Rhône. *« Il y a quelques années, une rumeur a couru sur la présence de plomb dans le châteauneuf-du-pape. Deux heures après, Tokyo et New York le savaient. Au Japon et en Suède, on ne s'est toujours pas relevé de la campagne de boycottage contre la reprise des essais nucléaires français. »*

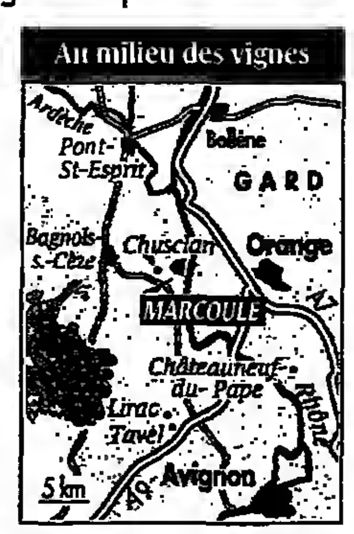
Pour cnnvaincre les maires de l'appellation, le Syndicat général des côtes-du-rhône a publié une plaquette. Face aux deux cents emplois que devrait créer le laboratoire, il met en balance une filière viticole qui représente 33 000 emplnis dans les Côtes-du-Rhône, et un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs dont 1,2 milliard à l'exportatinn.

Mais toutes les communes ne sont pas sensibles à ces arguments. A l'exception de Chusclan, les plus imperméables à la cause viticole sont aussi celles qui sont soumises à l'enquête publique et dnnc les plus directement tnuchées par le projet. *« Que voulez-vous que fassent des élus qui sont sous le robinet des taxes professionnelles, et à qui l'Andra offre aujourd'hui un chéquier ouvert ? »*, s'interroge le directeur du syndicat, Francis Fabre, quand Jérôme Quiot, plus sévère, déclare : *« Sous couvert de développement économique local, l'Andra est en train d'acheter les consciences. »*

L'antenne gardoise de l'Andra ne souhaite pas polémiquer. Ses représentants jugent paradnxale cette nppositinn à un labnratnire *« qui a pour but d'assainir une situation et de gérer à vie des déchets actuellement déposés en surface »*. Mais une étude très fouillée, commandée à deux cabinets spécialisés par la chambre d'agriculture du Gard, confirme les craintes des viticulteurs. Outre *« un risque d'incompatibilité juridique entre la présence de déchets radioactifs dans le sous-sol et l'exploitation de vignes AOC en surface »*, ce rapport estime que la coexistence des deux activités poserait un problème d'image, *« étant donné les opinions internationales moins positives que par le passé vis-à-vis de l'industrie nucléaire »*. D'ailleurs, pnur les auteurs de l'étude, le risque d'une campagne de presse existe déjà, *« en raison de la concentration nucléaire de la vallée du Rhône. »*

Richard Benguigui

Au milieu des vignes



Trois sites en lice

LA LOI du 30 décembre 1991 a donné quinze ans à la France pour décider de sa politique en matière de gestion des déchets nucléaires de haute activité à vie longue. Elle prévnit trois axes de recherche, conduits en parallèle, pour se débarrasser de sous-produits dont la radioactivité peut persister pendant des millénaires : l'amélioration du retraitement par séparation-transmutation ; l'entreposage de longue durée en surface, avec ou sans retraitement ; le stockage en profondeur, réversible nn non, des déchets. Le Parlement devra choisir en 2006.

Ce calendrier, apparemment lâche, sera en fait très tendu. Il est difficile de donner un délai pour les travaux sur les deux premières solutinns. S'agissant de la troisième, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) s'estime encore dans les temps. Les enquêtes publiques qui s'ouvrent actuellement dans le Gard, la Meuse et la Vienne (*Le Monde* du 5 février) touchent les trois sites susceptibles d'accueillir, respectivement à Marcoule, Bure et La Chapelle-Bâton, les laboratoires souterrains, où seront, localement, « qualifiés » les types de roches les plus à même de confiner la radioactivité.

Dans les années 80, les premières prospections, en Anjou et dans la Bresse notamment, avaient suscité de vives réactions. L'Andra a, cette fois, été plus circonspecte et l'opposition mnins massive. Les écologistes et les opposants à ces projets estiment cependant que l'implantation des laboratoires, dont l'Andra assure qu'ils n'accueilleront aucun déchet nucléaire pendant les expérimentations, n'est que le premier pas vers l'installation des futurs centres de stockage.

Suivant l'avis du député du Nord (PS) Christian Bataille, auteur d'un rapport à l'origine de la loi de 1991, l'Andra a assorti ses recherches d'un accompagnement économique sous la forme de subventions (environ 5 millions de francs par an et par site) destinées à des « associations pour le développement local ». Cette manne a été considérée par les opposants comme des *« arrosages »* destinés à s'assurer le soutien des collectivités locales et des particuliers (*Le Monde* du 20 avril 1996).

Les travaux de prospection (1 milliard de francs sur deux ans et demi) ont permis de sélectionner les trois sites dont les caractéristiques géologiques semblent intéressantes à l'Andra. Yves Kaluzny, directeur de l'Agence, espère débuter les travaux de forage début 1998.

L'investissement pour la constructinn de ces laboratoires, installés dans des galeries de 500 mètres en étoile, est estimé à 750 millions de francs pour ceux de l'Est et de la Vienne et à 900 millions pour celui du Gard. Il conviendra d'y ajouter le coût de fonctionnement de chaque laboratoire jusqu'en 2006, évalué par l'Andra à 1,5 milliard de francs. Christian Bataille, qui préconise la construction de trois laboratoires – la loi dit seulement qu'il en faut plusieurs –, estime le coût de ce programme de recherche à 10 milliards de francs.

Hervé Morin

Une procédure au long cours

L'autorisation de créer deux ou trois laboratoires d'étude du stockage en profondeur des déchets bautement radioactifs à vie longue comporte plusieurs étapes :

● ***La prospection**, effectuée par* l'Agence nationale pour la gestinn des déchets radioactifs (Andra) de 1994 à 1996, a permis de retenir trois sites : deux argileux dans la Meuse (Bure) et le Gard (Marcoule), un granitique dans la Vienne (La Chapelle-Bâton).

● **Les enquêtes publiques** permettront pendant deux mois aux populations de prendre connaissance du dossier et de donner leur avis aux commissaires enquêteurs, tandis que les services de l'Etat procéderont à l'instructinn technique.

● **Les éventuelles autorisations** devraient faire l'objet d'un décret après avis du Conseil d'Etat, fin 1997. Le creusement *des laboratoires débuterait dans* la foulée. Les recherches dureront jusqu'en 2006, date à laquelle le Parlement devra se pronnncer sur les différents modes de gestion des déchets radioactifs.

● **La construction finale** *des centres souterrains – du* moins si l'option du stockage en profondeur est retenue – devrait durer dix ans. Si un stockage – de quelques dizaines de milliers de mètres cubes de déchets radioactifs – devait avoir lieu, il ne débuterait pas avant 2020.

L'islam en Allemagne, plus toléré qu'intégré

Avec deux millions de Turcs et près de deux mille mosquées ou lieux de culte, la religion musulmane est bien implantée outre-Rhin. Elle bénéficie de la tolérance traditionnelle des Allemands en matière de croyance, mais ses représentants ne peuvent prélever un « impôt d'Eglise » ni participer aux institutions publiques

DANS une récente lettre ouverte aux autorités allemandes, Günther Grass réclamait la construction d'« *une mosquée sur le Ku'domm* ». En plaidant pour un établissement religieux musulman sur les « Champs-Elysées » de Berlin-Ouest, l'écrivain part d'un constat simple : les musulmans sont devenus, après les catholiques et les protestants, la troisième religion d'Allemagne. Pour bien montrer qu'il s'agit là d'une situation durable à *ses yeux*, l'auteur du *Tambour* compare la situation des musulmans d'aujourd'hui à celle des huguenots français de la fin du XVII[e] siècle qui, « *chassés par la France catholique, se réfugièrent à Berlin et installèrent leurs églises dans cette ville* ». Avec 2,6 millions de fidèles, l'islam représente outre-Rhin une force importante, qui ne passe pas inaperçue dans le paysage, puisque 2 000 mosquées ou lieux de culte y sont dénombrés à ce jour.

Rien qu'à Cologne, la plus grande ville à concentration musulmane du pays, on compte 70 000 musulmans et 100 lieux de culte. Autre exemple, celui de Dortmund. Dans cette grande cité industrielle de la Ruhr, certains quartiers sont peuplés à 40 % par des Turcs, arrivés en Allemagne à partir des années 60 pour fournir de la main-d'œuvre aux usines de la région. Ici comme ailleurs, le fait musulman, essentiellement lié à l'immigration turque – 2 millions de personnes en Allemagne –, est de plus en plus visible.

La plus grande mosquée de Dortmund se trouve au nord de la ville, au numéro 12 de la Kielstrasse. Installée dans les murs d'un ancien temple protestant, sa façade a simplement été repeinte en blanc et en vert. Le hasard a voulu que le corps du bâtiment fût orienté vers La Mecque. Objet d'une affluence sans cesse croissante, notamment de la part des jeunes, la mosquée est noire de monde pendant la période du *ramazan* (ramadan en turc). Les vendredis, certains fidèles sont obligés de suivre la prière depuis la rue. « *La mosquée de la Kielstrasse accueille de plus en plus de monde au moment même où les églises chrétiennes se vident* », remarque Falk Meinert, un travailleur social de la ville chargé de la formation professionnelle des jeunes étrangers.

La plupart des fidèles qui se retrouvent à la mosquée de la Kielstrasse sont des Turcs : c'est donc le rite sunnite qui est respecté ici, comme partout ailleurs en Allemagne. La prière, pour l'essentiel, est dite en arabe. Elle n'est comprise que sous forme de bribes par la plupart des fidèles présents, sauf par quelques Marocains, Algériens ou Syriens perdus dans la foule. Mais de plus en plus de jeunes Turcs, désireux de retrouver les racines de l'islam, se mettent à apprendre l'arabe, notamment à Berlin, la plus grande ville turque hors de Turquie.

A la grande mosquée de Dortmund, les imams sont nommés par l'Etat turc : il s'agit d'une des nombreuses mosquées contrôlées par la principale association musulmane d'Allemagne, la Ditib ou Diyanet, qui dépend directement du secrétariat d'Etat aux cultes d'Ankara. La Ditib, partenaire privilégiée des autorités allemandes, incarne la tradition turque d'un islam sécularisé, doté de bonnes capacités d'adaptation à la société occidentale. Mais c'est le seul des trente lieux de culte musulman recensés à Dortmund – sans compter les espaces religieux familiaux ou privés qui sont utilisés par la minorité des alaouites de Turquie (600 000 personnes en Allemagne), de rite issu du chiisme – a être administré ainsi.

Difficile de savoir d'emblée, quand on entre dans une mosquée non contrôlée par la Diyanet, s'il s'agit exclusivement d'un lieu de prière ou d'un espace de rencontres à caractère social, voire politique. C'est l'influence turque omniprésente qui frappe avant tout. Chaque mosquée ou presque abrite un club de *football* et, la plupart du temps, des drapeaux turcs, voire nationalistes ottomans (à trois croissants), sont accrochés aux murs. Les mosquées « dissidentes », qui tendent à devenir la règle, sont tenues par d'innombrables associations qui tentent depuis plusieurs années de se dégager du contrôle de la religion officielle importée d'Ankara.

Ainsi, toutes les sensibilités de l'islam turc sont représentées en Allemagne, où elles disposent de plus de ressources et d'une plus grande liberté d'expression qu'en Turquie, même si les renseignements généraux surveillent les activités des militants les plus engagés. Pour toutes ces organisations antikémalistes, dont la plus connue est l'AMGT ou Milli Görüs (« Organisation de la vision nationale en Europe », liée au parti Refah du nouveau premier ministre turc, Necmettin Erbakkan), l'Allemagne aura servi de base arrière permettant, dès les années 70, une lente reconquête de la Turquie par l'islam.

Si M. Erbakkan a lui-même passé de nombreuses années de sa vie en Allemagne, où il a rassemblé les fonds nécessaires à sa carrière politique, ce sont aujourd'hui les jeunes Turcs de la troisième génération, nés en Allemagne, qui se tournent vers le Coran avec de plus en plus de ferveur. Comme en France, on observe outre-Rhin une tendance très nette à la « réislamisation » des jeunes. Une étude, menée par Wilhelm Heitmeyer, de l'université de Bielefeld, vient de le démontrer. Le sociologue parle d'un « *repli* » sur l'islam des Turcs nés en Allemagne, parlant l'allemand mieux que le turc, mais ne disposant pas de la nationalité allemande comme le veut le code de la nationalité basé sur le droit du sang.

A en croire ce que disent ou écrivent les responsables de Milli Görüs, l'Allemagne est un terrain idéal pour l'épanouissement de l'islam. Il est vrai que la tolérance de la société allemande est surprenante. On se souvient que la plus éminente figure de l'orientalisme allemand, Anne-Marie Schimmel, avait manifesté publiquement son rejet des *Versets sataniques* qu'elle avait qualifiés de « *sacrilège* » (sans pour autant approuver la fatwa de Khomeiny). Plus récemment, la Lufthansa a annoncé publiquement qu'elle défendait à Salman Rushdie d'emprunter ses lignes aériennes : il s'agissait de rassurer les clients quant aux risques éventuels d'attentats.

Contrairement à ce qu'on constate en France, où cherche à s'affirmer l'idée d'un islam « à la française » converti à la laïcité, l'Allemagne ne s'oppose pas à l'expression publique de la foi. Dans un pays où l'espace religieux n'est pas absolument séparé de l'espace public, l'islam dispose sans aucun doute de capacités d'expression beaucoup plus larges qu'ailleurs. Pour Rémy Leveau, spécialiste de l'Islam en poste à Berlin (au Centre Marc-Bloch de recherches en sciences sociales), cette « *souplesse fantastique* » de la société allemande remonterait à la paix d'Augsbourg de 1555, qui, tout en consacrant le partage entre l'Allemagne protestante et l'Allemagne catholique, fit place au principe de la pluralité confessionnelle.

« *Ce qui choque les Allemands*, remarque Claire de Galembert, auteur d'une thèse consacrée à l'attitude des Eglises chrétiennes allemandes face à l'islam, *ce n'est pas tant l'islam, qui ne touche après tout que 3 % de la population vivant en Allemagne, que l'athéisme, qui concerne 25 % de la population.* » Les grands débats publics liés à la problématique religion-espace public sont liés au développement de l'athéisme bien plus qu'à celui de l'islam. La querelle autour de la suppression des *crucifix* dans les salles de classe de Bavière était remontée jusqu'à la Cour constitutionnelle de Karlsruhe : un tel scénario ne s'est jamais produit avec l'islam. Par ailleurs, l'opinion publique allemande ne confond pas les notions d'islam et d'islamisme, et n'assimile pas le Coran avec la menace du terrorisme. L'Algérie, pour les Allemands, c'est loin. Quant aux violences liées à la présence turque, elles découlent avant tout du conflit entre les Turcs et les Kurdes. Or « *ce conflit est dénué de toute dimension religieuse, même si la référence religieuse est utilisée par tous les partis comme facteur de légitimation* », comme le remarque Amid Bozarslan, un chercheur français basé à Berlin, spécialiste du dossier kurde. S'il existe bien un racisme antiturc en Allemagne, il ne se définit pas par un rejet de l'islamisme. Il est lié au fait que, contrairement à ce qui se passe en France, les Musulmans d'Allemagne s'identifient très largement à leur pays d'origine. Ils ont gardé leur nationalité et se font encore, pour la plupart, *enterrer en Turquie* – bien que des cimetières musulmans fassent leur apparition depuis quelques années.

> « L'islam n'est jamais problématisé ici comme un débat de société. Il relève d'un débat juridique, si bien qu'on est dans une logique de droits et non de valeurs »

C'est ainsi qu'il n'y a pas eu d'« affaire du foulard » en Allemagne. La société allemande accepte plus facilement l'affichage extérieur d'insignes religieux comme le voile islamique. Les conflits inévitables qui ont surgi ici et là ont, la plupart du temps, été résolus au niveau local, grâce à des compromis qui ont souvent été en faveur des musulmans. Ce type de conflits n'oppose d'ailleurs pas tant les Allemands aux musulmans que les Turcs entre eux. C'est ainsi qu'à Berlin, au début des années 80, c'est un professeur féminin de lycée turc, de sensibilité kémaliste, qui avait protesté auprès des autorités allemandes contre le port du foulard par une de ses élèves, turque elle aussi, mais élevée dans l'antikémalisme.

Revenons à Dortmund, du côté de la grande mosquée. Là-bas, les habitants allemands du quartier ne sont pas tellement gênés par la présence d'une autre religion que la leur : il n'y a eu ni protestation ni pétition quand la mosquée s'est installée dans la Kielstrasse. En revanche, un peu plus tard, une plainte anonyme a été adressée aux services municipaux de la ville. Elle portait sur un point très particulier : un voisin de la mosquée, ayant remarqué que cette dernière abritait un magasin d'alimentation, a voulu savoir, en bon citoyen, si la mosquée payait correctement sa patente. Comme le dit Valérie Amiraux, qui prépare une thèse sur l'islam en Allemagne, « *l'islam n'est jamais problématisé ici comme un débat de société. Il relève d'un débat juridique, hors de tout champ politique, si bien qu'on est dans une logique de droits, et non de valeurs* ».

On aurait tort de surestimer, au vu de cette tolérance apparente, les capacités d'intégration de l'islam au sein de la société allemande. S'il est vrai qu'à Dortmund des lieux de culte ont pu se mettre en place sans grands problèmes, d'innombrables autres cas illustrent une volonté de rejet de la part de la population.

TRÈS souvent, comme à Pforzheim, dans le Bade-Wurtemberg, des associations civiques locales se mettent en place contre la construction d'une mosquée, en s'attaquant à la hauteur des minarets et en refusant la diffusion par haut-parleurs du chant du muezzin. Il n'est pas rare de constater, comme à Pforzheim mais aussi à Duisbourg, dans la Ruhr, que quelques prêtres isolés au sein de l'église protestante locale associent leur voix à celle des opposants, en soulignant que « *le dieu des musulmans n'est pas celui des chrétiens* ».

Au niveau des autorités gouvernementales, on ne décèle pas de volonté d'intégration à long terme de l'islam dans l'espace national. Alors que toutes les grandes religions bénéficient du statut de « corporation de droit public », qui leur donne droit notamment de lever, si elles le désirent, un « impôt d'Eglise » (*Kirchensteuer*) auprès de leurs fidèles et d'être représentées dans de nombreuses institutions publiques (médias, hôpitaux, armée), l'islam n'a toujours pas obtenu une telle reconnaissance de la part des autorités allemandes. Une situation d'autant plus surprenante que les orthodoxes ont obtenu ce statut, que les Témoins de Jéhovah de Berlin ne sont pas loin de se voir accorder aussi.

L'argument avancé par Bonn est que les institutions islamiques sont trop éclatées et trop multiples pour pouvoir prétendre au statut d'interlocuteur unique. En réalité, le pouvoir semble vouloir maintenir un contrôle plus étroit grâce à un islam organisé selon le régime des « associations d'étrangers », qui peuvent être dissoutes à tout moment.

« *Au fond*, remarque Valérie Amiraux, *l'islam continue à être considéré, en Allemagne, comme un problème relevant de la politique étrangère et des relations avec la Turquie.* » C'est à la lumière de cette analyse qu'il faut, sans doute, comprendre pourquoi, dans plusieurs Länder, l'école publique dispense des cours de religion islamique confiés à des professeurs la plupart du temps formés en Turquie. L'idée maîtresse qui explique peut-être la généreuse tolérance allemande à l'égard de l'islam, c'est que les Turcs, un jour, retourneront chez eux.

Lucas Delattre
Dessin : Hania Pyrzynska

PROCHAIN ARTICLE :
L'islam en Grande-Bretagne

Ma mère ne viendra pas en France

par Tahar Ben Jelloun

ET si je faisais venir ma mère pour passer quelques jours chez moi, en France ? Elle viendrait par avion de Tanger et resterait le temps qu'elle désirerait auprès de ses petits-enfants. Elle serait si heureuse. Simple. Normal. Non. Pas si simple que ça. C'était possible il y a longtemps, avant l'été 1986, le fameux été où Paris fut le théâtre d'attentats meurtriers. Avant, elle n'aurait eu besoin que de son passeport valide et de son courage pour prendre l'avion.

Aujourd'hui, cette simple visite est rendue si compliquée et surtout si peu souhaitée par ceux qui gouvernent la France que je préfère y renoncer. Je ne me vois pas en train de jouer à la police des frontières avec celle qui m'a appris la générosité et l'hospitalité. Je connais un ami marocain devenu français, marié avec une Française et ayant trois enfants, tous français, qui n'a pas réussi à faire venir sa mère pour fêter la naissance de son dernier fils.

Comme vous savez, une étrangère de soixante-dix ans pourrait troubler l'ordre public ou même prendre le travail d'une Française. On ne sait jamais, et puis, on ne se méfie pas assez. Le consulat de Casablanca avait jugé que cette grand-mère n'avait pas le droit d'aller en France. Il n'a pas donné de justification. Ce fut un refus net et sans commentaire. De toute façon, un visa n'est pas forcément un droit. Des exemples de ce type existent par milliers. Il vaut mieux ne pas tous les citer. L'instauration du visa a « autorisé » des petits chefs à exercer leur petit pouvoir teinté de racisme ordinaire, qu'ils refoulaient avant.

Donc nous étions au mois d'août 1986. A l'époque, le terrorisme avait une odeur procbe-orientale. C'était la manière que des Etats, comme l'Iran ou la Syrie, avaient trouvée pour faire pression sur la France afin qu'elle change de politique dans cette région du monde, au Liban notamment. Cette stratégie du chantage à la terreur fut payante. A la moindre résistance ou hésitation, on assassinait sur le terrain des Français, par exemple un ambassadeur ou de simples soldats.

Le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, eut l'idée de « terroriser les terroristes » en imposant un visa d'entrée et de sortie de France à tous les ressortissants arabes. Tous sans exception, en bloc. Les Proche-Orientaux et les Maghrébins. Les nomades et les sédentaires. Les bruns et les blonds. Les travailleurs manuels et les intellectuels. Les hommes d'affaires et les touristes. Les étudiants et les malades. Les cousins et les grand-mères.

Depuis, on n'a pas cessé d'apporter des « améliorations » aux conditions extravagantes pour avoir le droit de fouler le sol français. Les Algériens, qui ont des raisons de ne pas se laisser faire, ont répondu par la réciproque. Dent pour dent. Visa pour visa. Chaque ministre de l'intérieur se sent obligé de faire de la surenchère par rapport à son prédécesseur. M. Debré a un complexe par rapport à M. Pasqua. Alors il serre la vis. Normal. Il ne veut surtout pas laisser l'image d'un homme faible, disons un homme politique qui aurait cédé aux traditionnelles valeurs de la République française.

Ces valeurs se trouvent aujourd'hui dans un état peu reluisant. Qu'importe. Le Front national veille. Il ne faut pas le décevoir. Il faut même démontrer qu'on sait être injuste et lui couper l'herbe de l'exclusion sous le pied. Pendant ce temps-là, le président de la République se tait, laisse faire et prépare avec ses collaborateurs le prochain sommet de la francophonie à Hanoï.

La francophonie est incompatible avec la politique actuelle de l'immigration. Ou alors, ce ne serait qu'un gadget politique garantissant à la France des intérêts économiques et une aire d'influence importante

C'est quoi, cette francophonie qui s'élabore à côté des lois Debré ? Tous les hommes politiques français disent s'inquiéter de l'avenir de la langue française dans le monde et certains rendent hommage à ceux et à celles qui, non seulement continuent de parler cette langue, mais l'écrivent, l'enrichissent, l'embellissent et la défendent à des milliers de kilomètres de Paris. La francophonie est incompatible avec la politique actuelle de l'immigration. Ou alors, il vaudrait mieux dire les choses avec cynisme et affirmer que cette histoire de francophonie n'est qu'un gadget politique garantissant à la France des intérêts économiques non négligeables ainsi qu'une aire d'influence importante.

Bruno Mégret dit et répète après son chef et maître que le FN expulsera tous les étrangers et taxera ceux qui les font travailler. Des économistes ont déjà démontré la nullité de ce genre de décision.

Mais comment feraient ces fanatiques de la haine et du racisme avec la langue française qui comporte des milliers de mots étrangers ? Ne faudrait-il pas entamer dès à présent un « nettoyage linguistique » ? Difficile de faire des phrases compréhensibles où il n'y aurait que des mots français cent pour cent. Il faudrait commencer par expulser plus de quatre mille mots d'origine arabe. On peut essayer de vivre avec une langue pleine de trous. Cela fermerait l'imagination et donnerait du travail aux nouveaux linguistes.

Voilà pourquoi ma mère ne viendra pas en France. Je ne lui dirai pas les vraies raisons. Ce serait difficile, et puis elle ne me croirait pas. Elle me dirait : « Mais mon fils, qu'est-ce que tu fais là-bas ? »

***Tahar Ben Jelloun** est écrivain.*

Une autre vision du monde

par Jean-Pierre Vincent

IL y a d'abord eu un article de loi, choquant, honteux, et de plus inapplicable. Il y a eu ensuite cette attitude lamentable du Parlement – et singulièrement de la gauche de ce Parlement – face à cette proposition inacceptable. Pour nous, qui pensons et rêvons chaque jour, chacun à notre manière, à une vision toujours plus positive de la vie des femmes et des hommes de ce pays et de tous les pays, le silence mollasson de la gauche a sans doute été la goutte qui a fait déborder le vase.

Le mouvement est parti de soixante cinéastes. Honneur à eux. Même si le Front national et les défenseurs institutionnels de cette loi ont fait des gorges chaudes à propos de cette démarche faite de « *paillettes et de strass* ». De toute façon, cette querelle est maintenant dépassée. L'ensemble du monde intellectuel s'est rassemblé et, bien au-delà, les initiatives se multiplient dans tous les secteurs de la société civile. Merci en tout cas au pouvoir d'avoir uni les artistes, les intellectuels, les chercheurs, si difficiles à unir d'ordinaire. J'en sais quelque chose... C'est un aspect remarquable de ce mouvement, dont nous devons prendre la mesure et qui devra se développer sur d'autres sujets.

Il est naturel que des artistes se soient mobilisés ainsi. Ils ont l'habitude, le goût, la nécessité d'accueillir ceux qui viennent d'ailleurs. C'est dans la curiosité, la confrontation, le frottement des altérités que chacun construit sa vision du monde personnelle. Je ne parle pas ici de « métissage ». Je crois que ce mot à la mode risque de produire une culture moyenne, basique, consommable par la terre entière. Je sais par contre que la langue, l'art et la culture de chaque pays se sont bâtis depuis des siècles grâce à ces voyages en tous sens, publics ou clandestins. Que serait la « culture française » dont se rengorgent les fascistes et les conservateurs, s'il n'y avait ce brassage continuel ?

Mais c'est autre chose qui est désormais en question. Cettte loi-là sera peut-être retirée. Espérons-le, sinon gare. Cet arbre-là ne doit pas cacher la forêt. Le monde de l'art et de la pensée en France doit mieux s'armer intellectuellement, conceptuellement, politiquement en un mot, pour la lutte plus large et plus longue contre le Front national. Cette loi-même est un exemple du fait que ces idées débordent le Front national proprement dit. Le Pen sait cela. Le FN n'existe que parce que des gens votent pour lui. Il faut trouver le chemin de ces gens, leur faire parvenir l'image et la réalité d'une autre vision du monde.

Durant des décennies, les entreprises – grandes et petites – ont eu besoin de main-d'œuvre corvéable à merci. Qui a fait venir ces millions de femmes et d'hommes ? Les cinéastes ? Les Français moyens ? Ces transports massifs, officiels ou clandestins, représentaient une foule d'avantages en chaîne. Le profit, d'abord, évidemment. Mais aussi la possibilité de transformer le monde ouvrier français en non-électeurs. Les prolétaires travaillant en France, n'étant plus français, ne votaient pas. Le péril rouge, si obsessionnellement redouté, était muselé. D'un autre côté, on soulageait un certain nombre de pays du tiers-monde d'une surpopulation dangereuse pour les nouvelles formes d'exploitation coloniale. Et maintenant que le capitalisme n'a plus besoin de tout ce monde-là, on laisse face à face ces déshérités (et leurs enfants) et les Français moyens qui croient à l'invasion. On s'arrange pour les aider à y croire. On laisse pourrir le problème et les vieux démons se réveillent. C'est reparti comme en 40.

C'est pourquoi on a raison de se révolter, mais d'une révolte qui doit trouver rapidement de nouveaux repères et une réelle profondeur, si elle ne veut pas avoir été seulement une poussée de fièvre.

***Jean-Pierre Vincent** est metteur en scène et directeur du Théâtre des Amandiers à Nanterre.*

Lettre ouverte aux députés français

par Pascale Ferran et Arnaud Desplechin

S'agissant des atteintes aux libertés individuelles contenues dans les lois Pasqua de 1993. Un exemple. Le 4 février 1997, Mme Jacqueline Deltombe a été jugée « *coupable* » d'avoir hébergé un ami zaïrois en situation irrégulière. Elle est tombée sous le coup des annexes de 1993 – dites lois Pasqua – de l'article 21 de l'ordonnance de 1945.

La dite ordonnance condamne « *toute personne qui aura, par une aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter la circulation ou l'hébergement d'un étranger en situation irrégulière* ». Cet article, dont la jurisprudence de l'époque restreignait l'application à ceux qui tiraient profit de l'immigration clandestine, a été détourné, depuis 1993, de sa fonction initiale.

C'est ce détournement vers les personnes privées qui, en bafouant les libertés individuelles, condamne Mme Deltombe et rend coupable chacun des signataires de l'appel. Coupable de placer leurs valeurs morales au-dessus des lois ; coupable de refuser, à titre privé, de vérifier les papiers de leurs invités étrangers, ou de les dénoncer. Notons, au passage, qu'il suffirait de rajouter quatre mots à l'article de la loi, les mots « *dans un but lucratif* » pour que la lettre de la loi retrouve son esprit d'origine, et Mme Deltombe son innocence.

S'agissant des atteintes aux libertés individuelles contenues dans la loi Debré actuellement en discussion. Trois exemples. Demain, si la loi Debré est votée, toute personne vivant en France devra déclarer sous huit jours, à sa mairie, le départ des invités étrangers qu'elle a hébergés. Chaque mairie sera en charge de constituer un fichier d'hébergeants dont elle aura seule le contrôle et la responsabilité. Un organisme, l'OMI (Office des migrations internationales), sera habilité à perquisitionner chez les dits hébergeants, sans avoir besoin de l'autorisation des habitants, afin de vérifier la régularité des situations de chacun. Et tout ceci, pour quel bénéfice ? Aucun. Si ce n'est désigner systématiquement les étrangers comme bouc émissaire d'une société française en crise. D'un côté, on rend la vie impossible aux Français qui veulent vivre en bonne intelligence avec les étrangers ; de l'autre, on rend la vie impossible aux étrangers qui aspirent légitimement à s'intégrer ici. Un exemple. Jusqu'à présent, la carte de séjour d'un étranger résidant en France depuis plus de dix ans était renouvelée automatiquement. Si la loi Debré est votée, l'administration pourra, sans justification, suspendre le renouvellement et transformer un étranger parfaitement intégré en étranger en situation irrégulière. Désintégrer les étrangers, voilà le *bénéfice* pour lequel vous nous demandez de renoncer à nos libertés !

Alors la loi Debré ? La loi Debré est d'une telle infamie que nous n'arrivons pas à croire qu'elle sera votée en deuxième lecture à l'Assemblée. Mais cette infamie n'est pas un accident. Elle est la suite logique, crescendo, d'une longue série de dérives, amorcée par les lois Joxe, et dont les lois Pasqua qui condamnent Mme Deltombe, sont aujourd'hui l'aboutissement. S'indigner de la loi Debré sans s'indigner des lois Pasqua reviendrait à s'occuper des effets sans s'intéresser aux causes.

Mesdames et Messieurs les députés, nous ne vous demandons pas seulement de repousser catégoriquement la loi Debré. Nous vous demandons bien davantage : mettre enfin en conformité les lois sur l'immigratioon avec les libertés et les droits fondamentaux de tous ceux qui vivent ensemble dans ce pays.

***Pascale Ferran et Arnaud Desplechin**, cinéastes, ont été les initiateurs de l'« Appel des 59 », à l'origine de la mobilisation parmi les artistes et intellectuels.*

Monsieur Raoult

par Romain Goupil

J'AI bien reçu votre lettre m'*invitant* à me faire découvrir la banlieue. Je tenais simplement à vous dire que je n'ai heureusement pas attendu votre autorisation pour m'y rendre. Nous avons pendant des mois préparé, repéré et filmé à *Saint-Denis*, Montreuil, Noisy-le-Grand pour un tournage sur le foulard islamique. J'ai bien sûr constaté à quel point certains quartiers étaient laissés pour compte par les services publics, et je ne peux me satisfaire de vos propositions de loi qui, je le crains, accentueront la suspicion et la haine en désignant tout étranger comme « *présumé suspect* ». Le film policier que vous nous proposez me paraît relever d'un très mauvais cinéma.

Mais peut-être que ces questions dont vous avez la responsabilité sont trop lourdes. Envisagez-vous de démissionner ? Je transmettrais alors la nouvelle sans trop la déplorer aux musiciens de NTM et à mes frères *étrangers en instance d'expulsion*.

Vous jugez en expert le manifeste des cinéastes, erreur de scénario, affirmez-vous, mais en cette matière vous n'êtes pas un néophyte, car pousser les policiers à démolir une sacristie à coup de hache, sous l'œil ravi des caméras, mérite la palme.

Qui voulez-vous séduire avec votre film-catastrophe dont les séquences s'appellent Orange, Toulon, Marignane, Vitrolles ? Ne me dites pas que vous n'y êtes pour rien, alors que vous présentez la bande-annonce des prochains mauvais plans. Erreur de casting, m'affirmez-vous, là je vous suis : Marchiani dans le rôle d'un préfet de la République me semble une regrettable erreur. Quant à faire jouer le rôle de Mégret par une doublure, c'est grotesque.

Acceptez qu'au moment où vous vous proposez de nous transformer en auxiliaires de police, en délateurs complices muets de Jean-Marie Le Pen, je préfère faire acte de mon incapacité en ce domaine. J'espère ne pas me montrer indigne de ceux que je respecte, par exemple ceux qui, en des circonstances autrement dramatiques en France et à Londres, résistèrent aux fières collaborations des Bousquet, Touvier, Papon.

Leur courage ne souffre pas la comparaison avec ce petit réflexe de réticence civique, mais j'ose espérer qu'on me pardonnera. Je ne fais pas que du cinéma ; je ne veux pas être le spectateur du *déclin* que vous nous concoctez ; je prétends être citoyen et responsable.

Veuillez en cette période de Saint-Valentin accepter un petit baiser d'un amoureux de notre liberté, comme 85 % des habitants de notre pays qui ne votent pas Le Pen.

***Romain Goupil** est cinéaste.*

Quel recul de notre civilisation !

par François Julien-Laferrière

AUX termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, « *la loi est l'expression de la volonté générale* ». Si elle est adoptée, la « *loi Debré* » pourra-t-elle être considérée comme exprimant la volonté générale ? Les protestations qu'elle suscite, bien tardivement certes, montrent que la volonté du gouvernement et du législateur est loin d'être partagée par ceux qu'ils sont censés représenter. La cassure entre la classe politique et la population apparaît une nouvelle fois profonde, et l'on ne peut que s'en inquiéter.

Ce qui est en cause, c'est avant tout le contenu du projet, et d'abord ses dispositions relatives aux certificats d'hébergement, selon lesquelles toute personne, quelle que soit sa nationalité, y compris si elle est française, qui reçoit chez elle un étranger devra, à l'issue du séjour, *déclarer le départ* de l'hébergé à la mairie.

« *Viens chez moi, mais pars-en vite pour m'éviter des ennuis.* » Quand l'hébergé est le père ou la mère, le frère ou la sœur, il y a là un manquement aux principes les plus élémentaires des relations familiales. Quand il s'agit d'un ami ou d'un collègue, ce sont les règles de l'hospitalité qui sont violées. Mais, dira-t-on, celui qui n'a rien à se reprocher ne peut se soustraire à l'application d'une loi qui ne porte en soi aucune atteinte à son intimité, puisque la déclaration en mairie faite avant l'expiration du visa ferait obstacle à toute investigation de police. Voire.

D'abord, on ne voit pas pourquoi le maire ou le préfet ne ferait pas procéder à une visite chez l'hébergeant pour s'assurer que l'étranger est effectivement parti : la fraude étant partout présumée, comment croire l'hébergeant sur parole ? Ensuite, il ne faut pas écarter la possibilité qu'un voisin se sente incité, par la loi elle-même, à aller à la mairie pour signaler que dans l'appartement d'en face il y a un étranger dont la longueur du séjour est suspecte. C'est le risque de délation généralisée.

Cette disposition du projet Debré serait, de surcroît, pratiquement inapplicable. L'étranger venant en France comme « *visiteur* » aurait-il sa liberté de mouvement ? Devrait-il, du premier au dernier jour, rester cloué chez la personne qui aura déclaré l'héberger ? Aurait-il le droit de voyager pour se rendre chez d'autres amis ou parents ? Si oui, à quoi servirait la déclaration de départ chez l'hébergeant, puisqu'elle ne correspondrait ni au départ du territoire français ni même du dernier lieu de séjour en France ? Si non, l'étranger visiteur serait, en quelque sorte, assigné à résidence chez l'hébergeant. Est-ce imaginable ?

On le voit, ce texte est dangereux pour la liberté individuelle, ce que le Conseil d'Etat a lui-même estimé – comme quoi cette appréciation n'est pas seulement celle de gauchistes ou d'intellectuels excités. En plus, il est inutile, puisqu'il ne permettrait pas d'atteindre l'objectif qu'il prétend poursuivre. Enfin, il choque dans sa philosophie même, tant il est opposé à nos traditions et rappelle des temps dont on ne pensait pas qu'ils seraient ressuscités par ceux qui se réclament du gaullisme. « *J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire, j'étais un étranger et vous ne m'avez pas accueilli* », peut-on écrire en parodiant Matthieu, pour ajouter : « *Ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* » Autrement dit : ce que l'on fait aux étrangers, c'est à nous qu'on le fait. L'abandon des principes d'hospitalité et de solidarité ne vise pas seulement les *hébergés* mais aussi les *hébergeants*, pas seulement les étrangers mais aussi les Français. Ce sont les fondements mêmes de notre République – « *liberté, égalité, fraternité* » – qui sont remis en cause. Prenons-y garde. Si nous ne nous ressaisissons pas, l'Etat de droit sera englouti et laissera la place à un simple Etat légal. Quel recul de notre civilisation !

***François Julien-Laferrière** est professeur à l'université Paris-Sud et président de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers.*

هكذا من الاصل

Mariam Abou Zahab, spécialiste des musulmans du sous-continent indien

« Le cas du Pakistan illustre l'échec d'une nation fondée sur l'islam »

Pour cette enseignante à Langues O, les tensions ethniques et confessionnelles plongent ce pays dans une crise d'identité sans précédent

« Benazir Bhutto vient de subir une cruelle déroute électorale au Pakistan. Comment l'expliquer ?

– La première raison est économique. Le pays connaît une situation économique catastrophique, que les gens ont attribuée aux conditions imposées par le Fonds monétaire international (FMI). Pour beaucoup de Pakistanais, le gouvernement était devenu un jouet entre les mains des Etats-Unis et du FMI. Cet état de fait a été particulièrement mal ressenti par la classe moyenne des villes, notamment les salariés et les petits commerçants, qui étaient les seuls à payer des impôts et qu'on voulait taxer encore davantage.

– L'anti-américanisme aurait joué un rôle dans la défaite de Mme Bhutto ?

– Les Pakistanais avaient l'impression que Benazir était livrée pieds et poings liés aux Etats-Unis et que l'ambassadeur américain à Islamabad était le vice-roi du Pakistan. Depuis la guerre d'Afghanistan, l'anti-américanisme est virulent dans le pays.

» Les gens ont le sentiment que le Pakistan a subi la guerre d'Afghanistan pour le compte des Etats-Unis. Pour eux, cette guerre a apporté la drogue, les armes et tous les réfugiés afghans qui ne repartiront pas. Ils imputent aux Américains tous ces facteurs de désintégration sociale. Et une fois les Soviétiques partis de Kaboul, ils ont vu Washington se tourner vers l'Inde, parce que le marché y est beaucoup plus intéressant. Et en plus, les Américains voulaient classer le Pakistan parmi les Etats terroristes !

– La corruption aussi a joué un rôle dans la débâcle de Mme Bhutto...

– Tout le monde est corrompu au Pakistan. Le phénomène ne touche pas que Mme Buttho. Le nouveau premier ministre, Nawaz Sharif, n'est pas très net, lui non plus. Mais ce second gouvernement de Benazir a certainement été le plus corrompu qu'ait jamais connu le pays.

– On dit souvent que le parti de Mme Bhutto, le Parti du peuple pakistanais (PPP), est lié aux intérêts féodaux. C'était pourtant à l'origine un parti socialisant ?

– Au début, le PPP était un parti populiste organisé autour de la personnalité de Zulfikar Ali Bhutto, le père de Benazir. M. Bhutto promettait aux gens du pain, une maison, des vêtements. Puis, à partir de 1972, il a éliminé tous les éléments de gauche et le PPP est devenu un parti de féodaux. M. Bhutto était lui-même un grand féodal. Le naturel reprenait ses droits.

– Et comment peut-on caractériser la Ligue musulmane, aujourd'hui au pouvoir avec Nawaz Sharif ?

– Il y a dans la Ligue musulmane une charge idéologique très forte puisque c'est le parti de Mohammed Ali Jinnah, le fondateur du Pakistan. Socialement, elle est surtout l'expression de la petite classe moyenne urbaine enrichie. Il y a au Pakistan, comme en Inde, une classe moyenne qui consomme, voyage et vit presque à l'occidentale. Ces gens-là se reconnaissent dans M. Sharif, qui n'est pas issu


SELÇUK

d'une famille féodale du Penjab.

– L'abstentionnisme a bien montré que la classe politique était déconsidérée. Dans ce contexte, faut-il redouter un retour de l'armée sur la scène politique ?

– Ce retour de l'armée est même souhaité par une bonne partie de la population, qui en a assez des hommes politiques corrompus. La très faible participation aux dernières élections – autour de 30 % – a en effet bien montré l'ampleur de ce désenchantement. Et pour beaucoup de Pakistanais, l'armée au pouvoir, source de stabilité, c'est bon pour les affaires.

– Un coup d'Etat n'est donc pas à exclure ?

– Depuis 1988, les militaires jouent le jeu démocratique. L'actuel chef d'état-major n'est pas du tout interventionniste. Pour autant, on ne peut pas exclure l'éventualité d'un coup d'Etat islamiste car l'armée est infiltrée par les islamistes.

– Peut-on évaluer l'audience de ces islamistes ?

– Il y a un parti islamiste actif, le Jamaat-e-Islami. Ce parti était au départ un parti de cadres bien implanté dans les universités et dont les militants, peu nombreux, sont déterminés et violents. Depuis quelques années, il opère un changement de stratégie en cherchant à se transformer en mouvement de masse. Il est ainsi à l'origine des manifestations de rue qui ont précédé la chute de Benazir.

> Depuis 1988,
> les militaires jouent le jeu démocratique.
> L'actuel chef d'état-major n'est pas
> interventionniste. Pour autant, on ne peut
> pas exclure l'éventualité d'un coup d'Etat

– Les talibans afghans, qui ont pris Kaboul en septembre 1996, ont été soutenus par le Pakistan. Cet épisode a bien montré la stratégie pakistanaise en direction de l'Asie centrale. Quel est l'intérêt pour le Pakistan de se projeter ainsi en Asie centrale ?

– Du point de vue pakistanais, l'Asie centrale, c'est culturellement le centre du monde. L'islam, tel qu'il est vécu dans le sous-continent indien, vient de ce qui est maintenant l'Ouzbékistan. L'Asie centrale relève du mythe des origines. Ensuite, il y a l'économie. On a vu dans cette région des possibilités de marché, mais ces espoirs ont été très rapidement déçus. Les industriels indiens étaient beaucoup plus présents, tout comme les Turcs et les Iraniens. Moins expérimentés que les autres, les Pakistanais sont arrivés les derniers.

– Quel type de relations les Pakistanais peuvent-ils nouer avec les nouveaux maîtres de Kaboul ?

– Les talibans sont incontrôlables. Ils ont totalement échappé au contrôle des Pakistanais. Ce n'est pas parce qu'ils ont été formés au Pakistan, armés de toute évidence par le Pakistan, et qu'il y avait des Pakistanais combattant à leur côté, qu'ils étaient contrôlés par le Pakistan. Sûrement pas. En fait, le Pakistan a joué avec le feu. Il a créé un phénomène qui risque d'évoluer dans une direction peu favorable à ses intérêts.

– L'élection de M. Sharif a été plutôt favorablement accueillie en Inde. Est-ce que vous croyez possible une amélioration des relations indo-pakistanaises ?

– Cela correspond à un désir de la population, mais il y a toujours le problème du Cachemire. Et sur ce dossier la situation semble complètement bloquée. Il y a autour du Cachemire, comme autour de la question nucléaire, une forte charge émotionnelle et un quasi-consensus national.

– Le Pakistan célébrera en août le cinquantenaire de sa fondation. Quel bilan peut-on tirer de l'idée même du Pakistan, c'est-à-dire d'une nation refuge des musulmans de l'ancien Empire britannique des Indes ?

– Une grande déception est perceptible au sein de la population. Une grande déception parce qu'on dit : « *Regardez : l'Inde est un pays démocratique doté d'institutions stables, tandis que chez nous on n'a pas réussi.* » De nombreux Pakistanais en viennent à penser que cet Etat créé au nom de l'islam relève de l'utopie. L'« idéologie du Pakistan », c'est un peu d'islam, un peu d'ourdou et un peu d'armée. Mais il n'y a pas de consensus sur la place de l'armée et de l'islam dans l'Etat.

» D'autre part, il y a le traumatisme de la partition du Bangladesh. Il est beaucoup plus douloureux que celui provoqué par la partition de 1947. Car il signe l'échec même de l'idée d'un pays pour les musulmans du sous-continent indien, l'échec de l'idée d'une nation basée sur l'islam.

– Face à cette carence d'idée nationale, les identités régionales, penjabie, balouche, sindie, etc., restent très vives. Ces régionalismes vont-ils en s'aiguisant ?

– C'est un peu l'héritage de la période Zia Ul Haq. Le Pakistan va en payer le prix encore longtemps. A partir du moment où les gens se sont dépolitisés, parce que les partis politiques étaient dissous, les anciens clivages de castes ou d'ethnies ont réapparu. La crise de Karachi, où les Mohajirs [musulmans venus d'Inde se réfugier au Pakisan en 1947] sont entrés en rébellion, illustre bien cette « ethnicisation » de la politique.

– Et les affrontements entre extrémistes chiites et sunnites ?

– Ils s'inscrivent aussi dans cet héritage. En 1980, le général Zia a décidé l'islamisation de la loi et l'introduction de la *zakat* [l'aumone légale islamique] sous la forme d'une perception directe par l'Etat sur les comptes bancaires. Les chiites ayant un système juridique différent, ils s'y sont opposés. Leur émergence sur le champ politique pakistanais date de ce moment-là. Et c'est aussi à cette époque que les problèmes entre sunnites et chiites ont surgi.

» D'autre part, dans le contexte de la guerre d'Afghanistan et de la rivalité régionale entre l'Iran et l'Arabie saoudite, il y a eu une montée en puissance des *madrassas* (écoles coraniques) financées par des fonds étrangers. Ainsi a-t-on vu l'apparition de toute une classe de religieux s'implantant d'autant plus facilement dans l'université, l'armée ou l'administration que Zia avait établi l'équivalence des diplômes. Certains de ces groupes, comme les extrémistes sunnites du Sipah-e-Sahaba Pakistan (SSP), sont très sectaires. Ils sont lourdement armés et veulent éliminer les chiites.

– On dit souvent que l'omnipotence des féodaux au Pakistan est le principal obstacle à une véritable démocratisation du pays. Pourquoi cette différence entre le Pakistan et l'Inde ?

> Le traumatisme
> de la partition
> du Bangladesh
> a signé l'échec
> de l'idée
> d'une nation
> basée sur l'islam

– Le Pakistan n'est pas sorti de l'empire moghol. Le système féodal dans le Penjab ou le Sind est très profondément ancré. Les Britanniques l'avaient consolidé. Ces régions avaient été tardivement conquises au milieu du XIXe siècle et présentaient un grand intérêt militaire pour Londres, qui a donc plutôt cherché à s'attacher le soutien des féodaux. Ce ne fut pas le cas ailleurs, au Bengale par exemple, où les Britanniques avaient mis en œuvre une réforme foncière. Aujourd'hui, ces féodaux sont puissants et voyants. Ils suscitent en retour une haine extrêmement vive à leur encontre.

– Ce sentiment s'exprime à travers quel canal politique ?

– Notamment par la politique de la rue du Jamaat-e-Islami.

– Benazir Bhutto a donc raison de craindre l'alliance des mollahs et du bazar ?

– Bien entendu. Il y a là un risque de situation à l'iranienne.

– Dans un tel contexte, l'Etat existe-t-il vraiment au Pakistan ?

– On est tenté de répondre " non ". Un Etat qui n'est pas capable de percevoir l'impôt, comme le Pakistan, est-il vraiment un Etat ? »

Propos recueillis par Frédéric Bobin

Des chiites pakistanais aux talibans

NÉE EN 1952, Mariam Abou Zahab (née *Walquemanne*) est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) en langues arabe, ourdou, persane, *hindi* et bengali. Aujourd'hui chargée de cours à l'Inalco, elle est une spécialiste du Pakistan dont elle enseigne l'histoire et l'anthropologie sociale et religieuse.

Ses recherches portent plus précisément sur les « *chiites pakistanais en politique* ». Elle s'est aussi intéressée à l'Afghanistan, pays où elle s'est rendue une dizaine de fois entre 1983 et 1995 au titre de missions humanitaires conduites par l'association Amitié franco-afghane (Afrane).


MARIAM ABOU ZAHAB

Au moment de l'émergence du mouvement des talibans (« étudiants en religion ») afghans à l'automne 1994, elle s'était illustrée par ses analyses sur ce phénomène politico-religieux inédit. Dans des articles publiés par la revue de l'Afrane, *Les Nouvelles d'Afghanistan*, elle a décrypté les origines sociales des talibans et établi le lien entre l'émergence de ce mouvement et la stratégie pakistanaise de projection économique vers l'Asie centrale.

Alors que le Pakistan s'apprête à célébrer le cinquantenaire de sa fondation, elle porte aujourd'hui un regard inquiet sur ce pays agité de tensions ethniques et confessionnelles et où la classe féodale reste omnipotente.

Abraham Foxman, président de l'Anti-Defamation League, ligue de la lutte contre le racisme

« Six millions de juifs sont morts parce qu'ils étaient juifs, pas pour leur argent »

Le chef de file de l'organisation américaine s'inquiète de l'image que la campagne sur l'« or juif » risque de donner de l'Holocauste

« La décision des banques suisses d'ouvrir un fonds pour les victimes de l'Holocauste, afin de réparer le préjudice infligé aux juifs qui y avaient déposé leurs avoirs sans que leurs héritiers aient pu les récupérer, vous satisfait-elle ?

– Les banques ont fait un premier pas : pour la Suisse, c'est une première façon d'affronter son passé. Mais le problème ne va pas disparaître pour autant : s'il n'est traité que sous l'angle légal, administratif, rien ne sera résolu. Il faut un geste moral, un geste du gouvernement et de la société, la création d'un fonds humanitaire auquel l'Espagne, le Portugal, la Suède *[qui ont acheté pendant la guerre de l'or pillé par les nazis]* peuvent être invités à se joindre. Après tout, les Suisses ont acheté leur neutralité... D'autre part, le montant de 100 millions de francs suisses (400 millions de francs français) déposé par les banques suisses sur leur fonds est symbolique ; bien sûr, la morale est difficilement quantifiable, mais ce chiffre doit augmenter.

– Pourquoi a-t-il fallu attendre cinquante ans pour que la lumière commence à être faite sur la spoliation des biens juifs ?

– Parce que le traumatisme de la mort était tel que personne ne voulait s'occuper des pertes matérielles. Les pertes humaines de l'Holocauste étaient encore trop proches. Mais je suis troublé par l'image que tout cela reproduit : si nous continuons sur cette voie, les dernières images médiatiques de l'Holocauste que ce siècle emportera seront celles de comptes en banque et de dents en or. Or six millions de juifs sont morts parce qu'ils étaient juifs, pas pour leur argent. Un million d'enfants juifs sont morts et ils n'avaient pas de dents en or.

» En même temps, ce débat provoque des réactions positives : pour la première fois, par exemple, cent intellectuels suisses ont signé une pétition pour que leur pays reconnaisse ses erreurs, et la presse suisse a publié cette pétition.

» Il faut du temps. Tout cela revient nous hanter : Madeleine Albright (le secrétaire d'Etat *américain) est* seulement en *train* de découvrir que sa famille était juive. En France, il a fallu attendre Chirac pour admettre Vichy. Mais, entre dire les choses et en affronter les conséquences, un grand pas reste à franchir. Il y a tout un processus à lancer ; à ma connaissance en France, les déclarations de Maurice Papon n'ont pas provoqué de grand émoi.

– Certains craignent que les revendications sur les avoirs confisqués aux juifs ne ravivent l'antisémitisme.

– L'antisémitisme existe. Il existe en Suisse, en France, aux Etats-Unis ; parfois, certains événements peuvent paraître le légitimer. Mais ils ne le créent pas.

– De plus en plus de documents historiques montrent que les Alliés en savaient davantage qu'ils ne voulaient bien l'admettre. Cela vous surprend-il ?

– Les Alliés ont caché ce qu'ils savaient parce que, bien souvent, leur rôle n'était pas très reluisant. On apprend maintenant que les Britanniques savaient, en 1941, combien de juifs étaient tués : c'est une charge terrible. Ce qui s'est fait après la guerre, les échanges d'avoirs sous les auspices de la Commission tripartite (franco-anglo-américaine), c'est encore plus horrible. Mais le temps est venu de dire les choses. L'effondrement de l'empire soviétique y contribue : beaucoup de choses ont été faites, ou dissimulées, sous le couvert de la lutte contre cet ennemi commun. Aujourd'hui on n'a plus l'excuse d'étouffer la vérité pour faire triompher la démocratie. »

Propos recueillis par Sylvie Kauffmann

Des conflits sociaux éclatés et radicaux

Suite de la première page

Cependant, davantage encore que par leur recrudescence, les conflits sociaux intriguent par les nouvelles formes qu'ils adoptent. Ils changent et inaugurent une nouvelle forme de radicalité.

Motivés, les salariés sont surtout prêts à se mobiliser pour défendre leur emploi. L'horizon dans lequel ils inscrivent leurs revendications est très court. Plus ponctuels, les conflits sont aussi plus radicaux : l'occupation de locaux ou la séquestration de dirigeants d'entreprise constituent un moyen de se faire entendre. Il faut surprendre l'Etat, le désarmer et mettre l'opinion publique de son côté. Les salariés du Foncier, tout comme les routiers, en novembre, ou les demandeurs d'emploi, au cours de l'automne, ont su capter une certaine sympathie.

NOUVELLES FORMES DE CONFLITS

Dans cette optique, la journée nationale d'action, de grève et de manifestation, fixée au 6 mars par les sept fédérations syndicales de fonctionnaires, après l'échec prévisible des pourparlers sur les traitements, apparaît comme un contre-exemple. Cette forme d'action est d'ailleurs critiquée par le syndicat SUD-PTT d'Ille-et-Vilaine, qui estime que les revendications et les formes d'action de la grève unitaire pour la défense du pouvoir d'achat sont *« à côté de la plaque »*. Ce syndicat départemental entend appeler à la grève contre la précarisation liée au recrutement d'auxiliaires, de contractuels ou de contrats emploi-solidarité, et contre les suppressions d'emplois. Il invite les organisations souhaitant faire entendre *« un point de vue dissonant »* à prendre contact avec lui.

Lors de la cérémonie des voeux aux forces vives, le 9 janvier, Jacques Chirac avait invité le gouvernement à engager une réflexion *« sur le rôle de la médiation dans les conflits sociaux »*. Alain Juppé a saisi le Conseil économique et social afin qu'il engage *« une ample réflexion »* sur le dialogue social, portant *« tant sur la prévention que sur la résolution des conflits du travail »*. L'un et l'autre sont conscients des problèmes posés par de nouvelles formes de conflits, qui échappent au mécanisme traditionnel « revendication-action-négociation », maîtrisé par les confédérations syndicales.

Si, au centre des préoccupations, on retrouve l'emploi et la précarité, tous les conflits en cours n'ont certes pas les mêmes causes. A La Poste, où les agents mènent des actions sporadiques, et dans les hôpitaux publics, ce sont les réformes de structure engagées par le gouvernement et la rigueur budgétaire à laquelle il se tient qui sont en cause. Le conflit des transports en commun de province, qui se situe dans le sillage de celui des routiers, porte sur la réduction du temps de travail et la rigueur des conditions de travail. Chez les maîtres-auxiliaires, les intermittents du spectacle et les associations de chômeurs, qui développent une stratégie de harcèlement des ANPE, la précarité de l'emploi et l'immobilisme qui prévaut actuellement sont au cœur des exaspérations. Devant l'absence de débouché à leur situation, ces franges de la population sont de plus en plus tentées de mener des opérations « coup de poing », spectaculaires, avec le risque qu'elles soient de moins en moins maîtrisées.

Fustigés pour leur *« conservatisme »* par le chef de l'Etat, le 12 décembre, à la télévision, les dirigeants de grandes centrales syndicales perçoivent désormais la complexité du nouveau champ social.

SYNDICATS DÉCALÉS

Ils sont conscients du décalage qui existe entre le *« sommet »*, d'où ils parlent, et la base, qui se bat *« les pieds dans la glaise »*. Lors des événements de l'hiver 1995, Louis Viannet avait accompagné le mouvement. A aucun moment, il n'était intervenu pour lui donner une impulsion. Les confédérations savent qu'elles n'ont que peu de prise sur les conflits et qu'elles sont bien souvent court-circuitées. A l'origine des conflits qui ont éclaté depuis la fin de 1995, on retrouve toujours des salariés mobilisés sur le terrain, souvent regroupés en intersyndicale et unis pour défendre leur emploi, leur entreprise ou leurs acquis.

Qualifié de « saint-bernard bancaire », le conflit du Crédit foncier est apparu comme peu ordinaire aux yeux mêmes de ses propres acteurs. *« On ne se savait pas capable de faire tout cela »*, résumait un cadre ayant pris une part active à l'occupation. D'Alain Deleu, président de la CFTC, à Louis Viannet, en passant par Marc Blondel, Marc Vilbenoît et Jean-René Masson, numéro deux de la CFDT, tous les dirigeants syndicaux se sont rendus au siège du CFF. Reçus en file indienne, chacun son jour, ils ont servi d'appoint ou de caisse de résonance, les salariés du Foncier gardant la haute main sur leur action. Reste qu'il y a dix ans la présence de ces mêmes syndicalistes n'était pas forcement souhaitée. Les coordinations nationales qui se mettaient en place, sitôt un conflit éclaté, comme chez les infirmières en 1988-1989, manifestaient une grande méfiance vis-à vis des syndicats traditionnels. Aucun mouvement de ce type n'est à constater aujourd'hui, et les syndicats semblent avoir regagné le terrain perdu quant à leur crédibilité.

SOLIDARITÉS INÉDITES

Cette démarche des confédérations explique en grande partie l'amélioration de leur image aux yeux des Français. La confiance dans l'action qu'ils mènent pour défendre l'intérêt des salariés est devenue positive, pour la première fois depuis des années, d'après un sondage Sofres réalisé du 22 au 24 janvier (47 % d'avis positifs, contre 46 % de négatifs), auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes. Si l'on ne prend en compte que la population active, une majorité absolue se dessine même, avec 54 % des salariés qui leur font confiance, contre 48 % en 1995.

Ce sondage indiquait aussi que 53 % des personnes interrogées souhaitent que les syndicats *« relancent les actions revendicatives »*, signe d'un nouvel élan combatif. Ce ne sont pas les syndicats qui créent les événements, mais, comme l'observe Daniel Le Bret, secrétaire général du Sournp, *« des nouvelles solidarités inédites émergent sur le terrain »*.

Alain Beuve-Méry

Le clandestin *par Lionel Portier*



Résistance

Suite de la première page

Face à l'hypocrisie d'un gouvernement qui joue d'autant mieux la fermeté qu'il sait qu'il encourt la censure du Conseil constitutionnel, face à l'embarras d'une gauche socialiste ralliée au consensus répressif, face aux silence des « institutions » de la société civile, ils ont raison de sonner l'alarme contre une dérive qui, au nom d'une démonisation de l'immigré, porte atteinte aux libertés de tous. Ils sont le signe que, en défense des valeurs démocratiques, et en dehors du jeu politique, le pays recèle des ressources salutaires.

Encore faudrait-il ne pas s'en tenir aux seules dispositions invitant à la *« délation »*, selon l'accusation des pétitionnaires, contenues dans le projet de loi Debré sur l'immigration. Encore faudrait-il rappeler que, depuis les lois Pasqua, la France, à rebours de ses voisins espagnols et italiens, ne se contente plus de réprimer l'immigration dite « clandestine » : elle déstabilise l'immigration régulièrement installée sur le territoire en revenant à la fois sur le droit du sol, qui la distinguait en Europe, et sur le droit d'asile, qu'elle a su incarner dans le monde.

Mais, nécessaire, la protestation morale n'est pas une réponse suffisante. Réplique au choix du gouvernement Juppé, cédant à la pression de sa majorité, de remettre la question de l'immigration au cœur du débat politique, elle ne suffit pas à ébaucher une politique contre le Front national. C'est cette politique que les démocrates doivent s'attacher à construire : une politique alternative, une politique mobilisatrice, bref une politique d'espérance.

Le Front national dit un certain état de la France. Il ne naît pas de l'immigration ou de l'insécurité, il se contente de les exploiter. Il naît de la crise d'identité profonde d'un pays qui ne retrouve plus ses marques en cette fin de siècle. Il engrange les bénéfices d'une perte de confiance dans la démocratie, dans ses institutions, dans sa vie politique, dans la sincérité de ses élites républicaines, dans l'efficacité de ses gouvernants, dans leur capacité à définir un avenir qui ne soit pas simplement de contrainte, de rigueur et d'austérité.

Combattre le Front national, c'est d'abord redonner confiance et espoir. Cela signifie inventer une autre Europe que celle des marchés et de la monnaie : une Europe démocratique et sociale, une Europe où la France refonde son identité dans l'interdépendance au lieu de s'égarer dans le repli nationaliste sur le souvenir d'une puissance perdue. Cela signifie inventer une politique active et volontaire contre le chômage. Cela signifie rénover des institutions sclérosées par le tropisme monarchique d'un régime incapable de régénérer une vie démocratique où les mêmes politiques semblent se succéder, dans une atonie qui mine l'engagement citoyen. Cela signifie admettre que la politique a des comptes à rendre à l'éthique et qu'elle ne peut s'émanciper des règles communes, de cette égalité républicaine qu'incarne la loi commune. Cela signifie enfin, pour en revenir à l'actualité du jour, dire la vérité sur les flux migratoires : dans un univers mondialisé où les marchandises circulent en se moquant des frontières, les hommes aussi continueront de bouger et de s'enrichir mutuellement en se découvrant et en s'accueillant.

Dans l'immédiat, face à l'éternel dilemme – faire de l'extrême droite l'ennemi principal, c'est la valoriser ; en faire un ennemi secondaire, c'est faire preuve de cécité –, il est temps de trancher et de dire : c'est assez ! Il n'est que temps, pour la droite comme pour la gauche, de se battre pied à pied, valeurs contre valeurs, chacune retrouvant la pertinence des siennes. Pendant qu'il est encore temps.

J.-M. C.

RECTIFICATIFS

Rwanda

Contrairement à ce que pouvaient laisser penser le sous-titre et le chapeau de l'article sur le Tribunal international pour le Rwanda (*Le Monde* du 14 février), ce n'est pas l'enquête interne de l'ONU qui regrettait *« l'absence totale d'enthousiasme de la France »* à l'égard des travaux de ce tribunal, mais M. Ken Roth, président de l'organisation humanitaire Human Right's Watch.

Barème de l'impôt

Dans le supplément consacré à *la déclaration des revenus de 1996*, (*Le Monde* du 13 février), le tableau retraçant la baisse du barème de l'impôt prévu d'ici à l'an 2001 dans le cadre de la réforme fiscale du gouvernement comprenait une imprécision : il ne faisait pas apparaître l'évolution du taux supérieur, qui doit être ramené progressivement, en cinq ans, de 56,8 % à 47 %.

Vitrolles

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 13 février, Roger Guichard, candidat UDF-RPR au premier tour de l'élection municipale de Vitrolles, n'a pas l'intention de *« faire une pause »*. Il sera présent au prochain conseil municipal et a indiqué qu'il se porterait candidat pour toutes les échéances électorales à venir, à commencer par les législatives de 1998.

Chômage

Le chômage des jeunes a globalement augmenté en 1996, contrairement à ce qui était indiqué par erreur à la première page du *Monde* (daté 1er février). Les chiffres de baisse mentionnés en « une » (– 2,1 % pour les hommes et – 2,6 % pour les femmes) ne concernaient, en effet, que le mois de décembre. En revanche, si le chômage des jeunes femmes a baissé de 1,1 %, il a progressé de 2,4 % pour les hommes de moins de vingt-cinq ans, comme nous l'indiquions en page 6.

Carlrichard Brühl

Dans l'article nécrologique consacré au médiéviste allemand Carlrichard Brühl (*Le Monde* du 6 février), le nom de son disciple Theo Kölzer était mal orthographié. En outre, Carlrichard Brühl a été professeur à l'université de Giessen à partir de 1966 et non 1970.

Gori, en Géorgie

Gori, la ville natale de Staline, se trouve en Géorgie et non au nord-ouest de Moscou comme nous l'avons indiqué par erreur dans la rubrique « En Vue » dans nos éditions du 1er février.

Capes de lettres modernes

Une erreur de transcription nous a fait écrire, dans le tableau récapitulant le nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants (*Le Monde* daté 26-27 janvier), que 1 335 postes étaient proposés au Capes de lettres modernes. Il fallait lire : 1 385.

Parc Javel-Citroën

Le sous-titre de l'entretien avec Gilles Clément, publié dans *Le Monde* du 10 décembre 1996, laissait entendre que ce paysagiste est le seul concepteur du parc Javel-Citroën. Il en est le coauteur avec Patrick Berger (architecte), Jean-François Jodry (architecte), Alain Provost (paysagiste) et Jean-Paul Viguier (architecte).

Le ski dans le Jura

Dans la chronique voyage de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz sur le Jura (*Le Monde* du 30 janvier), il fallait lire que l'une des caractéristiques de la station des Rousses est *« une mixité ski nordique-ski alpin »* et non pas *« ski nordique-ski de fond »*, ces deux dernières expressions désignant le même sport.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La fin des monopoles

L'accord sur l'ouverture totale à la concurrence, à compter du 1er janvier 1998, des marchés des services de télécommunications, conclu par soixante-huit pays, samedi 15 février à Genève, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), constitue une étape majeure pour l'économie mondiale. Il marque la fin de l'ère des monopoles, le plus souvent publics, dans un secteur économiquement considérable (3 820 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1996), le secteur aussi le plus dynamique (une croissance annuelle de 10 % ces dernières années).

Globalement, cet accord devrait bénéficier d'abord aux consommateurs. Il devrait se traduire, pour les usagers, par des baisses de prix, entraîner un regain de croissance sur la planète, enfin conduire à un remodelage du paysage de la communication en général – et pas seulement du téléphone.

S'il a fallu trois ans aux pays signataires de l'accord pour s'entendre, le mouvement de fond est engagé depuis près de vingt ans. Il a commencé aux Etats-Unis, à la fin des années 70, sous la pression des grandes entreprises consommatrices de services de télécommunications. En 1984, les autorités américaines ont franchi le pas en cassant AT&T, groupe privé qui jouissait d'un monopole depuis les années 20. Les autres pays ont suivi la déréglementation américaine, notamment en Europe. Mais le mouvement de libéralisation n'y a été que progressif et limité. Le service « de base » (le transport de la voix sur des réseaux filaires), qui représente plus de 80 % des recettes dans un pays, a le plus souvent été exclu de ces évolutions. Cela explique la bonne santé affichée par sociétés issues des anciens monopoles.

L'accord de Genève ouvre une nouvelle ère qui devrait entraîner des bouleversements plus profonds. L'abolition des barrières à l'entrée sur les marchés mondiaux et la disparition, ou la réduction, des seuils imposés pour les prises de participation dans les compagnies nationales, sont certes des victoires des Etats-Unis. Elles ouvrent de nouveaux horizons pour les grands groupes dominants, qui pour l'essentiel sont des sociétés américaines. Si l'on ajoute à cela l'évolution technique qui continue d'être rapide, ainsi qu'en attestent le développement du réseau Internet et l'arrivée du multimédia, bien des sociétés pourraient être sérieusement rudoyées.

Aussi, s'ils veulent continuer à jouer un rôle de premier plan, les opérateurs européens devront absolument accélérer leur développement hors de leurs frontières. Les plus grands ont amorcé ce mouvement. En témoignent l'alliance entre le britannique BT et l'américain MCI, ou celle de France Télécom avec l'allemand Deutsche Telekom et l'américain Sprint. Ils devront aussi élargir leur domaine de compétence à l'ensemble de la communication. Dans cette nouvelle phase, aucun des anciens monopoles ne peut être sûr de son avenir.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les centres musicaux ruraux

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 2 janvier 1947.*

ON A DIT déjà l'importance du mouvement des Jeunesses musicales, et les merveilleux résultats obtenus en quelques années dans les principales villes : ils dépassent les espérances les plus optimistes. Mais c'est aussi aux populations rurales que l'on songe, et, si la tâche semble ici plus difficile, ces difficultés, loin de décourager les hommes de bonne volonté, ont excité leur zèle.

Sous le haut patronage du Comité national de propagande pour la musique, des centres musicaux ruraux ont été en effet créés. Ils ont pour objet d'initier au chant choral les écoliers des villages et d'organiser des veillées musicales pour les adultes, des concerts donnés au moyen de discothèques circulantes, de faire pénétrer, en un mot, la bonne musique où elle était jusqu'alors méconnue ou ignorée.

Il est évident qu'un peu de discernement est nécessaire pour entreprendre l'éducation musicale des masses. Le plus grave n'est pas qu'elles soient ignorantes, mais qu'elles aient été saturées de mauvaise musique, qu'on se soit ingénié à fausser leur goût. Par tous les moyens, par la radio, par le disque, par le film, une mixture sonore internationale, fabriquée selon des recettes éprouvées, est servie à longueur de jour et de nuit aux populations des villes et des campagnes.

René Dumesnil
(2 janvier 1947.)

FINANCE La fusion entre AXA et l'UAP, qui a créé un ensemble devenu sans conteste le numéro un en Europe, a obligé les grandes compagnies du secteur sur le Vieux Continent à réviser leur stratégie. ● L'ALLEMAND ALLIANZ, l'italien Generali, les néerlandais comme ING et Aegon sont contraints de se renforcer et lorgnent principalement sur le marché français. ● LES AGF ET LE GAN font figure de cibles potentielles. Ce qui explique la flambée en Bourse des titres des deux compagnies au cours des derniers jours. ● A CONDITION que la recapitalisation à venir permette au GAN d'effacer le poids de la crise de l'immobilier dans ses comptes, le groupe pourrait intéresser de nombreux concurrents, d'autant plus qu'il aura besoin d'un allié pour survivre. ● LES AGF sont dans une situation différente. La compagnie considère sa taille suffisante, mais craint plutôt une OPA hostile.

Les AGF et le GAN sont des cibles de choix pour les assureurs européens

La course à la taille lancée sur le Vieux Continent par la récente fusion entre les compagnies Axa et UAP devrait se traduire par de nouveaux rapprochements dans le secteur, surtout en France

LA FUSION entre AXA et UAP n'a pas seulement marginalisé les compagnies d'assurances françaises. Avec un chiffre d'affaires de 340 milliards de francs pour 1996, le nouveau groupe est devenu le leader mondial du secteur et *a fortiori* dnmine largement l'assurance européenne. Bien que la taille – on l'a vu pour l'UAP – ne soit pas suffisante pour être à l'abri d'un assaut, les économies d'échelle existent dans l'industrie de l'assurance, particulièrement sur les grands risques. Les grandes compagnies européennes réfléchissent donc an moyen de réduire un écart qui peut les pénaliser sur certaines activités.

Géant incnntesté du marché pendant au mnins trois décennies, l'allemand Allianz, malgré sa puissance, a aujourd'hui perdu sa suprématie. L'italien Generali se trnuve largement distancé. Les groupes néerlandais cnmme ING, Aegon ou ABN-Amro, qui se sont jusqu'à présent essentiellement développés aux Etats-Unis – en dehors de leur marché –, cherchent à élargir leur territoire en Europe. Le belgo-batave Fortis ne cache pas nnn plus ses ambitinns de croissance externe.

> Le marché s'est spectaculairement redressé depuis deux ans, et les compagnies ont grosso modo surmonté les pertes immobilières

Où peuvent-ils se déployer ? La confiance dans l'Espagne n'est pas revenue. Très dispersé malgré la domination du groupe Mapfre, corseté dans des liens étroits avec les banques, soumis à une réglementation qui faisait des agents d'assurance des vendeurs multicarte, le marché espagnol a encore une mauvaise image. Les compagnies étrangères qui y nnt investi en nuvrant des filiales nu en acquérant des sociétés paient encore le prix de leur redressement. Pourtant, ce marché est l'un de ceux qui offre des perspectives de croissance les plus prometteuses.

Partagé essentiellement entre une dizaine de groupes, le marché italien ne devrait pas connaître de gros bouleversements et nffre donc peu de possibilités de développement. Les Generali y règnent en maîtres dans le nord du pays. Son challenger nnuvellement privatisé, l'Istitutn Nazionale d'Assicurazione (INA), vient de faire le pari du Sud et de la bancassurance : en partenariat avec le Bancn nazionale del Lavoro (BNL), le numéro deux de l'assurance italienne a récemment été chnisi par le gouvernement pour racheter le Bancn di Napoli. Allianz semble avnir satisfait ses appétits avec la Riunione adriatica di sicurta (RAS), troisième assureur du pays. Et si la cnmpagnie Toro est officieusement mise en vente par Fiat, les compagnies n'ont pas une rentabilité suffisante pour attirer les investisseurs. Pour entrer en Allemagne, il faut montrer patte blanche et l'expérience a montré que détenir une participatinn dans une compagnie allemande n'est pas forcément synonyme de pouvoir. Les Européens sont déjà très présents en Grande-Bretagne.

Reste la France. Le marché s'y est spectaculairement redressé depuis deux ans, et les compagnies ont grosso modo surmonté les pertes immobilières. Mieux, elles sont accessibles pour peu qu'on y mette le prix.

Trois sociétés sont aujourd'hui dans ce cas : Athena, le GAN et les AGF. Elles peuvent à un titre ou à un autre être concernées par les manœuvres qui se préparent. Le groupe Wnrms, qui détient la compagnie Atbena, ne fait pas mystère de sa volnnté de céder cette filiale. Le GAN et sa filiale bancaire, le CIC, ont été officiellement mis en vente par l'Etat, ensemble ou séparément. La compagnie, mise à mal par les pertes immobilières colossales de sa filiale bancaire, l'UIC, négocie avec les pouvnirs publics pour évaluer l'augmentation de capital nécessaire pour la renflouer. Le GAN représente 6 % du marché de l'assurance française. Une fois recapitalisé par l'Etat, il pourrait tenter des compagnies étrangères. Les AGF enfin, dont le tour de table n'est pas verrouillé depuis leur privatisation en juillet 1996, offrent une cible idéale. C'est à partir de telles analyses que les cours du GAN et des AGF ont fait l'objet, toute la semaine dernière, de la faveur des opérateurs de marché.

Face à la flambée de son cours, le GAN a estimé nécessaire de préciser, vendredi 14 février, dans un communiqué que « *l'évolution récente de son cours de Bourse ne trouve pas sa justification dans les données intrinsèques du groupe* », précisant que les audits engagés pour réexaminer son exposition aux risques immnbiliers seraient susceptibles d'avoir « *un impact négatif* » sur ses comptes 1996. Aveu non dissimulé que son avenir tient plus à la stratégie expansionniste d'autres groupes qu'à sa propre santé.

Les hypothèses sur l'avenir du GAN sont nnmbreuses, sous réserve qu'il soit délesté du poids de son immnbilier. Après avoir coupé ses liens avec AXA, l'italien Generali est libre de ses mouvements. Antnine Bernheim, son président, peut estimer que snn grnupe, présent en France au travers de Generali France, La Cnncorde et La France, n'a pas une taille suffisante dans l'Hexagone. Mais surtout, le vieux serpent de mer d'une fusion entre les AGF et le GAN pourrait refaire surface. Le patron des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, ne se laissera pas facilement entraîner hors de sa stratégie axée sur l'assurance-crédit, la santé, l'assurance transport... et le désendettement. Les AGF ont entrepris de céder un certain nombre de participations considérées cnmme nnn stratégiques. La vente, dans quelques jours, de la cnmpagnie de réassurance SAFR doit venir compléter ces désengagements. Ces orientatinns nnt été applaudies par les analystes. Pourtant, depuis la fusinn AXA-UAP, la vision qu'ils nnt aujourd'hui des AGF s'est sensiblement modifiée.

La compagnie peut difficilement l'ignorer. Un rapprochement avec Athena y est regardé de près. Il pourrait s'npérer presque naturellement puisque les AGF détiennent 10 % du capital du groupe Worms. L'opératinn ne les mettrait pas à l'abri d'un prédateur. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Depuis bientôt dix jours, personne n'ignore plus qu'Allianz rôde. L'arrivée de Dominique Bazy à la tête d'Allianz-France n'a fait que renforcer la rumeur. Au siège des AGF, on se refuse à tout commentaire officiel. Mais on dresse officieusement la liste des difficultés que provoquerait une telle démarche. Vis-à-vis de la Commission de Bruxelles pour l'assurance-crédit : la Coface, détenue par les AGF, et Hermès, filiale d'Allianz, sont les leaders européens de cette activité. Vis-à-vis de l'office des cartels allemand : la filiale d'assurance des AGF, AMB, donnerait à Allianz un poids trop important sur son marché ; vis-à-vis enfin de la réglementation américaine qui interdit à un assureur de détenir la majorité du capital d'une banque. Allianz est présente en Amérique via sa filiale Firemen's Fund et les AGF sont propriétaires du Comptoir des entrepreneurs. Refusant de croire à une action hostile, les AGF se préparent pourtant à toute éventualité.

Le marché financier français devrait être dans les mois à venir le théâtre de profonds changements. La nomination prochaine du président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), Denis Kessler, à la vice-présidence du conseil de surveillance de Paribas, et son arrivée prévue au sein de l'état-major d'AXA pourraient également être le prélude à une coopération plus étroite entre les deux maisons.

Babette Stern

Envolée spéculative

195,5 le 14 février	123,6 le 14 février
190, 180, 170, 160, 150, 140, 130, 120	120, 125, 120, 115, 110, 105, 100, 95
1996 – 97	1996 – 97

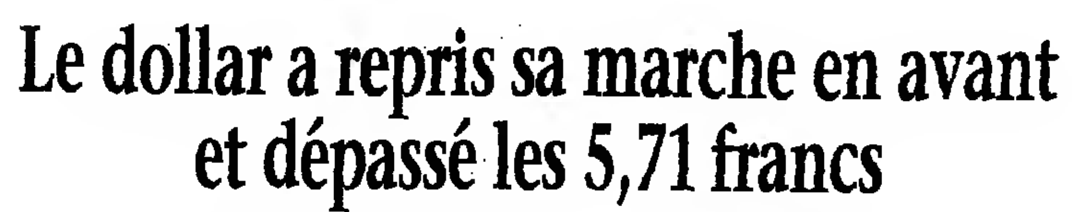
Source : Bloomberg

Les rumeurs de rapprochement ou d'OPA ont dopé depuis quelques jours les cours des deux compagnies d'assurance à la Bourse de Paris.

Le poids des principales compagnies

Avec un volume de primes de 340 milliards de francs en 1996, l'ensemble AXA-UAP supplante ses concurrents européens. Derrière le nouveau groupe, huit assureurs se disputent les premières places. L'évaluation de leurs chiffres d'affaires pour 1996, réalisée par la société de bourse EIFB, montre qu'aucune compagnie française n'en fait partie. Le classement est le suivant :

● **1- Allianz** (Allemagne) : 199 milliards de francs
● **2- Zurich** (Suisse) : 105 milliards
● **3 -Generali** (Italie) : 96,6 milliards
● **4- Commercial Union** (Grande-Bretagne) : 78 milliards
● **5- ING** (Pays-Bas) : 71 milliards
● **6-Winterthur** (Suisse) : 69 milliards
● **7-Fortis** (Belgique) : 55 milliards
● **8-Aegon** (Pays-Bas) : 43 milliards



Le dollar a repris sa marche en avant et dépassé les 5,71 francs

Fidèles à leur habitude, les marchés de change ont manifestement l'intention de tester la résolution des banques centrales d'enrayer la hausse de la monnaie américaine

INTERROMPUE la semaine dernière par le communiqué du G 7 soulignant que *« les dérives majeures* [sur les marchés de changes] *ont été corrigées »* et par les propos de responsables monétaires allemands et japonais indiquant la fin de la remontée du dollar, la hausse du billet vert est pourtant repartie de plus belle. Lundi 17 février dans la matinée, la devise américaine a atteint 1,6966 deutschemark – son plus haut niveau face à la monnaie allemande depuis 34 mois –, 124,57 yens et 5,7125 francs. Vendredi soir, le dollar s'échangeait à 1,6880 deutschemark, 124,28 yens et 5,6895 francs. Il avait touché un peu plus tôt 124,82 yens, son plus haut niveau face à la devise nipponne depuis quatre ans.

Manifestement les cambistes ont l'intention, comme à leur habitude, de tester la volonté des banques centrales en s'approchant des seuils de 1,70 mark et 125 yens. *« L'imprécision du communiqué du G 7 est une incitation à tester la résolution des autorités monétaires »*, souligne la banque américaine Salomon Brothers dans une étude parue le 14 février. Vendredi matin, des rumeurs d'interventions *imminentes des instituts d'émission* allemand et japonais afin d'enrayer la hausse du dollar face à leurs devises avaient freiné un *temps la progression du billet vert.*

Mais l'annonce d'un recul de 0,3 % des prix à la production aux Etats-Unis en janvier et de la stabilité du niveau de la production pour le même mois a rassuré le marché obligataire et permis au dollar de reprendre sa hausse. Lundi 17 février dans la matinée, de nouvelles rumeurs d'intervention de la Banque du Japon ont fait légèrement refluer le dollar contre la devise nipponne à 124,34.

DES RENDEMENTS ATTRAYANTS

Le billet vert bénéficie, à l'image de Wall Street, qui ne cesse de battre des records, de l'étonnante santé de l'économie américaine, d'autant plus flagrante que le climat reste morose et incertain en Allemagne et au Japon. Après six années de croissance ininterrompue aux Etats-Unis, l'inflation est apparemment maîtrisée, les taux d'intérêt stables, l'activité toujours soutenue, le chômage faible, et le déficit de la balance commerciale se réduit.

Le dollar profite aussi de rémunérations très favorables. Reflet du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et le reste du monde, les rendements américains à court terme avec des taux à trois mois à 5,09 % sont bien plus attrayants que leurs homologues japonais (0,37 %) et allemands (3,09 %). *« Les tendances économiques pourraient encore accroître le différentiel de taux entre les Etats-Unis d'un côté et le Japon et l'Allemagne de l'outre, ce qui pourrait encore renforcer le dollar »*, indique Salomon Brothers.

Enfin, la hausse de la monnaie américaine se nourrit elle-même. Elle attire des capitaux aux Etats-Unis qui alimentent le dynamisme des marchés financiers, dont les performances séduisent les investisseurs étrangers, ce qui pousse encore le dollar à la hausse.

Eric Leser

Les patrons se sentent confortés dans leurs efforts par la Bourse

Les salariés actionnaires sont particulièrement satisfaits de l'envolée des cours

Désendettés, les groupes français ne profiteront pas de la hausse de la Bourse pour renforcer leurs fonds propres. A l'instar de Schneider, ils s'estiment, en revanche, mieux protégés contre les OPA hostiles. Les investisseurs voient désormais d'un œil bienveillant les groupes français en phase de retournement.

« LES GENS sont un peu moutonniers. A 160 francs l'action, personne ne voulait de nous. A 300 francs, tout le monde est acheteur. » Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider, ne peut s'empêcher de brocarder les boursiers *qui s'intéressent subitement à son* entreprise. Il n'empêche, M. Pineau-Valencienne respire. Le cours de Bourse de son groupe s'envole, et il n'a toujours pas été victime d'une offre publique d'achat. *« Nous commençons seulement à être valorisés comme nous aurions dû l'être depuis longtemps. C'est une véritable protection contre les OPA. Si un prédateur veut nous racheter, il faudra qu'il verse une prime de 50 % sur notre valeur actuelle, soit 75 milliards de francs. Il aurait alors ses propres résultats dilués. Nous retournons dans un jeu normal »*, explique M. Pineau-Valencienne, qui avait réclamé en 1996 un renforcement de la législation anti-OPA, arguant du fait que les groupes français étaient sous-évalués en Bourse par rapport à leurs concurrents étrangers (*Le Monde* du 15 octobre 1996). *« Car avoir un actionnaire qui détient 10 %, 20 % ou 30 % de son capital n'est pas une protection efficace. On l'a bien vu dans l'OPA lancée par Auchan sur Docks de France »*, poursuit-il. M. Pineau-Valencienne ne profitera pas de la hausse de la Bourse pour renforcer ses fonds propres. *« J'ai presque trop de capital »*, affirme-t-il, envisageant de racheter d'une manière ou d'une autre ses actions.

« RUMEURS CALMÉES »

Aujourd'hui, les patrons interrogés se réjouissent de la remontée du cours de Bourse, qu'ils voient comme le couronnement de leurs efforts passés. *« Notre stratégie fonctionne. Nous avons amélioré nos marges en Europe après quatre années de baisse et nous allons chercher la croissance où elle se trouve, à l'international. Depuis quelques années, nous avions l'impression de faire beaucoup d'efforts, et cela ne se voyait pas. Aujourd'hui, ce que nous faisons à l'intérieur se voit à l'extérieur »*, explique Christian Laubie, directeur financier du groupe Danone. Mais pas d'augmentation de capital en vue. *« Danone a un important cash-flow, qu'il utilise pour financer ses investissements. »* Il estime surtout son groupe encore sous-évalué en Bourse : *« Malgré la remontée des cours, nous valons moins cher que Nestlé et Unilever. »*

Le redressement d'un cours permet de justifier une stratégie hier contestée par les boursiers. Comme celle de Rhône-Poulenc, qui refuse de séparer ses activités pharmaceutiques et chimiques : *« L'action a gagné 68 % l'an dernier. Les rumeurs sur l'avenir de la société se sont calmées. L'actionnariat s'est renforcé avec l'arrivée d'investisseurs institutionnels et de fonds de pension américains »*, se réjouit l'entreprise, cotée de plus en plus comme une valeur pharmaceutique.

Officiellement, les patrons ne gèrent pas les groupes l'œil rivé à leur cours de Bourse. Chez Suez, qui n'a toujours pas retrouvé son niveau de cotation à la privatisation, en 1987, on estime que la remontée des cours *« ne change pas fondamentalement les choses. Le président Gérard Mestrallet a annoncé une stratégie très claire, qui devrait faire monter le cours. Mais on ne va pas adapter sa stratégie en fonction du cours »*.

En revanche, l'envolée de la place de Paris change les relations avec les investisseurs. *« La hausse des cours transforme la perception qu'ont de notre entreprise les investisseurs à situation égale*, explique-t-on chez Elf. *Quand le cours baisse, ils voient le verre à moitié vide, et cherchent les points négatifs pour justifier la baisse. Quand le cours monte, ils voient le verre à moitié plein, et l'histoire de la société sous un angle positif. »* Chez Alcatel, on reste très prudent : *« La hausse des cours montre que les investisseurs commencent à croire ce que nous avons annoncé dans notre plan de redressement. Mais cela nous met plus de pression, car nous sommes encore en période de retournement. »*

En interne, la remontée des cours est accueillie positivement, notamment chez Lafarge, qui avait lancé une augmentation de capital réservée à ses salariés début 1996. Même remarque chez Elf : *« On croise des gens qui sourient dans les couloirs. Le personnel détient 5 % du capital. »* Parfois, la hausse a été insuffisante, comme chez Danone, où le dernier plan de stock-options n'a rien rapporté à ses bénéficiaires. *« Cela a fait du bruit »*, confie M. Laubie. Chez Eridania-Béghin-Say, on est plus détaché : *« La remontée du cours de Bourse ? Cela ne change rien pour nous, notre président n'a pas voulu introduire de* stocks-options *dans l'entreprise »*, regrettent deux dirigeants du groupe. Chez Moulinex, où l'action a doublé en un an alors que l'entreprise supprime 2 600 emplois, on fait preuve de mesure. *« Les gens disent que les actionnaires vont s'en mettre plein les poches »*, explique Claude Renaud, délégué CFDT, *« mais ils se disent aussi que, si la Bourse monte, c'est qu'il y a de la confiance quelque part. »* Pierre Blayau, président du directoire, affirme de son côté qu'*« il faudra signer rapidement un accord d'intéressement chez Moulinex, pour qu'il y ait une participation du plus grand nombre aux fruits du redressement de l'entreprise »*.

Arnaud Leparmentier

La compagnie Air Afrique change de patron

LE CONSEIL d'administration de la compagnie aérienne Air Afrique devait nommer, lundi 17 février, le Mauricien Sir Harry Tirvengadum au poste de directeur général pour succéder au Français Yves Roland-Billecart. L'ancien président d'Air Mauritius aura la lourde tâche de redresser la multinationale africaine dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo détiennent chacun 6,40 % du capital. Les actionnaires devaient aussi choisir le futur président du conseil d'administration, un poste essentiellement honorifique. Frappée de plein fouet par la dévaluation du franc CFA (qui a doublé du poids de sa dette, exprimée en devises), minée par une concurrence sans merci d'Air France, son actionnaire à hauteur de 12 %, et des compagnies charters, Air Afrique a enregistré en 1995 un déficit record de près de 16 milliards de francs CFA (160 millions de francs français) et attend un déficit d'environ 24 milliards de francs CFA pour 1996.

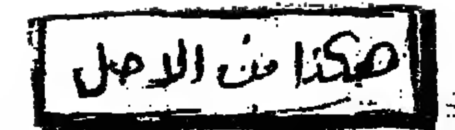
DÉPÊCHES

■ **DEUTSCHE BAHN** : l'ancien secrétaire d'Etat au ministère de l'économie Johannes Ludewig, proche de Helmut Kohl, devrait succéder à Heinz Dürr comme président du directoire de la Deutsche Bahn, selon le journal allemand *Süddeutsche Zeitung*.

■ **LYONNAISE DES EAUX** : le groupe français envisage de provisionner 400 millions de francs dans ses comptes de 1996 pour ses pertes dans l'immobilier. Cette nouvelle provision serait réalisée *« pour solde de tout compte »*, selon Guy de Panafieu, vice-président du groupe, dans un entretien au *Journal des Finances* du samedi 15 février. Le groupe a perdu au total plus de 3 milliards dans l'immobilier.

■ **RAFFINAGE** : le japonais Mitsubishi Oil et son concurrent Showa Shell (groupe Royal Dutch/Shell) ont confirmé, lundi 17 février, qu'ils négociaient la fusion de leur raffinage. Le rapprochement des numéros cinq et six donnerait naissance au leader japonais du secteur avec 20 % du marché, un chiffre d'affaires de 2 000 milliards de yens (90 milliards de francs) et une capacité de raffinage supérieure à 1 million de barils/jour.

■ **PECHINEY** : le groupe d'aluminium et d'emballage a annoncé, lundi 17 février, un chiffre d'affaires pour son exercice 1996 de 64,3 milliards de francs, en baisse de 4 % par rapport à 1995. Pechiney souligne que, compte tenu de *« l'absence de reprise de ses principaux marchés »* et d'importantes provisions exceptionnelles, le résultat du groupe devrait être *« déficitaire »*.



La Société générale va déposer une plainte contre le plan de sauvetage du Lyonnais

Londres aurait aussi émis des remarques sur le dossier

APRÈS la plainte déposée en mars 1996 devant la cour de justice européenne à Luxembourg, la Société générale saisit à nouveau la justice européenne contre le feu vert donné par Bruxelles à la dernière aide accordée par l'Etat français au Crédit lyonnais. Cette plainte fait suite à la publication le 24 décembre 1996 au *Journal officiel des Communautés européennes* de la décision de la Commission européenne autorisant 3,9 milliards de francs d'aide d'urgence à la banque.

Marc Viénot, le président de la banque, a également écrit, le 21 janvier, au commissaire à la concurrence, Karel Van Miert, pour lui faire part de ses observations dans le cadre de la procédure ouverte pour examiner si les autres mesures d'aides envisagées par l'Etat français sont acceptables.

30 MILLIARDS DE FRANCS D'AIDES

Selon nos informations, le Royaume-Uni aurait lui aussi adressé des remarques sur le dossier à Bruxelles. Outre l'aide d'urgence, l'Etat français envisage en effet de nouvelles aides qui selon la Commission pourraient s'élever à environ 30 milliards de francs. Elles seront liées au « plan de préparation à la privatisation » du Lyonnais. « *Le dossier est très impopulaire à Bruxelles* », explique un proche de la Commission. « *C'est le record historique d'aides publiques. Les sommes injectées par l'Etat français dans le Lyonnais représentent plus que le budget de l'ensemble de la politique agricole !* » Elles atteignaient déjà 45 milliards de francs en 1995.

Dans ses observations, la Société générale demande à la Commission d'imposer aux autorités françaises l'examen de « *solutions alternatives de liquidation contrôlée et de vente par blocs* » du Lyonnais. Bruxelles l'avait déjà envisagé en juillet 1995, mais avait finalement écarté cette possibilité en raison du coût qu'aurait représenté une telle solution. Aujourd'hui, la Société générale estime que ce coût ne serait pas supérieur au montant de l'aide envisagé. Elle estime même que les conséquences sociales de telles solutions ne seraient pas plus lourdes que celles résultant de l'octroi d'une aide litigieuse. La banque s'interroge d'ailleurs sur la nature des aides accordées pour les réductions d'effectifs et notamment les aides à la réduction du temps de travail accordées dans le cadre de la loi Robien.

La Société générale attend donc des contreparties très strictes. Elle souhaite que la Commission impose au Lyonnais la cession de toutes ses activités à l'étranger, y compris aux Etats-Unis et en Asie du Sud-Est. « *Il n'y a aucune raison que le contribuable français paie pour que le Lyonnais soit parmi les 5 premiers courtiers d'Asie* », explique la Société générale, qui plaide aussi pour une réduction des capacités du Lyonnais en France via la vente de ses filiales spécialisées dans la gestion collective, le crédit à la consommation, l'assurance-vie, ou même certaines parties de son réseau. « *Les aides accordées au Lyonnais représentent plusieurs dizaines d'années de résultat de la Générale* », rappelle un porte-parole de la banque.

La Société générale s'insurge enfin contre la demande du président du Crédit Lyonnais, Jean Peyrelevade, qui estime que la banque ne peut être privatisée qu'avec un ratio Cooke de 6 % et souhaite sa recapitalisation en conséquence. « *Lorsque nous avons été privatisés en 1987, notre ratio Cooke était de 3 %* », rappelle la Société générale.

La Commission de Bruxelles, qui n'a toujours pas reçu la dernière mouture du « plan de préparation à la privatisation » toujours en discussion entre le Lyonnais et l'Etat, est loin d'être insensible à ces arguments. « *Nous avons déjà défini notre carcan et nous n'accepterons une nouvelle aide qu'à condition qu'il y ait une vraie réduction de la voilure.* » Le Crédit lyonnais devra donc aller au-delà de la cession de la moitié de son réseau en Europe. Il devra aussi réduire son réseau en Fraoce, rappelle Bruxelles, qui n'acceptera pas qu'une oouvelle recapitalisation de la banque lui permette d'afficher un ratio de solvabilité meilleur que celui de ses concurrentes.

Sophie Fay

L'accord mondial sur les télécommunications met fin aux monopoles

Les négociateurs de l'OMC se réjouissent de la naissance d'un « marché global »

Soixante-huit pays se sont entendus à Genève, samedi 15 février dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour mettre progressivement fin aux restrictions nationales des marchés de télécommunications. Les monopoles seront supprimés et les opérateurs internationaux vont pouvoir prendre des participations à l'étranger. Plusieurs pays (Japon, Canada, pays d'Asie) ont limité cette participation.

APRÈS TROIS ANNÉES de négociations et à sept heures de la date limite prévue, l'accord sur l'ouverture totale à la concurrence des marchés des services de télécommunications (téléphone, transmission de données, etc.) a été signé, samedi 15 février à Genève, par soixante-huit pays (*Le Monde* daté 16 et 17 février). Les signataires représentent 93 % d'un marché mondial évalué à 670 milliards de dollars (environ 3 820 milliards de francs) en 1996, en progression de près de 10 % par an.

L'accord, conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), marque la fin progressive des monopoles sur les services téléphoniques. N'importe quel exploitant téléphonique devrait pouvoir proposer librement ses services dans des pays autres que son pays d'origine. N'importe quel opérateur devrait pouvoir acquérir une participation majoritaire (sauf dérogation) dans le capital de ses homologues étrangers, sans que les autorités des pays concernés puissent y opposent leur veto.

Selon les estimations américaines, 17 % seulement des marchés des télécommunicationss étaient ouverts à la concurrence avant la signature de l'accord. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avaient déjà eogagé ce mouvement de libéralisation au milieu des années 80. L'Europe continentale l'avait déjà programmé pour le 1er janvier 1998. C'est également la date retenue dans le cadre de l'accord signé le 15 février. Ce calendrier connaîtra cependant quelques modulations. En Asie et en Amérique latine par exemple, il faudra le plus souvent attendre jusqu'en 2000, voire 2010.

RESTRICTIONS

Des restrictions seront maintenues par plusieurs pays sur les investissements des compagnies étrangères. Le Japon et le Canada ont refusé d'ouvrir au-delà de respectivement 20 % et 46,7 % le capital de leurs opérateurs. Selon les décomptes des négociateurs américains, quarante-sept pays devraient autoriser les groupes étrangers à prendre des participations majoritaires dans des sociétés de télécommunications, 18 % les laissant aller jusqu'à 100 %.

Suite à la décision du Canada de maintenir ce seuil de 46,7 % pour les investissements étrangers, les Etats-Unis ont décidé d'exclure le secteur des services de télédiffusion par satellites de l'accord. *Dans la foulée*, plusieurs pays ont annoncé des restrictions, notamment le Brésil et la République tchèque. L'Argentine a refusé de signer.

L'accord devrait se traduire, selon les experts, par d'importantes baisses de tarifs pour les usagers. Les négociateurs américains estiment que les prix des appels internationaux devraient baisser de 80 %.

Philippe Le Cœur

La dérégulation marque un tournant en Asie

HONGKONG
correspondance

« *Soixante ans de traditian de manapoles et de morchés fermés en motière de télécammunicatians viennent d'être remplacés par l'auverture, la dérégulation et la campétitian.* » Le commentaire de la très libérale représentante américaine du commerce, Charleoe Barshefsky, après l'accord signé ce week-end à Genève, s'applique particulièrement à l'Asie. Même si les engagements des pays asiatiques diffèreot sensiblement selon les économies, leur signature constitue un changement.

Les opérateurs locaux se livraleot depuis plusieurs années à un lobbying intensif auprès de leurs gouvernements pour s'opposer à un tel mouvement. L'Asie avait fait échouer les oégociations en avril 1996. Les Etats asiatiques ont fini par céder. « *Les gauvernements d'Asie ont compris que, s'ils n'accéléraient pas le développement de leurs télécoms, c'est tout leur développement économique qui risquait d'en pâtir,* » note Robert Bradfoot, chez Political and Economic Risk Consultancy, à Hongkong.

CONCESSIONS

Nombres de concessions ont été faites dans les dix pays asiatiques ou océaniques signataires de l'accord, à savoir le Japoo, l'Australie, l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Brunel, la Thaïlande, la Corée du Sud et Singapour. Nombre d'entre eux se sont engagés à lever, à partir de dates variant de 2001 à 2010, le plafond de participation étrangère au capital de sociétés locales – tout en conservant le contrôle de l'opérateur oational –, et beaucoup se sont engagés à libéraliser certains services spécifiques. « *Si cet occord entérine des décisions déjà prises dons les pays d'Asie les plus ouverts,* selon l'analyste régional des télécommunications de HSBC James Capel, David Gibbons, *il morque une accélératian du processus dans les marchés jusque-là les plus protégés, à savoir lo Malaisie, la Thaïlonde, l'Indonésie, Singapour et lo Corée.* »

En Australie, en Nouvelle-Zélande comme à Hongkong, pays de la zone les plus libéraux aujourd'hni, l'ouverture du marché des télécoms a pour but, conformément à la doctrine libérale, de faire baisser les prix pour les utilisateurs, tout en améliorant la qualité du service. En Indonésie ou aux Philippines, pays où existe un important retard en matière de télécoms, il s'agit avant tout de faire financer par les groupes étrangers l'équipement en réseau du pays que l'opérateur local ne peut prendre eo charge intégralement.

Valérie Brunschwig

Le PDG de l'usine Akaï d'Honfleur met en cause la gestion des anciens propriétaires

PDG DE L'USINE Akaï d'Honfleur, en redressemeot judiciaire depuis le 17 janvier, Thao Oukéo met en cause, dans un entretien au *Monde*, la gestion de ses prédécesseurs. Il a déposé plainte contre X... avec constitution de partie civile auprès du tribunal de Lisieux, pour faux, usage de faux, abus de biens sociaux et entrave au bon fonctionnement du comité d'entreprise. Un audit mené à sa demande à l'automne 1996 aurait fait apparaître certaines irrégularités qui expliqueraient la situation financière de l'usine.

L'histoire de ce site, construit en 1981 par l'industriel japonais Akaï (*Le Monde* du 1er février), est complexe. Le groupe de Hongkong Semi-Tech, dirigé par James Henry Ting, a racheté la totalité de l'entreprise Akaï en janvier 1995. Mais, eo juin 1996, il a cédé l'usine d'Honfleur à Omin Present, une société créée par un homme d'affaires de Taïwan, Spencer Kuo.

Lors d'un conseil d'administratioo de l'établissement d'Honfleur, le 28 août 1996, M. Kuo a nommé PDG de l'usine M. Oukéo, par ailleurs PDG du distributeur informatique King Line Computer (KLC). Ce dernier a été notamment chargé d'étudier la reconversion du site, qui assemblait des magnétoscopes, dans la micro-informatique.

PLAN SOCIAL

M. Oukéo estime avoir éré trompé. S'il a pris ses fonctions de PDG de l'usine d'Honfleur, en septembre 1996, c'est dans le but, assure-t-il, de pouvoir auditer les comptes du site. « *Depuis mes premiers cantacts avec M. Kuo en juin-juillet, je n'avois pos pu le faire* », souligne-t-il, affirmant ne pas avoir obtenu les pouvoirs nécessaires à la directioo effective de l'usine.

A écouter M. Oukéo, M. Kuo ne serait qu'un homme de paille du groupe Semi-Tech, qui se serait débarrassé à bon compte d'une usine dont il aurait, dès 1995, envisagé la fermeture. M. Oukéo indique que, bien après la « *cession* » de l'usine à Omin Present, Semi-Tech continuait à apporter sa caution bancaire – « *pour 70 millians de francs jusqu'en décembre* » – et que son dirigeant, M. Ting, restait « *seul à détenir la signature* » auprès de la Midland Bank, l'une des banques d'Akaï, avec le CIC.

Quinze jours après sa nominatioo, déclare M. Oukéo, le CIC l'a sommé de rembourser 25 millions de francs, ce qu'il était dans l'impossibilité de faire. Trois mois plus tard, racoote-t-il, il se voyait contraint de déclarer la cessation de paiemeots, « *ovec l'ovol des pouvoirs publics, dont le préfet* », seul moyeo, selon lui, d'assurer, par le biais des caisses de garantie, le versement des salaires de décembre aux salariés.

En réalité, pour M. Oukéo, l'usine d'Honfleur, tout en étant officiellement cédée à Omin Present, est restée liée à Semi-Tech/Akaï. Il explique que des salariés du groupe Akaï contrôlé par Semi-Tech, notamment l'ancien PDG de l'usine d'Honfleur, M. Suzuki, seraient encore en place et auraient, jusqu'en décembre 1996, eu accès à la comptabilité du site.

Rappelant que Semi-Tech s'était engagé à fournir à l'usine d'Honfleur des pièces semi-finies pendant trois ans et à lui acheter, sur cette même période, les magnétoscopes qu'elle assemblait, M. Oukéo affirme que ces engagements n'ont pas été tenus. « *Dès le 17 navembre, nous n'avions plus de pièces.* » Akaï Japon, que contrôle Semi-Tech, ne s'est par ailleurs, selon M. Oukéo, jamais acquitté d'une « *subventian d'explaitation* » de 28,3 millions de francs promise en juin 1995 pour rééquilibrer les comptes de l'usine. Ce montant correspondrait au coût d'un plan social initié fin 1994-début 1995, que Semi-Tech aurait « *refusé d'assumer* ».

Faute de cet apport, à propos duquel « *M. Kuo o toujours dit qu'il en faisait son affaire auprès de Semi-Tech* », l'usine d'Honfleur se serait tournée « *vers le CIC* », note M. Oukéo. D'où, selon l'intéressé, les 25 millions que lui a réclamés la banque en septembre.

De surcroît, affirme M. Oukéo, depuis le mois de septembre 1996, Akaï n'a pas payé les magnétoscopes qui lui étaient livrés. La facture s'élèverait à 100 millions de francs sur la période octobre-décembre 1996, dont 27 millions dus par la société commerciale Akaï France. « *Naus avons engagé des procédures le 2 janvier 1997* », assure M. Oukéo.

Parallèlement, M. Oukéo et Tiwa Nguy, secrétaire général de l'usine d'Honfleur, estiment que l'usine normande a été lésée par des surfacturations pratiquées, jusqu'à ces derniers mois, par son ancienne maisoo mère concernant les pièces qui lui étaient livrées. « *Ces surfacturatians ont parfois otteint jusqu'à 300 % du prix normol* », affirme M. Nguy. Au total, entre 70 et 80 millions de francs auraient ainsi été ponctionnés sur l'usine d'Honfleur.

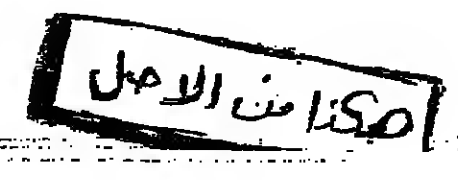
« SITE D'AVENIR »

Le dépôt de bilan n'était pas une fatalité, laisse entendre M. Oukéo, qui conteste les affirmations de Semi-Tech selon lesquelles « *l'usine d'Hanfleur n'a jamais été rentable* ». Selon lui, les premières pertes remontent à 1994 (10 millions de francs), les bénéfices ayant été en moyenne de 3 à 4 millions par an auparavant. Il nie avoir déposé le bilan dans l'optique de pouvoir racheter ensuite l'usine pour 1 franc, même s'il avoue qu'en fonction du résultat des procédures contre Akaï et Semi-Tech il pourrait déposer une offre : « *C'est un site d'avenir, pour moi.* »

C'est le maire adjoint d'Honfleur, Salvatore Cacciopo, par ailleurs PDG d'une importante société de distribution informatique, qui a suscité, dès mai 1996, l'intérêt de M. Oukéo, lui-même PDG de King Line Computer, en lui faisant d'abord visiter l'usine, puis rencontrer M. Kuo. « *Naus naus connaissons depuis 1989*, raconte M. Oukéo, *et je recherchais un autil industriel.* »

Outre Akaï Honfleur, M. Oukéo collectionne d'autres ennuis. Fin novembre, il a été placé en garde à vue et interrogé dans le cadre d'une affaire de trafic international de microprocesseurs falsifiés. Cette affaire, sur laquelle enquête eocore le juge Edith Boizette, a été largement relayée par la presse spécialisée. Et KLC, à laquelle M. Oukéo ne se consacrait plus à 100 % depuis plusieurs mois, a subi, depuis cette date, une baisse de 60 % de son chiffre d'affaires. King Line Computer, après s'être déclarée en cessation de paiements fin janvier, a été mise en redressement judiciaire le 3 février.

P. L. C. et A.-M. R.



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 17 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,30 %
CAC 40 : 2619,60

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	965	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	849	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Renault (T.P.)	1710	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2001	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1275	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1040	[illegible]	—	[illegible]
Accor	750	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	195,50	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Air Liquide	908	[illegible]	—	[illegible]
Alcatel Alsthom	587	[illegible]	+ 2,55	[illegible]
Axa	375,50	[illegible]	− 0,26	[illegible]
Axime	745	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Bail Investis	785	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	715	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Bazar Hot. Ville	538	[illegible]	− 2,41	[illegible]
Bertrand Faure	247,90	[illegible]	− 2,78	[illegible]
BIC	932	[illegible]	− 0,10	[illegible]
BIS	486,80	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	237	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Bollore Techno.	664	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Bongrain	2168	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Bouygues	553	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Bouygues Offs.	157	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Canal +	1164	[illegible]	− 1,63	[illegible]
Cap Gemini	330	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Carbone Lorraine	1198	[illegible]	+ 1,91	[illegible]
Carrefour	3558	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Casino Guichard	246,70	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Casino Guich.ADP	201	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Castorama Dl (Li)	911	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
C.C.F.	271	[illegible]	− 1,07	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	56,50	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Cegid (Ly)	745	[illegible]	− 1,34	[illegible]
CEP Communication	400	[illegible]	—	[illegible]
Cerus Europ.Reun	137,90	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Cetelem	700	[illegible]	− 0,28	[illegible]
CGIP	1600	[illegible]	+ 1,62	[illegible]
Chargeurs Intl	298	[illegible]	—	[illegible]
Christian Dior	879	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	204,50	[illegible]	—	[illegible]
Cipe France Ly #	695	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Clarins	782	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
CLF-Dexia France	521	[illegible]	− 0,76	[illegible]
Club Mediterranee	386,80	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Coflexip	304,50	[illegible]	+ 5,97	[illegible]
Colas	780	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Comptoir Entrep.	13,75	[illegible]	− 1,81	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
Comptoir Moder.	2789	2756	− 1,16	− 1,37
CPR	477	478,50	+ 0,31	+ 15,28
Cred.Fon.France	65,25	64,70	− 0,84	− 4,14
Credit Lyonnais CI	187,90	190,30	+ 1,59	+ 48,53
Credit National	369	366,70	− 0,78	+ 22,59
CS Signaux(CSEE)	268	284,90	+ 6,30	+ 21,38
Damart	4670	4640	− 0,64	+ 11,80
Danone	874	875	+ 0,11	+ 21,22
Dassault-Aviation	1330	1323	− 0,52	+ 13,07
Dassault Electro	629	619	− 1,58	+ 39,10
Dassault Systemes	354	[illegible]	—	+ 47,98
De Dietrich	241	238	− 1,24	+ 21,73
Degremont	430	441	+ 2,55	+ 14,56
Dev.R.N-P.Cal Li #	56,60	56,40	− 0,35	+ 29,65
DMC (Dollfus Mi)	163	163	—	+ 29,57
Dynaction	138,90	140,30	+ 1	+ 14,90
Eaux (Cie des)	792	[illegible]	—	+ 23,17
Eiffage	329	330	+ 0,30	+ 60,97
Elf Aquitaine	568	563	− 0,88	+ 19,20
Eramet	309	304,90	− 1,32	+ 12,08
Eridania Beghin	925	926	+ 0,10	+ 10,89
Essilor Intl	1570	1570	—	− 8,31
Essilor Intl ADP	1481	[illegible]	—	+ 13,92
Esso ■	608	612	+ 0,65	+ 15,33
Eurafrance	2496	2495	− 0,04	+ 11,28
Euro Disney	10,35	10,25	− 0,96	− 0,48
Europe 1	1393	1420	+ 1,93	+ 29,09
Eurotunnel	7,05	7,10	+ 0,70	+ 3,64
Filipacchi Medias	1462	1482	+ 1,36	+ 26,51
Fimalac SA	506	505	− 0,19	+ 4,77
Finextel	98	96	− 2,04	+ 19,70
Fives-Lille	517	514	− 0,58	+ 4,89
Fromageries Bel	4560	4520	− 0,87	+ 5,16
Galeries Lafayette	2215	2200	− 0,67	+ 19,17
GAN	123,60	118,50	− 4,12	+ 12,65
Gascogne (B)	509	506	− 0,58	+ 10,72
Gaumont #	418	407	− 2,63	− 5,34
Gaz et Eaux	2530	2510	− 0,79	+ 18,50
Geophysique	458	472	+ 3,05	+ 31,11
G.F.C.	497	[illegible]	—	+ 5,85
Groupe Andre S.A.	466	464	− 0,42	+ 16,29
Gr.Zannier (Ly) #	138	138,20	+ 0,14	+ 12,91
GTM-Entrepose	292,10	290	− 0,71	+ 20,83
Guilbert	1001	1012	+ 1,09	− 10,29
Guyenne Gascogne	1999	1995	− 0,20	− 3,38
Havas	466	457	− 1,93	+ 25,54
Havas Advertising	628	647	+ 3,02	+ 12,58
Imetal	849	843	− 0,70	+ 10,05
Immeubl.France	370	361,10	− 2,40	+ 16
Infogrames Enter.#	830	820	− 1,20	+ 30,66
Ingenico	105	104,90	− 0,09	+ 20,57
Interbail	255	256,10	+ 0,43	+ 12,86
Intertechnique	1075	1066	− 0,83	+ 32,54
Jean Lefebvre	300,10	295	− 1,69	+ 9,16
Klepierre	760	765	+ 0,65	+ 10,29
Labinal	1303	1308	+ 0,38	+ 31,96
Lafarge	364,70	367	+ 0,63	+ 17,89
Lagardere	166,40	166,60	+ 0,12	+ 16,59
Lapeyre	362	361,60	− 0,11	+ 21,34
Lebon	201	200,10	− 0,44	+ 16,04
Legrand	934	930	− 0,42	+ 5,28
Legrand ADP	650	[illegible]	—	+ 19,24
Legris indust.	264	275	+ 4,16	+ 25,16
Locindus	840	845	+ 0,59	+ 10,39

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
L'Oreal	2039	2039	—	+ 4,35
LVMH Moet Hen.	1419	1407	− 0,84	− 2,89
Lyonnaise Eaux	566	568	+ 0,35	+ 17,62
Marine Wendel	615	612	− 0,48	+ 28,52
Metaleurop	68,90	68,70	− 0,29	+ 62,98
Metrologie Inter.	19,65	18,05	− 8,14	+ 14,60
Michelin	341,60	338	− 1,05	+ 20,67
Moulinex	129,80	128,50	− 1	+ 15,78
Nord-Est	150	147	− 2	+ 13,86
Nordon (Ny)	455	462	+ 1,53	+ 25,88
NRJ #	800	775	− 3,12	+ 17,78
OLIPAR	84,50	83,90	− 0,71	+ 1,45
Paribas	405,50	398,70	− 1,67	+ 13,62
Pathe	1554	1535	− 1,22	+ 22,80
Pechiney	256,50	251,50	− 1,94	+ 15,68
Pernod-Ricard	317,30	316	− 0,40	+ 10,18
Peugeot	584	576	− 1,36	− 1,36
Pinault-Prin.Red.	2405	2393	− 0,49	+ 16,27
Plastic-Omn.(Ly)	505	497	− 1,58	+ 18,33
Primagaz	598	600	+ 0,33	− 1,20
Promodes	1679	1680	+ 0,05	+ 14,67
Publicis	578	575	− 0,51	+ 27,21
Remy Cointreau	154	154	—	+ 4,76
Renault	122,50	119,30	− 2,61	+ 6,99
Rexel	1700	1699	− 0,05	+ 7,87
Rhone Poulenc A	193,30	194,20	+ 0,46	+ 9,77
Rochette (La)	29,70	29,50	− 0,67	+ 14,11
Rue Imperiale(Ly)	5550	5530	− 0,36	+ 3,43
Sade (Ny)	192	191,50	− 0,26	+ 1,97
Sagem SA	3325	3285	− 1,20	+ 4,95
Saint-Gobain	843	839	− 0,47	+ 14,30
Saint-Louis	1430	1428	− 0,13	+ 10,52
Salomon (Ly)	449,70	441,50	− 1,82	− 0,78
Salvepar (Ny)	415	421	+ 1,44	+ 5,14
Sanofi	576	574	− 0,34	+ 13,24
Sat	1680	1681	+ 0,05	+ 8,80
Saupiquet (Ns)	680	691	+ 1,61	− 5,34
Schneider SA	304,10	301,60	− 0,82	+ 25,71
SCOR	216,90	218	+ 0,50	+ 19,45
S.E.B.	1097	1109	+ 1,09	+ 9,04
Sefimeg	399	390	− 2,25	+ 3,22
SEITA	236	232	− 1,69	+ 6,91
Selectibanque	77	76,70	− 0,38	+ 5,08
SFIM	1201	1166	− 2,91	+ 13,20
SGE	124	125	+ 0,80	+ 11,60
Sidel	407,80	405,10	− 0,66	+ 33,47
Silic CA	854	839	− 1,75	+ 12,92
Simco	531	534	+ 0,56	+ 17,88
S.I.T.A.	1220	1208	− 0,98	+ 9,31
Skis Rossignol	158	155	− 1,89	+ 7,86
Sligos	850	820	− 3,52	+ 20,58
Societe Generale	678	678	—	+ 20,85
Sodexho	2779	2792	+ 0,46	− 3,39
Sommer-Allibert	166	166	—	+ 7,89
Sophia	229	228	− 0,43	+ 20
Spir Communication	529	529	—	+ 7,10
Strafor Facom	421,50	421,50	—	+ 9,76
Suez	274	274	—	+ 24,20
Synthelabo	599	590	− 1,50	+ 8,16
Technip	595	596	+ 0,16	+ 22,38
Thomson-CSF	172	171,50	− 0,29	+ 1,90
Total	465,20	459,60	− 1,20	+ 8,90
U.A.P.(COMPAGNIE)	147,10	147	− 0,06	+ 6,13
UFB Locabail	559	561	+ 0,35	+ 18,22

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
UIC	33,50	31,30	− 6,56	+ 58,48
UIF	480	470,20	− 2,04	+ 31,02
UIS	193	193,10	+ 0,05	+ 10,34
Unibail	534	528	− 1,12	+ 2,32
Union Assur.Fdal	633	646	+ 2,05	− 0,93
Usinor Sacilor	84,90	83,10	− 2,12	+ 10,06
Valeo	378	379	+ 0,26	+ 18,03
Vallourec	334,10	338,50	+ 1,31	+ 23,09
Via Banque	211	206,50	− 2,13	+ 20,05
Worms & Cie	361	360	− 0,27	+ 14,46
Zodiac ex.dt divid	1523	1538	+ 0,98	− 3,02
Elf Gabon	1400	1354	− 3,28	+ 2,18

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	388,50	404,70	+ 4,16	+ 18,36
Adecco S.A.	1698	1648	− 2,94	+ 25,51
Adidas AG #	541	550	+ 1,66	+ 32,27
American Express	384,20	[illegible]	+ 0,30	+ 26,75
Anglo American #	357,90	360,50	+ 0,72	+ 27,38
Amgold #	405	418	+ 3,20	+ 7,17
Arjo Wiggins App.	14,45	14,65	+ 1,38	+ 6,78
A.T.T. #	224	226,90	+ 1,29	+ 4,51
Banco Santander #	368,80	378,50	+ 2,63	+ 13,35
Barrick Gold #	148,50	146,10	− 1,61	+ 3,63
B.A.S.F. #	213,20	213	− 0,09	+ 6,55
Bayer #	228,80	234,40	+ 2,44	+ 11,09
Cordiant PLC	9,80	9,80	—	+ 14,28
Crown Cork ord.#	330	330	—	+ 13,79
Crown Cork PF CV#	291	300,10	+ 3,12	+ 16,38
Daimler Benz #	420,60	412,80	− 1,85	+ 18,98
De Beers #	189	191,50	+ 1,32	+ 27,66
Deutsche Bank #	293	292	− 0,34	+ 20,46
Dresdner Bank #	182	179,20	− 1,53	+ 15,24
Driefontein #	57,65	59,05	+ 2,42	+ 7,36
Du Pont Nemours # ■	646	624	− 3,40	+ 27,08
Eastman Kodak #	513	528	+ 2,92	+ 22,87
East Rand #	2,93	2,95	+ 0,68	+ 64,80
Echo Bay Mines #	37,70	38,50	+ 2,12	+ 13,43
Electrolux #	342	344	+ 0,58	+ 20,87
Ericsson #	189	189,60	+ 0,31	+ 17,76
Ford Motor #	186	186	—	+ 10,34
Freegold #	48,05	49,50	+ 3,01	[illegible]
Gencor Limited #	24,45	25,40	+ 3,88	+ 40,33
General Elect. #	606	610	+ 0,66	+ 17,30
General Motors #	340,90	336	− 1,43	+ 15,46
Gle Belgique #	458,20	453	− 1,13	+ 13,20
Grd Metropolitan	41,40	41,30	− 0,24	+ 8,25
Guinness Plc #	40,05	39,65	− 0,99	+ 0,87
Hanson Plc	8,45	8,45	—	+ 16,56
Harmony Gold #	49,90	50,05	+ 0,30	+ 22,32
Hitachi #	52,05	52,90	+ 1,63	+ 20,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
Hoechst #	256	258	+ 0,78	+ 5,82
I.B.M #	838	830	− 0,95	+ 8,75
I.C.I #	68,95	[illegible]	+ 0,07	+ 7,61
Ito Yokado #	259	253,20	− 2,23	+ 9,88
Matsushita #	89,65	90,40	+ 0,83	+ 8,19
Mc Donald's #	261,50	265,60	+ 1,56	+ 11,22
Merck and Co #	557	559	+ 0,35	+ 32,46
Mitsubishi Corp.#	51,80	52,50	+ 1,35	− 6,96
Mobil Corporat.#	738	747	+ 1,21	+ 15,81
Morgan J.P. #	605	611	+ 0,99	+ 16,82
Nestle SA Nom. #	6330	6370	+ 0,63	+ 14,36
Nipp. MeatPacker #	60,80	58,80	− 3,28	− 9,53
Nokia A	364,50	354	− 2,88	+ 17,68
Norsk Hydro #	306	303,10	− 1,59	+ 3,67
Petrofina #	1992	1989	− 0,15	+ 20,99
Philip Morris #	710	728	+ 2,53	+ 20,72
Philips N.V #	237	236,30	− 0,29	+ 13,36
Placer Dome Inc #	117,80	120,90	+ 2,63	+ 7,51
Procter Gamble #	719	716	− 0,41	+ 24,73
Quilmes	309,50	310	+ 0,16	+ 7,82
Randfontein #	25,25	25,40	+ 0,59	− 5,92
Rhone Poul.Rorer #	421,40	425	+ 0,85	+ 5,78
Royal Dutch #	1012	1030	+ 1,77	+ 15,06
R T Z #	82,35	83,50	+ 1,39	+ 2,03
Sega Enterprises	163	164	+ 0,61	+ 15,46
Saint-Helena #	34,60	34,20	− 1,15	+ 14
Schlumberger #	613	610	− 0,48	+ 16,07
SGS Thomson Micro.	404,50	399,50	− 1,23	+ 8,35
Shell Transport #	100,40	101	+ 0,59	+ 9,78
Siemens #	287,30	284,90	− 0,83	+ 18,26
Sony Corp. #	418,10	416	− 0,50	+ 22,85
Sumitomo Bank #	61,30	63	+ 2,77	− 13,38
T.D.K #	381	377,30	− 0,97	+ 10,92
Telefonica #	135,50	135,50	—	+ 10,61
Toshiba #	33,55	34,55	+ 2,98	+ 8,03
Unilever #	1043	1100	+ 5,46	+ 20,74
United Technol. #	431	432,50	+ 0,34	+ 21,35
Vaal Reefs #	409,90	420	+ 2,56	+ 23,82
Volkswagen A.G #	2807	2732	− 2,67	+ 25,09
Volvo (act.B) #	141	141	—	+ 30,48
Western Deep #	198	204,50	+ 3,28	+ 27,21
Yamanouchi #	115,30	116,80	+ 1,30	+ 11,34
Zambia Copper	15,75	16,60	+ 5,39	+ 122,13

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

LUNDI 17 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121,60	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	101,75	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,21	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	124,30	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	125,20	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,68	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,16	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	120,90	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,65	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,14	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	125,60	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	119,52	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,40	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA# ■	113	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	120,76	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,09	[illegible]
Finansder 9%91-06#	125,50	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	117,80	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,46	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	101,70	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,40	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	107,93	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,50	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,73	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	113,48	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,87	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	118,23	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,87	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	119,43	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	129,40	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,25	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	940	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	50	[illegible]
Baccarat (Ny)	◆	500	[illegible]
Bains C.Monaco		560	[illegible]
Bque Transatland.		135,40	[illegible]
B.N.P.Intercont.		548	[illegible]
Bidermann Intl	◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy		400	[illegible]
Champex (Ny)		27	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		347	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	1827	[illegible]
Concorde-Ass Risq		903	[illegible]
Continental Ass.Ly		395	[illegible]
Darblay		415,50	[illegible]
Didot Bottin		900	[illegible]
Eaux Bassin Vichy		4000	[illegible]
Ecia		866	[illegible]
Enr.Mag. Paris	◆	1840	[illegible]
Fichet Bauche		69	[illegible]
Fidel		40,35	[illegible]
Finalens	◆	370	[illegible]
F.I.P.P.	◆	322,90	[illegible]
Fonciere (Cie)		600	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #		738	[illegible]
Foncina #		470	[illegible]
Francarep		274	274
France I.A.R.D.	◆	1006	[illegible]
France S.A.		1211	1250
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot		1020	[illegible]
C.T.I (Transport)		240	240
Immobail		99,50	106,90
Immobanque		660	669
Locamion (Ly)	◆	558	[illegible]
Lucia		58,20	57
Monoprix	◆	210,50	210,50
Metal Deploye		398,90	400
Mors #		9,70	[illegible]
Navigation (Nle)	◆	90	90
Optorg		310	310
Paluel-Marmont		238	238
Exa.Clairefont(Ny)		1060	1050
Parfinance		245	245
Paris Orleans		262	265
Piper Heidsieck	◆	1720	1720
Promodes (CI)		1200	1250
PSB Industries Ly		354	351,10
Rougier #		330	325
Saga	◆	81	81
Salins du Midi		607	607
S.I.P.H.	◆	200	200
Sofal	◆	39	39
Sofragi	◆	4251	4251
Taittinger		1989	1961
Tour Eiffel	◆	268	268
Vicat		475	475
Caves Roquefort		1750	1750
Elyo		315	321
Finaxa		318	316
Gaillard (M)	◆	1405	[illegible]
Givaudan-Lavirotte	◆	1026	1026
Grd Bazar Lyon(Ly)		189	189
Gd Moul.Strasbourg	◆	1950	1960
Hotel Lutetia		215,10	215,10
Hotels Deauville		563	568
Immeubl.Lyon(Ly)#	◆	497,90	497,90
L.Bouillet (Ly)	◆	296	296
Lloyd Continental	◆	6940	[illegible]
Lordex (Ny)	◆	18	18
Machines Bull		42	41,60
Mag.Lyon Gerl.(Ly)	◆	147	147
Matussiere Forest		69,90	70,90
Moncey Financiere		2885	2890
M.R.M. (Ly)		165	164,90
Navigation Mixte		910	910
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	120	120
Pechiney CIP		275	275
Pechiney Intl		119	113,50
Pollet		495,10	496
Sabeton (Ly)		741	746
Samse (Ly)		801	805

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	[illegible]
Commerzbank AG	141,50	140,10
Fiat Ord	18,65	18,50
Gevaert	353	359
Gold Fields South	119,50	119,90
Kubota Corp.	24	24
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	43,20	43,20
Robeco	486	487,80
Rodamco N.V.	180,80	180,50
Rolinco	498,30	[illegible]
Sema Group Plc	110,30	110,30
Solvay SA	3400	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

LUNDI 17 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		41,05	[illegible]
AFE #		460	[illegible]
Aigle #		204,90	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	125	[illegible]
Altran Techno. #		2050	[illegible]
Montaignes P.Gest.		2200	[illegible]
Assystem #		465	[illegible]
Bque Picardie (Li)		650	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		266,10	[illegible]
Bque Vernes		173	[illegible]
Beneteau #		680	[illegible]
B I M P		75	[illegible]
Boiron (Ly) #		694	[illegible]
Boisset (Ly)#		314	[illegible]
But S.A.		345	[illegible]
Cardif SA		855	[illegible]
C.E.E #		195	[illegible]
Cermex (Ly)	◆	370,30	[illegible]
CFPI #		301	[illegible]
Change Bourse (M)		274	[illegible]
Christ.Dalloz #		2170	[illegible]
CNIM CA#		235	[illegible]
Codetour		334,50	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		445	[illegible]
Conflandey S.A.		259	[illegible]
C.A.Haute Normand.		310	[illegible]
C.A. Paris IDF		875	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine		340	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		314,80	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		545	[illegible]
C.A. Oise CCI	◆	280,50	[illegible]
Creeks	◆	21,75	[illegible]
Devanlay		481	[illegible]
Devernois (Ly)		510	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	62	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly		460	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		500	[illegible]
Expand s.a	◆	455	[illegible]
Factorem		670	[illegible]
Faiveley #		340	[illegible]
Finacor		80	[illegible]
Fininfo		650	[illegible]
Fructivie		620	[illegible]
Gautier France #		260	[illegible]
Gel 2000		67	68,70
GFI Industries #		982	979
Girodet (Ly) #	◆	28,80	[illegible]
GLM S.A.		280	280
Grandoptic.Photo #		805	807
Gpe Guillin # Ly		198	192
Kindy #		160	165
Guerbet		290	286
Hermes Internat.1#		1632	1640
Hurel Dubois		597	590
ICBT Groupe #		211,50	213,60
I.C.C.		130	126,10
ICOM Informatique		350	346,80
Idianova		71	[illegible]
Int. Computer #		104	101
IPBM		65,95	65,95
M6-Metropole TV		500	499,90
Manitou #		835	840
Manutan		510	505
Marie Brizard #		1095	1083
Maxi-Livres/Profr.		156	[illegible]
Mecelec (Ly)		70	70
MGI Coutier		253	258
Monneret Jouet Ly#		103	[illegible]
Naf-Naf #		74	73,80
NSC Schlum. Ny		610	620
Onet #		1100	[illegible]
Paul Predault #		197	[illegible]
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #	◆	90	90
Phyto-Lierac #		381	380
Pochet		925	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	◆	216	216
Radiall #		665	660
Robertet #		1155	[illegible]
Rouleau-Guichard		350	350
Securidev #		89	90
Smoby (Ly)#		659	[illegible]
Sofco (Ly)	◆	53,70	53,70
Sofibus	◆	369	369
Sogepag #	◆	170	170
Sogeparc (Fin)		882	873
Sopra		489	[illegible]
Steph.Kelian #		119	124,90
Sylea		526	530
Teisseire-France		180	[illegible]
TF1-1		530	[illegible]
Thermador Hold(Ly)		280	[illegible]
Trouvay Cauvin #		115	109
Unilog		705	705
Union Fin.France		644	636
Viel et Cie #		135	135
Vilmorin et Cie #		485	482,10
Virbac		548	550

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 17 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	58	58
Belvedere		255	280
BVRP		106,10	126
Coil		215	[illegible]
Electronique D2		656	[illegible]
FDM Pharma n.		202	200,10
Genset		249,20	246
Guyanor action B		35,50	35,50
High Co.		167	166
Infonie		189,80	189,80
Joliez-Regol		87	86
Mille Amis		111,90	104
Naturex		84,10	88
Olitec		912	1000
Picogiga		279	279
Proxidis		36	36
R21 Santé		331	330
Stelax		4,50	4,75

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

LUNDI 17 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	747	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	[illegible]
Générale Occidentale	◆	77	77
Mumm	◆	1330	1330
Sté lecteurs du Monde	◆	170	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 février

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		134,95	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg	◆	2398,09	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme	◇	9642,32	9642,32
Arbitr. Première		9833,56	[illegible]
Arbitr. Sécurité	◇	17701,20	[illegible]
BNP			
Antigone Trésorerie		874435	874435
Natio Court Terme		14046	14046
Natio Court Terme2		381385	381385
Natio Epargne		2283,77	2261,16
Natio Ep. Capital C/D		16903,92	[illegible]
Natio Ep. Croissance		2795,13	[illegible]
Natio Ep. Obligations		234,81	232,21
Natio Epargne Retraite		158,33	155,25
Natio Epargne Trésor		11182,66	[illegible]
Natio Epargne Valeur		660,75	[illegible]
Natio France Index		1410,80	[illegible]
Natio Immobilier		1358,84	1332,30
Natio Inter		2064,61	[illegible]
Natio Monétaire C/D		5428,81	5428,81
Natio Opportunités		188,12	184,43
Natio Patrimoine		1655,14	[illegible]
Natio Perspectives		1502,40	[illegible]
Natio Placements C/D		77948,53	77948,53
Natio Revenus		1127,32	[illegible]
Natio Sécurité		11340,88	11340,88
Natio Valeurs		1300,98	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Monéden		91322,68	[illegible]
Oblig. tres caté.		260,88	257,82
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D	◇	793,05	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	◇	1032,82	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2444,08	[illegible]
Patrimoine Retraite C	◇	309,23	[illegible]
Sicav Associations C	◇	2402,85	[illegible]
CDC TRESOR			
Fonsicav C	◇	19429,14	19429,14
Mutual. dépôts Sicav C	◇	19140,96	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D	◇	263,10	[illegible]
Ecur. Capicourt C	◇	232,44	232,44
Ecur. Capitalisation C	◇	248,53	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	D	10472,19	10472,19
Ecur. Expansion C	◇	81719,16	81719,16
Ecur. Géovaleurs C	◇	3359,86	[illegible]
Ecur. Investis. D	◇	213,73	[illegible]
Ecur. Monépremière	◇	11201,80	11201,80
Ecur. Monétaire C	◇	12922,50	12922,50
Ecur. Monétaire D	◇	12307,04	12307,04
Ecur. Trésorerie C	◇	317,59	317,59
Ecur. Trimestriel D	◇	2027,61	2027,61
Eparcourt-Sicav D	◇	200,30	200,30
Géoptim C	◇	12540,30	[illegible]
Géoptim D	◇	12204,18	[illegible]
Horizon C	◇	2066,83	2026,30
Prévoyance Ecur. D	◇	107,75	107,75
Fonds communs de placements			
Ecur. Caplpremière C	◇	11891,55	11891,55
Ecur. Sécuripremière C	◇	11827,28	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	◇	12942,19	12942,19
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA			
Amplia	◇	118473,04	118473,04
Atout Amérique		168,78	[illegible]
Atout Asie		103,53	[illegible]
Atout Futur C		754,18	735,79
Atout Futur D		709,97	[illegible]
Coexis		1947,34	1913,08
Dieze		2106,32	2062,05
Elicash	◇	939349,65	939349,65
Epargne-Unie		198,03	[illegible]
Eurodyn		2314,25	2257,80
Indicia	◆	1622,98	1583,11
Moné.JC	◇	11841,58	11841,58
Moné.JD	◇	11465,14	11465,14
Oraction		1878,71	[illegible]
Revenu-Vert		1230,69	1207,24
Sévéa	◆	118,57	[illegible]
Synthésis		17872,02	[illegible]
Uni Association	◇	119,73	119,73
Uni Foncier		1422,35	1387,66
Uni France		820,33	[illegible]
Uni Garantie C		1876,12	[illegible]
Uni Garantie D		1434,94	[illegible]
Uni Régions		1757,99	[illegible]
Univar C	◇	306,74	306,74
Univar D	◇	300,91	300,91
Univers Actions		222,35	[illegible]
Univers-Obligations		240,74	236,25
CIC — CIC BANQUES			
Francic		701,74	[illegible]
Francic Pierre		133,56	129,67
Francic Régions		1913,16	1857,44
CIC PARIS			
Cicamonde		1536,09	1491,35
Convertcic		387,80	[illegible]
Ecocic	◆	1674,76	[illegible]
Oblicic Mondial		3732,27	[illegible]
Oblicic Régions		1221,98	1203,92
Rentacic		168,46	[illegible]
CREDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité	◆	1372,36	[illegible]
Lion 20000 C		17015,12	17015,12
Lion 20000 D		16322,05	16322,05
Lion Association		10962,45	10962,45
Lion Court Terme C		26127,90	26127,90
Lion Court Terme D		23691,05	23691,05
Lion Plus	◆	1542,09	1511,85
Lion Trésor	◆	2539,50	2514,36
Oblilion	◆	2050,95	2030,64
Sicav 5000		704,29	[illegible]
Slivafrance		1181,17	1158,08
Slivam		554,46	543,59
Slivarente	◆	250,50	245,59
Slivinter		696,67	[illegible]
Trilion	◆	5328,17	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2319,59	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		158,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		912,79	912,79
Créd.Mut.Ep.Ind.C		131,74	128,21
Créd.Mut.Ep.J		22735,30	22735,30
Créd.Mut.Ep.long.T.		262,35	255,35
Créd.Mut.Ep.Monde		1510,70	1470,27
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1862,22	1825,71
Créd.Mut.Ep.Quatre		1132,58	1118,37
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		857,40	[illegible]
Saint-Honoré Capital		19618,31	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		833,46	[illegible]
St-Honoré Pacifique		720,35	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux	◇	1818,19	1818,19
Stratégie Actions		1046,61	[illegible]
Stratégie Rendement		1958,86	[illegible]
LA POSTE			
Amplitude Monde C	◇	948,23	925,10
Amplitude Monde D	◇	923,73	901,28
Amplitude Europe C/D	◇	141,90	138,44
Elanciel D	◇	168,60	164,49
Emergence Poste D	◇	135,24	131,94
Géobilys C	◇	652,84	[illegible]
Géobilys D	◇	623,09	619,88
Intensys C	◇	117,07	[illegible]
Intensys D	◇	112,09	111,92
Latitude C	◇	147,16	147,16
Latitude D	◇	138,45	138,45
Oblitys D	◇	627,11	617,84
Plénitude D	◇	196,33	191,54
Poste Gestion C	◇	44103,84	44103,84
Revenus Trimestr. D	◇	5313,54	5260,93
Solstice D	◇	2372,98	2367,95
Thésora C	◇	977,07	967,40
Thésora D	◇	889,37	880,56
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		37648,39	[illegible]
Actimonétaire D		30652,07	30652,07
Cadence 1 D		1087,95	[illegible]
Cadence 2 D		1078,08	[illegible]
Cadence 3 D		1078,52	[illegible]
Capimonétaire C		406,86	406,45
Capimonétaire D		378,03	[illegible]
Sogeoblig C		9165,16	9074,44
Interoblig C		7190,54	[illegible]
Intersélection France D		685,64	674,20
S.G. France opport. C		1975,03	[illegible]
S.G. France opport. D		1885,42	1848,45
Sogenfrance C		1760,56	1726,04
Sogenfrance D		1609,24	[illegible]
Sogépargne D		310,95	[illegible]
Soginter C		2186,21	2143,34
Fonds communs de placements			
Favor D	◆	1465,18	[illegible]
Sogéliance D	◆	1730,44	1713,31
Sogenfrance Tempo D	◆	178,74	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

VOILE Christophe Auguin a remporté la troisième édition du Vendée Globe, tour du monde en solitaire sans escale ni assistance, lundi 17 février. Le Granvillais, sur son navire *Geodis*, a franchi la ligne d'arrivée au large des Sables-d'Olonne après 105 jours, 20 heures, 31 minutes et 15 secondes de course. ● LE RECORD de Titouan Lamazou, établi le 15 mars 1990 en 109 jours, 8 heures et 48 minutes, est amélioré de plus de trois jours et demi. ● *ATTENDU dimanche, Christophe* Auguin a préféré ralentir la vitesse de *son bateau*. Il a été néanmoins accueilli par plusieurs milliers de personnes. ● L'ÉPREUVE a été marquée *par une série d'incidents*. Trois navires ont fait naufrage dans les mers du Sud et un navigateur, le Canadien Gerry Roufs, a disparu depuis le 7 janvier. Seuls six des seize bateaux au départ sont actuellement classés.

Christophe Auguin bat le record du tour du monde en solitaire

Le navigateur granvillais est arrivé en vainqueur aux Sables-d'Olonne, lundi 17 février, après 105 jours et 20 heures de mer d'un Vendée Globe marqué par trois naufrages et une disparition



Troisième tour du monde en solitaire victorieux pour Auguin.

JÉRÔME PRÉVOST/TEMPSPORT

LES SABLES-D'OLONNE
de notre envoyé spécial

Il a choisi son jour de gloire. Lundi 17 février, à 9 h 33, Christophe Auguin a passé la ligne d'arrivée du Vendée Globe, devant le port des Sables-d'Olonne. Le vainqueur de la troisième édition du tour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance a préféré l'intimité d'une matinée lumineuse de semaine à l'obscurité d'une nuit dominicale. Après 105 jours, 20 heures et 31 minutes de mer, dans les conditions les plus difficiles jamais rencontrées sans doute en course par des voiliers, le skipper de *Geodis* a décidé de rester maître de son destin de navigateur.

Comme pour mieux assumer sa liberté de solitaire, Christophe Auguin a parfaitement organisé son retour. Certes, il n'était pas aux Sables-d'Olonne le jour où on l'attendait, laissant Vendéens et vacanciers traîner leur ennui sous le crachin d'un dimanche mouillé. Mais la mer a ses règles, qu'un marin, serait-ce le plus titré, ne saurait ignorer. L'amplitude de la marée réduisait ses possibilités de passage dans le chenal d'accès au port. Avec 4,50 mètres de tirant d'eau, *Geodis* n'est guère plus manœuvrant que les minéraliers qui rentrent péniblement décharger leurs cargaisons dans le port de commerce des Sables-d'Olonne.

Alors, plutôt que d'arriver dans la nuit, Christophe Auguin a passé ses ultimes heures de solitude près de l'île de Ré, alors que, pour préserver ses derniers instants de calme, il avait annoncé se rapprocher de l'île d'Yeu. « *Je vais m'offrir un petit peu de navigation côtière*, avait-il expliqué dimanche, en fin de matinée. *J'aime bien approcher les îles quand je reviens de loin. Les îliens sont des gens que j'aime parce qu'ils sont naturellement tournés vers la mer.* » Quelques instants plus tard, sa première rencontre en mer depuis le cap Horn était justement avec les pêcheurs de *l'Île-du-vent*, un chalutier de l'île d'Yeu venu à sa rencontre.

Il a fallu beaucoup d'humilité à Christophe Auguin pour décider de retarder son arrivée aux Sables-d'Olonne. Le vainqueur du Vendée Globe a manqué une entrée en fanfare dans le port de l'Atlantique. Mais la foule était quand même importante lundi matin pour lui faire une haie d'honneur sur le quai des Boucaniers, le long du chenal qui mène au ponton d'arrivée de Port-Olonna. Les caméras étaient installées pour transmettre les retrouvailles forcément bouleversantes du Granvillais avec sa famille et avec le monde des terriens.

Un tour du monde apprend à rester maître de son destin. Et, à 335 milles de l'arrivée, samedi, Christophe Auguin avait analysé une situation qu'il ne maîtrisait plus complètement. Il lui aurait fallu pousser son bateau à l'extrême pour tenter de rejoindre la côte en vingt-quatre heures. Après des semaines d'une navigation difficile dans des vents contraires, une remontée de l'Atlantique aussi éprouvante pour le skipper que pour son bateau, il ne voulait pas prendre le moindre risque.

Ses précédentes victoires dans des tours du monde en solitaire, les BOC Challenge avec escales de 1990 et 1994, n'avaient pas eu le retentissement qu'elles méritaient. Ce n'est pas pour autant que Christophe Auguin pouvait imposer sa loi aux forces de la nature pour être au rendez-vous. « *J'ai su gérer ma course avec sagesse*, disait-il en annonçant sa décision. *Je ne vais pas changer de philosophie le dernier jour.* » Ainsi l'un des plus titrés des marins de son époque acceptait de s'en remettre une nouvelle fois aux éléments.

Une remontée de l'Atlantique cauchemardesque

Et la mer n'a pas épargné Christophe Auguin pendant ce tour du monde. Elle lui a sans doute arraché un de ses amis les plus proches. On est sans nouvelles du Canadien Gerry Roufs depuis le 7 janvier. Christophe Auguin a rendu un nouvel hommage à son compagnon en disant de lui qu'il avait eu « *la gestion la plus lucide de la course* ».

Mais, dès le lendemain de cette disparition, Christophe Auguin doublait le cap Horn, avec dix jours d'avance sur le temps de passage de Titouan Lamazou, qui avait établi en 1990, lors du premier Vendée Globe, le record du tour du monde en 109 jours. Il pouvait alors espérer non seulement faire mieux, mais même descendre sous la barre mythique des 100 jours.

C'était sans compter sans la brutalité et les pièges de l'Atlantique. L'océan allait réserver pendant un mois au skipper de *Geodis* les conditions les moins favorables qu'il ait eu à rencontrer pendant son tour du monde. Vents de face, houle contraire, calmes plats, ces trente derniers jours de course ont presque pris une allure de cauchemar pour le Granvillais. Malgré un passage en douceur du pot-au-noir, Christophe Auguin avait dû admettre, le 1er février, que l'objectif des 100 jours était hors de portée. Pis, c'est alors qu'a commencé pour lui « *la partie de saute-mouton* ».

Entre le passage du cap Horn et la délivrance de ce lundi, Christophe Auguin avait dû repousser d'une journée tous les quatre jours son estimation théorique d'arrivée (ETA). « *Depuis la sortie du Pacifique, j'ai toujours été au près dans une mer difficile pour le bateau*, reconnaissait-il. *J'ai rarement fait la route directe, et souvent j'étais au louvoyage. Cela veut dire deux fois la route en distance et trois fois la fatigue. Compte tenu de mon avance, je n'ai heureusement pas à subir la pression d'un autre concurrent.* »

Christophe de Chenay

Le salut de « La Granvillaise », sous grand pavois

LES SABLES-D'OLONNE
de notre envoyé spécial

On la reconnaît à son mât arrière incliné comme une aiguille dans une pelote de fil, à son bout-dehors d'espadon, à ses formes pataudes et obstinées comme on les aimait, dans la baie du Mont-Saint-Michel, au début du siècle. Avant même d'apercevoir ses proches, Auguin aura distingué, dans la cohue de l'arrivée, la bisquine *La Granvillaise*, symbole de sa seconde famille, ce port du Cotentin où il a vécu et qui l'a façonné. « *Bravo, Christophe !* », a-t-il pu lire entre les mâts ornés du grand pavois des jours de liesse.

La façon tranquille dont le vainqueur du Vendée Globe a retardé son arrivée porte la marque de cette Manche ouest où il a tiré ses premiers bords. Pour honorer le rendez-vous avec la foule attendue dimanche 16 février, il lui aurait fallu parcourir plus de 300 milles dans les dernières vingt-quatre heures. C'était jouable (il en a couvert 374 en décembre 1996 !), mais ce n'était pas sérieux. Il serait arrivé de justesse à la marée baissante avec le risque de trouver porte close, de devoir attendre dehors.

Un créneau météo s'offrait lundi matin. Il a préféré s'incliner, aller reconnaître l'île de Ré (il aime renouer avec une île avant de toucher terre, comme on relâche à Chausey, avant-port de Granville). La dernière nuit, il l'aura passée à tourner en rond avec une voile à deux ris, à prendre une dernière bouffée de solitude avant la folie des ovations.

UN RICHE BERCEAU

Cette rentrée dans l'atmosphère ressemble à tous les retours vers le Cotentin, où la marée et les courants commandent. Entre la Hague et Bréhat, les cailloux à fleur d'eau et les courants monstrueux enseignent la modestie, une méfiance gaie, du talent à la manœuvre. Jusqu'à cette volonté d'accoster seul au ponton au matin, qui évoque la coquetterie granvillaise – rien à voir avec le chic dinardais, plutôt le goût de l'option fine et réussie, qui s'arrose ensuite au Yacht-Club, longuement, entre « grandes gueules ».

Depuis sa fondation, avant-guerre, par le docteur Lavat, depuis les Schatz, Desplanques, Blouet, Des Moutis, Monneron, depuis Brégeon (autre « tour-du-mondiste » dont le rire porte jusqu'aux Minquiers), sans parler de Jean-François Deniau, élevé aux embruns du raz Blanchard, le Yacht-Club de Granville (YCG) a été un berceau de la voile française. A l'école des sévères courses anglaises du RORC, Auguin a gagné ses galons et forgé son moral en carbone, sous les auspices de ce cap Lihou aux airs butés comme peuvent l'être ces pêcheurs, fils de terre-neuvas.

Dans les Alizés, où quinze jours de près l'ont tant retardé et éprouvé, l'ancien équipier de Manche ouest a pu se souvenir des raz bretons hérissés de courants et qui continuent à « planter des pieux ». En rentrant à la maison, le salut joyeux que ce marin solide et trapu comme une tourelle de Chausey a rendu à ses frères de la bisquine donne envie de parler d'une victoire... à la granvillaise.

Bertrand Poirot-Delpech

Le film de la course

● **Novembre 1995.** *Geodis* est remis en chantier à Cherbourg. Révision générale du bateau après sa victoire dans le BOC Challenge en 1994. Installation d'une quille basculante. « *Je pense que c'est là que j'ai gagné le Vendée Globe* », assure Christophe Auguin.

● **7 novembre 1996.** La course est partie depuis quatre jours. « *J'ai besoin d'une semaine pour me sentir parfaitement dans la course*, dit Christophe Auguin. *J'attends mon heure pour libérer toute la puissance de mon bateau.* »

● **11 novembre.** Le « passage à niveau » des Canaries s'est fermé derrière Yves Parlier et Isabelle Autissier. Impuissant devant l'écart qui est en train de se creuser, Christophe Auguin craint que les 40 milles d'écart ne se transforment rapidement en 200 milles, une journée de mer qui risque d'être difficile à rattraper.

● **18 novembre.** Les trois leaders, Yves Parlier, Isabelle Autissier et Christophe Auguin, dans le « pot-au-noir ». « *Nous sommes sur la même trajectoire* [non] *parce que nous nous marquons, mais parce que nous interprétons la météo* de la même manière », dit le skipper de *Geodis*.

● ***19 novembre.*** Abandon du Basque Didier Munduteguy après une série d'avaries et un premier retour aux Sables-d'Olonne à la suite d'un démâtage.

● **27 novembre.** Christophe Auguin prend la tête de la course en coupant au plus court sur la route orthodromique juste avant de passer le 40e parallèle. Abandon définitif du Hongrois Nandor Fa, qui avait dû rentrer deux fois au port de départ, à la suite d'avaries.

● **1er décembre.** Isabelle Autissier casse une mèche de safran. Elle sera mise hors course après une escale en Afrique du Sud pour réparer.

● **4 décembre.** Première grosse dépression pour *Geodis*, qui est couché par une déferlante. « *Le bateau a mis longtemps à se redresser. L'océan Indien commence à nous faire une petite démonstration de ses capacités et à tester les nôtres.* »

● **7 décembre.** Thierry Dubois et Yves Parlier sont contraints à l'abandon pour la même raison qu'Isabelle Autissier.

● **9 décembre.** « *Je viens de prendre trois dépressions violentes dans un intervalle très court*, raconte Christophe Auguin. *Dans les forts coups de vent, on est vraiment en survie. Je pense qu'on ne sort pas indemne d'une telle course. On en revient marqué, et le regard que je pourrai porter sur la vie à mon retour sera forcément modifié.* »

● **10 décembre.** Christophe Auguin fête ses trente-sept ans.

● **15 décembre.** Il bat son propre record de distance sur monocoque en solitaire en vingt-quatre heures : 374 milles.

● **19 décembre.** « *Une grosse vague a soulevé* Geodis *puis l'a complètement couché, mât sous l'eau. Le bateau a mis une dizaine de secondes à se redresser et à repartir sur sa route. Je pense que c'est un iceberg qui a créé ce petit raz de marée en se détachant* de la *banquise.* »

● **21 décembre.** A mi-parcours, Christophe Auguin possède plus de 900 milles d'avance sur le Canadien Gerry Roufs.

● **25 décembre.** Naufrage de Raphaël Dinelli, sauvé par le Britannique Pete Goss, le 27.

● **1er janvier 1997.** Christophe Auguin passe la nouvelle année avec plus de 1 000 milles d'avance sur ses poursuivants.

● **4 janvier.** Le Belge Patrice de Radiguès s'arrête en Australie à la suite d'une panne de son groupe électrogène.

● **6 janvier.** Thierry Dubois et le Britannique Tony Bullimore allument leurs balises de détresse.

● **7 janvier.** Dernier relevé de position de Gerry Roufs.

● **8 janvier.** Sauvetages de *Thierry Dubois et Tony Bullimore* par la marine australienne.

● **17 janvier.** Un avion de reconnaissance chilien affirme être entré en contact avec Gerry Roufs au large du cap Horn, information démentie une semaine plus tard.

● **20 janvier.** Bertrand de Broc fait escale à Ushuaia, après le passage du cap Horn. Le navigateur, qui occupait la 5e position du classement, est mis hors course.

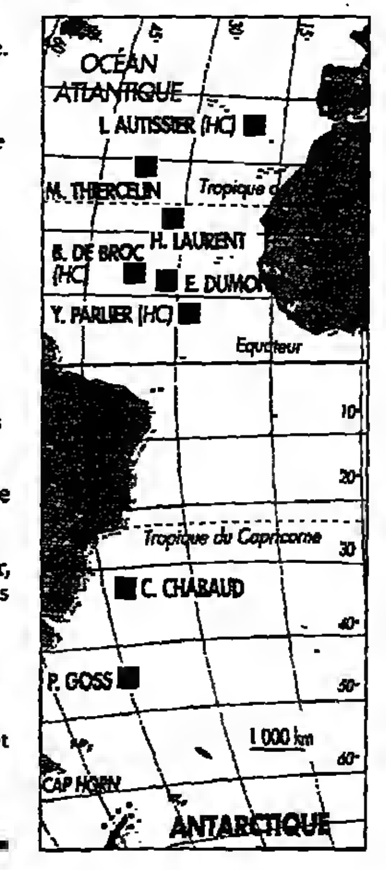
● **28 janvier.** Marc Thiercelin passe Hervé Laurent pour prendre la deuxième place de la course.

● **29 janvier.** Christophe Auguin passe une nouvelle fois l'équateur, et se retrouve confronté aux vents contraires de l'alizé de nord-est.

● ***5 février.*** Catherine Chabaud est la première femme à franchir le cap Horn dans une course en solitaire sans escale.

● **11 février.** Christophe Auguin et tous les concurrents du Vendée Globe passent leur centième journée en mer.

La position des autres concurrents



● **Marc Thiercelin** (*Crédit-Immobilier-de-France*), à 1 900 milles des Sables-d'Olonne, dimanche 16 février : « *Cela ne s'arrange pas. La fuite dans le compartiment avant de la soute à voile augmente. Je dois pomper 150 litres d'eau par heure. Le vent a molli un peu, mais la mer est toujours formée et très courte.* »

● **Hervé Laurent** (*Groupe-LG-Traimat*), à sensiblement la même distance de l'arrivée : « *Ici, le vent forcit encore et forme une mer de plus en plus dure pour le bateau.* »

● **Eric Dumont** (*Café-Legal-Le-Goût*), à 2 484 milles : « *Ça va bien à bord. L'alizé a forci à 30-35 nœuds. La mer est de face et le bateau souffre énormément. Il faut* [trouver] *un compromis entre le cap et la vitesse.* »

● **Catherine Chabaud** (*Whirlpool-Europe 2*), à 5 312 milles, qui a pu être captée pour la première fois depuis longtemps : « *Mes batteries sont très faibles. Les panneaux solaires ne fonctionnent plus. J'ai cassé la drisse de trinquette et il va falloir que je monte dans le mât pour la changer.* »

L'équipe de France de ski alpin oscille entre doutes et espoirs

Quelques centièmes de seconde ont fait défaut à Amiez pour devenir champion du monde

Les Norvégiens, avec trois titres et trois médailles d'argent, ont dominé les championnats du monde de ski alpin qui ont eu lieu à Sestrières (Italie) du 3 au 15 février. Les Italiens ont fait aussi bien en nombre de médailles, avec 3 titres, une médaille d'argent et deux de bronze. Les Suisses (2), les Autrichiens et les Américains (1) se sont partagé les autres titres. Les Français, une fois encore, ne sont pas parvenus à imposer leurs favoris.

SESTRIÈRES
de notre envoyée spéciale

« J'ai toujours dit à ma mère qu'elle m'ovait fait les bras trop courts. » Sur cette boutade de Sébastien Amiez, se sont achevés les championnats du monde de ski alpin 1997 de Sestrières et s'est envolé le dernier espoir de médaille d'or pour l'équipe de France de ski alpio. Premier de la première manche du slalom masculin à une seconde douze centièmes du Norvégien Tom Stiansen, le skieur français a manqué la deuxième en raison d'un ski trop haché. Il a franchi la ligne d'arrivée les bras baissés quand le Norvégien a tendn ses mains vers la victoire avec cinq centièmes d'avance. En cette derniére épreuve des mondiaux, les français ont été déçus. Un titre aurait rattrapé une quinzaine poissarde et consacré un talent. En 1996, Sébastien Amiez, alors âgé de vingt-trois ans, avait arraché la Coupe du monde de slalom à Alberto Tomba.

La compétition avait commencé dans l'optimisme. On entrevoyait Luc Alphand, Patricia Chauvet ou Carole Montillet heureux. Le premier est tombé dans la descente ; les dernières ont échoué au pied du podium de slalom et de super-G. On espérait de Florence Masnada en combiné. Une faute dans la première manche du slalom lui a fait perdre une bonne seconde. Samedi, elle a gagné la desceote du combiné, échouant à 52 centièmes du podium. Rageant. Ceux que l'oo n'attendait pas, Leïla Piccard et Sébastien Amiez, auteurs d'un début de saison cahin-caha, ont rapporté les récompenses françaises.

UNE « GRANDE PETITE NATION »

Fallait-il vraiment espérer mieux ? Michel Vion, directeur des équipes de France, o'avait souhaité que trois récompenses, Luc Alphand avait tempéré les ardeurs en jurant qu'il n'était pas un vainqueur logique de la descente. Car la France a la coquetterie de poser des lapins aux grands rendez-vous. Pas de champion du monde masculin depuis la victoire de Michel Vion en combiné en 1982 ; pas de titre mondial depuis la victoire de Carole Merle dans le slalom géant des championnats du monde de Morioka en 1993 ; pas de médaille aux Jeux olympiques de Lillebammer ; enfin la médaille d'argent de Patricia Chauvet en slalom et celle de bronze de Luc Alphand dans la descente de Sierra Nevada en 1996.

L'équipe de France reste une *« grande petite nation »*, seloo l'expression de Michel Vion, car, outre ces championnats du monde, les coureurs ont fait une saison honnête. Luc Alphand peut gagner la Coupe du monde de descente pour *la troisième année consécutive* et peut même prétendre, sans sourire, à gagner la Coupe du monde générale. Les slalomeurs Sébastien Amiez, Yves Dimier et François Simond forment une équipe homogèoe et les dames reviennent de presque nulle part, après, dit-on, s'être fait remonter les bretelles en début de saison. *« Elles ont montré qu'elles voulaient prendre leur chance dans les gronds événements »*, affirme Gilles Brenier, entraîneur de l'équipe féminine.

Il y a les immenses faiblesses. Les géantistes poursuivent un chemin-catastrophe. La blessure de Vincent Millet et la méforme de Christophe Saloni eo foot le groupe le plus faible de l'effectif. Pour preuve, l'effrayante – ou comique – série de chutes des trois engagés dans la première manche d'un slalom géant rugueux.

Si, contrairement à 1996, les deux médailles obtenues ont été décrochés par deux jeunes de l'équipe de France, la formatioo pèche par son manque de relève immédiate. La France compte un réservoir infime par rapport à l'Italie ou l'Autriche. Ce réservoir o'a pas été suffisamment protégé et gâté. A cause de ses difficultés financières répétées, la Fédération française de ski a fait des économies sur l'essentiel et sur les jeunes, murmurent des membres de l'équipe de France.

Par exemple, une cellule destinée à recueillir les espoirs féminins nationaux a été réouverte en 1996 et non en 1995, comme prévu. Suspendue au début des années 90, les dirigeants ayant cboisi une autre orientation en laissant les jeunes grandir dans leurs clubs et dans leur ligue. *« Il y a eu du retard »*, admet Gilles Brenier. Aujourd'hui, l'équipe de France gère ses ressources immédiates. Patricia Chauvet est appelée à rester et l'équipe espère que Luc Alpband acceptera de rempiler. Sébastieo Amiez est tenu à une médaille au Japon. Michel Vion a refusé d'emmener des novices encore trop « justes » aux championnats du monde ou aux Jeux olympiques : *« On ne forme pas des jeunes en leur faisant courir une seule course »*, a-t-il expliqué à ceux qui regrettaient l'absence de Fujiko Sekino ou de Jeff Piccard à Sestrières. L'équipe emmènera les jeunes en tournée de quelques semaines pour mieux les aguerrir. Avec eux, Michel Vion promet un après-Nagano.

Bénédicte Mathieu

Le bilan de Michel Vion, directeur des équipes de France

« Nons sommes passés à côté de très bons championnats dn monde car nous pouvions revenir avec trois ou quatre médailles, a estimé Michel Vion, le directeur des équipes de France de ski alpin. Je repense à la chute de Luc Alphand, aux quatrièmes places de Patricia Chauvet et de Carole Montillet. Nous sommes tons très contents pour Sébastien Amiez. Bien-sûr, il vient mourir à cinq centièmes de la médaille d'or et c'est un peu décevant. Je suis le dernier champion du monde français chez les hommes et j'aurais aimé qu'il me remplace sur les tablettes. Les filles ont fait une belle saison par rapport à l'année passée où on les avait plus ou moins enterrées. Elles ont bien réagi.

» Pour les Jeux olympiques de Nagano, nous sommes des outsiders, pas encore des favoris. Nous allons travailler très fort pendant l'été pour arriver à Nagano prêts et médaillables. Pour l'heure, l'objetif est que Luc Alphand gagne la Coupe du monde de descente pour la troisième fois consécutive. Et puis, nous avons tous au fond de nous ce petit secret : qu'il puisse accrocher la Coupe du monde générale. Le calendrier lui est favorable, il reste cinq épreuves de vitesse. Il lui faut être régulier. »

Podiums

● **Descente féminine**
1. Hillary Lindh (E-U)
2. Heïdi Zurbriggen (Sui.)
3. Pernilla Wiberg (Suè.)

● **Combiné féminin**
Or : Renate Goetschl (Aut.)
Argent : Katja Seizinger (All.)
Bronze : Hilde Gerg (All.)

● **Slalom masculin**
1. Tom Stiansen (Nor.)
2. Sébastieo Amiez (Fra.)
3. Alberto Tomba (Ita.)

La victoire dans la tête autant que dans les jambes

ANALYSE
Faute d'un vrai soutien psychologique les Français échouent

TOUT BILAN est affaire de chiffres. Si leur vérité sèche est parfois sévére, leur mise eo perspective et en parallèle ne manque parfois pas d'intérêt.

Tenez, par exemple :

– La France quitte Sestrières avec deux médailles et aucun titre. Un résultat brut tont à fait similaire à ceux de Bormio en 1985, Vail en 1989, Sallabach en 1991, et Sierra Nevada en 1996. Tout ça pour ça...

– La victoire ou les médailles se sont jouées de plus eo plus souvent au centième de seconde : quatre au combiné dames, cinq au slalom hommes, un pour le bronze de la descente hommes, etc. Des centièmes qui changent tout...

– Une course sur deux a été gagnée par le grand favori (Von Grunigeo, Compagnoni, Skaardal, Kostner...), l'autre moitié par un outsider type (Kernen, Lindh, Stiansen, Goetschl, etc.). Un équilibre souveot coostaté dans ce type d'événement...

Ces quelques données, parmi d'autres, mettent en évidence une nouvelle fois que la victoire résulte de l'unioo intime de la technique et du moral. A quelques variantes près (morphologiques, matérielles, culturelles, théoriques), tous les pays travaillent aujourd'hui sur la méme *gestuelle* et *sur* des fondamentaux universels. La différence se fait sur le talent des individus à mettre en application et peaufiner individuellement ces préceptes de base, et surtout sur la faculté de chacun à aborder les graodes échéances. Au haut niveau la réussite est pour 50 % affaire de « caractère ». Enteodez par caractère, cette carapace que le champion se forge dans le tumulte de la compétition, pour positiver le jour J, tenir bon jusqu'au bout face à l'enjeu, donner le meilleur de lui-même dans des conditions extrêmes, bref, se sublimer. Le caractère est une force. il est l'apanage des gagneurs ; il est ce *« gnack »* qui fait tourner les évéoemeots en sa faveur.

On pourrait toujours analyser les performances globales des *skieurs tricolores* sous l'angle de la technique et mettre en évidence, pour certains d'entre eux, des careoces. A l'opposé, on pourrait tout aussi bien remarquer que certains (Alphand entre autres) sont des références de savoir-skier... On oaît gagneur, mais on peut aussi le devenir...

C'est là qu'intervieot la préparation mentale. Certes ce n'est pas la panacée, mais quand la différeoce se joue au ceotième de secoode, il s'agit de ne rien négliger. Voilà un domaine, où probablement, les Français ont des progrès à faire. La batterie des outils (sophrologie, yoga, visualisation, psychologie, etc.) à la disposition des coureurs et de leur encadrement présente un éventail suffisamment large pour que cbacun utilise le meilleur pour lui.

Gilles Chappaz

La descente à Hilary Lindh, qui a su attendre

PORTRAIT
La skieuse de l'Alaska a réalisé la course de sa vie

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

Le public italien de Sestrières n'attendait pas que le triomphe de son idole, Alberto Tomba, pour la dernière journée des championnats du monde de ski alpin. Samedi 15 février, deux *prima donna* de l'étonnante équipe féminine italienne étaient également en course pour essayer d'achever un grand chelem entamé, la semaine précédente, par Deborah Compagnooi et Isolde Kostner, victorieuses des trois premières épreuves dames. Hélas, « la » Gallizio, bien partie après le slalom du combiné, et surtout « la » Kostner, très atteodue dans la descente, ont écboué dans les deux dernières épreuves de vitesse programmées en fin de matinée. Chacune a terminé à la plus redoutée des places, la quatrième.

Juste avant le départ de la favorite italieooe de la desceote, l'Américaine Hilary Lindh avait réalisé une de ces courses idéales à laquelle elle aspirait depuis un bail. A moins de vingt-buit ans, l'étudiante en biologie compte déjà treize ans d'une carrière lancée sur les chapeaux de roue, mais finalement assez décevante, à mille lieues de ses objectifs. Championne du monde juniors à l'âge de seize ans, cette jeune femme timide et discrète a remporté une médaille d'argent en desceote aux Jeux olympiques d'Albertville, en 1992, et trois victoires eo descente de Coupe du monde. Elle a su se faire un nom dans le monde de la compétition, mais n'a jamais pu gagner, à son grand dam, la reconnaissance du public américain.

Désabusée par son éternelle incapacité à skier à son meilleur niveau, fatiguée du circuit blanc et de ses longs déplacements qu'elle n'a jamais appréciés, la jeune femme de Juneau, en Alaska, avait failli interrompre sa quête d'or, le seul métal reconnu à sa juste valeur dans son pays. Pendant deux mois, au printemps 1996, elle a tergiversé : à quoi bon poursuivre cette carrière qui lui avait surtout apporté regrets et désillusions ? Mais d'un autre côté, pourquoi abandonner après une terne onzième place au classement de la Coupe du monde de desceote ? Hilary Lindh savait qu'elle valait mieux, beaucoup mieux ; elle s'est relancée pour au moins un an. Sa compatriote et rivale Picabo Street étant blessée, Hilary se sentait plus forte, débarrassée de ce complexe qu'elle nourrit envers la championne du monde de descente 1996.

En baut, avant de bondir hors du cabanon de départ perché sur la piste. Banchetta-Nasl, Hilary Lindh était encore cette jeune femme qu'elle n'avait cessé d'exécrer en son for intérieur, ce talent jamais éclos, cette athlète qu'on avait dit douée à ses débuts mais qui avait fini par rentrer dans le rang. Puis elle a jailli, elle s'est inclinée vers la pente et ne s'est pratiquement jamais relevée pendant plus d'une minute et quarante secondes.

En bas, son regard, à nouveau apaisé, disait assez la plénitude de la championne qui venait de trouver la justification de toutes ses années d'efforts et de patience. Elle avait gagné une médaille d'or, elle avait accompli sa destinée. Elle pourrait partir en paix si l'envie la tenaillait encore, au printemps. Puis son équipementier l'a tirée de ses réflexions : il n'a pas manqué de la féliciter au téléphone dans l'aire d'arrivée, ni de la supplier de continuer un an de plus.

Eric Collier

PRANCK SEGUIN/TEMPSPORT

Martina Hingis gagne à Paris

La série continue pour Martina Hingis. Après Sydney, Melbourne et Tokyo, la jeune Suissesse, numéro 2 mondiale du tennis féminin, a gagné, dimanche 16 février, le Tournoi de Paris, et reste ainsi invincible depuis le début de la saison. Elle a connu sa finale la plus difficile de l'année, l'Allemande Anke Huber lui ayant opposé une résistance de près de deux heures (6-3, 3-6, 6-3). Comme souvent, Martina Hingis s'est également offert la victoire en double au côté de la Tchèque Jana Novotna.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A
Vingt-troisième journée

Paris-SG - Pau-Orthez	87-90
Montpellier-Le Mans	76-81
Dijon-Nancy	68-66
Evreux - Chalon-sur-Saône	74-75
Cholet-Levallois	79-67
Gravelines-Limoges	81-86
Besançon-Strasbourg	85-72
Villeurbanne-Antibes	88-73

Classement : 1. Pau-Orthez, 43 pts; 2. Limoges, 41 ; 3. Villeurbanne, 41 ; 4. Le Mans, 40 ; 5. Cholet et Paris-SG, 37 ; 7. Montpellier, 36 ; 8. Nancy, 35 ; 9. Dijon, 34 ; 10. Antibes, 32 ; 11. Chalon-sur-Saône et Levallois, 31 ; 13. Besançon, 30 ; 14. Strasbourg, 29 ; 15. Evreux, 28 ; 16. Gravelines, 27.

FOOTBALL

Championnat de France D1
Match en retard de la vingt-sixième journée

Guingamp-Bordeaux	2-2

Classement : 1. Monaco, 55 pts ; 2. Paris-SG, 48 ; 3. Bastia, 45 ; 4. Strasbourg, 43 ; 5. Auxerre, 42 ; 6. Bordeaux, 42 ; 7. Nantes, 39 ; 8. Metz, 39 ; 9. Marseille, 37 ; 10. Lyon, 36 ; 11. Guingamp, 33 ; 12. Rennes, 32 ; 13. Cannes, 30 ; 14. Lille, 30 ; 15. Montpellier, 29 ; 16. Lens, 29 ; 17. Le Havre, 27 ; 18. Nancy, 22 ; 19. Caen, 21 ; 20. Nice, 16.

Championnat de France D2
Vingt-sixième journée

Mulhouse-Le Mans	1-0
Red Star-Châteauroux	1-1
Saint-Brieuc - Toulouse	0-1
Louhans-Cuiseaux - Epinal	0-1
Sochaux-Amiens	2-0
Valence-Toulon	0-1
Charleville-Gueugnon	1-2
Laval-Perpignan	1-0
Saint-Etienne - Niort	0-1
Beauvais-Lorient	1-1
Troyes-Martigues	0-0

Classement : 1. Toulouse, 47 pts ; 2. Martigues, 45 ; 3. Niort, 44 ; 4. Châteauroux, 42 ; 5. Le Mans, 41 ; 6. Lorient, 39 ; 7. Sochaux, 38 ; 8. Gueugnon, 37 ; 9. Saint-Etienne, 36 ; 10. Amiens, 35 ; 11. Troyes, 33 ; 12. Toulon, 33 ; 13 Perpignan, 32 ; 14. Laval, 32 ; 15 Saint-Brieuc, 32 ; 16. Mulhouse, 32 ; 17. Valence, 31 ; 18. Beauvais, 31 ; 19. Red Star, 30 ; 20. Louhans-Cuiseaux, 30 ; 21 Charleville, 23 ; 22. Epinal, 19

Championnat d'Allemagne
Dix-huitième journée

Dortmund-Leverkusen	3-[illegible]
FC Cologne-Düsseldorf	2-0
Bayern Munich-Saint Pauli	3-0
Duisbourg-Bochum	1-1
Schalke 04-VfB Stuttgart	1-0
SC Karlsruhe-Rostock	1-1
Werder Brême-Fribourg	1-0
Hambourg SV-Munich 1860	2-3
Bielefeld-Moenchengladbach	0-2

Classement : 1. Bayern Munich, 39 pts ; 2. Borussia Dortmund, 37 ; 3. Bayer Leverkusen, 34 , 4. VfB Stuttgart, 31 ; 5. SC Karlsruhe, 29 ; 6. FC Cologne, 29 ; 7. VfL Bochum, 28 ; 8. Schalke 04, 28 ; 9. Werder Brême, 25 ; 10. MSV Duisbourg, 23 ; 11. Munich 1860, 21 ; 12. Hambourg SV, 20 ; 13. Arminia Bielefeld, 19 ; 14. Bor Moenchengladbach, 18 ; 15. FC St. Pauli, 18 ; 16. Fortuna Düsseldorf, 18 ; 17. Hansa Rostock, 18 , 18. SC Fribourg, 13.

Championnat d'Angleterre
Matches avancés de la vingt-sixième journée

Tottenham-Arsenal	0-0
Derby-West Ham	1-0

Classement : 1 Manchester United, 50 pts ; 2. Liverpool, 49 ; 3. Arsenal, 48 ; 4. Newcastle, 45 ; 5. Chelsea, 41 ; 6. Wimbledon, 39 ; 7. Aston Villa, 39 ; 8. Sheffield Wednesday, 35 , 9. Tottenham, 32 ; 10. Everton, 31 ; 11. Leeds United, 30 , 12. Sunderland, 29 , 13 Derby County, 28 ; 14. Blackburn Rovers, 27 ; 15. Leicester, 27 , 16. Coventry, 27 ; 17. Nottingham Forest, 23 ; 18. West Ham, 22 ; 19. Southampton, 20 , 20. Middlesbrough, 19.

Championnat d'Espagne
Vingt-quatrième journée

Real Madrid-Betis Séville	2-2
FC Séville-Tenerife	2-1
Valence-Saragosse	1-1
FC Barcelone-Santander	1-0
Logrones-Compostelle	1-1
Gijon-Real Sociedad	0-0
Valladolid-Espanyol Barcelone	2-1
Athletic Bilbao-Oviedo	3-2
Extremadura-Rayo Vallecano	1-0
Celta Vigo-Alicante	3-0
La Corogne-Atletico Madrid	0-0

Classement : 1. Real Madrid, 56 pts ; 2. FC Barcelone, 50 , 3. Betis Séville, 46 ; 4. Deportivo La Corogne, 41 ; 5. Real Sociedad, 41 ; 6. Atletico Madrid, 40 ; 7. Valladolid, 37 ; 8. Athletic Bilbao, 36 ; 9 Racing Santander, 34 ; 10. Tenerife, 33 ; 11. Valence, 33 ; 12. Celta Vigo, 29 ; 13. Oviedo, 28 ; 14. *Espanyol Barcelone*, 26 ; 15. *Sporting Gijon*, 26 ; 16. Compostelle, 25 ; 17. Rayo Vallecano, 24 ; 18. Saragosse, 22 ; 19. Logrones, 22 ; 20. FC Séville, 21 ; 21. Extremadura, 19 , 22. Hercules Alicante, 19.

Championnat d'Italie
Vingtième journée

Atalanta-Vicence	3-1
Juventus Turin-Pérouse	2-1
Lazio Rome-Inter Milan	2-2
Milan AC-Bologne	2-0
Plaisance-Naples	1-0
Sampdoria Gênes-AS Rome	1-2
Udine-Cagliari	1-0
Vérone-Florentina	2-1
Reggiana-Parme	0-0

Classement : 1. Juventus Turin, 40 pts ; 2. Sampdoria Gênes, 35 ; 3. Bologne, Inter Milan, Parme et Atalanta Bergame, 31 ; 7. Vicence et AS Rome, 30 ; 9. Naples et Milan AC, 28 . 11. Fiorentina et Lazio Rome, 27 , 13. Udine, 26 ; 14. Plaisance, 23 . 15. Pérouse, 19 ; 16. Verone, 17 ; 17. Cagliari, 16.

MOTOCYCLISME

Enduro du Touquet
1. D. Hauquier (Fra., Honda) ; 2. A. Demeester *(Fra., Yamaha), à 1 min 40 s ; 3.* F. Vielle (Fra., Yamaha), à 8 min 10 s.

RUGBY

Tournoi des cinq nations
Troisième journée

France-Pays de Galles	27-22
Irlande-Angleterre	6-46

Classement : 1. Angleterre, 4 pts ; 2. France, 4 ; 3. Pays de Galles, 2 ; 4. Irlande, 2 ; 5. Ecosse, 0

TENNIS

Tournoi masculin de Marseille
Finale : T. Enqvist (Suè., nº 2) b. M. Rios (Chi., nº 1) 6-4, 1-0, *abandon sur blessure*

Tournoi de Dubaï
Finale : T. Muster (Aut., nº 2) b. G. Ivanisevic (Cro., nº 1) 7-5, 7-6 (7/3).

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : un débris sur la piste d'Imola pourrait être à l'origine de l'accident qui a causé la mort d'Ayrton Senna,** le 1er mai 1994. Une photographie de Paul-Henri Cahier, prise cinq secondes avant le passage du pilote brésilien et publiée par le *Sunday Times*, dimanche 16 février, suggère cette hypothèse. L'enquête de la justice italienne avait conclu à une rupture de la colonne de direction de la Williams-Renault et abouti à l'inculpation de Frank Williams, Patrick Head, directeur technique de l'écurie, et Adrian Newey, coocepteur de la voiture, dont le procès doit s'ouvrir jeudi à Bologne. – *(AFP.)*

■ **FOOTBALL : le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de France,** effectué dimanche 16 février, a épargné le Paris-Saint-Germain, qui ira affronter le cendrillon de l'épreuve, Clermond-Ferrand, équipe de National 2. Le PSG, qui a sorti aux tours précédents deux formations de N 1, Besançon et Fécamp, se rendra le week-end du 1er mars en Auvergne. Trois chocs entre clubs de première division auront lieu : Bordeaux-Cannes, Lille-Montpellier et Guingamp-Caen. L'OGC Nice accueillera Gueugnon (D 2) et Strasbourg sera opposé à Créteil (N 1). Enfin, deux clubs de D 2 seront opposés : Niort et Laval.

Vers un Angleterre-France décisif à Twickenham

L'issue du Tournoi des cinq nations 1997 se jouera le 1er mars entre le XV de la Rose qui a surclassé les Irlandais (46-6) à Dublin et la sélection de Jean-Claude Skrela qui a battu les Gallois à l'arraché (27-22)

Le XV de France s'est imposé à l'arraché face au pays de Galles (27-22), samedi 15 février au Parc des Princes, lors de son deuxième match du Tournoi des cinq nations. Les débuts du Bergalien Laurent Leflemend se sont soldés par deux essais sur les quatre inscrits par la France, les deux autres étant marqués par Olivier Merle et David Venditti. Sorti à la vingt-deuxième minute du match, Richard Dourthe souffre d'une luxation de l'épaule. Il ira *grossir l'effectif* de l'infirmerie de l'équipe déjà surpeuplée. L'Angleterre est allée surclasser l'Irlande à Dublin (46-6) inscrivant notamment six essais. La France et l'Angleterre qui ont remporté deux victoires chacune sont à égalité en tête du classement du tournoi ; l'Angleterre bénéficie d'une meilleure différence de points. Le choc entre les *deux équipes aura* lieu le 1er mars à Twickenham. La France disputera son dernier match dans le tournoi, le 15 mars au Parc des Princes, contre l'Ecosse.

LE COMPTE à rebours peut continuer. Le pays de Galles n'a pas arrêté à Paris la marche inéluctable vers la grande date de ce Tournoi. C'est au 1er mars 1997, à cet Angleterre-France désormais élevé au rang de *finale*, que s'accrochent les rêves et les promesses de défis. Quinze Blancs, quinze Bleus, et la pelouse de Twickenham pour seule compagne. *Une affaire* d'hommes et de rugby, un débat de styles, le choc pour la suprématie, qui semble hanter l'histoire récente du Tournoi, comme, naguère, les duels franco-gallois. Dans le vestiaire victorieux du Parc, les joueurs avaient entamé un bout du voyage, ils avaient déjà traversé la Manche, impatients de toucher au jour J. Le traditionnel jeu des confidences d'après-match n'y changeait rien. Ils convenaient, certes, de la lourdeur de l'entreprise, pour aussitôt se persuader que l'occasion était trop belle, qu'à Londres ils pourraient enfin se montrer, promouvoir le talent d'une équipe, témoigner de leur avancement dans l'apprentissage du rugby défendu par Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux, les entraîneurs. Twickenham se doit d'être une apogée du lyrisme, un rendez-vous de fête et de feu, à faire tourner la tête à cette Angleterre si sûre de sa force et de son jeu.

RUGBY

« BON ÉTAT D'ESPRIT »

Avant le grand choc, le calendrier avait eu l'élégance – ou *l'adresse* –, *de ménager une étape* galloise. Cette fois, comme il y a quatre semaines en Irlande, il s'agissait encore de faire le point, de prendre la mesure des forces et des faiblesses avant d'en découdre. Où en est l'équipe de France ? *Elle joue. Elle se découvre* au fil de pénalités jouées à la main, d'offensives lancées sans arrière-pensée, une âme un peu plus libre. Les entraîneurs ont longuement célébré l'avènement d'un *« bon état d'esprit »*, sorte de passeport obligatoire pour l'audace. Ils ont félicité Abdelatif Benazzi, le capitaine, de n'avoir jamais hésité sur les risques, sans lesquels il n'y a ni *jeu ni spectacle, disent-ils. Puis ils* ont exprimé leurs réserves. Impossible de passer sous silence un trop grand nombre de ballons gagnés et puis perdus, une avalanche de dons à l'adversaire, un élan incontrôlable de générosité. A Paris, comme à *Dublin, le XV de France* rate au moins encore autant qu'il réussit.

Qui pourra oublier la stupéfiante action de Christophe Lamaison tout au bout de la première mi-temps ? Elle disait beaucoup de ce match, où *la confusion s'est* parfois immiscée au cœur des meilleures intentions. Le demi d'ouverture devenu trois-quarts centre, après la sortie de Richard Dourthe, victime d'une luxation de l'épaule, s'offre alors un modèle *d'interception. Il contre* un dégagement gallois au pied, récupère le ballon et transperce la défense rouge pour une ruée vers les poteaux. Il perd alors incompréhensiblement l'équilibre, s'étale sur le gazon du Parc. Adieu l'essai, les cinq points qui pouvaient en être sept, le pays de Galles définitivement vaincu avant la mi-temps. L'incident fut simplement cocasse. Il n'a pas empêché la victoire. Pas plus que les nombreuses fautes françaises qui ont émaillé la partie. Dans les situations où l'on vous fait des faveurs, les Gallois n'ont pas encore la rigueur anglaise.

Car le XV de la Rose exhibe sur les *terrains* du Tournoi une incroyable machinerie, dans laquelle chaque pièce sait son *rôle* et sa place. En deux rencontres, Phil de Glanville et ses coéquipiers ont inscrit quatre-vingt-sept points. Ils se sont spécialisés dans les derniers quarts d'heure menés tambour battant, quand la patiente *usure initiée* dès *le coup d'envoi* finit par tout emporter. Les Irlandais, comme les Ecossais il y a deux semaines, ont senti tout le poids d'une erreur devant un rugby aussi homogène, ils ont compris la capacité des joueurs anglais à transformer au plus vite le moindre manquement en un avantage, un essai, une pénalité, quelque chose au score. Les doutes soulevés par une insistante tradition de *rugby économe* ont été balayés par les cinq essais marqués en quinze minutes à Dublin. Les mastodontes de devant ont appris à courir et à jouer. Ils en viennent même à assimiler tout l'intérêt du *jeu* de passes, qu'on leur reprochait jusque-là de négliger avec morgue et arrogance.

Cette équipe-là peut-elle être vaincue sous quinzaine ? La France en revient sans cesse à cette pénible course contre le temps, déclenchée au milieu de janvier. Dans la mise en place du jeu prôné par les entraîneurs, s'entrecroise la nécessité d'aller vite, et celle de réformer en profondeur. L'équipe s'est d'abord heurtée à une impressionnante série de blessures. *Celle-ci* a *éliminé* six titulaires, auxquels s'ajoute désormais Richard Dourthe. Les bons débuts de David Aucagne et Olivier Magne ont conforté Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux dans leur volonté. Ils souhaitent constituer un groupe d'une *trentaine* de joueurs capables de s'intégrer à tout moment dans une partie, par le jeu devenu naturel des remplacements. Cela doit aussi suffire à pallier l'absence ponctuelle des blessés. En théorie.

C'est à un autre niveau que s'exprime l'inquiétude des responsables. Ils expliquent volontiers que le jeu qu'ils veulent mettre en place est *« complexe »*. Il réclame du temps, la répétition patiente d'un *discours*, et d'*exercices* qui en appliquent les principes. Pierre Villepreux n'a-t-il pas même parlé d'une véritable *« reformation »* du joueur ? Les vingt et un sélectionnés pour le match contre l'Angleterre se retrouveront en stage de préparation *lundi* 24 février. Ils n'auront qu'une petite semaine de révision dans un programme où deux objectifs bien distincts s'entrechoquent : le Tournoi et la Coupe du monde 1999, terme fixé à l'épanouissement du nouveau rugby de *l'équipe de France*. Au milieu du débat, l'encadrement tricolore ne voit surnager qu'une immédiate certitude. La seule manière de battre les Anglais, assène *Villepreux, c'est de jouer.* Il sera ensuite toujours temps de s'apercevoir que l'Angleterre arrive sans doute encore un peu trop tôt pour la France.

Pascal Ceaux

Arwel Thomas, maître à jouer gallois

UN COUP de poing dont on se félicite encore à l'heure du banquet est suffisamment rare pour être signalé. Mais, samedi soir 15 février, sous les lambris de la salle des banquets de l'hôtel Inter-Continental, la « droite » d'Arwel Thomas fut à l'honneur au moment des discours. *« On connaissait ses talents* de *passeur, son jeu au pied et à la main*, plaisanta le capitaine gallois, Jonathan Humphries, *mais maintenant* on *sait aussi que les coups* de *poing d'Arwel rivalisent avec les meilleurs ! »* L'incident avait eu lieu à la sixième minute de jeu. Répondant à une provocation de Philippe Carbonneau, Arwel Thomas, l'ouvreur gallois, qui est l'un des plus petits joueurs du rugby international, a décroché un coup droit aussi sec qu'inattendu, envoyant le Français au tapis.

Pour autant, avec des mensurations de 1,73 m pour 70 kg, Thomas ne sera jamais un monstre de la percussion. Il n'en est pas moins à vingt-deux ans, le maître à jouer de l'équipe galloise. Et il tient cette place malgré la présence de Neil Jenkins – déplacé à l'arrière – et le retour du légendaire Jonathan Davies, relégué au banc des remplaçants. Même si c'est une situation que Davies vit mal, il avoue son admiration pour son jeune successeur : *« Je suis sûr qu'il* deviendra *un très grand. Il lui manque encore un esprit de tueur, mais techniquement il a tout ce qu'il faut pour aller très loin. »*

Malgré une première saison l'année dernière en dents de scie – des débuts éclatants contre les Anglais à Twickenham, suivis d'un match cauchemardesque en Irlande –, Thomas a visiblement toute la confiance de l'entraîneur Kevin Bowring pour diriger le jeu à sa guise. *« Pour moi, Arwel est une énigme »*, considère le capitaine Jonathan Humphries. *« On ne sait jamais ce qu'il va faire : il peut vous faire perdre un match, mais il peut tout aussi bien vous le faire gagner. Il faut le prendre comme il est, et laisser parler son instinct. »*

Contrairement à la plupart des ouvreurs modernes, Thomas préfère jouer en profondeur, plutôt que de se placer à plat, très près de la ligne d'avantage. Un choix tactique, lié en partie à son physique, qui n'est pas sans risques, notamment contre l'excellente défense glissante des trois-quarts français. *« Avec mon physique, je ne vais tout de même pas essayer de franchir la ligne d'avantage en force*, dit-il. *D'ailleurs, je trouve que cette profondeur me donne davantage d'options, et davantage de temps pour assurer des passes longues et plates pour mes centres lancés à l'extérieur. »* Plus créatif, moins risqué, cet alignement est également fonction du désir des Gallois de déplacer très vite le jeu dans une zone au-delà du deuxième centre. *« C'est là où nous voulons porter le danger en nous servant de nos centres puissants pour attaquer la ligne d'avantage. »*

Comme la plupart de ses coéquipiers samedi soir, Arwel Thomas regardait la défaite d'un œil philosophe. Déçu, mais pas désespéré. *« Ce match aurait très bien pu basculer de notre côté »*, dit-il. *« Quand on pense qu'aucune équipe galloise n'a gagné au Parc des Princes depuis 1975, et que la victoire s'est jouée à un mauvais rebond, nous avons de quoi être fiers. Nous n'avons pas gagné, mais notre performance nous donnera la confiance qu'il faut pour la suite. »*

Ian Borthwick

Définir des objectifs

L'ÉQUIPE de France a bien mérité de gagner samedi 15 février contre les Gallois, mais au bout du compte c'est un rebond cruel du ballon ovale qui a décidé du sort d'une partie qui aurait pu basculer jusqu'au bout. Par exemple, quelques minutes avant le coup de sifflet final, l'ouvreur gallois Arwell Thomas a réussi à décaler parfaitement son centre Allan Bateman et celui-ci aurait certainement marqué s'il avait pu maîtriser le ballon près de la ligne.

ANALYSE

Il faut choisir entre garder le ballon ou perdre sa sélection

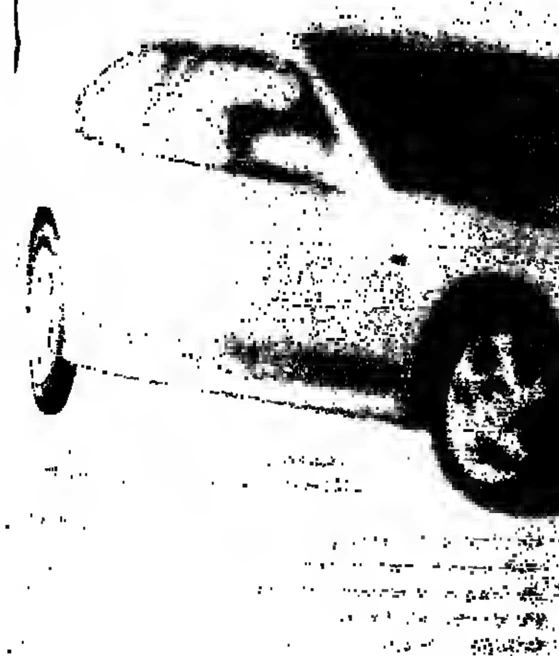
Dans deux semaines la France aura un défi d'une toute autre nature à relever face à l'Angleterre, avec pour enjeu un éventuel grand chelem. Or si l'on compare les deux performances impressionnantes des Anglais, et les prestations aléatoires des Français, un fossé semble séparer les deux équipes. Que doivent faire Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux pour éviter une défaite embarrassante à Twickenham comme celle de 1995 ? A maintes reprises samedi, les Francais *ont rendu le ballon* à l'adversaire. Comme je l'ai déjà dit, Skrela doit tenir un langage simple à ses joueurs : *« Tu perds le ballon, tu perds ton maillot. »* Contre les Anglais les ballons seront déjà assez difficiles à gagner, qu'il est impensable de les rendre sans se battre. En *gardant* le ballon, les Français ont une possibilité de créer la continuité dont ils auront désespérément besoin s'ils veulent trouver des failles dans une formidable *défense anglaise*.

La défense des Francais doit également s'améliorer. Les Gallois ont aplati dans l'en-but français à trois reprises. Deux essais gallois ont été marqués directement sur le côté fermé au sortir d'une mêlée ordonnée, le premier étant franchement embarrassant pour la France. A cinq mètres de la ligne de but, dans un couloir d'une dizaine de mètres de large, le troisième ligne centre Quinnell s'attacha *entre le troisième ligne aile (côté fermé)* et le deuxième ligne, au lieu de la position habituelle entre les deux deuxièmes lignes. Il aurait dû être facile de s'organiser pour défendre. *Mais deux passes très simples* ont suffi pour que Gareth Thomas marque un essai facile. A Twickenham, si les Anglais peuvent s'assurer plus de cinquante pour cent de ballons propres ils auront déjà pratiquement gagné. Aussi les Francais doivent trouver tous les moyens possibles pour l'empêcher. La touche galloise est loin d'être parmi les meilleures, mais ils ont gagné pratiquement tous leurs ballons, parfois sans aucune résistance. Skrela et ses avants devraient regarder de près la finale de la Coupe d'Europe où le deuxième ligne de Brive, Grant Ross, a totalement dominé son vis-à-vis Martin Johnston que les Français retrouveront à Twickenham. *Il faudrait dire aux avants que* gagner son propre ballon ne constitue que la moitié du boulot. L'autre moitié est d'empêcher l'adversaire de gagner le sien.

Enfin, il y a toujours cette question de la structure du jeu. L'équipe de France ne donne toujours pas l'impression de jouer avec un plan particulier. Elle ne semble pas pratiquer certaines combinaisons pour atteindre des objectifs spécifiques. Dans quinze jours à Twickenham, ils doivent entrer sur le terrain sachant très clairement quels sont les objectifs et le plan de jeu. Sinon ça pourrait facilement tourner à l'émeute.

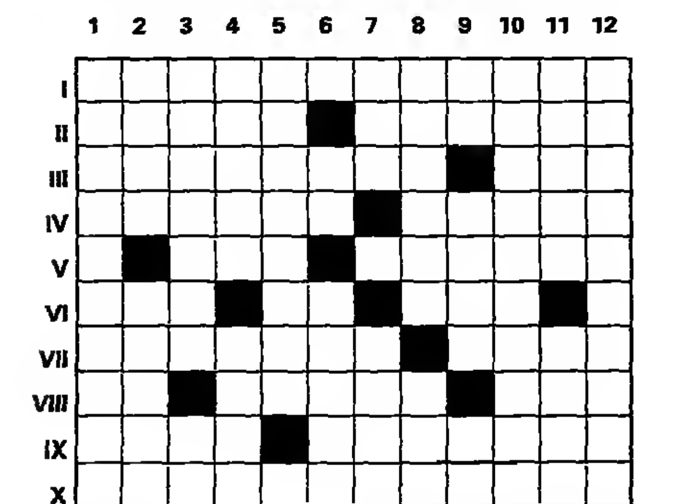
Nick Farr-Jones

★ **Nick Farr-Jones a été capitaine de l'équipe d'Australie championne du monde en 1991.**



MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97025

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Rien ne se perd avec lui. – II. La couleur d'une moucharde. Un état qui demande calme et repos. – III. Des raccourcis qui ne mènent pas droit au but. Donne une belle vue sur les chaines. – IV. Préparera sa mixture. Prépara les articles. – V. Converti, il avait fait le coup de poing. Le patron de la gargote. – VI. Entre dans l'antre. En cas de doute. Voyageurs infatigables. – VII. Les victimes de la fin du siècle. La terre de Jaurès. – VIII. L'hassium. Entre vos mains. Refuse les faits. – IX. Grosse structure. Provoque l'erreur. – X. Nécessaires en cas de besoins.

VERTICALEMENT

1. Seul contre tous. – 2. Le bon point de départ. Travailla à la chaîne. – 3. Fait le vide sur son passage. Petit patron. – 4. Eclaire la façade. Retournée dans le bon sens. – 5. Comme une chaussette qui entame sa deuxième vie. – 6. Possessif. Sa parole vaut souvent de l'argent, parfois de l'or. – 7. Peut encore servir, mais plus longtemps. Des tissus en désordre. – 8. Etait là pour accueillir Télémaque à son retour. L'âge du collégien. – 9. Au bout du repentir. Un ensemble dans la ville. Les Etats-Unis en version originale. – 10. Ce n'est pas une maladie présidentielle mais heureusement que Pépin était là pour la faire rentrer en France. – 11. Chapeau haut de forme porté pour les cérémonies. Economiste très libéral. – 12. Préparées pour le grand plongeon, et souvent un peu niaises.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97024

HORIZONTALEMENT

I. Instruction. – II. Mairesse. EA. – III. As. Anéantir. – IV. Gamine. Talc. – V. Il. Ne. Pablo. – VI. Messe. Led. – VII. Amie. Cicero. – VIII. Tel. La. Etel. – IX. Itinérant. – X. Orée. Pétera. – XI. Neutraliser.

VERTICALEMENT

1. Imagination. – 2. Nasal. Mètre. – 3. Si. Milieu. – 4. Traînée. Net. – 5. Rennes. Lé. – 6. Usée. Scarpa. – 7. CSA. Pei. Ael. – 8. Tenta. Centi. – 9. Tablettes. – 10. Œillère. Ré. – 11. Narcodollar.

AFFAIRE DE LOGIQUE PROBLÈME N° 5

L'ascenseur capricieux

Dans cet immeuble de onze étages, l'ascenseur est bien capricieux. Il ne peut monter que de 2,3 ou 5 étages à la fois et ne peut descendre que de 4 ou 11 étages. Le concierge, dont la loge est située au rez-de-chaussée, doit procéder à la distribution du courrier.

Comment doit-il opérer pour partir de sa loge, s'arrêter une fois et une seule à chaque étage, et revenir chez lui ? Sauriez-vous déterminer le nombre de cheminements différents possibles ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen.

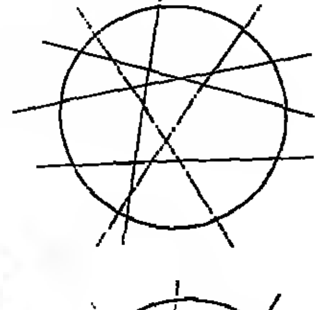
© POLE 1997

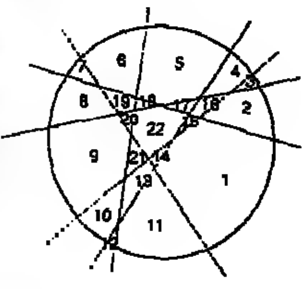
Réponse du jeux no 4 (*le Monde du 11 février*)

Voici une configuration de 20 parts, et la configuration maximale avec 6 coups de couteau, 22 parts.

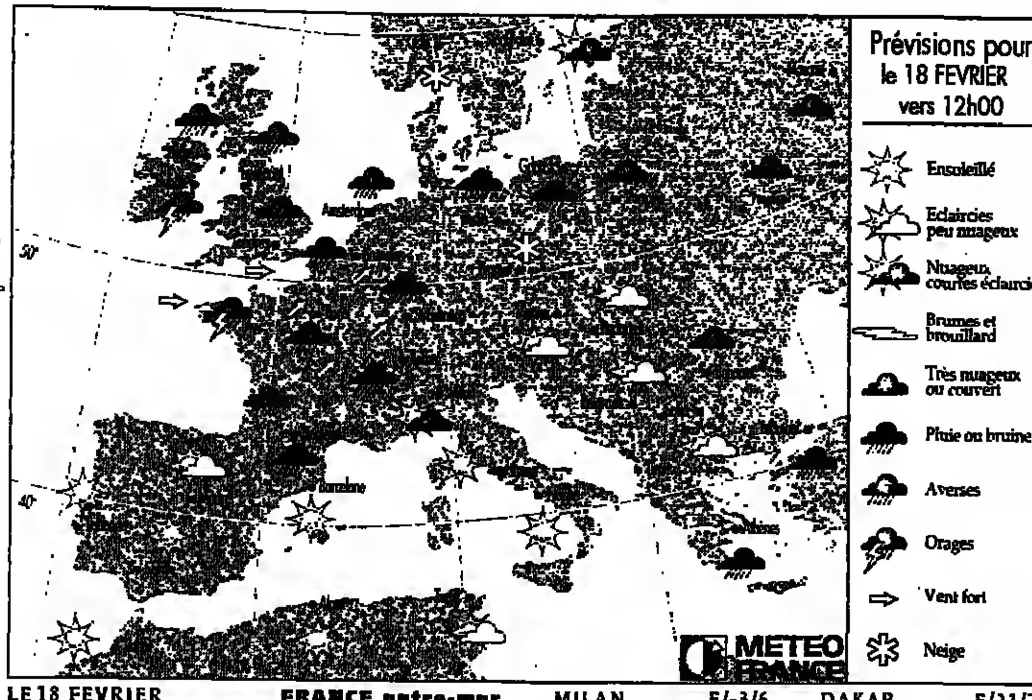
Plus généralement, chaque droite supplémentaire crée une région de plus que de droites qu'elle coupe.

Pour n droites, le nombre maximum de régions est donc : $1 + 1 + 2 + ... + n = 1 + n(n + 1)/2$.





Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE



LE 18 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métrepelitaine	
AIACCIO	N/6/17
BIARRITZ	P/9/13
BOROEAUX	P/8/14
BOURGES	N/6/10
BREST	P/8/10
CAEN	P/7/7
CHERBOURG	P/6/8
CLERMONT-F	P/5/12
OIJON	P/3/10
GRENOBLE	P/2/11
LILLE	P/6/8
LIMOGES	P/7/11
LYON	P/4/11
MARSEILLE	P/6/16
NANCY	P/4/7
NANTES	P/8/10
NICE	N/8/16
PARIS	P/6/9
PAU	P/4/12
PERPIGNAN	N/6/16
RENNES	P/9/10
ST-ETIENNE	P/S/12
STRASBOURG	P/4/7
TOULOUSE	P/6/13
TOURS	N/6/10

FRANCE outre-mer	
CAYENNE	P/24/27
FORT-DE-FR.	N/25/26
NOUMEA	N/25/26
PAPEETE	P/26/27
POINTE-A-PIT.	E/25/26
ST-OENIS-REU.	E/25/27

EUROPE	
AMSTERDAM	A/4/9
ATHENES	P/7/9
BARCELONE	E/7/12
BELFAST	P/3/8
BELGRADE	N/-8/1
BERLIN	P/-3/6
BERNE	P/0/3
BRUXELLES	A/4/10
BUCAREST	C/-5/-2
BUDAPEST	N/-9/-1
COPENHAGUE	P/-1/4
DUBLIN	P/4/8
FRANCFORT	P/3/7
GENEVE	P/-1/4
HELSINKI	N/-10/-8
ISTANBUL	P/2/3
KIEV	C/-8/-4
LISBONNE	E/9/1S
LIVERPOOL	P/4/11
LONDRES	P/3/11
LUXEMBOURG	P/2/8
MADRID	N/-2/9
MILAN	E/-3/6
MOSCOU	C/-16/-13
MUNICH	C/-1/4
NAPLES	E/2/8
OSLO	*/-6/-3
PALMA DE M.	N/12/14
PRAGUE	*/-4/4
ROME	E/3/10
SEVILLE	E/2/14
SOFIA	N/-6/0
ST-PETERS.	C/-12/-9
STOCKHOLM	N/-6/-1
TENERIFE	N/16/17
VARSOVIE	C/-10/1
VENISE	N/-1/5
VIENNE	N/-6/2

AMERIQUE	
BRASILIA	E/19/26
BUENOS AIRES	E/22/28
CARACAS	E/22/2S
CHICAGO	C/1/6
LIMA	N/15/21
LOS ANGELES	E/6/14
MEXICO	E/3/20
MONTREAL	N/-13/0
SAN FRANC.	E/8/14
SANTIAGO	E/7/19

AFRIQUE	
ALGER	E/10/12
DAKAR	E/21/26
KINSHASA	P/20/27
LE CAIRE	N/1/19
MARRAKECH	E/8/15
NAIROBI	N/18/28
PRETORIA	E/16/25
RABAT	E/8/15
TUNIS	N/9/13

ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	N/21/30
BOMBAY	E/18/24
OJAKARTA	P/26/28
DUBAI	E/12/23
HANOI	C/13/18
HONGKONG	E/13/20
JERUSALEM	N/9/17
NEW OELHI	E/4/21
PEKIN	E/-7/4
SEOUL	E/-8/-3
SINGAPOUR	C/26/29
SYDNEY	N/19/23
TOKYO	E/0/7

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Temps agité

L'ACCALMIE du week-end aura été de courte durée. Les perturbations atlantiques reprennent la direction de l'Europe. Elles circulent dans un flux d'ouest rapide et sont actives au nord du pays. En contrepartie, la douceur des températures exclura tout risque de gelée.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Après les pluies de la nuit, les averses prendront le relais, fréquentes au nord de la Loire, surtout le matin avec par endroits du grésil ou de l'orage et des rafales de vent d'ouest à 120 km/h sur les bords de la Manche. Les averses s'espaceront l'après-midi, autorisant même d'assez belles éclaircies sur les Pays de Loire. 9 à 11 degrés.

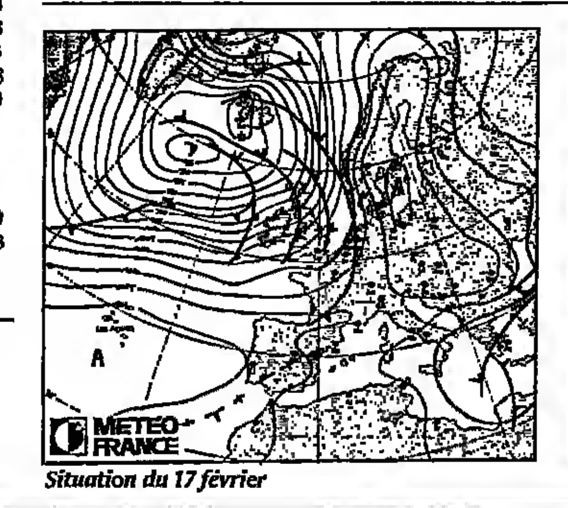
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Temps très agité avec de fréquents passages pluvieux, plus rares cependant l'après-midi sur le Berry. Le tonnerre pourra se faire entendre et le vent atteindra 90 km/h dans l'intérieur, 110 à 130 sur les côtes. Températures voisines de 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Il pleuvra et parfois de façon soutenue. Les pluies s'atténueront l'après-midi sur la Bourgogne. Le vent atteindra 80 km/h en plaine, plus de 100 sur le relief. Les températures s'étageront de 8 à 12 degrés.

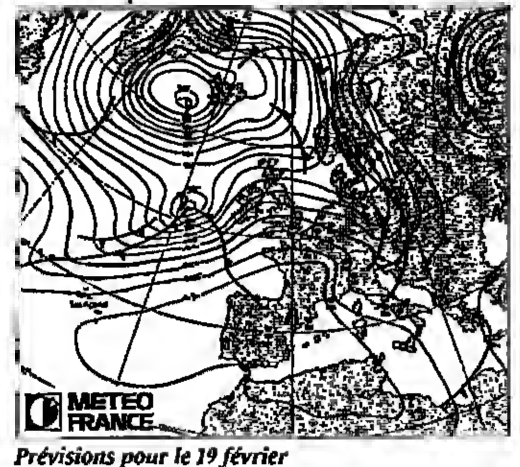
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes et Aquitaine, la pluie matinale sera suivie d'un ciel variable avec quelques averses. Sur Midi-Pyrénées, le ciel s'ennuagera en matinée pour donner quelques gouttes de pluie en début d'après-midi. 12 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Massif Central, les pluies modérées et continues du matin deviendront plus intermittentes l'après-midi. Sur Rhône-Alpes, les pluies arriveront dans la matinée et persisteront l'après-midi, notamment sur la Savoie où la neige prendra le relais dès 1 300 mètres. Il fera 10 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages seront prédominants mais le soleil percera par moments. Le vent d'ouest se renforcera en soirée sur les côtes, atteignant 80 km/h. Il fera très doux avec 15 à 17 degrés l'après-midi.



Situation du 17 février



Prévisions pour le 19 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **NIGER.** Les lignes intérieures nigériennes ont unilatéralement décidé d'augmenter leurs tarifs de 200 % cette semaine, devançant ainsi la hausse de 40 % prévue par le gouvernement. Il s'agirait, selon la compagnie, du seul moyen d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien des appareils, donc la sécurité des voyageurs.

■ **SUISSE.** Le « Bus-Pyjama », mis en place à Lausanne pour faciliter le retour des banlieusards vers les communes limitrophes, les vendredi et samedi après minuit, pour la somme de 3 francs suisses (12 F), a transporté son 50 000e passager, a annoncé vendredi la municipalité. Ce bus permet de limiter le nombre d'accidents de jeunes circulant en voiture et à moto. Genève a pour sa part créé un « Noctambus » et d'autres villes suisses étudient des formules analogues. – *(AFP.)*

■ **FÉRIÉS.** Mardi 18 février est un jour férié en Gambie et au Népal. Mercredi 19, à Porto Rico. Vendredi 21, au Bangladesh, au Sri Lanka, et en Thaïlande.

Le réveil des voitures japonaises

On prévoyait un déferlement de voitures nippones en France, il n'a pas eu lieu. Désormais rentrée dans le rang, l'automobile japonaise cherche aujourd'hui à se forger une personnalité plus affirmée

D.R.
La Prelude 2 2 VTi (Honda) : pour amateurs de coupés sportifs.

QUI A ENCORE PEUR de l'automobile japonaise ? Hier tant redoutée, voire démonisée, sa part sur le marché français est passée de 3 % en 1985 à 3,30 % en 1990 et à 3,9 % l'an passé. Le déferlement attendu ne s'est pas produit.

Aiguillonnés par des voitures dont le mérite aura été d'élever les standards de qualité et de fiabilité, les constructeurs européens ont réagi tant sur l'équipement de leurs modèles que sur leurs prix et leurs méthodes de production. Concurrencées par des coréennes (Huyndaï, Daewoo) moins sophistiquées, les Nissan, Toyota et autres Honda ont grignoté l'an passé quelques petites parts de marché. Mais elles ont causé infiniment moins de tort aux constructeurs français que Fiat, Opel ou Volkswagen.

Le cours élevé du yen et la quasi-absence de motorisations diesel n'expliquent pas tout. Il faut aussi évoquer un déficit de personnalité. Si le public français distingue mal les diverses marques japonaises, au point de les considérer comme un tout, c'est aussi parce que les designers de Tokyo ne donnent plus le ton. Leurs modèles attirent moins le regard et, lorsqu'ils tentent de sortir du moule, leur originalité apparaît mal adaptée aux canons de la beauté européenne (la Toyota Rav-4 ou la Nissan Micra font partie des quelques exceptions). Les moteurs japonais ne parviennent plus à faire oublier un habitacle trop souvent impersonnel et un volume intérieur parfois insuffisant.

L'heure du réveil pourrait pourtant sonner. En ce début d'année, l'empire du Soleil-Levant fait flèche de tout bois. Après le Picnic, un monospace compact (*Le Monde* du 21 janvier), Toyota commercialise son nouveau haut de gamme Camry avant l'apparition de versions inédites des Corolla et Carina. Avant l'été, la Mitsubishi Carisma sera la première à recevoir le fameux moteur 1,8 litre essence à injection directe capable d'afficher une consommation en recul de 25 %. Mazda vient de lancer une version trois-portes de la 323 avec une ligne plus sobre en attendant le lancement d'une 626 entièrement renouvelée. Nissan oriente sa Primera (produite en Grande-Bretagne) vers le haut de gamme avec une « Grand Tourisme » (2 litres) dotée d'un train-avant spécialement adapté au style de conduite des européens.

TECHNOLOGIES DE POINTE

Pour redonner du relief à son identité, Honda accentue son image de firme à la pointe de la technologie. La toute nouvelle Prelude, disponible en version 2 litres ou 2,2 litres et proposée à un prix assez compétitif, s'adresse aux amateurs de coupés sportifs de milieu de gamme, des cinquantenaires pour l'essentiel. D'allure plus classique que ses aînées, cette voiture aux lignes dépouillées et au comportement routier irréprochable perfectionne le système déjà connu des quatre roues directrices à gestion électronique. En série sur la Prelude 2,2 litres, cet équipement, qui oriente les roues arrière dans le même sens que les roues avant (mais, en sens opposé s'il s'agit d'effectuer un créneau en marche arrière), est très efficace sur les petites routes sinueuses.

En outre, la Honda est équipée d'une boîte automatique doublée d'un sélecteur séquentiel : on monte les rapports en poussant le levier vers le haut, on rétrograde en le tirant vers soi. Abordable, soigné et confortable, la Prelude est un joli concentré de technologie... ce qui rend ses défauts – une garde au toit très insuffisante côté conducteur et des places arrière encore exiguës – d'autant plus regrettables. En 1997, Honda présentera la nouvelle Civic 5 portes et le CRV, un 4 x 4 très chic destiné à concurrencer le Toyota Rav-4.

Impressionnante, cette salve de nouveautés ne devrait cependant pas ranimer les vieilles hantises. Les berlines japonaises ont encore du chemin à parcourir pour s'affranchir des contraintes liées à leur vocation mondiale – qui leur impose de ne déplaire à personne. Chez Toyota, on assure que les prochains modèles devraient être plus proches de la sensibilité européenne, avec des formes plus typées et des harmonies de couleurs intérieures plus chaleureuses.

Nissan, qui dispose de centres de recherche implantés en Europe chargés d'étudier à la loupe le comportement des consommateurs autochtones, promet également *« des efforts de créativité »*. Désormais, la priorité de Nissan – marque extra-européenne la mieux implantée en France mais souffrant d'un manque de notoriété – est de tenter de se démarquer des autres constructeurs... japonais.

Jean-Michel Normand

★ **Honda Prelude (2 litres et 2,2 litres), à partir de 145 000 francs (10 à 13 chevaux fiscaux). Toyota Camry, à partir de 159 500 francs (9 et 10 chevaux fiscaux). *Mazda 323 trois-portes*, à partir de 76 900 francs (6 chevaux fiscaux). Nissan Primera « Grand Tourisme » : 141 900 francs. Mitsubishi Carisma, à partir de 104 400 francs (5 et 9 chevaux fiscaux).**

DÉPÊCHES

■ **TROPHEES SIEMENS :** les trophées 1997 de Siemens Composants pour l'électronique automobile ont été attribués à PSA et ZF pour leur boîte automatique 4HP20, dite *« auto-adaptive »*. Renault a été également distingué pour la mise au point d'un boîtier qui regroupe à lui seul tous les circuits électriques. Enfin, Valéo a été primé pour son feu-stop arrière qui utilise des diodes électroluminescentes inusables.

■ **NOUVEAUTÉS :** Mercedes vient de présenter deux nouveaux moteurs V6 (un 2,8 litres, 204 chevaux et 3,2 litres 224 chevaux) qui seront tout d'abord installés sur les versions de la classe E. Selon Mercedes, ces moteurs vont compter *« parmi les plus écologiques du monde »*.

■ **ESPACE.** Un satellite de télécommunications japonais, JCSAT-4, a été lancé, dimanche 16 février, de Cap Canaveral (Floride) par une fusée américaine Atlas-Centaur. Ce satellite de plus de 3 tonnes, propriété de la Japan Satellite Systems, fournira un service de relais vocal et assurera la retransmission de données et d'émissions de télévision sur le Japon, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Hawaï.

■ **TOURISME.** Buenos Aires a connu en 1996 un afflux record de touristes, avec 8,7 millions de visiteurs, qui ont dépensé plus de 3 milliards de dollars. La moitié des touristes se disent attirés dans la capitale argentine par le tango et 33,4 % *par le football*, selon les autorités argentines. 2,7 millions de ces touristes étaient des étrangers, dont les trois quarts venaient du Brésil et d'Uruguay, le quart restant se partageant entre les autres pays d'Amérique latine, l'Europe, les Etats-Unis et le Canada.

■ **LOTO : résultats des tirages n14 du samedi 15 février.** Premier tirage : 3, 13, 16, 37, 45, 49, numéro complémentaire : 27 ; rapports pour 6 bons numéros : 4 347 490 francs, 5 bons numéros plus le complémentaire : 69 895 F ; pour 5 bons numéros : 6 095 F ; pour 4 bons numéros : 125 F ; pour 3 bons numéros : 13 F.
Second tirage : 3, 24, 25, 27, 28, 30, numéro complémentaire : 5 ; rapport pour 6 bons numéros : 8 973 360 F ; pour 5 bons numéros, plus le complémentaire : 93 110 F ; pour 5 bons numéros : 6 600 F. ; pour 4 bons numéros : 131 F ; pour 3 bons numéros : 15 F.

HOMMAGES Il y aura bientôt trente ans, le 9 octobre 1967, Ernesto « Che » Guevara était exécuté en Bolivie par des militaires, conseillés par la CIA. La mémoire du guérillero, figure mythique – et christique – pour la jeunesse des années 70, est déjà célébrée par des livres, des disques et bientôt des films. ● UN CD, *El Che Vive, 1967-1997*, propose une anthologie de musiciens sud-américains. Parallèlement, de nouvelles versions de *Hasta Siempre*, l'hymne écrit par le Cubain Carlos Puebla, sont publiées. ● MICHAEL RADFORD, le réalisateur du *Facteur*, travaille à un projet de film sur les derniers instants du « Che ». En France, Maurice Dugowson termine le montage d'un documentaire biographique. D'autres réalisateurs envisagent de s'attaquer à ce sujet. ● *EN BOLIVIE*, le ministère du tourisme doit inaugurer cette année un circuit appelé « La route du Che ».

Le « Che », une icône et ses retombées commerciales

Trente ans après son assassinat, le 9 octobre 1967, en Bolivie, le « guerillero heroico » argentino-cubain est à nouveau en vogue. Livres, disques et films sanctifient la mémoire d'un martyr de la révolution

LES T-SHIRTS, les posters ou les badges reproduisant les photos du « Che » étaient déjà en vente depuis 1968 – sans que soient acquittés les droits d'auteur aux photographes. A l'approche du trentième anniversaire de sa mort, les produits foisonnent : livres, disques et films ont déjà commencé à déferler ou s'apprêtent à le faire. Du CD single au film de la Warner, du guévaramaniaque amateur à la machine hollywoodienne, de l'approche mystificatrice au documentaire biographique, il y en aura pour tous les goûts. Car les admirateurs restent nombreux. Certains vénèrent le « Che » comme un Christ ou une pop star. D'autres prennent la chose au second degré et s'en amusent. Il y a ceux que la vue d'un treillis militaire excite ou encore ceux qui ne renient pas les luttes anti-impérialistes.

« Ici, il reste la claire, la profonde transparence de ta présence bien aimée, commandant « Che » Guevara. Nous continuerons toujours, comme nous continuons près de toi aujourd'hui, et avec Fidel nous te disons : Avec toi pour toujours commandant !" » : *Hasta siempre*, cette chanson écrite par le cubain Carlos Puebla à la mort du « Che » a fait le tour du monde. La musique cubaine n'a plus à faire ses preuves et *Hasta siempre* est composé avec des recettes analogues à celles des autres rengaines à succès de l'île, telle *Guantanamera*.

DESSIN KILLOFFER

CULTE TOTAL

Sur un rythme sensuel, les paroles expriment un culte total : *« Ta main glorieuse et forte fait feu sur l'Histoire. Ton amour révolutionnaire te conduit vers de nouvelles conquêtes où l'on attend la fermeté de ton bras libertaire. »* La brutalité de l'assassinat du « Che » le 9 octobre 1967 explique en partie cette ferveur. De plus, *Hasta siempre* a séduit bien au-delà des pays hispanophones, là où les paroles n'avaient guère d'importance.

En France, les *Hasta siempre* se ramassent à la pelle. Les guévaramaniaques peuvent trouver sur le marché au moins une dizaine de versions récentes différentes. Le CD *El « Che » vive, 1967-1997* en comporte trois. Produit par le label parisien Last Call, le disque figure actuellement en bonne place sur les rayonnages. Quinze chansons, composées et interprétées par des musiciens latino-américains pour la plupart, et un extrait d'un discours du « Che » forment une sorte d'anthologie des hommages musicaux au *« guerillero heroico »*. Plusieurs autres compositions de Carlos Puebla louent son cher *commandante*. Dans *La Eterna* (l'éternel), le peuple dit : *« Commandant, que la voix d'acier de ton fusil ardent continue de parcourir le monde entier. »* Victor Jara, le chanteur chilien mutilé et torturé à mort par la dictature militaire en 1973, Angel Parra, compositeur chilien engagé, Atahualpa Yupanqui, le grand musicien indien d'Argentine mort en 1992, et quelques autres interprètent des textes tantôt poétiques, tantôt martiaux.

Le texte introductif, signé par Egon Kragel qui a eu la responsabilité du CD, se présente comme une lettre à Guevara. *« Laisse-moi expliquer que tu me manques, (...) dire qu'il y a définitivement de l'ange dans ce soldat au front d'étoile »*, conclut-il. Le guérillero est mort quand Egon Kragel avait six ans. Son admiration est franche : *« fantôme très fréquentable »*, *« personnage messianique »*, *« beauté excessivement moderne »*. *« J'ai grandi dans un milieu très protégé des problèmes sociaux. La première fois que je suis allé en Amérique latine, j'ai découvert une situation cruelle. »* De là à la fascination pour le « Che », il n'y avait qu'un pas. Un amour un peu aveugle puisque l'analyse politique ne le passionne pas. *« Quand je regarde sa photo, je me dis qu'il pourrait être n'importe quel chanteur grunge d'aujourd'hui. »*

L'amour n'empêche pas les affaires, et le lancement de ce CD s'est fait en collaboration avec celui du nouveau Guide du routard consacré à Cuba. *« C'est la musique qui m'a menée vers Guevara »*, affirme de son côté Bevinda, jeune chanteuse portugaise qui propose une nouvelle version de *Hasta siempre*, avec le groupe cubain Cuarteto Patria.

« CHRIST LAÏQUE »

Deux autres versions de *Hasta siempre* se trouvent sur un CD assez différent, *Les Voix d'Itxassou* de Tony Coe (Nato). Cette petite maison de disques publie des créations originales, issues du jazz, dont plusieurs consacrées à diverses formes de résistance, des Indiens d'Amérique aux antifranquistes espagnols ou aux prisonniers des pénitenciers modernes. *« Je crois que la musique sert encore à véhiculer des idées »*, affirme Jean Rochard, directeur de Nato. Plus ambitieuses que la compilation *El « Che » vive, 1967-1997*, ses productions sont sans doute vouées à un moindre succès commercial.

Réalisateur de télévision et de cinéma, Maurice Dugowson monte en ce moment son documentaire pour être prêt avant le mois d'octobre, anniversaire des trente ans de la mort de Guevara. Appuyé sur le livre biographique, à paraître, de Pierre Kalfon, son film se consacre à toute la vie du « Che », de la naissance au mythe.

« L'homme est politique ; l'image est romantique. Ce Christ laïque me fascine, explique le cinéaste. *Ce jeune homme argentin, si beau qu'il aurait pu être acteur, se voulait un personnage pur. Même si elle a des aspects inquiétants, c'est une aventure d'exception et beaucoup d'intellectuels français ont fait le voyage à Cuba pour rencontrer Guevara. »* Avant d'entreprendre le tournage dans plusieurs pays d'Amérique latine, là où le « Che » voulait étendre sa lutte anti-impérialiste, Maurice Dugowson s'est interrogé sur ce qui motivait profondément *« ce type qui avait été ministre et qui repartait se battre dans la boue en Bolivie »*.

Ettore Scola, en Italie, Michael Radford en Grande-Bretagne, Dimitri De Clercq, coréalisateur, avec Alain Robbe-Grillet de *Un bruit qui rend fou*, plusieurs réalisateurs sud-américains ont eux aussi des projets de film, plus ou moins avancés. L'attrait exercé par le médecin qui renonça à la vie confortable, pour celle tragique de guérillero, n'est certes pas nouveau. *« Comme beaucoup de gens, j'étais séduit par ce Robin des bois que j'ai rencontré à La Havane, dans son bureau du ministère de l'industrie »* : René Burri, photographe suisse de l'agence Magnum, est l'auteur de portraits qui ont fait le tour du monde, notamment du cliché du « Che » triomphant, cigare pointé vers le haut, utilisé comme affiche de propagande par les Cubains. *« J'ai perdu le contrôle de cette photo ; elle ne m'appartient plus. Je l'ai même retrouvée imprimée sur des coussins dans des boutiques des Champs-Elysées »*, explique-t-il dans *Le Photojournalisme* (Gallimard).

Une autre image a joué un rôle-clé dans l'élaboration du mythe, celle prise par les militaires boliviens : pour prouver que leur ennemi était bien mort, ils firent abondamment circuler la photo du cadavre étendu, les yeux encore ouverts, le corps à demi-dévêtu, entouré de soldats. Non seulement ce tribut de guerre est froidement brutal, mais encore la composition même de la photo allait toucher au plus profond des sensibilités occidentales.

RÉBELLION INOFFENSIVE

Comme l'analyse Susan Sontag dans son livre *Sur la photographie* (10/18), *« le corps de « Che » Guevara présentait quelques ressemblances de hasard avec* Le Christ mort *de Mantegna et* La Leçon d'anatomie *de Rembrandt. La puissance de cette photo tient en partie à ce qu'elle a de commun, du point de vue de la composition, avec ces tableaux »*.

Des coussins aux compilations kitsch, c'est à une révolution light qu'appellent bon nombre des produits pieux actuellement sur le marché. L'Amérique du Sud a enfanté depuis d'autres personnages forts, d'autres mouvements sociaux – les Mères de la place de Mai en Argentine, le Mouvement des paysans sans terre au Brésil, le prix Nobel de la paix guatémaltèque Rigoberta Menchu, entre autres – mais ils ne semblent pas aussi commercialisables. A l'heure où les rappeurs contestataires de Suprême NTM sont condamnés à la prison ferme en France, où les organisateurs de festivals ont de plus en plus de mal à obtenir un visa pour faire venir des musiciens d'Afrique ou d'Asie, les produits « Che » offrent un succédané de rébellion, exotique et inoffensive. Le *« guerillero heroico »* a été transformé en *commandante* chloroforme.

Catherine Bédarida

Guevaratour en Bolivie

Le ministère du tourisme bolivien doit inaugurer cette année un circuit appelé la « route du Che ». Il s'agit de développer un tourisme jusqu'à présent inorganisé aux alentours de Vallegrande et de La Higuera où rôde l'esprit du guérillero, du « Santo Che » comme il est parfois nommé par ceux qui s'y rendent en pèlerinage. Le circuit inclut plusieurs étapes : l'école de La Higuera où eu lieu l'exécution ; Camiri, siège du procès de Régis Debray ; Nancahuazu, site des premiers combats ; Vado del Yeso, où la guérillera Tania, une allemande de l'Est, trouva la mort dans des affrontements violents ; l'hôpital de Vallegrande où fut exhibé le cadavre du Che...

En Argentine, depuis quatre ans, la maison natale du héros à Rosario (300 kilomètres au nord de Buenos Aires) a été déclarée lieu touristique par le conseil municipal. De style français, sa maison familiale fut construite dans les années 20 par l'architecte Alejandro Bustillo.

Une vie à éclipses

A ce jour, il n'existe toujours pas de biographie fiable d'Ernesto Guevara de La Serna. Au fur et à mesure que des dignitaires castristes lâchent le régime qu'ils ont servi, ils distillent des révélations. Mais il manque un travail de recherche sérieux qui fasse la lumière sur la vie réelle de ce héros de légende.

● **14 juin 1928.** Guevara naît à Rosario de la Fe, en Argentine, dans une famille de la petite-bourgeoisie aisée.

● **1947.** Il décide de devenir médecin.

● **1955.** Rencontre avec Fidel Castro.

● **1er janvier 1959.** Les guérilleros castristes, menés par Guevara, entrent à La Havane. Jusqu'en 1965, Guevara occupe divers postes de premier plan dans le gouvernement de Fidel Castro.

● **1965.** Le « Che » rompt avec l'URSS, qui va lâcher peu à peu les mouvements de guérilla de l'Amérique latine.

● **9 octobre 1967.** Il est exécuté en Bolivie, où il a tenté sans succès de fomenter une nouvelle guérilla.

Lire, écouter, voir

● **Disques**

Hasta siempre, Bevinda. Un CD single Celluloid 66984-5 (distribué par Mélodie).

El Che vive ! 1967-1997, Un CD Last Call 3018342 (distribué par Arcade).

Les Voix d'Itxassou, Tony Coe, avec Ali Farka Touré, Marianne Faithfull, Benat Achiary... Un CD Nato 777704 (Harmonia Mundi). Nato vient aussi de publier un superbe double CD dédié à Buenaventura Durruti, héros et martyr de la guerre contre Franco, mort en 1936 (*Le Monde* du 15 février). Un CD Nato 777733 (Harmonia Mundi).

● **Livres**

Che Guevara compagnon de la révolution, de Jean Cormier. « Découvertes » Gallimard, 1996. Un album d'images légendaires doublé d'un texte intéressant conçu pour les jeunes.

Les Quatre Saisons de Fidel Castro, de Jean-Pierre Clerc. Longtemps chargé au *Monde* de Cuba, notre ancien collaborateur évoque avec précision la vie du « Che », notamment au cours de sa période cubaine. Un index permet de se reporter directement aux pages concernées (Seuil, 1996).

Fin de siècle à La Havane, de Jean-François Fogel et Bertrand Rosenthal (Seuil, 1993).

Journal de Bolivie, d'Ernesto Che Guevara (La Découverte, 1995).

● **Vidéo**

Ernesto « Che » Guevara, le journal de Bolivie, documentaire de Richard Dindo, consacré aux derniers mois de sa vie, est disponible en cassette VHS. Arte Vidéo, quatre-vingt-dix minutes, 159 F environ.

Le Britannique Michael Radford travaille à un projet cinématographique

RÉALISATEUR de *Il Postino* (*Le Facteur*), le Britannique Michael Radford travaille à un projet de film sur la fin d'Ernesto Guevara. C'est Mick Jagger, le chanteur des Rolling Stones, qui le produirait pour le compte de la Warner. Rien n'est fermement décidé, assure Michael Radford. Si la firme cinématographique américaine semble déterminée à produire un film sur le « Che », le contrat avec le réalisateur britannique n'est pas signé. *« J'ai un autre film en préparation avant celui-là »*, affirme le cinéaste.

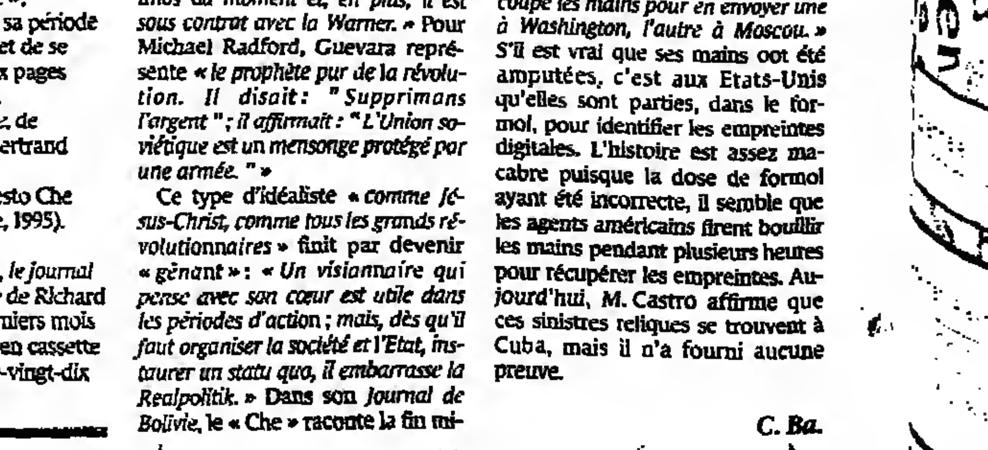
Dans son projet, c'est Antonio Banderas (à l'écran en ce moment dans *Evita*, d'Alan Parker) qui incarnerait le guérillero : *« Il est la plus grande star parmi les acteurs latinos du moment et, en plus, il est sous contrat avec la Warner. »* Pour Michael Radford, Guevara représente *« le prophète pur de la révolution. Il disait : " Supprimons l'argent " ; il affirmait : " L'Union soviétique est un mensonge protégé par une armée. " »*

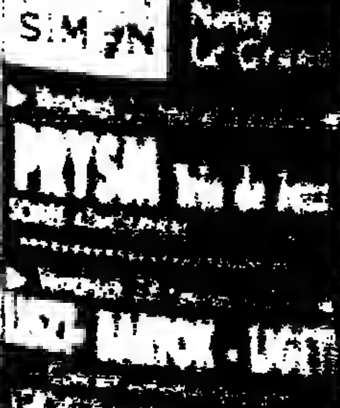
Ce type d'idéaliste *« comme Jésus-Christ, comme tous les grands révolutionnaires »* finit par devenir « gênant » : *« Un visionnaire qui pense avec son cœur est utile dans les périodes d'action ; mais, dès qu'il faut organiser la société et l'Etat, instaurer un statu quo, il embarrasse la Realpolitik. »* Dans son *Journal de Bolivie*, le « Che » raconte la fin misérable de sa petite troupe de combattants traqués, évoquant en termes aigres la méfiance des paysans indiens à leur encontre.

« Quand il a été envoyé à la mort en Bolivie par Castro, il le savait. Mais, parce qu'il était le « Che », il devait continuer », analyse Michael Radford, qui reprend ainsi les thèses de « Benigno », combattant modèle du castrisme qui finit par lâcher Fidel Castro. Dans son livre *Vie et mort de la révolution cubaine* (Fayard, 1996), celui-ci écrit que le *Lider Maximo* a *« envoyé le « Che » se faire tuer dans la forêt bolivienne »*.

En revanche, Michael Radford se fait l'écho d'une information non étayée : *« Après sa mort, on lui a coupé les mains pour en envoyer une à Washington, l'autre à Moscou. »* S'il est vrai que ses mains ont été amputées, c'est aux Etats-Unis qu'elles sont parties, dans le formol, pour identifier les empreintes digitales. L'histoire est assez macabre puisque la dose de formol ayant été incorrecte, il semble que les agents américains firent bouillir les mains pendant plusieurs heures pour récupérer les empreintes. Aujourd'hui, M. Castro affirme que ces sinistres reliques se trouvent à Cuba, mais il n'a fourni aucune preuve.

C. Ba.





Beaumarchais, personnage de théâtre pour Goethe

Un récit autobiographique de l'écrivain français a inspiré « Clavigo » au poète allemand, mis en scène avec vivacité au Théâtre Treize

CLAVIGO, de Goethe. Mise en scène : Agathe Alexis. Avec Vincent Nemeth, Isabelle Mentré, Jean-Michel Vovk... THÉÂTRE TREIZE, 24, rue Daviel, Paris 13e. Mo Glacière. Tél. : 01-45-88-62-22. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. 120 F. Jusqu'au 2 mars

Clavigo est un cas d'exception : un grand dramaturge choisit pour protagoniste d'une de ses pièces un grand dramaturge étranger. Goethe a lu un récit autobiographique de Beaumarchais, *Fragment de mon voyage d'Espagne*, et séance tenante décide de l'adapter au théâtre. En 1764, Beaumarchais, huit ans avant d'écrire *Le Barbier de Séville*, part pour Madrid avec mission d'obtenir du gouvernement espagnol plusieurs marchés peu avouables regardant les colonies d'Amérique, en premier lieu le monopole de la traite des esclaves. Accessoirement il apporte à l'une de ses sœurs, Lisette, sur le point d'épouser à Madrid un négociant nommé Durand, son extrait de baptême.

Sitôt arrivé, il voit que Durand, petit bonhomme, ne lui sera bon à rien pour l'avancement de ses affaires, alors que Lisette est connue pour avoir été la maîtresse d'un garçon beaucoup mieux placé, bien en cour, José Clavigo y Fajardo. Il oblige sa sœur à rompre avec Durand, et, après avoir circonvenu Clavigo par mille bons soins et promesses, il profite de l'état de faiblesse de ce jeune homme, diminué par quatre semaines de fièvre et de diète, pour lui faire signer une promesse de mariage avec sa sœur. Retrouvant sa présence d'esprit, Clavigo s'absentera. Durand refusera de « reprendre » Lisette, qui restera célibataire. Et Beaumarchais regagnera Paris sans avoir obtenu le moindre marché attendu. Mais les mois passés à Madrid en compagnie de femmes charmantes et à travers bien des intrigues lui ont mis le pied à l'étrier : il écrit *Fragment de mon voyage d'Espagne*, où rien n'apparaît de ses échecs de politique et de famille, mais qui, comme tout ce qu'il écrit, est d'une vie irrésistible.

Goethe, enthousiaste, ne prend que huit jours pour en tirer une pièce. Durant trois actes, il suit Beaumarchais presque pas à pas, c'est facile, « *dans le* Fragment du Journal *la pièce est faite, il ne reste plus qu'à l'écrire* », dit René Pomeau, l'un de nos fidèles de Beaumarchais. Et les deux actes suivants, Goethe lâche Beaumarchais pour écrire une chose personnelle, des ébauches d'une avant-première de *Werther*, où les hésitations et les scrupules de ce Clavigo-Werther sont combattus par un personnage, cette fois, de son invention, nommé Carlos.

Clavigo n'est pas l'un des sommets de Goethe, mais il y a là de grandes et belles choses, entre autres une scène entre deux sœurs de Beaumarchais, et le grand moment de la pièce, entre Clavigo et Carlos. Agathe Alexis a dirigé les acteurs avec un art sensible des hasards, des illusions, surtout avec un sens évident de la vivacité et de l'audace de Beaumarchais, très bien joué par Vincent Nemeth. Isabelle Mentré est émouvante dans le rôle de Lisette, que Goethe appelle Marie, et qu'il fait périr de chagrin, pour corser l'attention. Le seul défaut de l'entreprise est d'avoir confié le rôle essentiel de Carlos à un acteur très beau garçon, qui se montre sur scène excellent danseur de tango (c'est le « clou », très osé, de la mise en scène : un tango dansé par les deux hommes, Carlos et Clavigo, très « *bombé-serré* » comme disent les Martiniquais lorsque la biguine a été brûlante), mais, cet acteur, victime d'un défaut d'articulation, se montre incapable de se faire comprendre, ce qui est tout de même gênant.

Michel Cournot

Débuts médiocres du Festival du film de Berlin

L'Espagne, avec Geraldo Herrero, et le Brésil, avec Bruno Barreto, ont relevé le niveau d'une compétition dominée par de grosses productions

Le Festival de Berlin présente vingt-cinq films en compétition pour l'Ours d'or, qui sera décerné le 24 février par un jury présidé, cette année, par l'ancien ministre de la culture français, Jack Lang. Les grosses productions hollywoodiennes – tels *In Love and War*, de Richard Attenborough, ou *Larry Flynt*, de Milos Forman – prédominent. Seul film français en compétition, *Port Djema*, d'Eric Heuman, souffre d'un scénario peu convaincant. La projection du film brésilien *O que é isso companheiro ?*, de Bruno Barreto, a réuni, dimanche 16 février, l'ex-terroriste Fernando Gabeira, devenu député du Brésil, et Valerie Hanlon, fille de l'ambassadeur des Etats-Unis enlevé en 1969 à Rio. Le film retrace ces événements.

BERLIN
de notre envoyé spécial

Dans une sélection officielle, pour l'instant très médiocre, seuls deux films, *Territorio Comanche*, de l'Espagnol Geraldo Herrero, et *O Que é isso companheiro ?*, du Brésilien Bruno Barreto, apportent un peu de substance à un Festival de Berlin dominé par de grosses machines hollywoodiennes (*In Love and War*, de Richard Attenborough, *The Crucible*, de Nicolas Hytner, *Larry Flynt*, de Milos Forman) et européenne (*Snilla, le sens de la neige*, de Bille August).

Dans *Territorio Comanche*, une jeune présentatrice de télévision espagnole débarque en envoyée spéciale à Sarajevo, capitale bosniaque assiégée par les Serbes. Désorientée dans un premier temps, elle va céder aux injonctions des dirigeants de sa chaîne et verser, avec son équipe de tournage, dans l'information-spectacle : interviews truquées, reportages sur un sniper serbe en train d'abattre des passants dans la rue, images détournées. Cette stratégie du scoop à tout prix et de l'image-choc va se révéler payante, et la jeune reporter devient une vedette dans son pays après l'explosion d'une bombe dans sa salle de montage.

On peut au moins reconnaître à Geraldo Herrero le mérite de poser de bonnes questions, mais il le fait avec une candeur assez surprenante : quel est le rôle d'un reporter de guerre aujourd'hui ? Quels sont ses devoirs ? La télévision, dans sa course à l'information, est-elle toujours un instrument crédible ? Peut-on avoir confiance dans l'image ?

DÉRAPAGES

Ces questions étaient déjà posées, avec infiniment plus de subtilité, par Marcel Ophuls dans *Veillée d'armes*, son documentaire sur les correspondants de guerre. Malgré toute sa bonne volonté, Geraldo Herrero donne l'impression d'arriver après la bataille et de découvrir un peu tard que le traitement d'un conflit peut prêter à débats. Son propre traitement de la guerre civile en ex-Yougoslavie n'est d'ailleurs pas sans soulever un problème, et son regard sur la jeune reporter, d'abord déphasée, entraînée ensuite dans le tourbillon de la guerre avant de se ressaisir et de prendre conscience de ses propres excès, confine au cynisme le plus complet, comme si les dérapages d'un journaliste étaient d'abord imputables à sa fatigue et non à son absence de morale.

In Love and War, de Richard Attenborough, aborde lui aussi le problème du correspondant de guerre à travers la brève romance entre le jeune Ernest Hemingway, blessé dans une tranchée sur le front italien en 1918, et une jeune infirmière de campagne. Mais Attenborough se pose beaucoup plus de questions que Geraldo Herrero, et son hôpital pour blessés ressemble à une colonie de vacances où les infirmières, menées par Sandra Bullock, accomplissent avec dévouement leur travail d'animatrices. Chris O'Donnell, dans le rôle d'Hemingway, se borne à froncer les sourcils et à forcer sur la bouteille.

O Que é isso Companheiro ? s'inspire d'un fait d'armes authentique. En 1969, après que les militaires ont renversé le gouvernement démocratique au Brésil, un groupe de jeunes terroristes marxistes décide d'enlever l'ambassadeur des Etats-Unis afin d'obtenir la libération de quinze militants torturés dans les prisons gouvernementales. Bien construit (toutes les scènes sur la préparation de l'enlèvement sont passionnantes) et remarquablement interprété, en particulier par Alan Arkin dans le rôle de l'ambassadeur, *O Que é isso Companheiro ?* pourrait passer pour une honnête réussite s'il ne choisissait un point de vue aussi caricatural sur les jeunes militants qui décident de passer aux armes.

Ces derniers sont tous présentés comme des cas sociaux : une des filles semble avoir basculé dans le militantisme parce que ses parents ne voulaient plus la voir ; un autre est une caricature d'intellectuel marxiste effrayé à l'idée de tenir un pistolet... Ils semblent d'abord agir sous le coup d'une maladie mentale dont ils seraient les victimes, or la junte militaire au pouvoir n'est manifestement pas une projection de leur esprit malade. Il aurait été préférable que Bruno Barreto interroge davantage la nature des bourreaux.

Berlin a également apporté un lot très important de films médiocres comme *Viva Erotica*, des Chinois de Hongkong Derek Yee et Lo Chi Leung, montrant les déboires d'un réalisateur contraint de mettre en scène un film érotique pour survivre, et le terrible *Snilla, le sens de la neige*, de Bille August, un film policier interminable dans la neige mettant en scène une jeune femme s'essayant à résoudre le meurtre d'un enfant, maquillé en accident.

Seul film français présenté en compétition, *Port Djema*, d'Eric Heuman, ne s'impose pas non plus : le scénario est peu convaincant (un médecin débarque dans un petit pays africain en pleine révolution pour savoir ce qui est arrivé à son meilleur ami médecin retrouvé mort) et n'arrive pas à donner corps à une histoire et une galerie de personnages catatoniques, portant sur leurs épaules toute la misère du monde, comme s'ils étaient en pénitence. Ce manque de style ôte tout intérêt à ce film.

Samuel Blumenfeld

La jeunesse difficile d'Eric Tanguy

Création à Pleyel du « Concerto pour violon no 2 » du compositeur

Wolfgang Amadeus Mozart : *Ouverture des Noces de Figaro*. Eric Tanguy : *Concerto pour violon no 2* (création mondiale). Serge Rachmaninov : *Symphonie no 2*. Philippe Aïche (violon), Orchestre de Paris, Semyon Bychkov (direction). Salle Pleyel, les 13 et 15 février.

Intégrer une pièce contemporaine à un programme symphonique traditionnel relève en principe d'une démarche éducative aux bienfaits évidents. Encore faut-il que les œuvres réunies illustrent un quelconque parti d'ensemble, cohérent ou contrasté. Cette condition a été visiblement négligée pour la création d'Eric Tanguy assurée néanmoins avec enthousiasme par l'Orchestre de Paris. Arbitrairement placé entre l'*Ouverture* des *Noces de Figaro* de Mozart et la *2e Symphonie* de Rachmaninov dirigées par Semyon Bychkov avec un strict souci des apparences, le *2e Concerto pour violon* du jeune compositeur français (né en 1968) se trouvait dans une situation comparable à celle du visionnaire *Désert* de Varèse, jadis révélé au Théâtre des Champs-Elysées entre une *Ouverture* de Mozart et la *Pathétique* de Tchaïkovski. Là s'arrête toutefois la comparaison car l'œuvre de Tanguy n'a pas provoqué de scandale et a même ravi le public de Pleyel qui découvrait vraisemblablement un musicien souvent cité comme possible référence de demain.

Ne cachons pas toutefois notre déception vis-à-vis d'une œuvre qui ne plaide en faveur de Tanguy que sur le plan assez vague d'une sensibilité profondément lyrique. Où est passé le métier – acquis notamment au cours des quatre précédents concertos (deux pour flûte, un pour violon et un pour violoncelle) ? Les relations entre soliste et orchestre s'effectuent ici de manière primaire au moyen d'une inflation de notes-pivots longuement tenues à l'unisson ou par un plaquage de *tutti* sèchement verticaux sur l'élégante linéarité horizontale du violon. Cette dramaturgie, exacerbée dans le *Finale* jusqu'à friser l'académisme néoclassique, entretient la pénible stagnation d'un *Concerto* limité dans les dimensions harmonique et mélodique. L'ultime cadence, transfigurée par l'irréprochable Philippe Aïche, offre la quintessence d'une œuvre qui s'appuie sur un motif rappelant le parcours de Sisyphe. Engagé dans un laborieux exercice d'ascension, il retombe inexorablement dans un *no man's land* propice à la méditation torturée.

Les auditeurs qui flânent pendant l'entracte dans un espace dédié à l'histoire de la salle Pleyel peuvent lire une maxime de Picasso rapportée par Cocteau : « *On met longtemps à devenir jeune.* » L'espoir est donc permis de voir un jour dans la musique d'Eric Tanguy le signe d'une jeunesse qui ne se mesure pas à l'aune de la précocité.

Pierre Gervasoni

صكنا من الاجل

Voir ou ne pas voir, telle est la question

Jorge Lavelli crée « Molly S. », de Brian Friel



MOLLY est aveugle depuis l'âge de dix mois. Elle a quarante ans. Son mari Franck est chômeur, autodidacte et rêveur. Il s'interroge sur la cécité, et voudrait voir sa femme voir. Un ophtalmologue, le docteur Rice, aimerait tenter l'opération, qui pourrait le rendre célèbre. Des trois, Molly est la plus réticente. Elle s'est construit son propre monde, et elle a peur de le perdre en recouvrant la vue... Tel est le point de départ de *Molly S.*, une pièce de l'Irlandais Brian Friel (né en 1929), qui dit : *« Je suis particulièrement redevable à Oliver Sacks qui a retracé une histoire semblable dans* To see and not see *ainsi qu'à toutes les histoires similaires de mélodies longues et étranges. »* Au Théâtre de la Colline, dont il fut le directeur jusqu'en novembre 1996, Jorge Lavelli monte *Molly S.* avec Patrick Chesnais (dans le rôle de Franck), Michel Duchaussoy (dans celui de Rice) et Caroline Sihol (dans le rôle-titre) : trois comédiens à forte personnalité pour une pièce à forte intensité.

★ Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. 21 heures, du mardi au samedi ; 16 heures, dimanche. Du 20 février au 6 avril. Tél. : 01-44-62-52-52. 130 F et 160 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

François Truffaut
Correspondance
Robin Renucci reprend au Studio des Champs-Elysées son voyage à travers la Correspondance de François Truffaut – dont il interprète des extraits avec humour, finesse et infiniment de charme. Un excellent spectacle, mis en scène par Marie-Paule André.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, du mardi au samedi ; 14 h 45, dimanche. Du 18 février au 30 juin. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 15. 75 F et 180 F.

Chambres d'amour, d'Arthur Adamov
Deux courtes pièces d'Arthur Adamov (1908-1970) – *Comme nous avons été* puis *Les Retrouvailles* – et un fragment de son *Journal* – *L'Homme et l'Enfant* – nous conduisent de la chambre blanche de l'enfance et du sommeil à la chambre rouge de la maladie et de la mort. Michel Raskine met en scène ce conte pour adultes interprété par Jean-Claude Frissung, Marief Guittier et Elizabeth Macocco.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 heures, dimanche. Du 19 février au 8 mars. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Cecilia Bartoli,
György Fischer (piano)
Avec un demi-million d'albums vendus aux Etats-Unis, Cecilia Bartoli voit son talent récompensé. Prudente quant aux rôles qu'elle peut aborder sans dommage pour sa voix, la jeune *mezzo* italienne prend tous les risques lorsqu'elle se présente au public.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 450 F.

Ensemble orchestral de Paris
L'Ensemble orchestral de Paris s'apprête à rénover son image sous la houlette de John Nelson, son nouveau directeur musical. Il s'associe ici à l'excellentissime Jean-Bernard Pommier.
Weber : *Obéron*. Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre nº 3*. Schumann : *Symphonie nº 1 « Le Printemps »*. Jean-Bernard Pommier (piano), Jerzy Semkow (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 18. Tél. : 01-49-52-50-50. De 90 F à 270 F.

Phish
Ce groupe américain est devenu un phénomène qui suit les traces du Grateful Dead, en mariant rock terrien et psychédélisme.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. 20 heures, le 18. Tél. : 01-47-00-55-22. 146 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'AMOUR EST A RÉINVENTER (**)
10 films courts français (50 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ;

DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL
Film franco-hongrois de Judit Elek, (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

DU JOUR AU LENDEMAIN
Film franco-allemand de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LE JOUR ET LA NUIT
Film français de Bernard-Henri Lévy, avec Alain Delon, Lauren Bacall, Xavier Beauvois, Marianne Denicourt, Arielle Dombasle, Julie du Page (1 h 52).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

NUITS BLANCHES
Film français de Sophie Deflandre, avec Alexandre Arbatt, Marthe Keller, Lola Gans, Matthieu Rozé, Fred Personne, Julie-Anne Roth (1 h 26).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

L'OMBRE ET LA PROIE
Film américain de Stephen Hopkins, avec Michael Douglas, Val Kilmer, Bernard Hill, John Kani, Tom Wilkinson, Brian McCardie (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

PROF ET REBELLE
Film américain de Hart Bochner, avec Jon Lovitz, Tia Carrere, Mekhi Phifer, Guillermo Diaz, John Neville, Malinda Williams (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e.

TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
Film américain de Woody Allen, avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

MUSIQUE

Une sélection de concerts classique, jazz, rock, chanson et musique du monde à Paris et en Ile-de-France

CLASSIQUE

MARDI 18 FÉVRIER

Carmen
de Bizet. Elena Zaremba (Carmen), Neil Shicoff (don José), Peter Coleman-Wright (Escamillo), Angela Gheorghiu (Micaela), Chœur d'enfants de l'Opéra de Paris, Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœur et orchestre de l'Opera de Paris, Gary Bertini (direction), Alfredo Arias (mise en scène), Ana Yepes (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 19 h 30, les 18, 22 et 26 ; 15 heures, le 2 mars, jusqu'au 7 avril. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

MERCREDI 19 FÉVRIER

Centre de formation lyrique de l'Opéra de Paris
Mozart : *Cosi fan tutte, airs et extraits.*
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 13 heures, le 19. Tél. : 01-44-73-13-00. Entrée libre.

Pelléas et Mélisande
de Debussy. Russell Braun (Pelléas), Susanne Mentzer (Mélisande), José Van Dam (Golaud), Victor von Halem (Arkel), Felicity Palmer (Geneviève), Chœur et orchestre de l'Opera de Paris, James Conlon (direction), Robert Wilson (mise en scène).
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mº Opéra. 19 h 30, les 19, 21, 26 et 28 ; 15 heures, le 2 mars. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

Truls Mork (violoncelle), Jean-Yves Thibaudet (piano)
Miaskovski : *Sonate pour violoncelle et piano op. 12*. Prokofiev : *Sonate pour violoncelle et piano*. Schumann : *Adagio et allegro op. 70*. Brahms : *Sonate pour violoncelle et piano op. 99*.
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mº Louvre, Palais-Royal. 20 heures, le 19 ; 12 h 30, le 20. Tél. : 01-40-20-52-29. De 60 F à 130 F.

Quatuor St. Lawrence
Hersant : *Elégie, création*. Prin : *Quatuor à cordes « la Barque »*. Golijov : *Yiddishbuk, création, Kvekrat, création*. Michael Collins (clarinette).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 heures, le 19. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

L'Enfance du Christ
de Berlioz. Véronique Gens (Marie), Olivier Lallouette (Joseph), Paul Agnew (le récitant), Laurent Naouri (Hérode), Frédéric Caton (le père), Collegium vocale de Gand, Chœur de la chapelle royale, Orchestre des Champs-Elysées, Philippe Herreweghe (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 19. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

Orchestre de Paris
Mozart : *Concerto pour violon et orchestre KV 219*. Bruckner : *Symphonie nº 4 « Romantique »*. Pinchas Zukerman (violon), Semyon Bychkov (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 30, les 19, 20 et 21. Tél. : 01-45-61-65-89. Location FNAC, Virgin. De 60 F à 240 F.

JEUDI 20 FÉVRIER

Musiciens de l'Ensemble orchestral de Paris
Florentz : *L'Ange du Tamaris*. Martinu : *Duo pour violon et violoncelle*. Brahms : *Quintette pour piano et cordes op. 34*.
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. 12 h 30, le 20. Tél. : 01-08-00-42-67-57. 80 F.

Ensemble de l'orchestre de Radio-France
Zourabichvili : *Quatuor à cordes nº 3, création*. Guerando : *Intumescence, création*. Brizzi : *Kammerkonzert nº 3, création*. Bonnet : *La Terre habitable IV, La presqu'île, création*. Elisabeth Balmas, Béatrice Gaugue (violon), Christophe Gaugué (alto), Eric Levionnois (violoncelle), Tsung Yeh (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 heures, le 20. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Quatuor Alban Berg
Schubert : *Quatuors à cordes D 887 et D 810 « la Jeune Fille et la mort »*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

VENDREDI 21 FÉVRIER

Owen Wingrave
de Britten. Philippe Le Chevalier, Jacques François Loiseleur des Longchamps (Owen Wingrave), Christian Tréguier (Spencer Cole), Jean-Francis Monvoisin (Lechmere), Dominique Gless (Miss Wingrave). Orchestre symphonique français, Scott Sandmeier (direction), Pierre Barrat (mise en scène).
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. 19 h 30, les 21, 22, 24 et 25. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 490 F.

Orchestre de l'Opéra de Paris
Berg : *Lulu, suite*. Brahms : *Symphonie nº 1*. Natalie Dessay (soprano), Gary Bertini (direction).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 20 heures, le 21. Tél. : 01-44-73-13-00. De 45 F à 230 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Clementi : *Halleluja, création*. Mahler : *Lieder eines fahrenden Gesellen*. Berio : *Epiphanies*. Charlotte Hellekant (soprano), Gérard Scharz (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 heures, le 21. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Ensemble Futurs-Musiques
Berio : *Opus Number Zoo, Cries of London, Folk Songs, A-Ronne*. Sylvia Sama (mezzo-soprano), Ensemble vocal Soli-Tutti, Denis Gautheyrie (direction).
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mº Rambuteau. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-44-78-13-15. 90 F.

Maxim Vengerov (violon), Igor Uryash (piano)
Mozart : *Sonate pour violon et piano K 454*. Schedrin : *Echo Sonata*. Elgar : *Sonate pour violon et piano op. 135*. Tchaïkovski : *Mélodie, Sérénade mélancolique, Valse-scherzo, Valse, Méditation*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 330 F.

Le Voyage imaginaire
d'après Lully. Les Pages de la chapelle, Ensemble le Mercure galant, Olivier Schneebeli (direction), Olivier Bénézech (mise en scène).
Sartrouville (78). Théâtre, place Jacques-Brel, 21 heures, le 21. Tél. : 01-30-86-77-77. De 125 F à 150 F.

SAMEDI 22 FÉVRIER

Archibudelli
Boccherini : *Trio à cordes op. 14 nº 2*. Mozart : *Quintette à cordes KV 515*. Bruckner : *Quintette à cordes*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. 14 h 30, le 22. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 120 F.

György Sebök (piano)
Mozart : *Fantaise pour piano KV 475*. Schumann : *Sonate pour piano op. 11*. Chopin : *Ballade op. 23*. Liszt : *Mephisto-valse*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. 17 heures, le 22. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Cécile Daroux (flûte), Pierre-Laurent Aimard, Pascal Godart (piano) Marco Stroppa (régie son)
Stroppa : *Tangata Manu, Little i, création*. Dallapiccola : *Quaderno musicale di Annalibera*. Rivas Dugarte : *Estructura Mandala III, création*.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 18 heures, le 22. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Orchestre national de France
Berio-Mahler : *Lieder*. Berio : *Récit, chemin VII, création*. Berio-Schubert : *Rendering*. Dietrich Henschel (baryton), Claude Delangle (saxophone), Andrea Pestalozza (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

DIMANCHE 23 FÉVRIER

Quatuor Hagen
Beethoven : *Quatuors à cordes op 18 nº 4, op. 135 et op. 131.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 23. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Wolfgang Schmidt (violoncelle), Jan Simon (piano)
Debussy : *Sonate pour violoncelle et piano*. Schnittke : *Sonate pour violoncelle et piano*. Rachmaninov : *Sonate pour violoncelle et piano op. 19*.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 11 heures, le 23. Tél. : 01-42-30-15-16. 50 F.

Elena Bashkirova (piano), Philippe Aïche (violon), Emmanuel Gaugué (violoncelle), Pascal Moraguès (clarinette), André Cazalet (cor)
Brahms : *Trio pour piano, violon et cor op. 40, Trio pour clarinette, violoncelle et piano op. 114*.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 11 h 30, le 23. Tél. : 01-40-28-28-40. 80 F.

Les Pléiades
Baboni Schilingi : *L'instant relatif, création*. Landuzzi : *Capriccio, création*. Hervé : *Esprit métallique, création*. Aperghis : *Kryptogramma*.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 18 heures, le 23. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

JAZZ

Dave Liebman, Jean-Paul Celea, Wolfgang Reisinger
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Baptiste Trotignon Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, le 17. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Mark Whitfield Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 19. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Claude Barthélemy Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, le 19. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Christian Escoudé, Emmanuel Bex, Bruno Ziarelli
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 h 30, les 19, 20, 21 et 22. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

René Urtreger, Yves Torchinsky, Eric Dervieu
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 h 30, les 19 et 20. Tél. : 01-42-36-01-36. De 50 F à 80 F.

Jacques Vidal Quintet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Les 9e Nuits jazz & boogie piano
Avec Little Willie Littlefield, Jean-Pierre Bertrand, Louis Mazetier, Carl Sonny Leyland, Joja Wendt, Axel Zwingenberger, Bob Seeley, Jim Badzik, Jean-Paul Amouroux...
Hôtel Lutétia, 45, boulevard Raspail, Paris 8e. Mº Sèvres-Babylone. 21 h 30, les 20, 21 et 22. Tél. : 01-49-87-50-50. Location Fnac. 280 F.

Gilles Clément Trio
Le Ciel de Paris, tour Montparnasse, Paris 14e. Mº Montparnasse-Bienvenüe. 22 heures, le 20. Tél. : 01-40-64-77-64. 70 F.

Dimitri Naïditch Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, le 20. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

N'Guyen Le Contes du Vietnam
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Julien Lourau Groove Gang
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 21 et 22. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

François Corneloup Trio
Argenteuil (95). Cave Dimière, 107, rue Paul-Vaillant-Couturier, 21 heures, le 22. Tél. : 01-34-23-44-70. 80 F.

Marcel Azzola, Patrice Caratini, Georges Arvanitas
Fontenay-sous-Bois (93). Salle Jacques-Brel, 164, avenue Gallieni. Mº RER - Fontenay-sous-Bois puis bus 124, arrêt Hôtel-de-Ville. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-48-75-44-88. 90 F.

Sylvain Kassap, François Corneloup
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 19, 20 et 21. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

ROCK

Patrick Verbeke
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mº Gaîté et Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 18. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

The Black Crowes
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 19 h 30, le 19. Tél. : 01-44-92-45-45. 148 F.

Vincent Absil et Pierre Chérèze
L'Annexe, Rue Cochin, Paris 5e. Mº Maubert-Mutualité. 22 heures, le 20. Tél. : 01-44-07-27-67. Entrée libre.

Amanda Marshall
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 19 h 30, le 21. Tél. : 01-44-92-77-66. 99 F.

Trust
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 heures, le 21. Tél. : 01-42-08-60-00. 143 F.

Rita Mitsouko
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 heures, les 21 et 22 ; 16 h 30, le 23. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F à 160 F.

Fabulous Trobadors
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 22 h 30, les 21 et 22 ; 15 heures, le 23. Tél. : 01-44-84-44-84. 75 F.

Korn, Incubus, the Urge
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 18 h 30, le 22. Tél. : 01-42-08-60-00. Location FNAC, Virgin. 146 F.

Maxwell
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. 20 heures, le 22. Tél. : 01-42-23-15-15. 143 F.

Baz Baz
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-69-43-03-03.

Les Wampas
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-69-43-03-03.

CHANSON

Zig'Zinzin
Point-Virgule, 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. 20 heures, les 17, 18, 24 et 25. Tél. : 01-42-78-67-03. 80 F.

Les Ménilmarious
Point-Virgule, 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. 21 h 15, les 17 et 18. Tél. : 01-42-78-67-03. 80 F.

Anne Baquet
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. 19 heures, les 18, 19, 20 et 22. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F.

Mélaine Favennec
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mº Opéra. 19 heures, les 18, 19, 20, 21 et 22. Tél. : 01-42-61-44-16. 100 F.

Les Epis noirs
Chapiteau de la Compagnie foraine, 161, rue de Crimée, Paris 19e. Mº Laumière, Crimée. 20 heures, les 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26 et 27 ; 17 heures, le 23. Tél. : 01-44-54-02-88.

Najib
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. 20 h 30, les 18 et 25. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Casse-pipe, Minelli
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. 20 h 30, les 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27 et 28 février et le 1er mars. Tél. : 01-42-36-37-27. Location Fnac, Virgin. 80 F.

Le Quatuor
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mº Palais-Royal et Bourse. 20 h 30, le 18, jusqu'au 30 mars. Tél. : 01-42-97-59-81. De 70 F à 230 F.

Joël Barret
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mº Pigalle. 20 h 30, les 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27 et 28 février et les 1er et 4 mars, jusqu'au 22 mars. Tél. : 01-46-06-10-17. 110 F.

Hélène Martin
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Châtelet. 21 heures, les 18, 19, 20, 21 et 22 ; 16 heures, le 23. Tél. : 01-44-54-53-00. De 90 F à 120 F.

Souingue !
Théâtre Marigny, Carré Marigny, Paris 8e. Mº Champs-Elysées - Clemenceau. 21 heures, les 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27 et 28 février et les 1er et 4 mars ; 17 heures, le 23 février et le 2 mars, jusqu'au 30 mars. Tél. : 01-42-25-20-74. Location FNAC, Virgin. De 120 F à 150 F.

Imbert et Moreau
Théâtre Trévise, 14, rue Trévise, Paris 9e. Mº Rue-Montmartre. 14 h 30, le 19. Tél. : 01-45-23-35-45. 45 F.

Michel Jonasz
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mº Trinité. 20 h 30, les 20, 21, 22, 25, 26, 27 et 28 février et les 1er, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 mars, jusqu'au 22 mars. Tél. : 01-49-95-99-99. De 120 F à 250 F.

Jean-Claude Goldschmit
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. 20 h 30, les 21 et 28. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Kalifa
Le Loup du faubourg, 21, rue de la Roquette, Paris 11e. Mº Bastille. 18 heures, le 22. Tél. : 01-40-21-90-95. Entrée libre.

Yves Postic
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Les DéSAXés
Fresnes (94). Grange Dimière. 21 heures, le 22. Tél. : 01-49-84-56-91. 80 F.

Les Têtes raides
Jouy-le Moutier (95). Centre-culturel, 96, avenue des Bruzacques. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-34-43-38-00. 100 F.

MUSIQUE DU MONDE

Vujicsics
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 heures, le 18. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F. Institut hongrois, 92, rue Bonaparte, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice. 20 heures, le 19. Tél. : 01-43-26-06-44. 30 F.

Sabor a Son
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mº Vavin. 21 h 30, les 18 et 25 février et le 4 mars, jusqu'au 25 mars. Tél. : 01-43-20-14-20. 90 F.

Regina Celia
Suds, 55, rue de Charonne, Paris 11e. Mº Ledru-Rollin. 21 h 30, le 19. Tél. : 01-43-14-06-36. Entrée libre.

Régis Cizavo
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-42-00-14-14. 100 F.

Son Dames
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-42-00-14-14. 100 F.

Maracatu
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-42-00-14-14. 100 F.

Shivkumar Sharma
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. 17 heures, le 23. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Merianda Cubana
Suds, 55, rue de Charonne, Paris 11e. Mº Ledru-Rollin. 19 h 30, le 23. Tél. : 01-43-14-06-36. Entrée libre.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Ballet de l'Opéra de Paris
James Kudelka : *Musings*. Jean Grand-Maître : *Eja Mater*. Richard Tanner : *Ancient Airs and Dances*.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mº Opéra. 19 h 30, les 17, 18, 20, 24, 25 et 27 ; 14 h 30 et 20 heures, le 22 février et le 1er mars ; 15 heures, le 23. Tél. : 01-44-73-13-00. De 30 F à 270 F.

La Belle au Bois dormant
Etoiles, premiers danseurs, corps de ballet et orchestre de l'Opéra de Paris. Vello Pähn : *Direction*. Rudolf Noureev : *Chorégraphie*.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 19 h 30, les 17, 19, 20, 24, 25, 27 et 28 février et les 1er et 4 mars ; 15 heures, le 23, jusqu'au 22 mars. Tél. : 01-44-73-13-00. De 50 F à 380 F.

Angelin Preljocaj
Liqueurs de chair.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mº Rambuteau. 20 h 30, les 17 et 19. Tél. : 01-44-78-13-15. 90 F.

Compagnie Rosas
Anne Teresa de Keersmaeker : *Woud*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. 20 h 30, les 18, 19, 20, 21 et 22. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Shiro Daimon
A-M.
CIAC Marcel-Marceau, 17, rue René-Boulanger, Paris 10e. Mº République. 21 heures, les 18, 19, 20, 21 et 22. Tél. : 01-42-02-32-82. 100 F.

Catherine Diverrès
Stances.
Villejuif (94). Théâtre Romain-Rolland, 18, rue Emile-Varlin. Mº Paul-Vaillant-Couturier. 20 h 30, les 20, 21 et 22. Tél. : 01-49-58-17-17. 120 F.

Compagnie h-Art-Chaos
Sakiko Oshima : *Roméo and Juliette*.
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. 20 h 30, les 21 et 22. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F.

Olivia Grandville
Zig-zag.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mº Rambuteau. 16 heures et 20 h 30, le 23. Tél. : 01-44-78-13-15. 90 F.

TÉLÉVISION Destinée à devenir l'une des pièces maîtresses du futur pôle audiovisuel extérieur de la France, la chaîne de télévision francophone TV5 veut accentuer sa présence sur le continent nord-américain et en Amérique du Sud. ● TV5 AMERICA devrait être lancée en 1997 sur la base d'une grille de programmes commune à l'Amérique latine et aux Etats-Unis. L'offre actuelle – une heure et demie de programmes quotidiens sur le câble – est jugée insuffisante. La chaîne est en négociation avec plusieurs opérateurs de programmes numériques américains. ● EN AFRIQUE, un bouquet numérique de huit chaînes francophones devrait être lancé en mars. MCM Africa, Canal France International (CFI), TV5 et Canal Horizons, déjà diffusées en mode analogique, seront rejointes par Planète, Euronews, La Cinquième/Arte et AB Cartoon.

La chaîne francophone TV 5 veut s'ancrer sur le continent américain

Jugeant sa présence actuelle aux Etats-Unis insuffisante dans le cadre du développement de l'audiovisuel extérieur, la chaîne française s'apprête à lancer TV 5 America. Une grille de programmes commune à l'Amérique du Sud et aux Etats-Unis sera mise en place à partir de mars

TV 5, la chaîne de télévision francophone à vocation internationale, met les bouchées doubles. Destinée à devenir l'une des pièces maîtresses du futur pôle audiovisuel extérieur de la France – à l'instar de Radio France Internationale (RFI) –, TV 5, créée en 1983 et parrainée par la Sofirad, l'INA, France 2 et France 3, mais aussi par la RTBF (Belgique), la SSR (Suisse romande) et le consortium de télévision Québec-Canada, est diffusée, *via* satellite, sur les cinq continents.

La télévision francophone est dorénavant la troisième chaîne satellitaire en Europe, derrière Eurosports et MTV Europe, mais devant CNN international. Elle est implantée depuis 1989 au Canada, depuis 1992 en Afrique, en Amérique latine et, depuis l'an dernier, en Asie, grâce à trois heures quotidiennes relayées par le satellite ASIA SAT 2.

L'année 1997 devrait consacrer son implantation aux Etats-Unis. TV 5 y est déjà présente : un accord conclu avec International Channel, une filiale du premier câblo-opérateur américain, TCI, lui permet de toucher 7,2 millions d'abonnés au câble et de leur offrir quotidiennement une heure et demie de programmes francophones (trois heures le samedi). Mais cette offre est insuffisante.

En octobre 1996, lors d'une réunion à Montebello (Québec), les différents ministres de la culture des pays qui participent à TV 5 ont entériné la volonté de la chaîne de s'ancrer plus solidement sur le territoire américain. En mars, Eric Halgand, actuel adjoint au directeur des programmes de TV 5 Europe, sera chargé de la mise en place d'une grille de programmes commune à l'Amérique latine et aux Etats-Unis. Elle devrait être lancée au cours du deuxième semestre et être opérationnelle en décembre. En outre, Claude Montet, directeur du développement de TV 5 Amérique latine et Caraïbes, et qui est l'un des artisans du succès de la chaîne sur ce continent, où elle a séduit 4 millions d'abonnés au câble relié à Panamsat 3, devrait quitter Montréal pour Buenos Aires. Enfin, un directeur du développement devrait bientôt être nommé aux Etats-Unis.

ENJEU MAJEUR

Ces nominations sont le prélude au lancement de la future TV 5 America. Un lancement salué par le ministère des affaires étrangères, l'un des principaux bailleurs de fonds de la chaîne, pour lequel la création de TV 5 America correspond *« à une restructuration et à une coordination accrue de l'audiovisuel extérieur français »*. Mais aussi par Jean-Paul Cluzel, président de RFI : *« En tant que président du futur pôle audiovisuel extérieur français, je m'en félicite. TV 5 est bien diffusée dans le monde, mais il y avait un vide aux Etats-Unis, or il s'agit d'un enjeu majeur. Il est évident qu'elle doit s'y implanter, et sans attendre la fin supposée du mandat de tel ou tel président »*.

Patrick Imhaus, président de TV 5 depuis 1990, réélu par les actionnaires de la chaîne en 1994, ne l'entend pas différemment. Pour lui, l'alliance de TV 5 avec le câblo-opérateur TCI est insuffisante, alors que les techniques de la télévision numérique offrent l'occasion à la chaîne francophone de s'arrimer plus solidement aux Etats-Unis.

La nouvelle grille de programmes commune à l'Amérique latine et aux Etats-Unis, concoctée par Dominique Fournier (TV 5 Europe) et par Jacques Camerlin (TV 5 Québec-Canada), devrait être mise en musique par Eric Halgand. Faisant davantage appel aux films et à la fiction, cette grille devrait bénéficier de sous-titrages en trois langues (anglais, portugais et espagnol) et offrir des programmes forts en début de soirée, que ce soit à Los Angeles ou à New York, à Buenos Aires ou à Valparaiso grâce à de subtils dosages de programmation. *« La compression numérique, technique que TV 5 a été la première à utiliser, notamment en Amérique latine, permet énormément de choses*, explique Patrick Imhaus. *Nous sommes en négociation avec plusieurs opérateurs de programmes numériques pour lancer TV 5 America. »*

DÉCLINAISON DE LA MARQUE

Le favori est Alfastar, l'un des plus jeunes opérateurs de télévision directe nord-américains, qui, outre le fait qu'il est contrôlé par des capitaux canadiens, offre déjà plusieurs « niches » télévisuelles, en chinois, en espagnol ou en égyptien. En outre, Alfastar est moins coûteux que ses concurrents. DirecTV ou Primestar accueillent de nouvelles chaînes dans leur bouquet pour environ 1,5 million de dollars annuels, alors que le coût de la location proposée par Alfastar serait inférieure à 1 milliard de dollars.

Les Etats-Unis ne sont pas le seul dossier chaud de TV 5. La chaîne francophone est aussi en négociation avec un bouquet de programmes numériques japonais.

Mais l'aventure américaine devrait accentuer à la fois sa présence et son image dans le monde. *« La globalisation de la grille de TV 5 en Amérique latine et aux Etats-Unis doit favoriser la cohérence de la programmation et permettre de décliner véritablement la marque à l'international »*, explique Dominique Fournier, directeur des programmes et de l'antenne de TV 5 Europe. *« Notre présence renforcée sur différents réseaux (Europe, Afrique, Canada, Amérique latine et Etats-Unis) devrait aussi favoriser un travail et une coopération plus grands entre les chaînes partenaires. »*

La conquête des Etats-Unis par TV 5, outre son aspect emblématique pour la culture francophone, devrait constituer un atout supplémentaire pour Patrick Imhaus. Avec Guy Gougeon, patron de TV 5 Québec-Canada, il a été l'un des promoteurs de cette présence outre-Atlantique. Candidat à sa propre succession, en juin, Patrick Imhaus peut en effet s'enorgueillir d'avoir dynamisé TV 5 : de 1990 à 1996, la réception de la chaîne francophone est passée de 22 à 66,6 millions de foyers sur les cinq continents, avec une tendance en progrès constant en Europe du Nord, en Afrique et au Québec.

Yves-Marie Labé

Curieux procès et audit tardif

La chaîne francophone internationale a fait l'objet, à l'automne 1996, d'une information judiciaire contre X *« pour abus de biens sociaux, abus de confiance, faux et usage de faux et recel »*, à la suite d'une plainte déposée par Pierre Roche, dirigeant de Télé-Louisiane, qui joua un temps l'intermédiaire de TV 5 dans le sud des Etats-Unis (*Le Monde* du 23 octobre 1996). M. Roche accusait la chaîne d'avoir notamment trempé dans le financement de partis politiques français et de diverses malversations. Un jugement du 22 janvier rendu par la cour de Lafayette (Louisiane) vient de condamner Pierre Roche à payer 50 000 dollars à James Baer, alors directeur général de TV 5 Québec-Canada, pour *« diffamation et usage de faux »*. Deux autres procédures sont encore en cours. Dès qu'il a eu connaissance de l'information judiciaire lancée à l'encontre de TV 5, Patrick Imhaus avait demandé que l'audiovisuel extérieur, et donc TV 5, soit aussi examiné par la mission de Jean-Michel Bloch-Lainé, chargé d'un audit de la télévision publique. Mais il aura fallu plus de trois mois pour que cette demande soit enfin acceptée, la mission concernant TV 5 ayant débuté il y a juste dix jours.

Un bouquet de huit programmes français à l'assaut de l'Afrique

UN ENSEMBLE de huit chaînes françaises et francophones devrait être lancé sur l'Afrique en mars. A cette date, MCM Africa, Canal France International (CFI), TV5, et Canal Horizons, déjà diffusées, seules ou groupées en mode analogique sur une partie de l'Afrique, seront rejointes par Planète, Euronews, la Cinquième/Arte et AB Cartoon. Pour l'occasion, ces huit programmes adopteront un mode de retransmission numérique. Les chaînes seront diffusées *via* le répéteur (canal) occupé précédement par MCM Africa sur le satellite Intelsat 601.

La formation du bouquet *« est entrée dans sa phase opérationnelle »*, indique François Thiellet, directeur général de MCM International, filiale de la chaîne musicale française dirigée par Thierry Laval. Selon M. Thiellet, le bouquet, qui n'a pas encore été baptisé, *« ne devrait pas être commercialisé en réception directe »*. Dans un premier temps, dit-il, la distribution *« ne passera que par les réseaux MMDS »*. Le MMDS, dénommé aussi « câble sans câble », permet de faire l'économie de la lourde infrastructure des réseaux câblés. Sur place, les opérateurs locaux des réseaux MMDS *« composeront eux-mêmes leurs offres de programmes »*, à la manière des câblo-opérateurs traditionnels. Calqué sur le modèle de Canal Plus flanquée de son bouquet Canal-Satellite, Canal Horizons se veut la chaîne « premium », tandis que les sept autres composent le basique. Outre Canal Horizons, vendue au même tarif que Canal Plus en France, les sept autres chaînes devraient être commercialisées autour de 50 francs par mois.

ABSENCE DES GÉNÉRALISTES

A l'origine, *« ce bouquet a été constitué en liaison avec le ministère de la coopération »*, précise François Thiellet. Il y a deux ans, le Conseil audiovisuel extérieur de la France (CAEF) avait déjà dessiné les contours du futur bouquet (*Le Monde* du 30 novembre 1995). Selon le directeur de MCM International, *« trois objectifs »* guident les promoteurs du bouquet : *« augmenter l'offre audiovisuelle française en Afrique, ne pas contribuer à la déstabilisation des chaînes nationales africaines et ne pas concurrencer Canal Horizons »*.

La France devrait mettre la main à la poche et financer le coût de transport des chaînes. Elle devrait verser 12 millions de francs annuels pendant trois ans pour la location d'un répéteur satellite sur Intelsat 601. Les chaînes généralistes françaises TF 1, France 2, France 3, ou M 6 ne seront pas dans le bouquet, afin, dit-on, de ne pas mettre en péril les chaînes nationales locales. De même, pour des problèmes de droits de diffusion, Paris Première, Canal J et d'autres chaînes thématiques françaises ne pourront se joindre à l'ensemble de programmes. Toutefois, Muzzik, chaîne classique et jazz, pourrait rallier le bouquet *« dans une deuxième étape »*, ajoute François Thiellet.

A la fin de 1997, le bouquet pourrait changer de satellite pour être diffusé *via* Intelsat 801. Beaucoup plus puissant, ce dernier permettra une commercialisation en réception directe avec des paraboles de moins de 1,50 mètre de diamètre. Selon François Thiellet, *« la réussite commerciale du bouquet pourrait induire la rentabilité de Canal Horizons »*. A terme, la chaîne cryptée pourrait faire une économie annuelle de 10 millions de francs, coût de la location de son répéteur sur Intelsat 601.

Guy Dutheil

Le chiffre d'affaires 1996 de Publicis progresse de 7 %

LE DEUXIÈME GROUPE publicitaire français, Publicis, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 21,9 milliards de francs en 1996, contre 20,5 milliards en 1995, soit une hausse de 7 % (+ 6 % à périmètre et taux constant). Cette hausse est très largement supérieure au niveau du marché publicitaire souligne Publicis ; elle est due principalement aux activités internationales du groupe, en Europe et aux Etats-Unis notamment, qui représentent 60 % du chiffre d'affaires. Mais aussi à l'acquisition de nouveaux budgets publicitaires (Hewlett Packard, Inmarsat, Tambrands, etc.) et au développement de budgets comme Coca Light. Les acquisitions récentes du groupe présidé par Maurice Lévy au Brésil, au Canada, à Singapour et aux Philippines, toutes réalisées en 1996-1997, ne sont pas intégrées au chiffre d'affaires 1996. Ces agences dont Publicis a pris le contrôle – ce qui traduit sa volonté de s'implanter mondialement et notamment en Asie, nouvel « eldorado » des publicitaires –, réalisent un chiffre d'affaires global de 1,7 milliard de francs. La progression du chiffre d'affaires devrait permettre *« de confirmer les prévisions d'augmentation de résultats de 1996 »*.

Lancement d'un hebdomadaire sportif dans le Sud-Ouest

LA SEMAINE DES SPORTS doit mettre en vente son premier numéro le 19 février. Cet hebdomadaire sportif sortira tous les mercredis et sera diffusé sur le Pays basque, le Béarn et les Landes. « La Semaine des sports *veut donner un support écrit à la culture des sports dans le sud Aquitaine »*, annonce son rédacteur en chef, Gilles Lahourcade. L'hebdomadaire devrait atteindre l'équilibre avec une diffusion de 6 000 à 8 000 exemplaires. La rédaction basée à Saint-Jean-de-Luz comprend une douzaine de personnes. Le directeur de la publication, Jean-Philippe Etchevers, est l'actionnaire majoritaire aux côtés des salariés du journal et des Éditions de la semaine (25 %), l'éditeur de *La Semaine du Pays basque*, créé en 1993 par Roland Machenaud, qui a ensuite lancé *La Semaine des Landes*, puis *La Semaine des Pyrénées*. – (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **CÂBLE : 1,47 million de foyers étaient abonnés** au service de base du câble – au moins 15 chaînes – au 31 décembre 1996, contre 1,3 million un an plus tôt, a annoncé, vendredi 14 février, l'Association des villes câblées (Avica). Pour l'Association française des câblo-opérateurs (AFCO), 1996, l'*« année charnière pour l'avenir du câble »*, avec le passage au numérique, s'est achevée sur un bilan *« positif »*.

■ **SATELLITE : Polsat, télévision privée polonaise, a annoncé,** vendredi 14 février, le lancement d'une chaîne à péage diffusée par satellite et sur les réseaux câblés de Pologne. Polsat sera en concurrence frontale avec Canal Plus Pologne. Créée en 1994, la filiale polonaise de la chaîne cryptée compte 140 000 abonnés et vient d'absorber Filmnet Pologne, chaîne du groupe NetHold.

■ **PRESSE : le groupe Filipacchi Médias** a enregistré un chiffre d'affaires consolidé en 1996 de 1,54 milliard de francs en hausse de 2,1 % par rapport à 1995 (1,5 milliard). Propriété de Daniel Filipacchi et Frank Ténot, Filipacchi Médias est l'éditeur de *Paris-Match*, *Pariscope*, *Entrevue*, etc. Filipacchi Médias est actionnaire à 34 % d'Hachette Filipacchi Presse, aux côtés du groupe Lagardère.

■ **PHOTOGRAPHIE : les journées de l'image pro (JIP)**, un festival qui rassemble les professionnels et l'industrie de la photographie (fabricants de matériels, multimédia, éditeurs, photographes, agences de communication), quittent Arles, ville qui a accueilli onze éditions, pour Marseille. La douzième édition aura lieu les 5, 6 et 7 juillet au Palais du Pharo, un espace de 8 000 m² qui surplombe le Vieux-Port.

TV 8 Mont-Blanc sollicite l'aide des collectivités locales

GRENOBLE

de notre correspondant régional

La chaîne de télévision hertzienne TV 8 Mont-Blanc, lancée en 1989 par le journaliste André Campana, et dont les programmes sont captés dans les principales villes des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, ainsi qu'à Genève, connaît de très sérieuses difficultés financières. Ses propriétaires depuis janvier 1994, René Bianco, soixante-cinq ans, et son fils Robert, trente-deux ans – ce dernier est PDG de Télé 2 Savoies (T2S) –, sont confrontés à un déficit qui atteint 34,7 millions de francs pour les trois dernières années d'exploitation. Cette chaîne locale, qui emploie quarante-quatre salariés et vingt-cinq intermittents du spectacle, diffuse seize heures de programmes à vocation *« familiale »* par jour, dont un grand nombre d'émissions dites de *« proximité »*.

UN DÉFICIT DE 34,7 MILLIONS

La station fut relancée, il y a trois ans, grâce au soutien financier accordé par René Bianco, qui détient 49 % du capital de la société Télé 2 Savoies. L'ancien PDG de l'entreprise « Les Fils de Jules Bianco », une société spécialisée dans l'importation et la distribution de produits pétroliers, vendue en 1990 au groupe Elf-France pour la somme de 450 millions de francs, a réinvesti une partie de sa fortune dans les studios de TV 8 Mont-Blanc installés dans l'agglomération d'Annecy, et dans une nouvelle grille de programmes.

Malgré l'extension de son réseau de réémetteurs, au nombre de quarante-quatre, financé en partie par les collectivités locales savoyardes, l'audience stagne depuis plusieurs mois. La chaîne prétend avoir réalisé, en 1996, un chiffre d'affaires de treize millions de francs grâce à la publicité et à des prestations diverses, notamment des « reportages » payants pour le compte d'administrations, de collectivités territoriales et d'entreprises, alors que ses charges se sont élevées à vingt-cinq millions de francs.

Récemment, les dirigeants de TV 8 Mont-Blanc ont sollicité l'aide des conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie, mais aussi des principales villes de ces deux départements. Ils souhaitent que ces collectivités locales prennent en charge le coût annuel de diffusion des programmes par Télédiffusion de France (TDF), qui s'élève à six millions de francs. Les deux départements, ainsi que les villes de Chambéry, d'Aix-les-Bains et d'Annecy, ont accepté de soutenir, pendant trois ans, la chaîne de télévision. Mais les deux conseils généraux ne débloqueront leurs subventions qu'après avoir reçu l'avis du tribunal administratif de Grenoble sur la légalité de leur aide.

« UN VÉRITABLE ASSASSINAT »

« Les collectivités publiques peuvent intervenir soit pour aider des entreprises en difficulté – mais la famille Bianco prétend ne pas l'être –, soit pour le maintien des services publics dans l'espace rural. Mais TV 8 Mont-Blanc n'est pas reçue dans l'ensemble de la Haute-Savoie, rappelle le directeur général des services du département, Georges Pacquetet. *Il y a quelques années, nous avons subventionné des investissements pour l'implantation de cette chaîne. L'aide que l'on nous demande aujourd'hui concerne directement son fonctionnement. »*

Récemment, les propriétaires de TV 8 Mont-Blanc ont dénoncé l'attitude des deux principaux groupes de presse présents dans les départements savoyards, *Le Dauphiné* et *Le Messager*, filiale de la *Voix du Nord*. *« Pour nous tuer, pour nous empêcher de réussir dans les deux ans qui viennent, la presse écrite se déchaîne. C'est un véritable assassinat »*, écrivent René et Robert Bianco dans une lettre qu'ils ont adressée aux élus savoyards. Dans celle-ci, ils détaillent les aides accordées par l'Etat à l'audiovisuel public et à la presse écrite, ainsi qu'à l'Agence France Presse et ils demandent, au nom de *« l'équité »*, de pouvoir bénéficier de la subvention de six millions de francs qu'ils réclament aux collectivités savoyardes.

« Il n'y a pas de marché pour cette station de proximité. Mais les Bianco, qui ont beaucoup investi dans leur aventure télévisuelle, s'abstinent. Seule leur fortune personnelle leur permet de tenir. Forcément un jour ou l'autre ils devront jeter l'éponge », observe un journaliste du *Dauphiné*. René Bianco reconnaît avoir déjà dépensé 72 millions de francs, depuis son entrée dans le capital de la chaîne locale en 1992 – il ne détenait alors que 10 % de celui-ci. *« Que TV 8 Mont-Blanc perde beaucoup d'argent, c'est vrai. Que notre chaîne connaisse des difficultés financières, c'est faux. Bianco a du répondant et chez nous le dépôt de bilan n'existe pas »*, déclare le principal actionnaire de la chaîne, qui affirme également être son *« unique créancier »*.

Claude Francillon

Fichier *par Alain Rollat*

BRUNO GOLLNISCH : pris en flagrant délit de troubles dans le paysage audiovisuel. A perturbé le « Bouillon de culture » consacré par France 2 à « la culture en colère ». A tenté de focaliser le débat sur sa propre personne, puis a essayé de monopoliser la parole en empêchant les autres de s'exprimer. S'est fait plusieurs fois rappeler à l'ordre par Bernard Pivot. La préméditation ne fait aucun doute : ce récidiviste a utilisé tous les « trucs » que son parti enseigne à ses cadres pour déstabiliser l'adversaire dans un match télévisé. Mais il a sous-estimé l'impact des plans de coupe. La caméra témoin met en évidence que son sourire était trop forcé pour être honnête. Quand le témoin Bertrand Tavernier lui a recommandé d'« *aller au cinéma* » au lieu de « *dire des conneries* », le sieur Gollnisch n'a pu retenir un regard de haine qui a figé un rictus sur son masque. Prévenir ses hôtes potentiels que son hébergement est garant de désordres.

Bruno Mégret : flagrant délit de détournement d'images. Quand sa moitié s'est installée dans son fauteuil de maire en titre, le maire clandestin de Vitrolles a pris soin de s'asseoir derrière elle, au second plan, dans le champ de la caméra de France 3, sûr de fixer l'attention, et son hold-up a réussi. Tous les téléspectateurs ont vu lequel des deux tirera les ficelles. Cette image emblématique fera date, car il est rare qu'un marionnettiste se montre aussi possessif, en public, vis-à-vis de sa poupée. Informer tous les citoyens qu'un hébergé du Front national peut en cacher un autre.

Alexandre Lebed : soupçonné de publicité clandestine. Ce général russe en quête de Kremlin ne fait pas mystère de son plan promotionnel. Quand on a déjà ouvert à *Paris-Match* les portes de son appartement, il n'y a pas mieux qu'une visite à la tour Eiffel, suivie d'un entretien en direct sur France 2, avant un pèlerinage à Colombey-les-Deux-Eglises, pour résumer son ambition en deux ou trois clichés télégéniques. Mais pourquoi poser, devant la caméra, à côté de la plaque du grand hôtel parisien où l'on séjourne ? Cette image-là fait-elle partie d'un contrat ? Pour le reste, RAS. Sauf qu'on ne sait jamais ce que veut dire exactement un militaire lorsqu'il se déclare partisan de « *la dictature de la loi* ». A surveiller avant hébergement.

Eric Raoult : suspecté de falsification d'identité. A brouillé les cartes au cours de son passage à « Polémiques », dimanche, sur France 2. On attendait un ministre embarrassé, on a découvert un ministre le cœur sur la main, présentant ses excuses aux cinéastes en colère (« *Désolé de vous avoir choqués...* »), les priant de bien vouloir lui pardonner (« *Je ne suis pas un intellectuel...* »), retirant ses propos fâcheux de la semaine précédente, proposant à ses censeurs de « *bosser ensemble* » contre les trafics de main-d'œuvre et contre l'extrême droite. Les professionnels du cinéma n'en sont pas revenus. Mais ce Raoult hébergeable était-il le même que l'autre ? Question préalable.

Cocteau et ses doubles

Arte consacre une Thema au « prince des poètes ». Le film « Orphée » ouvre la soirée, suivi d'un portrait documentaire de Noël Simsolo et d'un moyen métrage, « La Villa Santo Sospir »

C'EST un de ces imbroglios cocasses qui feraient vaciller une République des lettres si elle existait. Par un soir de juin 1960, une poignée de poètes rassemblés à Forges-les-Eaux (Seine-Maritime), s'avisant de l'absence d'un « *prince des poètes* » après la mort de Jules Supervielle (qui avait succédé à Paul Fort), décidait d'octroyer le titre à Jean Cocteau. La confusion de la procédure, autant que la personne du « prince », suscitait une riposte immédiate, menée par André Breton, suivi notamment par Jouve, Mandiargues, Paulhan, Ponge, Soupault, Ungaretti. Une contre-élection plaçait Saint-John Perse en tête. Mais le Prix Nobel déclinait le titre. Un référendum allait trancher : Cocteau, qui était, à vingt ans, le « *prince frivole* » des duchesses, serait, à soixante-dix, celui des poètes.

Pas plus que Saint-John Perse (ou André Breton), Cocteau ne méritait un tel titre. Mais personne n'y tenait plus que lui. Pour les Français, qui n'avaient qu'une vague idée de la poésie, il incarnait « le poète ». Ils le reconnaissaient dans la manière, avec son élégance recherchée et ses paradoxes d'un mondain aimé des grands, qui ne cessait de répéter : « *Je déteste la frivolité : j'estime que c'est un crime contre l'esprit.* » Cocteau s'acquittait de sa représentation comme d'un devoir envers la société. Il y déployait une politesse légèrement affectée, comme s'il lui fallait s'excuser d'appartenir à l'aristocratie de ceux qui sont « *nés poètes* ».

Autant l'auteur des *Enfants terribles* s'exposait volontiers aux Rolleiflex des reporters, aux caméras et aux micros tendus vers lui – et c'est une chance car nous disposons aujourd'hui de nombreuses images –, autant il semblait s'effacer derrière ses personnages, notamment dans sa trilogie cinématographique. Avec *Orphée* (1950, qui ouvre cette soirée), comme avec *Le Sang d'un poète* (1930) et *Le Testament d'Orphée* (1960), il pousse son double devant lui comme pour s'assurer de ne pas lui porter ombrage. Il l'envoie sonder un monde obscur qu'il ne peut que frôler. Il observe ses gestes, au ralenti, ses paroles concentrées en brefs éclats. *Orphée* donne à voir l'autre Cocteau, enfantin et grave, empli de la mission de dire le poète dans la poésie.

MONOLOGUE À DEUX VOIX

Cocteau concevait le cinématographe comme « un *véhicule de la pensée* ». Son fonctionnement même était au centre du dispositif de miroirs à qui il demandait de « *réfléchir avant de renvoyer les images* ». Ses séquences avaient l'éclat de ses réparties, mises en scène avec le fini d'un artisan minutieux. *Orphée* « orchestrait » le thème du *Sang d'un poète* : « *La nécessité pour* [lui] *de traverser les morts successives et de renaître sous une forme plus proche de sa personne.* » Nul mieux que l'auteur de *La Belle et la Bête* n'a montré combien le cinéma présentait « *la mort au travail* ». Chez lui, il n'était en rien son enregistrement passif, mais un art poétique, qui exigeait que l'on prenne la mort à bras le corps pour viser l'immortalité.

Sous le titre *Jean Cocteau, mensonges et vérités*, un documentaire de Noël Simsolo passe en revue les talents de celui que l'on a si souvent traité de touche-à-tout, et qui, effectivement, au théâtre, au cinéma, « touchait », comme en escrime. On en retiendra le dialogue Cocteau-Aragon face à Pierre Dumayet en 1957. Evoquant leurs *Entretiens sur le Musée de Dresde*, ces deux splendides relayeurs se passent et repassent le témoin non d'une pensée unique, mais d'une pensée unie. Une forme inédite de monologue à deux voix, tant l'un semble n'avoir d'autre souci que de poursuivre le discours de l'autre. *Le plus généreux à ce jeu est évidemment Cocteau.*

Pour notre bonheur, la caméra ne connaît encore que le plan fixe, tout juste interrompu par l'insert d'un tableau de Monet. Dans la grisaille, à demi floue, les deux bavards offrent la synthèse d'un délicieux esprit français forgé dans l'insolence et la détestation du sérieux.

Jean-Louis Perrier

★ Thema « Jean Cocteau », Arte, mardi 18 février à 21 h 40.

PANCHO

LUNDI 17 FÉVRIER

TF 1

20.45

▶ UNE LEÇON PARTICULIÈRE
Téléfilm d'Yves Boisset, avec Roland Giraud, Julien Rivière (95 min). 197456
Une jeune professeur est mise à pied pour avoir giflé un adolescent. Un élève va tout tenter pour sa réintégration...

22.20

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine présenté par Charles Villeneuve. Guérisseurs et charlatans. Reportages : les miracles du docteur Fritz ; Lève-toi et marche ; Les médecins de l'irrationnel (85 min). 5675982

23.45 Les Dessous de Palm Beach. Série. Jeux nocturnes O.
0.35 et 1.35, 2.15, 2.55, 4.05 TF 1 nuit.
0.50 et 1.45, 2.25, 4.15, 5.15 Histoires naturelles.
3.05 Cités à la dérive. Série. [1/8] (rediff.). 5.05 Musique Concert.

France 2

20.50

LA BÊTE
Téléfilm de Jeff Beckner, avec William Peterson, Karen Sillas [1/2] (95 min). 291307
Un couple de plaisanciers est tué par une bête mystérieuse au large d'une petite station balnéaire... D'après le roman homonyme de Peter Benchley.

22.25

FRANCHEMENT
Magazine présenté par Arlette Chabot et Alain Duhamel. Invité : Nicolas Sarkozy (70 min). 6187475

23.35 Journal, Bourse, Météo.
23.55 Le Cercle de minuit. Quatre jours pour l'an 2000 : *Que pouvons-nous attendre de la science de l'an 2000 ? Progrès ou apocalypse ?* (65 min). 4856765
1.45 D'un soleil à l'autre. Magazine. 2.10 Ardoukoba. Documentaire. 3.00 7e continent. Documentaire. L'essai du pôle. 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo. 4.40 La Compète. Mystère au clair de lune. 5.05 Chip et Charly (30 min).

France 3

20.50

MON ONCLE BENJAMIN ■
Film d'Édouard Molinaro, avec Jacques Brel, Claude Jade (1969, 90 min). 117458
Adaptation sous forme de récit picaresque d'un roman de Claude Tillier. Divertissement de belle qualité formelle.

22.20 Journal, Météo.

22.55

1,2, 3, THÉÂTRE : LA VISITE DE LA VIEILLE DAME
Pièce de Friedrich Dürrenmatt, mise en scène de Régis Santon, avec Line Renaud, François Lalande, Yves Pignot (100 min). 684253
Devenue milliardaire, une vieille femme revient dans son village natal qui se trouve au bord de la faillite.

0.35 Lignes de mire. (rediff., 55 min). 8166321
1.35 Capitaine Furillo. Série. 2.20 Musique graffiti. Magazine. Jazz. *I wanna stand over here, For all we know, I love you* par Mc Coy Tyner, Bobby Hutchinson (20 min).

Arte

20.45

BAB EL-OUED CITY ■
Film de Merzak Allouache, avec Hassan Abdou, Nadia Kaci (1994, v.o., 90 min). 473524
Tourné dans des conditions difficiles, en Algérie, au printemps 1993, ce film est une chronique du petit peuple de Bab el-Oued au milieu des déchirements du pays.

22.15 Kinorama. Magazine.

22.25

LA BELLE ET LA BÊTE ■ ■ ■
Film de Jean Cocteau, avec Jean Marais, Josette Day (1946, N., 95 min). 6526630
Splendide poème fantastique.

0.00 Court-circuit. *Courts métrages (30 min).* 7296
Requiem pour un rêve, de Milojan Popovic (1994, v.o.)
L'arrivée du train, d'Andreï Selesniakov (1995, v.o.).
Un siècle d'histoire russe présenté à la manière des frères Lumière. Ours d'or du meilleur court métrage au festival de Berlin 1996.
0.30 Quoi de neuf, Pussycat ? ■ Film de Clive Donner, avec Peter Sellers (1965, v.o., rediff., 105 min). 8714168
2.15 *La Panthère rose* (rediff., 30 min).

M 6

20.45

HARLEY DAVIDSON ET L'HOMME AUX SANTIAGS
Film O de Simon Wincer, avec Mickey Rourke. (1991, 110 min). 831388
Film d'action.

22.35

KILLER CROCODILE
Film A de Larry Ludman, avec Anthony Crenna (1989, 100 min). 9431302
De la défense de l'écologie aux frissons de l'épouvante.

0.15 Culture pub (rediff.).
0.45 Jazz 6. Magazine présenté par Philippe Adler. Carnegie Hall, Jazz Band (70 min). 9107298
1.55 Best of Queen. Une sélection de clips. 3.40 Fréquenstar. David Ginola. *4.35 L'île aux plongeuses nues.* Documentaire. 4.55 Les Derniers Plongeurs d'éponges. Documentaire. 5.30 Mister Biz (rediff., 30 min).

Canal +

20.35

STREET FIGHTER : L'ULTIME COMBAT
Film de Steven E. De Souza, avec Jean-Claude Van Damme, Raul Julia (1994, 95 min). 307611

22.10 Flash d'information.

22.15

LES HABITANTS ■ ■
Film d'Alex Van Warmerdam, avec Leonard Lucieer (1992, v.o., 109 min). 119678
Avec des références aux peintures de Magritte.

0.05 Le Hussard sur le toit ■ ■ Film de Jean-Paul Rappeneau (1995, 125 min). 4213789 *Adaptation du roman de Giono.*
2.10 Caméra insolite. Documentaire. *Les routiers de l'extrême* (rediff., 54 min). 6886499

Radio

France-Culture

20.30 Le Grand Débat. Les Français sont-ils conservateurs ? Avec Alain Madelin, Michel Crozier, Jean-François Kahn, Jean Kaspar.
21.30 Fiction. Le suppliant du vent et de la mer. De Jacques-René Doyon.
22.40 Toit ouvrant.
0.05 Du jour au lendemain. Claude Vigée, auteur de *Aux portes du labyrinthe*. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.30 Concert. En direct de Hallgrims Kirkja à Reykjavik, par le Chœur Langholts, dir. Jón Stefansson. Œuvre de Rossini : Petite Messe solennelle.
22.30 Musique pluriel. Presences 97. *Œuvres de Berio.*
23.07 Entre les lignes. Marie-Claire Mussat, pour son livre *Les Musiciens de la mer.*
0.00 La Rose des vents. Concert donné le 31 janvier 1996 salle Olivier-Messiaen à Radio-France. Tunisie, Sonia M'Barek (chant). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Colette, critique musical. La Damnation de Faust de Berlioz, 3e partie ; Rédemption de Franck ; Le *Rossignol* et la *Rose* de Saint-Saëns ; Suite bergamasque de Debussy. Œuvres d'Indy, Schuman, Wagner, Strauss.
22.40 Les soirées de Radio-Classique...(suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Thalassa. L'échappée bleue (France 3 du 14.02.97).
21.00 Enjeux-Le Point. Cuba... Si... Cuba... Non... ; Otages des otages ; Les caméras-témoins ; Les reportages bidons.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Monde est à vous.
0.00 Coup de cœur francophone. Concert. Sylvie Tremblay ; Michelle Campagne (30 min). 27945741

Planète

20.35 Les Opérateurs de la liberté.
21.30 Paris, nid d'espions.
22.30 Jim Harrison entre chien et loup.
23.25 Les Passeurs.
0.15 Ya basta ! Chiapas été 96.

Animaux

20.30 et 2.30 Le Dernier Chameau sauvage.
21.00 Monde sauvage. Une classe laborieuse.
21.30 Le Vagabond. Pour la dernière fois.
22.00 Le Corbeau.
23.00 Faune ibérique. La mésange bleue.
23.30 Le Retour de l'aigle de la mer.

Paris Première

21.00 L'Argent des autres ■ ■ Film de Christian de Chalonge (1978, 105 min). 28362949
22.45 et 1.50 Le J.T.S.
23.15 L'Affaire Louis Trio. Concert (70 min). 89667543

France Supervision

20.30 La Bataille des Ardennes ■ Film de Ken Annakin (1965, 140 min). 81261814
22.50 Le Monde des spectacles. Grèce.
23.45 Jordi Savall. A la recherche de l'authenticité.

Ciné Cinéfil

20.30 Au diable la vertu. Film de Jean Laviron (1952, N., 90 min). 6802562
22.00 Long Day's Journey into Night ■ ■ Film de Sidney Lumet (1962, N., v.o., 175 min). 91160369
0.55 American Madness ■ ■ Film de Frank Capra (1932, N., v.o., 75 min). 61721470

Ciné Cinémas

20.30 Tranches de vie. Film de François Leterrier (1984, 90 min). 6604920
22.00 La Princesse d'Eboli ■ ■ Film de Terence Young (1954, v.o., 100 min). 5306036
23.40 Août ■ ■ Film d'Henri Herre (1991, 90 min). 2254475

Série Club

20.45 Un ours pas comme les autres. La musique adoucit les ours.
21.45 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. La croqueuse de diamants.
23.00 Au-delà du réel, l'aventure continue. Clair de lune.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. L'oiseau qui en savait trop.

Canal Jimmy

20.00 Mister Gun. Le retour d'Humphrey.
20.30 Souvenir. Top à Sacha Distel (21 septembre 1974).
21.40 New York Police Blues. Cas de conscience.
22.25 Chronique de la route.
22.30 Shopping. Film de Paul Anderson (1995, 105 min). 60925036
0.15 Quatre en un.
0.45 Toots and The Maytals. Concert (85 min). 20569673

Festival

20.30 Le Bal du gouverneur ■ Film de Marie-France Pisier (1989, 105 min). 43112562
22.15 La Fidèle infidèle. Téléfilm de Jean-Louis Benoit, avec Marie-France Pisier, François Berléand (90 min). 43455458
23.45 Juliette ? Court métrage de Philippe Pilard, avec Marie-France Pisier, Henri Delmas (1973, 20 min).

Téva

20.55 Trois Femmes, un été. Téléfilm de Sharron Miller, avec Barry Bostwick, Joanna Cassidy (95 min). 503331663
22.30 Murphy Brown. Rébellion.
23.00 Documentaire (30 min).

Voyage

20.00 Suivez le guide. Aventures écologiques ; Jersey ; Pérou.
22.05 Carnet de route. Louisiane.
22.35 L'Heure de partir. Le Nord.
23.35 Suivez le guide. Hawaï cachée ; Ongava ; New York ; Amérique coloniale (115 min).

Eurosport

19.00 Bobsleigh. Coupe du monde. Les temps forts de la 6e manche à Calgary (Canada).
20.00 Speedworld.
21.00 Fléchettes. Le Speed Challenge à Augsburg (Allemagne).
22.00 Sumo. Le Tournoi Basho à Tokyo (2e partie).
23.00 Eurogoals. Les plus beaux buts des Championnats européens.
0.00 Snooker. Ligue européenne 1997. Groupe A (5e match) : John Higgins - Steve Davis (90 min).

Muzzik

20.15 Hindemith : A Pilgrim's Progress par Tony Palmer.
21.00 Giovanna d'Arco. Opéra de Giuseppe Verdi. Mise en scène de Werner Herzog et Henning von Gierke, dir. musicale : Riccardo Chailly (145 min). 7686340
23.25 Diana Krall. Enregistré au festival international de jazz de Montréal 1996.
0.30 Midnight Classics 2. Sonate pour violon et piano de Beethoven ; *Le Printemps* (30 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15 Eurobus - Agri. 20.10 et 22.50, 1.20 International. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 90° Est. 21.40 et 0.10, 1.40 Analysis. 21.45 Cinema. 21.50 Media. 23.15 Visa. 23.20 Ecologia. 0.15 Eurobusiness. 0.20 Agrinova (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 *Le Journal de l'économie*. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 *L'Invité de l'économie*. 23.40 Sports (30 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

54 dessinateurs de BD croquent les lois Debré

Après les écrivains, les metteurs en scène, et tous les autres, voici le tour des illustrateurs. « Libération » du 17 février s'ouvre à leur pétition imagée, dont nous reproduisons ici quelques extraits



UDERZO



TARDI



BOUCQ

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le Front national sera inévitablement le grand bénéficiaire de la polémique autour du fameux article de la loi Debré. La controverse sur le certificat d'bébergement, la loi tout entière d'ailleurs anssi, se situe sur le terrain fétiche de l'extrême droite, l'immigration. L'ombre de Jean-Marie Le Pen plane donc au dessus du débat. Pour le gouvernement, il o'existe aucune sortie positive : s'il retire son projet ou s'il renonce à l'article 1, le Front national triompbe et pavoise et peut entonner son refrain favori sur la *« fausse droite »*, sa *« fausse énergie »*. Si le gouvernement maintient soo texte, il détériore son image auprès des artistes, d'une large fraction des intellectuels, des enseignants et d'une partie de la jeunesse ; il s'expose au reproche, d'ailleurs excessif, de *« lepénisation »* idéologique. Si le Conseil constitutinnnel censure l'article 1, cela aura fait beaucoup de bruit pour rien, ou plutôt beaucoup de bruit en faveur du Front national.

LIBÉRATION
Serge July

■ L'immigration o'est pas le problème central de la société française. Au lieu de le dire et de le répéter, en faisant semblant de penser le contraire, nn aura ainsi construit la tribune de Jean-Marie Le Pen. Tous les deux ou trois ans, on sacrifie un oouveau petit morceau de l'Etat de droit pour un résultat politique quasi-invisible. Uoe loi en quinze ans aurait dû suffire pour adapter la législatioo et combattre l'industrie de la clandestinité, sans pourtant faire des étrangers la questinn française par excellence. C'était le piège, et toos les gouvernants d'hier et d'aujourd'hui sont tombés dedans alors qu'ils devraient dénoncer inlassablement ce mensooge nuisible à la démocratie. Le mouvement pétitionnaire gagnerait une nnuvelle efficacité en nuvrant la porte à une pétitinn citoyenne, accessible à tous, sans distinction professinnnelle. Un objectif simple, à la manière des grandes pétitions italiennes : un million de signatures avant le retour du projet Debré devant l'Assemblée nationale.

LE FIGARO
Paul Guilbert

■ L'indifférence politique revendiquée par les signataires du manifeste place en réalité le Froot national au cœur de leur mouvement. D'abord parce qu'elle lui attribue implicitement le mnnopole de l'exploitatinn politique d'une protestatinn culturelle et morale : nnn seulement le FN pourra se prévalnir de sa singularité dans le rejet de l'immigratinn clandestine, mais aussi dans la dénonciatioo d'une réelle misère éconnmique et sociale, absente des préoccupations du manifeste. Ensuite, parce qu'elle coodnit le pouvoir à se déterminer encore une fois par rappnrt au FN, snit en l'accusant de suivre celui-ci, soit en le coodamnant à paraître reculer devant lui. Enfin – ce o'est pas le mnins grave –, le mnuvemeot signataire maoifeste à l'égard du monde pnlitique une désespérance hors de proportinn.

EN VUE

■ En 1996, Wall Street a considérablement enrichi les hommes les plus riches du monde. **Phil Knight**, le fabricant de chaussures, a gagné 13,5 milliards de dollars supplémentaires, et **Warren Buffet**, banquier, 7 milliards de dollars. Quant au patrimoine de **Bill Gates**, propriétaire de Microsoft, il a augmenté de 24 %. Sa fortune, environ 29 milliards de dollars, équivaut au budget de nombreux Etats.

■ **Naïna Eltsine** s'est attirée le courroux de son mari en lui demandant de démissionner. *« Occupez-vous de vos affaires ! »*, lui a conseillé **Boris Eltsine**. Quant à **Tatiana Diatchenko**, la fille du président, hésitant entre le souhait de sa mère et les pressions des amis politiques pour que le président reste au pouvoir, son choix est *« cornélien »*.

■ En 1997, les meurtres commis pendant le carnaval n'ont pas été plus nombreux que d'habitude, a constaté **Nilton Cerqueira**, ministre de la sécurité publique de l'Etat de Rio de Janeiro. La police n'a dénombré, cette année, qu'une quarantaine d'homicides, malgré le nombre record des visiteurs venus célébrer le roi Momo.

■ **Pamela Harriman**, l'ambassadeur des Etats-Unis en France, décédée le 5 février, à Paris, a légué un tableau de **Van Gogh** à la National Gallery of Art de Washington. L'œuvre lui avait été offerte par son époux, Averell Harriman, qui l'avait acquise en 1930. Les *Roses Blanches* font partie d'un ensemble de quatre tableaux, dont l'un, les *Iris* avaient atteint, lors d'un vente aux enchères, en 1987, chez Sotheby's, 53,9 millions de dollars.

MARDI 18 FÉVRIER

TF 1

16.50 Football. En direct. Demi-finale de la Coupe de la Ligue : Girondins de Bordeaux - Montpellier SC ; 17.00 Coup d'envoi ; 17.45 Mi-temps (125 min). 72305383
18.55 *Le Bêtisier du sport.*
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour, Tiercé.

20.45

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE ■ ■ ■
Film de Steven Spielberg, avec Harrison Ford, Sean Connery (1989, 130 min). 387215
Un spectacle où se mêlent l'aventure et le fantastique, l'action et les rapports psychologiques.

22.55

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 347147
0.35 et 1.15, 2.15, 3.20, 4.20 TF1 nuit.
0.50 Reportages. Documentaire. R.G. : les flics de l'ombre (rediff., 25 min). 9140203 *Les caméras de* Reportages *ont pu, pour la première fois, filmer les investigations d'un service dans la région Midi-Pyrénées.*

1.25 et 2.25, 4.30, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. (rediff.). 3.30 Cités à la dérive. Série. [2/8] 5.00 Musique. Concert (5 min).

France 2

16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série. Travaux pratiques.
17.50 Kirk. Série.
18.20 Madison. Série. Faire bande à part.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.20 Studio Gabriel. Invitée : Miss France 1997.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.

20.50

DENIS LA MALICE
Film de Nick Castle, avec Walter Matthau (1992, 105 min). 190031
D'après le personnage de BD.
22.35 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

22.45

UN HOMME QUI ME PLAÎT ■
Film de Claude Lelouch, avec Jean-Paul Belmondo (1969, 105 min). 6166673
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. Quatre jours pour l'an 2000 : Le destin des images : allons-nous devenir prisonniers ? (80 min). 3153109

2.10 *Histoires courtes.* La refuite. 2.50 Little Karim. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 4.55 Urti : Mama, la rivière aux 100 sauts. Documentaire. 5.10 Chip et Charly. (20 min).

France 3

17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Fleuve Combelle*, de Pierre Assouline.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

FA SI LA CHANTER... SPÉCIALE
Jeu présenté par Pascal Brunner. Invités : Jacques Sanchez, Les Chevaliers du fiel, Olivier Lejeune, Laurence Boccolini (115 min). 561505
22.45 Journal, Météo.

23.20

VU DE PRÈS
Documentaire de Christophe de Ponfilly. Nos enfants de la patrie (55 min). 6421857
La vie de six jeunes appelés dans une caserne.
0.15 Cinéma étoiles. Invités : Lidya Ewande (*Macadam Tribu*), Camille Taboulay (*Demy tout entier*), Julie Gayet (*Select Hôtel*) (30 min). 48819
1.15 Capitaine Furillo. Série.

2.00 Musique graffiti. Magazine. *Duo en sol majeur*, K423 pour violon et alto, de Mozart, par Miriam Fried, violon et Paul Biss, alto (25 min).

La Cinquième

17.55 Jeunes marins reporters. 18.25 Le Monde des animaux. La société des insectes : l'armée des fourmis. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 La Panthère rose.
19.30 7 1/2. Les cigarettes de la discorde ; Profession danseuse, signe particulier 120 Kg.
20.00 Archimède. (30 min). 5050
20.30 8 1/2 journal.

20.45

▶ LA VIE EN FACE : APPRENDRE À SE VENDRE
Documentaire de Harun Farocki (1996, 55 min). 7284302
Comment se préparer aux entretiens d'embauche. Le regard implacable du documentariste Harun Farocki.

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : JEAN COCTEAU
Proposée par Noël Simsolo.
● Lire page 28.
21.45 Orphée ■ ■ Film de Jean Cocteau, avec Jean Marais, Maria Casarès (1949, N., 95 min). 3995673
23.20 Jean Cocteau, mensonges et vérités. Documentaire de Noël Simsolo (1996, 60 min). 8842383
0.20 La Villa Santo Sospir. Documentaire de Jean Cocteau (1951, 40 min). 4724513
1.00 Bibliographie. Cocteau.
1.05 L'Incruste. Téléfilm d'Emilie Deleuze, avec Claire Keim (rediff., 60 min). 8978109
2.05 Tracks (rediff., 25 min). 8700155
2.30 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

17.15 et 2.15 Faites comme chez vous. Magazine. Invitée : Valérie Barlois.
18.05 Central Park West. Série. Surprise.
19.00 Loïs et Clark. Série. Témoin.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior. Magazine.

20.50

L'APPEL DE LA FORÊT
Film de Ken Annakin, avec Charlton Heston (1972, 120 min). 143944
Adaptation d'un roman de Jack London, bien décevante en dépit de la présence de Charlton Heston.

22.50

UNE FEMME EN ENFER
Téléfilm Δ de Michael Scott, avec Adam Storke, Maria Pitillo (100 min). 1941857
Le conte de fée d'une jeune réceptionniste qui vient d'épouser son séduisant patron tourne rapidement au cauchemar. Son mari se révèle être un homme violent, qui s'adonne à la drogue...
0.30 Capital. Magazine (rediff.).

3.00 Hot forme. Magazine (rediff.). 3.30 Jazz 6. Magazine. 4.40 La Falaise du diable. Documentaire. 5.15 Fan de. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

15.45 Le Hussard sur le toit ■ ■ Film de Jean-Paul Rappeneau (1995, 125 min). 6482437
17.50 Carland Cross. Opération Méduse.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Milos Forman, Courtney Love.

20.15

FOOTBALL
En direct. Coupe de la Ligue. Demi-finale : Strasbourg - Monaco. 20.30 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 8670588
22.30 Flash d'information.

22.35

TITANIC : LE NAUFRAGE DU SIÈCLE
Documentaire de Christopher Rowley (rediff., 50 min). 5809673
Le Titanic *sombra, après avoir heurté un iceberg, lors de son voyage inaugural, avec 2285 personnes à son bord.*
23.25 Lune rouge ■ Film de John Bailey (1995, v.o., 94 min). 1886437
1.00 Mario et le Magicien ■ Film de Klaus Maria Brandauer (1995, v.o., 122 min). 53775172

Radio

France-Culture

20.30 Archipel science. Avec Yvon Le Maho, directeur de recherches au CNRS, président du Conseil scientifique de l'Institut polaire.
22.40 Nuits magnétiques. Liège, une cité ardente.

0.05 Du jour au lendemain. Alain Sued, Claude Royet-Journoud et Dominique Fourcade. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

19.30 Concert. En direct du Rudolfinum à Prague. Chœur de la philharmonie de Prague et Orchestre symphonique de la radio de Prague, dir. Christopher Seaman. Œuvres de Beethoven : Symphonie n° 8 en fa majeur op. 93. Walton : Alexander's Feasts, Michael George (baryton).
22.25 Dépêche-notes.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Atout chœur. Œuvres de Scarlatti, Vivaldi, Lotti, Caldara.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Rodrigo, Morançon, Noro, Urban, Constant, Charlton. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 15 octobre 1996 à la Salle Gaveau. Le pianiste Till Fellner. Au programme : Sonate pour piano n° 14 D. 784. Six Moments Musicaux D. 780, de Schubert ; Années de pèlerinage : 2e année (Italie), de Liszt.

22.40 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Cafards : l'invasion ; Le temps des bricoleurs ; Post-scriptum : parole de juge.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. La culture en colère.
23.50 Viva. Fête des Vignerons : vivement 99 !

Planète

20.35 Ya basta ! Chiapas été 96.
21.35 Hamsa, la rage au ventre.
22.30 Tony Joe White, l'homme du Sud.
23.30 Lumière.
0.25 Sketba.

Animaux

20.30 et 2.30 Monde phénoménal. Safari africain.
21.00 Monde sauvage. Quand la bise fut venue.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Emas.
23.00 Faune ibérique. Le sanglier d'Europe.
23.30 Le Berger allemand.
0.00 Monde sauvage. Le roi des félins.
0.30 Le Vagabond. La chasse.
1.00 Le Phoque gris (60 min).

Paris Première

20.00 et 23.50 20 h Paris Première.
21.00 Nova.
21.55 et 1.35 Le J.T.S.
22.25 Lola ■ ■ ■ Film de Jacques Demy (1960, N., 85 min). 88760050
0.45 Stars en stock. James Stewart. Audrey Hepburn.

France Supervision

20.30 Made in USA ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1966, 90 min). 25248012
22.00 Grand Large.
22.50 Le Cochon de Gaston.
23.20 Le Llamero et l'Enfant au lama blanc.
23.45 Les Movidas espagnoles. Flamenco on the Rock.

Ciné Cinéfil

20.30 Persona ■ ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1965, N., v.o., 85 min). 21425437
21.55 La Tosca ■ Film de Carl Koch (1940, N., 100 min). 35824031
23.35 Sérénade aux nuages ■ Film d'André Cayatte (1945, N., 90 min). 3685321
1.05 Le Retour du Mouron rouge ■ Film d'Hans Schwarz (1937, N., v.o., 80 min). 91025703

Ciné Cinémas

20.30 Fellini-Roma ■ ■ ■ Film de Federico Fellini (1971, 115 min). 7161234
22.25 Rambo 2 : la mission. Film de George Pan Cosmatos (1984, v.o., 95 min). 48537780
0.00 Etroite surveillance ■ Film de John Badham (1987, 115 min). 54792819

Série Club

20.15 Skippy le kangourou. Le bateau fou.
20.40 Le Club.
20.45 Les Champions. La bombe.
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Les anges qui tuent.
23.00 Un ours pas comme les autres. La musique adoucit les ours.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le vengeur volant.
0.40 Le Retour du Saint. Le charme italien (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui faisait le lien.
21.25 Le Fugitif. Le revers de la médaille.
22.10 Chronique de la route.
22.20 Cambouis. En direct du salon Rétromobile à Paris.
23.15 Star Trek : The Next Generation. Le long adieu (v.o.).
0.05 V.R.5. Petite sœur.

Festival

20.30 Maîtres et Valets. Feuilleton [6].
22.20 Sentiments. Pardonnez-moi je t'aime. Téléfilm de Vivian Naefe, avec Gudrun Landgrebe, Friedrich von Thun (95 min). 91704168
23.55 La Baby-Sitter. Maman connexion (20 min).

Téva

20.30 et 23.30 Talk Show.
20.55 Pour la vie d'un enfant. Téléfilm de John Herzfeld, avec Lukas Haas, Judith Light (95 min). 507636875
22.30 Murphy Brown. Les pieds dans le plat.
23.00 Documentaire.

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir.
20.00 Suivez le guide. L'aileron de requin ; L'Inde du sud ; Maroc ; Doukhobors ; Les égouts de Paris.
22.05 Carnet de route. Fidji.
22.35 L'Heure de partir. Le Nord.
23.35 Suivez le guide. Aventures écologiques ; Jersey ; Pérou (120 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (2e jour) (120 min). 399944
17.00 Athlétisme. En direct. Le meeting de Moscou (120 min). 793586
20.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (2e jour) (120 min). 381925
22.00 Boxe. Championnat d'Europe poids lourds : Zeljko Mavrovic (Cro.) - Julius Francis (GB).
23.00 Football. World Cup Legends (5e partie).
0.00 Equitation. Coupe du monde Volvo. Tour préliminaires de saut d'obstacles à Bordeaux.

Muzzik

20.00 et 0.40 L'Invité. Liz Mc Comb.
21.00 Symphonie n° 3 de Beethoven dirigée par F. Brüggen. Concert enregistré à Amsterdam (55 min). 98437
21.55 Nuits d'été d'Hector Berlioz.
22.45 Recollections : Willie Dixon et Art Blakey.
23.15 Gaude Mater polonia par Penderecki.
0.05 Le Carnaval des animaux de Saint-Saëns (60 min).

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, 1.40 Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. 21.50 Media. 22.50 et 1.20 International. 23.15 Eurobusiness. 23.20 Agrinova (80 min).

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

LES CODES DU CSA
○ Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9
20.30 Le Lagon bleu. Film de Randal Kleiser (1980, 105 min), avec Brooke Shields. *Aventures.*
22.15 Le Kid de Cincinnati. Film de Norman Jewison (1965, 100 min), avec Steve McQueen. *Drame.*
0.10 Nous autres à Champignol. Film de Jean Bastia (1956, 85 min), avec Milly Mathis. *Comédie.*

TMC
20.35 Supergirl. Film de Jeannot Szwarc (1984, 110 min), avec Faye Dunaway. *Fantastique.*

TSR
20.35 Les Trois Mousquetaires. Film de Stephen Herek (1993, 110 min), avec Charlie Sheen. *Aventures.*

Le Monde

MARDI 18 FÉVRIER 1997

Salut les artistes ! *par Pierre Georges*

C'ÉTAIT D'UN ILLUSTRE INCONNU. Il parlait d'hébergement et, pour éclairer son propos, prenait l'exemple suivant : « *N'était-ce pas en Normandie, dans ce plantureux pays, cette grasse cocagne de la France, qu'on ne demandait rien qu'une chanson à celui qu'on hébergeait ?* »

Etranger, une chanson ! Illustres et connus, une pétition ! Ainsi donc, d'un coup d'un seul, le pays s'est réveillé, une partie du moins, comme saisi d'une urgence pétitionnaire, d'une fièvre signataire ou d'une colère salutaire. Les premiers, les artistes, ces galeux, ces pelés, ces irresponsables, ces élites en somme, ont pris le stylo comme l'on prend le maquis. Désobéissance civile ! Un peu comme l'on dirait crosse ou code en l'air. Désobéissance civile ! Le droit de recevoir « de l'étranger », d'héberger qui l'on veut, comme l'on veut, quand on le veut sans avoir à en référer à la garnison ou aux contrôleurs des allers et venues. Désobéissance civile comme un refus de fliquer sa propre hospitalité, sa propre vie, sa propre maison, ses propres invités.

Parce que le plantureux pays n'est plus tout à fait de cocagne, parce que la France vire à l'aigre ces temps derniers, parce que, des sans-papiers aux aventures électives de la famille Mégret, les alarmes s'ajoutent aux alarmes, ce mouvement a un double mérite. D'abord celui d'exister. Ensuite celui de refuser. Un peu comme un fort signal venu de la scène vers la ville, de la création vers la nation.

Les artistes sont gens dérangeants. Et un peu dérangés. On ne se prive pas, ici et là, de le faire remarquer, dans le vieux procès routinier en irresponsabilité, en émotions artificielles, en déclamations abusives. Les artistes, au sens large, sont une élite, soit. Mais une élite qu'on préfère confiner à la culture. Comme d'autres à la maison. Se mêlant au mieux de ce qui la regarde. Au pire de ce qui la fait vivre. Les artistes sont gens publics, mais voués à l'opinion privée. Sauf en période électorale qui les fait harkis pour comités de soutien.

Sois artiste et tais-toi ! Ce n'est pas autre chose qui leur est rétorqué lorsqu'on les invite à venir prendre un bain de banlieue pour leur apprendre un peu la vraie vie et l'immigration clandestine. Et pas autre chose qui leur est signifié lorsque le porte-parole du gouvernement qualifie leur mouvement de contestation et celui de multiples autres corporations de « *bulle* de *savon* ».

A oser cette métaphore prudhommesque, voilà bien une bulle de savon qui fait tache d'huile ! Cela signe de partout et de tous horizons. De gauche affirmée, de droite revendiquée. Des plus célèbres aux moins connus. Cela signe et met son nom au bas d'une pétition. Moins pour faire masse ou par vidange rituelle de conscience que dans un élan commun et l'idée partagée que la France, leur France, ne peut devenir cela, dans la gangrène des idées, des refus, des délations et des ségrégations.

Ont-ils raison, ont-ils tort de crier au loup ? La question est déjà débattue. Et doctement encore. Avec ce reproche nouveau fait par une élite, la politique, à une autre élite, l'artistique, l'intellectuelle aussi, de se comporter justement en élite. D'aggraver en somme le fossé présumé avec le fameux pays profond. Comme si le problème était encore là. Si fossé il y a, il serait plutôt anti-feu, contre cet incendie qui, mois après mois, grignote le pays, sa réputation, ses idées et ses lois.

Le gouvernement exclurait de privatiser Thomson-CSF par offre publique de vente

La cession de gré à gré serait à nouveau retenue

LE PREMIER ministre a reçu les différents protagonistes de la privatisation du groupe d'électronique militaire Thomson-CSF en fin de semaine passée : Marcel Roulet, PDG de Thomson, Serge Tchuruk, PDG d'Alcatel Alsthom et Jean-Luc Lagardère, PDG du groupe Lagardère d'une part et, d'autre part, les ministres concernés, MM. Jean Arthuis, Charles Millon et Franck Borotra. M. Juppé semble s'être déterminé sur une nouvelle procédure de vente par gré à gré. Il devrait l'annoncer cette semaine, en tous cas avant la fin du mois.

La première procédure de privatisation, lancée il y a un an, avait conduit à un échec, la commission de privatisation ayant refusé en décembre « *la préférence* » émise par le gouvernement pour un rachat par le couple Lagardère-Daewoo : Matra reprenant la filiale d'électronique de défense Thomson-CSF et le groupe sud-coréen la filiale d'électronique grand public Thomson Multimédia.

Depuis, le gouvernement a décidé de conserver quelque temps Thomson Multimédia, et de ne privatiser dans l'immédiat que Thomson-CSF. La procédure de vente restait à préciser.

Le choix se portait entre une cession en Bourse par offre publique de vente (OPV), opération classique pour la plupart des privatisations, et une vente de gré à gré qui laisse au gouvernement le soin de désigner le repreneur. La première solution avait la préférence officielle de la direction de Thomson qui estime qu'il s'agit de la voie la plus rapide et qu'elle lui laisse la possibilité de mener elle-même, dans un deuxième temps, les restructurations nécessaires de l'industrie de la défense. Le ministère de l'industrie, qui ne s'est pas exprimé ouvertement, semblait convaincu par ces arguments.

L'autre voie, le gré à gré, avait la préférence de tous les autres protagonistes. Le ministre des finances considère que cette méthode permet de vendre plus cher le groupe en mettant les acheteurs en concurrence. M. Millon estime qu'elle permet surtout d'anticiper sur les les restructurations. Les deux groupes candidats militaient également ouvertement pour une vente de gré à gré qui leur permet de devenir actionnaires majoritaires sinon prépondérant de Thomson-CSF. Ce sont les mêmes que l'an passé : Lagardère cette fois-ci seul, d'un côté, et Alcatel, de l'autre, mais associé, cette fois, avec l'ensemble Aerospatiale-Dassault.

M. Juppé, confronté à un choix très délicat dans le climat délétère qui entoure désormais cette privatisation, songe à mettre Alcatel et Matra autour de la même table. Mais aucun des candidats n'accepte, et cette perspective soulève des inquiétudes chez les partenaires européens qui craignent de ne pouvoir s'entendre avec un groupe aussi puissant.

Eric Le Boucher et Philippe Le Cœur

Prochain retour en Allemagne de déchets nucléaires traités à la Hague

DEUX CONTENEURS de déchets radioactifs allemands retraités à la Hague (Manche) ont récemment quitté l'usine de la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), a indiqué, samedi 15 février, l'organisation Greenpeace. Pour le moment, ces deux « châteaux » seraient, selon Greenpeace, encore stationnés sur le terminal ferroviaire de Valognes (25 kilomètres au sud de Cherbourg) et prêt pour un départ vers Gorleben (Allemagne), lieu de stockage de ces cendres radioactives.

Ce transport très spécial est le deuxième effectué en direction de l'Allemagne. Le premier, en mai 1996, avait donné lieu, en Allemagne, à de violents affrontements sur l'ensemble du trajet suivi par le convoi. La Cogema s'est refusée à confirmer le départ imminent de ces matières, tout en précisant que « *toutes les opérations de chargement* [étaient] *achevées* ».

Cette prudence de la Cogema s'explique par la multiplication à venir de ces convois de déchets. La compagnie a, en effet, signé pour le retraitement de 7 000 tonnes de combustibles étrangers – dont 3 100 tonnes pour l'Allemagne et 2 770 tonnes pour le Japon – dont les cendres doivent impérativement retourner dans leurs pays d'origine. En février 1995, le Japon avait été le premier à inaugurer, par voie maritime, ce type de transport de déchets.

Georges Marchais en réanimation pour « un œdème pulmonaire aigu »

L'ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du Parti communiste, Georges Marchais, qui a été hospitalisé dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 février à l'hôpital Lariboisière, à Paris, souffre d'« *un œdème pulmonaire aigu* », selon les indications données par le secrétaire national du PCF, Robert Hue. « *Il est actuellement sous surveillance très sérieuse, mais les nouvelles que j'ai eues me rassurent* », a précisé M. Hue, lundi matin, sur Europe 1, après avoir indiqué qu'il avait eu un entretien téléphonique avec Mme Marchais.

M. Marchais est en réanimation, indiquait par ailleurs l'Agence France-Presse, lundi matin, en citant une source médicale. Cette source, soulignait l'agence, ne précise toutefois ni les raisons de l'hospitalisation de M. Marchais ni son état. Agé de soixante-seize ans, l'ancien dirigeant du PCF avait déjà été hospitalisé pendant une quinzaine de jours en décembre, après un malaise cardiaque. Le député du Val-de-Marne venait alors d'annoncer qu'il ne serait pas candidat aux législatives de 1998. Durant cette hospitalisation, on lui avait posé un pacemaker. Selon M. Hue, l'œdème pulmonaire dont souffre son prédécesseur serait une complication liée à cette opération.

Victime d'un infarctus du myocarde en 1975, M. Marchais a eu ensuite des malaises cardiaques en 1989 et en 1990. Il est régulièrement suivi par le service de cardiologie du professeur Robert Slama à l'hôpital Lariboisière, où il subit chaque année un bilan de santé. M. Marchais a dirigé le PCF de 1970 à 1994, date à laquelle il a cédé la place à M. Hue.

Accès de faiblesse à la Bourse de Paris

DANS LE SILLAGE des marchés de taux, les valeurs françaises étaient orientées à la baisse, lundi 17 février, à la Bourse de Paris. En repli de 0,36 % au début des échanges, l'indice CAC 40 abandonnait 0,46 % à 2 615,39 points vers 12 h 15.

Quelques heures plus tôt, la Bourse de Tokyo terminait en léger progrès, enregistrant ainsi sa cinquième séance consécutive de hausse. L'indice a fini sur un gain de 28,65 points, soit 0,15 %, à 18 750,65 points, après être brièvement monté en séance jusqu'à 18 854,46 points.

Sur le marché des changes japonais, le dollar s'est inscrit en fin de journée au-dessus de ses plus bas niveaux de séance. Le billet vert s'échangeait 124,37/42 yens, contre 124,52/55 en ouverture et 124,30/40 vendredi à New York. En Europe, la devise américaine cotait 5,7120 francs et 1,6930 deutschemark.

Sur le front des taux, le contrat notionnel du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat française cédait du terrain. L'échéance mars du contrat abandonnait 16 centièmes à 132,28. A la veille du week-end, le Matif avait inscrit sa sixième séance de hausse, portant sa progression à 116 centièmes sur la semaine.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	17/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom	405853	241358309
LVMH Moet Hen.	72656	102452244
Michelin	263405	95434256,30
Danone	98987	86517742
Rhone Poulenc A	426158	62012765,90
Eaux (Gle des)	95705	75627816
Accor	98227	74129408
Elf Aquitaine	115598	65190736
Total	135989	62491350,60
Carrefour	16105	56808839

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 14/02	% 13/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5700	+0,02	325	349
Écu	6,5630	+0,09	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,6890	+0,20	5,3800	5,9800
Belgique (100 F)	16,3595	+0,02	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,7200	—	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4255	-0,25	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,5600	-0,01	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	9,0045	-0,11	8,5700	9,4100
Gde-Bretagne (1 L)	9,2230	-0,50	8,7900	9,6400
Grece (100 drach.)	2,1585	-0,14	1,8500	2,3500
Suede (100 krs)	77,0600	+0,05	70	80
Suisse (100 F)	389,8700	-0,70	376	400
Norvege (100 k)	84,8700	-0,79	79,5000	88,5000
Autriche (100 sch)	47,9680	+0,02	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9855	+0,08	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3550	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2116	+0,42	3,8500	4,4500
Japon (100 yens)	4,5864	+0,29	4,3500	4,7000

PARITES DU DOLLAR 17/02

FRANCFORT : USD/DM	1,6888
TOKYO : USD/Yens	124,2100

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 14/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,12	5,54
Allemagne	3,06	5,69
Grande-Bretagne	6	7,24
Italie	7,42	7,30
Japon	0,50	2,45
Etats-Unis	5,13	6,43

MATIF

Échéances 14/02	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 97	144353	132,44
Juin 97	4207	131,12
Sept. 97	516	129,22
Déc. 97	—	—

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 17 février, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18722	+0,18	-3,15
Honk Kong index	13113,30	-0,96	-2,51

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 14/02	Var. en % 13/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2627,42	-0,04	+13,46
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+14,21
Milan MIB 30	—	—	+3,80
Francfort Dax 30	3254,87	+0,79	-12,67
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+8,35
Madrid Ibex 35	477,55	-0,11	+7,37
Amsterdam CBS	—	—	+11,98

Tirage du *Monde* daté dimanche 16-lundi 17 février 1997 : 548 078 exemplaires

Châteauvallon : intervention du préfet Jean-Charles Marchiani

LE PRÉFET DU VAR, M. Marchiani a demandé, vendredi 14 février, le report de la réunion du conseil d'administration du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon au cours duquel les candidatures au poste de directeur artistique devaient être examinées. Les services du préfet, proche de Charles Pasqua et très controversé pour son rôle dans le licenciement du fondateur et directeur du TNDI, Gérard Paquet, n'ont pas précisé les raisons de cette demande, qui a été adressée à l'administrateur judiciaire du TNDI, Me Henri Nespoulous. La réunion du conseil d'administration était prévue le 21 février et devait désigner le successeur de Gérard Paquet.

Dans un communiqué publié le même jour, le maire (FN) de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, indique pourtant que « *la mission de l'administrateur judiciaire a été renouvelée et confirmée par ordonnance présidentielle le 15 janvier 1997 et, à ce titre, il réunira un conseil d'administration le 21 février pour désigner un nouveau directeur artistique, qui devra, selon les statuts, recevoir le double agrément du ministère de la culture et du maire de Toulon ; ce que, curieusement, l'ex-directeur n'avait jamais obtenu. Mon souhait, à l'issue de cette nomination, souhait partagé de la même façon par le ministère de la culture, le conseil régional et le conseil général, est que Châteauvallon, haut lieu culturel, retrouve enfin calme et sérénité (...)* ».

Lundi 17 février, Alain Juppé, premier ministre, a déclaré, sur Radio Luxembourg, que si le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani « *n'appliquait pas les instructions du gouvernement* » dans l'affaire du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, « *il serait immédiatement relevé de ses fonctions* ».

هكذا من الاصل

Le Monde
ECONOMIE
ENJEUX ET STRATÉGIES
MARDI 18 FÉVRIER 1997

Entreprises-Etat : chronique d'un malentendu

D O S S I E R

Lundi 27 janvier, hôtel de Lassay. Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, remet un prix à une PME innovante et en profite pour régler son compte à un poncif très répandu. L'entreprise citoyenne ? Il dénonce ce *« concept absurde »*. *« L'entreprise*, déclare-t-il, n'est *« pas comptable vis-à-vis de la collectivité nationale en termes d'emplois, mais en termes de richesses produites. »* Et il enfonce le clou : *« Comment s'étonner, dès lors, de tous ces raisonnements sur la prétendue mauvaise volonté des patrons à honorer leurs engagements, à faire leur devoir, à apporter les justes contreparties aux efforts de la puissance publique ? »*

Le propos est symbolique. Quelle est la responsabilité de l'entreprise face à un chômage grandissant ? Cette question est dans toutes les têtes, celle des salariés français, qui entretiennent des rapports de plus en plus méfiants avec leur employeur, celle des politiques, qui cherchent les réponses à la crise, mais aussi celle des patrons, soumis à une sévère remise en cause. Traditionnellement diabolisée au sein de la société française, l'entreprise avait été réhabilitée, voire idéalisée dans les années 80. La désillusion n'en est que plus forte aujourd'hui. D'autant que la multiplication des plans sociaux, en frappant lourdement les cadres à partir de 1990, a fait perdre à l'entreprise ses meilleurs soutiens.

Au cours de la décennie écoulée, les sociétés françaises, encouragées par une politique d'aides tous azimuts, se sont fortement modernisées et mises au diapason de la concurrence internationale. Mais, depuis le début des années 90, et plus précisément depuis la récession de 1993, elles détruisent plus d'emplois qu'elles n'en créent. Y compris lorsqu'elles affichent des profits.

▼ France
Les multiples aides aux sociétés depuis quinze ans n'ont pas inversé la courbe du chômage

Ce paradoxe ternit l'image de l'entreprise dans l'opinion publique, et sème le désarroi parmi les gouvernants, à la recherche d'un nouveau contrat moral à passer avec le patronat. Cette mise en cause est-elle justifiée ? La société française, y compris ses hommes politiques, n'a-t-elle pas trop misé sur l'entreprise, attendant d'elle plus qu'elle ne pouvait donner ?

D'autant que les patrons, CNPF en tête, avaient pu accréditer l'idée, au milieu des années 80, qu'ils étaient en mesure d'offrir des solutions globales au problème du chômage, moyennant certains aménagements. Ainsi, le 3 juillet 1984, Yvon Gattaz, patron de la société Radiall et président du CNPF (1981-1986), propose au gouvernement de créer, en dix-huit mois, 471 000 emplois nouveaux à contraintes allégées (Enca) en échange de plus de flexibilité et, principalement, de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Cette mesure ne sera accordée que deux ans plus tard, avec le retour de la droite aux affaires. Mais le « patron des patrons » avait déjà obtenu beaucoup de la gauche, avec la prise en charge par l'Etat d'une partie de la taxe professionnelle, la promesse – tenue – de ne plus augmenter les charges sociales et l'engagement de ne pas réduire le temps de travail légal au-dessous des 39 heures.

Quid des emplois promis ? Yvon Gattaz affirme avoir tenu ses engagements. Bien difficile, encore aujourd'hui, de faire la part des choses entre les Enca et les emplois liés à la reprise économique de la fin des années 80.

Martine Laronche et Anne-Marie Rocco

Lire la suite page IV

« Le Monde Emploi » du mardi 18 février (daté mercredi 19) publiera le second volet de ce dossier consacré à l'entreprise, sous le titre : « La flexibilité toujours recommencée ».

CHRONIQUE

par Serge Marti

La bataille des marchés lointains

Plus de 63 000 milliards de lires (environ 220 milliards de francs) d'excédent commercial pour les onze premiers mois de l'année 1996, dont 48 000 milliards réalisés avec les pays extérieurs à l'Union européenne. Au moment où l'Italie ferraille pour faire admettre ses performances économiques et crédibiliser sa candidature au club des monnaies fondatrices de l'euro – en tâchant de faire oublier la polémique sur les bienfaits des dévaluations compétitives –, son ministre du commerce, Augusto Fantazzi, se frotte les mains. D'autant que la tendance s'est poursuivie en décembre, ce qui permettra à Rome d'afficher, pour l'ensemble de l'année 1996 un solde positif voisin de 70 000 milliards de lires (près de 240 milliards de francs). De quoi titiller son homologue français, Yves Galland.

Refusant pourtant d'être en reste, le ministre délégué au commerce extérieur devrait annoncer, le 25 février, des statistiques très positives. En 1996, le solde des échanges de l'Hexagone avec l'étranger (la réforme prévoyant de déduire à partir du 1er janvier 1997 seulement le commerce réalisé avec les départements d'outre-mer, lequel dégageait environ 30 milliards de francs de solde positif annuel, en francs constants) devrait finalement se situer entre 115 et 125 milliards de francs, contre une centaine de milliards l'année précédente. *« Un chiffre historique »*, assure-t-on à Bercy. De fait, depuis que le commerce extérieur français est sorti du rouge, en 1992, mettant un terme à plus de dix ans de déficit chronique, le solde positif a opéré une montée en puissance qui résulte, il faut le rappeler, autant de la compétitivité des entreprises françaises que de la relative faiblesse de la consommation interne constatée depuis le début des années 90.

120 / 100 / 80 / 60 / 40 / 20 / 0 / -20 / -40

90 91 92 93 94 95 96

Source : Douanes

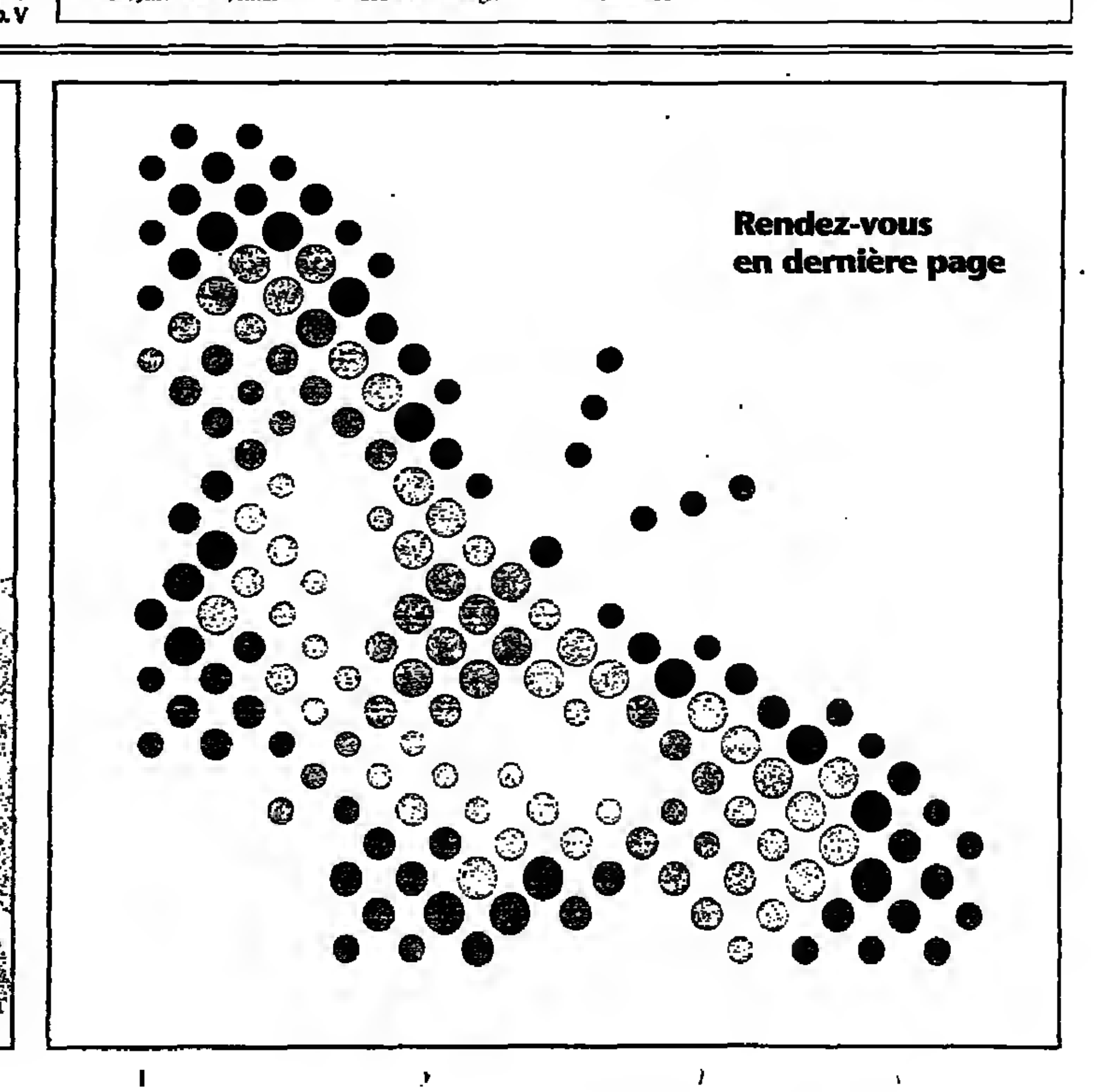
Commerce extérieur. Solde en milliards de francs (FAB/FAB y compris matériel militaire)

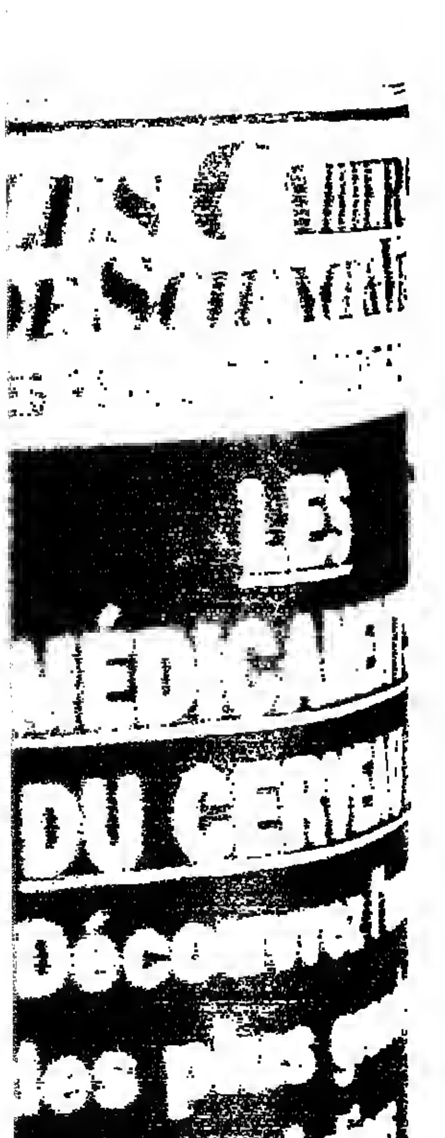
En soi, même inférieur de moitié à celui de l'Italie, le résultat mérite d'être salué. Mais si l'on considère la capacité exportatrice réelle d'une nation – la conquête des marchés lointains –, la France a bien des progrès à faire. Jacques Chirac, qui emporte désormais dans tous ses bagages une brochette de patrons français, semble l'avoir compris. Placée loin derrière l'Allemagne pour ce qui est du commerce réalisé avec les pays extérieurs à l'Union européenne, la France, qui a longtemps occupé, confortablement, la deuxième place, est désormais au coude à coude avec l'Italie, justement, mais aussi la Grande-Bretagne.

En parts de marché, véritable étalon du dynamisme commercial, la France a certes progressé. De 1984 à 1995, elle est passée de 4,96 % à 5,80 %. Mais le pays *« n'a pas gagné de parts de marché en 1996 ni réduit significativement le taux de pénétration de ses importations sur le marché intérieur »*, anticipe l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) dans sa dernière lettre, consacrée au commerce extérieur français et dans laquelle l'auteur de l'étude estime que *« l'analyse de la situation économique de 1996 montre clairement l'existence d'un décalage conjoncturel »*, confirmé par le redémarrage des exportations au second semestre, alors que dans le même temps la demande intérieure et les importations marquaient le pas. Pour l'avenir, l'OFCE estime cependant que la remontée récente du dollar *« devrait renforcer la compétitivité des produits français et contribuer à la fois au redressement des commandes à l'exportation et au rétablissement des profits sur les marchés étrangers »*. Tout en utilisant au mieux ce ballon d'oxygène américain, les entreprises françaises, grandes et petites, doivent mettre les bouchées doubles.

Pour ce qui est de la seconde catégorie – les PME et, à l'intérieur de cet ensemble, les plus petites d'entre elles – le champ est vaste. A l'heure actuelle, au côté des quelque 300 grandes entreprises qui réalisent 52 % des exportations françaises, environ 20 000 PME assurent 45 % de ces mêmes exportations. Le reste est à répartir entre 40 000 autres petites entreprises (2 % du total) et une masse de 100 000 exportateurs occasionnels (1 % de l'ensemble).

Ce sont ces deux dernières catégories, représentant un total de 140 000 PME, qu'Yves Galland a choisies pour cible prioritaire en leur destinant la campagne « Objectif marchés mondiaux », dont l'aboutissement sera un grand Salon professionnel ouvert à 10 000 d'entre elles et qui se tiendra du 15 au 19 septembre au CNIT, à La Défense. Avec pour objectif de remédier au « déficit de représentativité » dont souffrent encore les PME françaises au regard de leurs homologues allemandes et italiennes. Et en ayant en tête que 10 % d'exportations supplémentaires de la part des entreprises françaises représentent non seulement 150 milliards de francs de plus par an, mais aussi 400 000 emplois. Et accessoirement 1,5 à 2 points de croissance.





ARTICLES ET REVUES

Les inégalités contre la croissance

par Daniel Cohen

Robert Lucas (récent Prix Nobel d'économie) offrait, il y a peu, à la sagacité de ses collègues le puzzle suivant. En analysant les données économiqnes de la Corée et des Philippines en 1960, rien ne permettait, semble-t-il, de distinguer les deux pays. Que l'on observe des indicateurs aussi divers que le revenu par tête, le taux de scolarisation de la population, la part des matières premières dans les exportations ou le taux d'urbanisation, force est de constater que les deux pays héritaient à l'époque de structures économiques quasiment identiques. Trente ans plus tard, le verdict est pourtant sans appel : la Corée est l'un des « miracles économiques » de l'après-guerre, avec un taux de croissance moyen de 6 % par an, tandis que les Philippines n'ont progressé qu'au rythme « lent » de 2 % l'an. Y a-t-il une explication économique de ces différences spectaculaires, ou bien faut-il conclure au « miracle » pour l'un ou à la mauvaise fortune pour l'autre ?

Avant de commenter les suggestions qui ont été faites ensuite, notons que l'interprétation offerte par Robert Lucas est bel et bien en faveur des miracles. Les nations, explique-t-il, ont certes un potentiel de croissance « objectif », mais la « mobilisation générale » de ce potentiel requiert des circonstances qui sont parfois « miraculeuses ». Le Corée en a bénéficié, les Philippines, pas.

Roland Benabou, économiste français enseignant à New York University, a repris le *challenge* de Lucas, en ajoutant à la description en apparence parallèle des deux pays un point de différenciation fondamental, laissé de côté par Lucas : la question des inégalités. Quelle que soit la mesure retenue, la Corée apparaît dès le début de la période considérée comme un pays beaucoup plus égalitaire que les Philippines. Aux Philippines, les 20 % les plus riches de la population gagnaient, en 1960, près de cinq fois plus que les 40 % les plus pauvres, alors que le rapport n'était que de 2 à 1 en Corée. Cet écart considérable entre la répartition des revenus peut-il expliquer l'écart de performance entre ces deux pays ?

L'analyse de la corrélation entre développement économique et inégalités est un thème ancien de l'économie politique. Simon Kuznets (également Prix Nobel) offrait ainsi, dès 1955, une hypothèse qui allait longtemps organiser le débat. Il existe, disait-il, une courbe en U inversé (la « courbe de Kuznets » dans le langage ultérieur) entre développement économique et inégalités. Les pays très pauvres et les pays très riches connaissent chacun des structures de revenus relativement égalitaires, mais le passage de l'un à l'autre exige une transition qui oblige la structure des inégalités à augmenter tout d'abord, avant de décroître ensuite. Depuis, un nombre considérable d'études empiriques ont été entreprises sur le sujet. La conclusion s'est imposée progressivement : aussi brillante que soit l'hypothèse, la courbe de Kuznets n'existe pas. Un exemple bien à propos serait précisément celui de la Corée : une économie où les inégalités ont été et sont restées basses tout au long de son parcours vers la prospérité.

L'analyse économique a dû changer son fusil d'épaule. Pour la nouvelle école, dont Roland Benabou est l'un des représentants, ce n'est pas le développement économique qui provoque la hausse des inégalités, mais bien les inégalités elles-mêmes qui freinent le développement. Plus d'une vingtaine d'études, référencées par Benabou, établissent que les sociétés qui souffrent d'une distribution de revenus inégalitaire tendent à croître plus lentement que leurs voisines. Quels soot les mécanismes en jeu ? On peut en distinguer deux principaux.

Le premier mécanisme identifié est d'ordre politique : les sociétés inégalitaires exercent sur le système politique une pression redistributive plus forte. Celle-ci pousse à l'accroissement des prélèvements obligatoires, lesquels, selon ce raisonnement, finissent par étouffer la croissance. Argument intéressant théoriquement, mais qui souffre du fait qu'il n'est pas vérifié empiriquement : il est faux que les sociétés les plus inégalitaires soient celles où la redistribution est la plus forte. Ce serait plutôt le contraire.

Le second mécanisme est lié à la question de l'éducation. De façon très nette empiriquement, les sociétés égalitaires réussissent mieux à offrir une éducation de masse à leurs enfants. Plus une société sera égalitaire, plus le consensus sera fort en faveur d'une école publique offerte à tous. Dans les sociétés inégalitaires, à l'inverse, l'éducation de masse sera peu prisée par les riches, qui craindront de diluer la qualité de l'éducation offerte à leurs enfants. Si l'on accepte que l'éducation est un adjuvant fondamental de la croissance économique, on voit que les sociétés inégalitaires se caractérisent par moins de prélèvements obligatoires et *moins* de croissance économique.

Cette séquence éclaire parfaitement la question dont on est parti : la différence entre la Corée et les Philippines. Si l'on observe les politiques menées dans ces deux pays, on constate d'abord que c'est bien la société la plus égalitaire, la Corée, qui a enregistré les taux de prélèvements obligatoires les plus forts : ils y ont été près de deux fois plus élevés qu'aux Philippines. Et c'est également en Corée que les politiques éducatives ont été les plus agressives, la scolarisation des enfants dans les lycées passant de 40 % en 1960 à 95 % en 1985, tandis qu'elle ne progressait que de 50 % à 65 % aux Philippines.

Il est difficile d'attribuer à ces facteurs *l'importance quantitative* qui serait justifiée pour expliquer les écarts de croissance entre ces deux pays, et peut-être subsiste-t-il, malgré cette analyse, une part de « miracle » dans le succès coréen. Mais ils illustrent incontestablement l'argument : les inégalités entravent le développement économique et les sociétés qui y échappent rendent les « miracles » plus probables.

INEQUALITY AND GROWTH,
de Roland Benabou
NBER *Macroeconomics Annual*, MIT Press, 1996.
MAKING A MIRACLE,
de Robert Lucas
Econometrica, 1993, vol. 61, p. 251-272.

PARUTIONS

● **LE JAPON ET LA NOUVELLE ASIE, de Karoline Postel-Vinay**
L'Asie n'est pas un bloc homogène et chaque pays a une histoire complexe à gérer, rappelle Karoline Postel-Vinay. Le continent est tiraillé entre deux pôles : un pôle émergent, la Chine, qui a toujours refusé de pactiser avec l'Occident ; et le pôle japonais, qui a fait de ses liens avec les Etats-Unis un vecteur de puissance. La zone Pacifique est – les documents cités par l'auteur le prouvent – le produit d'une interdépendance économique recherchée et destinée à rendre hypothétique tout rapprochement d'un pays de la zone avec la Chine communiste ou avec Moscou ; il s'agit là d'un choix délibéré des élites japonaises autant que du gouvernement américain. Mais, si le Japon a été le moteur d'une conscience asiatique dans le bassin Pacifique, il doit aussi assumer un lourd héritage militaire, et régler des problèmes internes. Si bien qu'on ne devine pas encore nettement la place que ce pays occupera dans la phase finale de l'émergence asiatique. (Presses de sciences po., coll. « La Bibliothèque du citoyen », 128 p., 75 F).

Ce qui manque à l'Allemagne, c'est l'émulation

par Norbert Walter

Parmi les pays d'Europe occidentale susceptibles de surmonter les obstacles qui les séparent de la monnaie unique, il a longtemps semblé aller de soi que l'Allemagne était certainement la mieux placée. Est-ce si sûr ? Les Allemands ont, c'est vrai, accumulé une impressionnante série de réussites (excédents commerciaux, stabilité monétaire, inflation peu élevée) depuis le « miracle économique » des années 50. Au fil du temps, ce succès a engendré une certaine autosatisfaction en matière économique. Les Allemands aiment à penser que, au moins en Europe, personne ne peut se mesurer à eux.

A y regarder de près, ils seraient bien inspirés de reconsidérer ces conceptions. Ils s'apercevraient alors qu'il se débrouillent plutôt moins bien que leurs voisins, qui ont si bien travaillé à réduire l'écart avec les performances allemandes que certains les ont même dépassées.

Comparés à l'Allemagne, ces voisins disposent d'un avantage décisif. Quand il s'agit d'entreprendre des réformes, ils ont comme objectif de faire mieux que l'économie dominante. Tous les responsables économiques savent combien il est difficile de faire accepter politiquement les mesures d'austérité, chaque électeur préférant naturellement maintenir son niveau de vie. Parmi les mécanismes employés pour convaincre les électeurs de la nécessité de telle ou telle coupe budgétaire, le fait de pouvoir se comparer à un « adversaire » permet de clarifier les idées.

Prenez la France : une figure imposée des candidats à la présidence est de promettre que, sous leur mandat, les Français dépasseront l'Allemagne en matière économique. Cette motivation simple, mais efficace, fonctionne aussi, bien que moins explicitement, dans d'autres pays européens. Nombre de réformes indispensables de l'Etat-providence – aux Pays-Bas, en Suède, en Finlande, au Danemark, en Autriche et même en Italie – *ont été justifiées* dans le débat politique national par le souci de s'aligner sur l'Allemagne. De cette façon, ces pays ont réussi à briser un certain nombre de tabous dans le domaine de l'économie, du social ou de la finance. Tous les aspects de l'action sociale de l'Etat sont ainsi passés à l'élagage : des prestations de sécurité sociale aux allocations-chômage, de l'assurance-maladie aux retraites des fonctionnaires, des allocations familiales aux subventions aux entreprises.

Il est intéressant de remarquer que, en Allemagne, ces efforts des pays voisins, sans parler de ce qui a été fait dans l'Angleterre thatchérienne, ont tout de suite été qualifiés de « *socialement répressifs* » et d'« *irresponsables* ». Mais la question est posée : pourquoi les Allemands ne devraient-ils pas avaler la potion que d'autres ont avalée avant eux ? Les « *allégements* » auxquels l'Europe se résout aujourd'hui ont été faits depuis longtemps aux Etats-Unis. A voir la difficulté avec laquelle de telles réformes se mettent en place en Allemagne, on en vient à se demander pourquoi tant de nos compatriotes se trouvent meilleurs que les Français, les Danois ou les Hollandais.

Le seul défi que les Allemands prennent au sérieux, c'est l'Asie

Dans ce contexte, l'Allemagne souffre d'un sérieux handicap : elle ne dispose pas de voisins puissants susceptibles de créer un sentiment d'émulatinn. Le seul défi que l'Allemagne prenne réellement au sérieux, c'est l'Asie, encore que son éloignement donne aux Allemands une fausse impression de sécurité. D'autant que la plus grande puissance asiatique, le Japon, a toutes les peines du monde en ce moment à retrouver les recettes de la prospérité économique. Et les Etats-Unis ? Etrangement, ils sont moins vus comme un défi. Les Allemands n'ont pas pris conscience des énormes progrès de l'économie américaine depuis les années 80. Les exportations américaines sont trop souvent mises sur le compte d'un dollar sous-évalué. Et, plus souvent encore, on accuse les Etats-Unis de mener une politique sociale sans pitié et de négliger la formation professionnelle. C'est peut-être vrai, mais quel rapport avec les problèmes de compétitivité de l'économie allemande ?

Une chose rapproche le cas des Etats-Unis de celui de l'Allemagne : aucun des deux n'a de voisin plus puissant. Toutefois, chez les Américains, il y a un mécanisme de motivation fort, dû au fait que, historiquement, ils ont toujours su « *intérioriser* » les défis économiques globaux, essentiellement par le biais des vagues successives d'immigration. Par exemple, depuis la fin des années 70, un grand nombre de Taïwanais, de Chinois, de Thaïlandais, de Cambodgiens et de Vietnamiens sont venus s'installer aux Etats-Unis. Avec leur sens des affaires et leur succès, d'abord dans des petites activités commerciales (pressings, supermarchés), puis comme architectes, ingénieurs, scientifiques, ces nouveaux venus ont été comme le reflet intérieur, sur le marché américain, de la concurrence internationale. A la différence de ce qui se passe dans les principaux pays concurrents des Etats-Unis, l'Américain moyeo est confronté quotidiennement, par des exemples concrets, à l'intégration économique internationale. Ce phénomène d'« *intériorisation* » est très sain : la plupart des autres pays ne bénéficient ni de l'ouverture à l'immigration ni, surtout, d'un pareil degré de concurrence vécue au jour le jour.

Norbert Walter est directeur des études économiques de la Deutsche Bank AG.

Pour l'impôt d'exploitation

par Hervé Beaudin

Les licenciements économiques sont à la fois la source et la conséquence de la crise de l'emploi (par la part des salaires dans la valeur ajoutée) et de la crise de la protection sociale (par l'ampleur des dépenses d'assurance-chômage et de retraite anticipée qu'ils entraînent). Ils sont simultanément à l'origine de profits accrus pour les entreprises.

L'imposition du rapport excédent brut d'exploitation/masse salariale et sa substitution aux cotisations sociales employeurs auraient trois avantages :

– faire supporter aux entreprises qui accroissent leurs profits par la diminution de la masse salariale le financement de l'assurance-chômage (dimension comptes sociaux) ;

– éviter les licenciements abusifs (dimension microéconomique du marché du travail) ;

– réguler l'activité économique, en obligeant le capital à respecter un ratio profits/salaires compatible avec l'équilibre macroéconomique (*dimension macroéconomique*).

Son mérite serait donc d'établir un lien utile entre les stratégies microéconomiques des firmes et les nécessités de l'équilibre macroéconomique, tout en constituant des ressources appréciables pour le financement des comptes sociaux.

La réforme fiscale présenterait aussi le triple avantage d'alléger le coût relatif du travail par rapport au coût du capital, d'inciter les entreprises à créer des emplois et d'accompagner tout investissement de productivité d'investissements de capacité, propres à atteindre puis conserver le plein emploi. L'impôt d'exploitation, qui consiste en nn prélèvement sur l'excédent brut d'exploitation affecté d'un taux d'imposition fonction inverse du niveau de la masse salariale, n'allège le coût du travail que si les entreprises embauchent. Or les entreprises embaucheraient car, du fait des répercussions macroéconomiques de l'impôt d'exploitation, l'accroissement de la demande les y inciterait. Ainsi serait fiscalement encouragé le profit issu d'un accroissement des quantités vendues. Seraient, au contraire, pénalisés le profit provenant d'une réduction récessionniste de la masse salariale (qu'elle prenne la forme d'une diminution des effectifs ou celle d'une baisse du salaire unitaire moyen) comme celui provoqué par la hausse inflationniste des prix de vente.

L'impôt d'exploitation comporte deux parties. D'une part, l'imposition des marges unitaires vise à libérer l'instrument de la politique monétaire, pour la recherche d'une plus forte croissance dans la stabilité des prix, sans exiger une réduction du déficit budgétaire. D'autre part, la taxation du taux d'exploitation incitera *les entreprises à accompagner* la croissance de leurs profits par celle de leurs embauches. L'expérience récente a confirmé, s'il en était besoin, l'inutilité des allégements de charges consentis aux entreprises et l'absence de corrélation positive entre les subventions, fiscales ou non, versées aux entreprises et l'embauche ou l'absence de liceociements.

Certes, dans le cas où la politique économique est expansionniste, le coût relatif des facteurs de production devient déterminant, et l'assiette actuelle des cotisations sociales employeurs décourage l'embauche en maintenant un coût du travail trop élevé, surtout pour les bas salaires. Mais le seul changement d'assiette qui peut alléger le coût du travail par rapport à celui du capital, et simultanément interdire toute annulation par les entreprises de ses effets positifs en termes d'embauches, est le recours à l'assiette d'un résultat.

Les taux d'imposition doivent être déterminés par branches d'activité puisque les coefficients de capital y diffèrent selon les conditions techniques du moment. La moyenne des taux d'exploitation de chaque branche, pondérée par l'inverse des coefficients moyens de capital *qui leur sont propres et par des taux d'imposition* particuliers, doit donner un produit fiscal à peu près équivalent au produit des cotisations sociales employeurs actuelles. A peu près équivalent, car le montant nécessaire sera beaucoup moins élevé du fait de la vigoureuse reprise d'une activité créatrice d'emplois. *Notons* en passant que, l'impôt d'exploitation étant assis sur le partage de la valeur ajoutée, son montant est indépendant de son niveau : il n'a donc pas les effets récessionnistes des autres prélèvements.

Comme mesure d'accompagnement, les pays de l'Union européenne pourraient adopter une taxe d'exploitation sur les produits importés

L'impôt d'exploitation apporte sa contribution au financement des comptes sociaux tout en dictant, compte tenu du calcul microéconomique des firmes, le « juste » partage profits-salaires. Il permet de diminuer l'excédent brut d'exploitation à masse salariale constante, plaçant l'économie nationale dans la configuration où la relance keynésienne se fait par un rééquilibrage ex ante « interoe » du partage de la valeur ajoutée plus que par son « extension » inflationniste où profits et salaires croîtraient de pair (ces derniers plus vite que les premiers). Ainsi, ce que la TVA sociale ne permet pas, l'impôt d'exploitation le peut en fixant de manière optimale le partage profits-salaires.

L'impôt d'exploitation ne taxe pas seulement les profits en proportion de la réduction de la masse salariale, mais aussi ceux qui sont obtenus par l'intensification du travail, source de plus-value relative. De plus, il a un effet rétroactif : il pénalise les entreprises qui ont licencié avant l'entrée eo vigueur de la mesure, alors que le contrat initiative-emploi les subventionne pour embaucher à nouveau.

Enfin, le bénéfice net, qui constitue l'assiette de l'impôt sur les sociétés, est d'autant plus faible que l'amortissement est élevé pour un même excédent brut d'exploitation. Or, quelles que soient les modifications apportées aux règles de calcul de l'amortissement, les charges calculées sont tonjours fonction croissante de la valeur des investissements réalisés. Pour éviter cet écueil, il faut remonter vers le haut du compte de résultat des entreprises, jusqu'au compte d'exploitation, pour y définir la matière imposable.

La charge nouvelle pour les finances publiques provoquée par le contrat initiative-emploi n'est pas payée par les entreprises qui ont choisi la rentabilité par la compression des coûts salariaux. Elle est répartie entre tous les contribuables, et d'abord par le biais d'une augmentation de la TVA, dont on connaît pourtant le caractère antiredistributif. Elle est aussi payée en partie par les bénéficiaires au titre de leurs revenus, l'Etat reprenant ainsi, par le financement de la mesure, une fraction non négligeable de la subvention accordée.

Si l'impôt d'exploitation est la condition de la réussite d'une politique keynésienne en Europe, la relance par une politique volontariste est sa justification première. Une fois la reprise initiée, l'impôt d'exploitation prend le relais de la politique conjoncturelle pour en assurer à la fois la réussite et la pérennité. Mais il faut aussi que l'offre de travail s'ajuste à la demande de travail et que la demande solvable se tourne spontanément vers des biens à fort contenu en emplois. Enfin, l'institution d'un SMAC (comme salaire maximum de croissance), égal par exemple à vingt fois le SMIC, éviterait que l'augmentation de la masse salariale ne conduise à accroître les revenus et gratifications en tout genre des cadres dirigeants.

Ces mesures pourraient être avantageusement accompagnées par l'adoption dans tous les pays de l'Union européenne d'une TE (comme taxe d'exploitation) sur les produits importés et calculée non sur la base de la valeur ajoutée comme l'est la TVA, mais sur celle du taux d'exploitation incluse dans chaque produit. Le taux d'exploitation devra être affecté de deux coefficients modérateurs : l'un serait inversement proportionnel au niveau de vie par habitant du pays exportateur afin d'encourager le développement du pays considéré ; l'autre serait directement proportionnel à la variation des revenus du pays exportateur. Ainsi, le taux d'exploitation ne diminuerait l'avantage comparatif des pays en développement qu'au cas où leur croissance ne profiterait pas aux populations intéressées, les profits se trouvant amputés d'autant plus que le pays duquel ils proviennent demeure misérable. L'Union européenne pourrait, dans un souci de progrès social, favoriser le régime par répartition afin d'être assurée que la TE servira à élever le niveau de vie de la classe ouvrière des nouveaux pays industriels, en choisissant d'intégrer au dénominateur l'impôt d'exploitation ou les cotisations sociales employeurs.

Ces dispositions pourraient être avantageusement complétées par un coefficient relatif à la protection de l'environnement et à l'économie des ressources naturelles. Les règles internationales du libre-échange ne seraient pas violées par une telle législation à partir du moment où la TE se substituerait à la TVA sur tous les produits importés dans l'Union européenne pour un montant global équivalent.

Hervé Beaudin est économiste, auteur de « L'Autre politique » (Editions des Lions savants).

Secteurs de Pointe

AGRO-ALIMENTAIRE

Groupe international de forte notoriété, basé dans le Nord et implanté industriellement dans de nombreux pays, leader sur plusieurs de ses marchés, recherche pour élargir son équipe « industries alimentaires » des

Ingénieurs de développement

Vous aurez pour principales missions de :

- développer les produits permettant l'évolution des applications chez nos clients, en France et à l'international ;
- gérer les projets de développement dans leur globalité depuis la définition des besoins et des moyens jusqu'à leur finalisation ;
- réaliser les essais industriels et gérer les homologations ;
- assurer les relations techniques avec les clients pour identifier leurs besoins et appuyer les commerciaux pour les demandes techniques complexes ;
- définir et réaliser les argumentaires et animer les formations techniques destinées aux commerciaux.

A 28/35 ans, de formation technique bac + 4 au minimum en chimie ou biochimie, vous avez une première expérience en dévelopement de produits dans l'un des domaines suivants : boissons, chocolats, confiseries, confitures, poissons, produits laitiers, salaisons, sauces, soupes.

Créatif et motivé par les résultats concrets, vous êtes autonome et vous aimez animer des groupes de projets noo hiérarchiques.

Vous parlez anglais couramment.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence 52429, à notre conseil Onoma, BP 105, 59001 Lille Cedex.

AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Onoma
GROUPE COURTAUD

PLASTIC OMNIUM (6,4 milliards de F de CA dont 50 % hors de France, 8 700 personnes), un des leaders européens dans la transformation des matières plastiques et équipementier automobile d'envergure internationale recherche pour la direction technique de la Division Equipements Extérieurs automobile, un

Responsable de laboratoire d'essais thermo-mécaniques

Vous animerez une équipe d'une quinzaine de spécialistes, chargés de valider nos produits en phase recherche ou en cours de développement.

En vous appuyant sur votre expérience technique dans un domaine similaire (5 ans environ, de préférence dans le milieu automobile), vous saurez faire progresser encore nos performances et nos méthodes de travail. Vos talents d'organisation vous permettront de garantir coût, qualité et délai des prestations vis-à-vis des équipes de projet, dans un contexte particulièrement exigeant.

Enfin, vous mettrez pleinement en oeuvre vos qualités relationnelles, tant pour manager vos collaborateurs que pour impliquer au mieux nos fournisseurs.

A 30 ans environ, ingénieur mécanicien de formation, vous possédez si possible une spécialisation en mesures physiques ou en automatismes, ainsi qu'une bonne pratique de l'informatique. Des connaissances en plasturgie et/ou en matières plastiques seraient un atout supplémentaire. Vos qualités de manager ne sont plus à démontrer.

Vous maîtrisez l'anglais, et si possible une autre langue.

Poste basé à Langres (52), évolutif en France et à l'étranger.

Merci de transmettre votre dossier de candidature à Pierre Fontaney, PLASTIC OMNIUM, 1 rue du Parc, 92593 LEVALLOIS CEDEX en précisant impérativement en tête de votre courrier la référence LABO/M.

PLASTIC OMNIUM

"Demain, j'irai sur les autoroutes de l'information que papa construit aujourd'hui".



A Grenoble, venez créer les ordinateurs de demain.
Votre talent, votre originalité font notre vitalité pour inventer l'informatique du futur.

En intégrant Hewlett-Packard en France aujourd'hui, saisissez une vraie chance d'influer sur la société de l'information, celle où nos enfants vont vivre.

De nouveaux projets, de nouvelles lignes de produits, de nouvelles technologies accélèrent aujourd'hui la compétition et avec elle la croissance de Hewlett-Packard.

La création d'une nouvelle activité au cœur de l'informatique personnelle à Grenoble, site pilotant la stratégie mondiale du groupe sur ce marché, nous amène à renforcer nos équipes dans tous les domaines.

Nous vous offrons un espace de liberté et de créativité où autonomie, engagement et audace pourront s'exprimer avec efficacité.

De nombreux postes (expérimentés, débutants) sont proposés dans toutes les fonctions. Nous vous présentons aujourd'hui des opportunités plus spécifiques en Recherche et Développement et Industrialisation Produit.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Ingénieurs Mécaniciens

Nous vous confions le développement des différents aspects mécaniques du produit : architecture, définition des pièces, refroidissement, compatibilité électromagnétique, dans toutes les phases de conception, prototypage, tests, industrialisation.

L'objectif étant de répondre pleinement aux attentes de nos clients, vous travaillez en étroite relation avec de nombreux partenaires internes et externes.

Votre expérience confirmée de gestion de projet, aguerrie dans la bataille du développement et/ou de l'industrialisation de produits technologiques concurrentiels de grande série, vous a permis de mettre en œuvre (notamment en utilisant la CAO) les technologies de tôlerie fine et d'injection plastique. Vous contribuez individuellement et en équipe à la réussite des projets. Réf. LM/CS/MECA.97.1

Ingénieurs Logiciel ou Matériel
Département Ingénierie & Qualification

Le Département «Ingénierie & Qualification» a pour mission d'assurer l'adéquation de nos produits PC aux critères de satisfaction client, tout en respectant les normes en vigueur.

En tant qu'Ingénieur Logiciel ou Matériel, vous êtes le garant de la fiabilité, de la performance et de la compatibilité de votre produit, de la conception à la réalisation industrielle.

De formation ingénieur généraliste, spécialisé en Electronique ou en Informatique, vous appréciez de travailler dans les deux domaines. Une expérience en R & D ou en Production dans les secteurs de l'équipement automobile, de l'électronique grand public, des télécoms... peut être un atout. Votre crédibilité s'appuie sur votre capacité à développer une forte compétence technique et à la communiquer d'une manière ouverte, interactive et efficace : vous savez faire adhérer et fédérer les opinions. D'une manière générale, vous êtes solide, engagé et passionné. Réf. LM/CS/QA.97.1

INDUSTRIALISATION

Ingénieurs Acheteurs, Ingénieurs Produit Senior

Vous avez une expérience significative de la conduite des affaires en milieu industriel fortement concurrentiel, dans un domaine de production complexe à haut volume, en manageant notamment des partenaires sur plusieurs continents.

Nous vous confierons, au sein d'une équipe, le pilotage d'opérations d'industrialisation - négociation, suivi, évolution... - à mener pour nos différents sites dans le monde. Vous appréciez de relever des challengee difficiles mais passionnants.

De formation supérieure, vous avez un savoir-faire reconnu, acquis en milieu industriel, sur des produits de grande série à fort contenu technologique. Vous avez par exemple fortement contribué au développement commercial d'une fonction de type Achats, voire de management industriel. Vous savez bousculer, innover, remettre en cause. Réf. LM/CS/PE.97.1

Ingénieurs «Materials»

Responsable du «sourcing», de l'optimisation des conditions d'achat, de l'assurance qualité, vous mettez en place les stratégies les plus efficaces en matière d'identification de fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services sur 4 continents.

Ingénieur électronicien ou mécanicien, vous avez de préférence une première expérience en achats, fabrication ou qualité. Réf. LM/CS/MA.97.1

Pour ces postes basés à Grenoble, la maîtrise de l'anglais est indispensable. Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence choisie, à Hewlett-Packard Service Recrutement - 38053 Grenoble Cedex 09. Web : http://www.france.hp.com

Si vous êtes également intéressé à nous proposer votre contribution pour d'autres fonctions, n'hésitez pas à nous écrire. Nous sommes prêts par ailleurs à considérer votre candidature, même si vous n'êtes pas disponible dans l'immédiat.





Leader dans le développement de catalyseurs de polymérisation, BP CHEMICALS est depuis 25 ans à la pointe de l'innovation technologique dans ce domaine, et notre technologie de fabrication du polyéthylène est vendue sous licence dans le monde entier.

Nous recherchons aujourd'hui à renforcer notre Centre de Recherche, basé à Lavéra, près de Marseille. Les candidats retenus intégreront des équipes internationales de haut niveau scientifique, et participeront à des projets ambitieux dans le domaine du développement des nouveaux catalyseurs, dans un contexte fortement compétitif.

Deux postes sont à pourvoir :

SPECIALISTE EN CATALYSE SENIOR réf. IS

Profil :
- Diplôme d'Ingénieur et/ou Doctorat.
- 5 ans minimum d'expérience significative dans les domaines de la catalyse de polymérisation, de la chimie organométallique, ou des techniques de préparation de catalyseurs.
- Capacité à jouer un rôle actif dans le cadre de partenariats technologiques internationaux.

SPECIALISTE EN CATALYSE JUNIOR réf. IJ

Profil :
- Diplôme d'Ingénieur et/ou Doctorat.
- Débutant ou première expérience dans les domaines de la chimie organométallique, de la chimie inorganique ou de la catalyse.

La préférence sera donnée aux candidats faisant preuve d'une grande créativité et d'un esprit marqué d'innovation, d'une aptitude prouvée à travailler dans des équipes multidisciplinaires et multiculturelles, d'un bon niveau d'anglais et d'une réelle mobilité internationale. Un stage, une année d'études ou une expérience professionnelle à l'étranger seraient un plus significatif.
Ces postes offrent de réelles possibilités de développement au sein du Groupe BP pour des candidats de valeur.

[illegible]

Au cœur des projets stratégiques des télécoms

Sema Group figure parmi les premiers groupes européens de technologies de l'information.

Fort de 14 000 collaborateurs, nous intervenons partout dans le monde, dans tous les secteurs de l'économie. Nous mettons en œuvre et gérons de grands projets informatiques qui participent aux enjeux stratégiques et à la réussite à long terme de nos clients.

SEMA GROUP

Avec une croissance de 60 % par an, l'activité Télécoms de Sema Group représente un axe majeur de développement. Pour accompagner cet essor, nous souhaitons intégrer de nouvelles compétences qui nous permettront de renforcer notre position sur ce marché mondial.

◆ INGÉNIEURS / CHEFS DE PROJET (Réf. : IT)

Dans le cadre de nos progiciels de facturation pour la téléphonie mobile, vous mènerez des missions d'étude, de réalisation et/ou de gestion de projet.

De formation ingénieurs grandes écoles, votre expérience (1 à 10 ans) vous a permis d'affirmer vos compétences en développement de systèmes d'information. Vous maîtrisez les environnements Unix, VMS, C, Bases de Données (Oracle, Ingres...).

◆ INGÉNIEURS COMMERCIAUX (Réf. : IC)

De formation ingénieur grandes écoles, vous justifiez d'une expérience d'au moins 4 ans en vente d'intégration de systèmes dans le domaine des Télécoms et possédez de solides compétences techniques : facturation et support client, gestion de réseau, réseau intelligent, multimédia.

Votre sens commercial associé à votre capacité de conviction feront de vous une force de proposition reconnue auprès d'une clientèle de grands comptes.

L'ensemble de ces postes requiert une grande mobilité. L'anglais courant est indispensable afin d'évoluer dans un contexte de développement international.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence choisie à :
Sema Group – Service recrutement
56, rue Roger-Salengro – 94126 Fontenay-sous-Bois Cedex
http://www.semagroup.com

L'industrie italienne a prospéré sans véritable soutien public

▼ Malgré une fiscalité très lourde, entre autres handicaps, le tissu productif transalpin est d'un dynamisme impressionnant

L'Italie pourrait aisément passer pour le pays de cocagne des entreprises : elles sont cinq millions, contre à peine plus de deux millions il y a une quinzaine d'années. Une natioo où il se trouve soixante-huit entrepreneurs pour mille habitants, contre trente-cinq en France, trente-sept en Allemagne et quarante-six en Grande-Bretagne, doit avoir fait beaucoup pour ses entreprises privées ? Si tel est le cas, les bénéficiaires n'en sont pas conscients. Interrogés dans le cadre d'une enquête sur la compétitivité dans quarante-six pays menée par l'IMD de Lausanne, les patrons italiens sont classés parmi les plus mécontents : de leur système fiscal, qu'ils jugent pénalisant, des obstacles administratifs, de la carence des infrastructures et de l'incapacité du pouvoir politique à préparer le pays pour l'avenir.

INFRASTRUCTURES MÉDIOCRES

Dynamisme impressionnant du tissu productif d'un côté, lacunes de l'environnement politico-administratif de l'autre, c'est là l'un des grands paradoxes de l'économie italienne. Les entreprises ont certaines raisons tout à fait objectives de se plaindre. D'abord, la fiscalité. L'Italie est passée en dix ans de l'un des taux de pression fiscale les plus bas de l'OCDE à l'un des plus élevés. Depuis 1992, la volonté politique de stopper la dérive des déficits publics s'est traduite par un alourdissement des impôts, par la lutte contre l'évasion fiscale, et par une prolifération délirante de textes : les entreprises italiennes, dont un million trois cent mille sont des structures artisanales de moins de trois salariés, sont pratiquement obligées de se payer un fiscaliste pour s'y retrouver !

Dans une étude réalisée en 1995 pour la Confindustria – le CNPF italien –, les économistes Claudia Cattani et Olderigo Fantacci ont mis en évideoce de façon très concrète la lourdeur du prélèvement fiscal en Italie. Ils ont pris le cas d'une entreprise ayant réalisé un bénéfice brut de 6797 millions de lires (23 millions de francs) en 1994 et ont appliqué à ce résultat les fiscalités en vigueur en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne et, bien sûr, dans leur pays. Au terme d'un calcul complexe, il ressort que le bénéfice net (après impôt) n'est plus que de 9,9 millions en Italie, 12 en Allemagne, 13,35 en France, mais 15,5 en Grande-Bretagne et 15,3 en Espagne. Selon la même méthode, les auteurs ont ensuite comparé l'imposition de l'actionnaire sur le dividende perçu : là encore, il paie une fois et demie à deux fois plus en Italie que dans les autres pays.

Force est de constater que cette fiscalité, toute lourde qu'elle soit, n'est pas dissuasive. Pas plus d'ailleurs que les services publics et infrastructures – de qualité souvent médiocre – qui sont offerts par l'Etat en contrepartie. La délocalisation pour des motifs de fiscalité o'est pas entrée dans les mœurs et la plupart des entreprises italiennes, grandes ou petites, restent profondémeot « notianoles » et, plus encore, « locales ». C'est vrai pour les grandes entreprises dont Fiat est le prototype, ainsi que pour les firmes du vaste secteur public, et surtout pour les dizaines de « districts industriels » spécialisés (des boulons aux carrelages, de la chaussure aux soieries).

L'exportation est un bon moyen de mesurer la performance des entreprises : l'Italie vend pour près de 1 000 milliards de francs par an à l'étranger, dont les trois quarts environ dans l'Union européenne, un résultat qui a certes été dopé, entre 1993 et 1995, par la dévaluation de la lire, mais qui était auparavant, et reste aujourd'hui, d'un ordre de grandeur comparable.

Les variations du change ont fonctionné de façon vertueuse : dans les années 80, la lire forte a obligé les entreprises italiennes à des efforts intenses de modernisation et d'adaptation ; la dévaluation de 1992 est arrivée au moment où elles étaient à un haut niveau de compétitivité hors prix et leur a apporté un soudain avantage de coût dont elles ont su profiter sur les marchés étrangers, d'autant que les politiques de rigueur réduisaient la demande intérieure du pays.

Autre mesure de performance : l'Italie, industrialisée plus tardivement que les autres grands pays européens, s'est moins désindustrialisée. Avec le tiers de l'emploi encore dans l'industrie, elle n'est dépassée que par l'Allemagne et le Japon, parmi les grands pays de l'OCDE. Cette base industrielle forte n'a pas empêché la créatinn de groupes de services de niveau européen, comme par exemple la Fininvest de Silvio Berlusconi (communication), ou les assurances Generali.

A en juger par leur réussite, les entreprises italiennes ne souffrent pas trop des entraves que leur impose le secteur public, malgré les diatribes permanentes de la Confindustria. On ne peut pas dire, en outre, qu'elles aient bénéficié d'une véritable politique industrielle. Longtemps, les aides de l'Etat italien se sont limitées aux encouragement à investir dans le Mezzogiorno. Les ressources publiques très importantes ainsi dépensées ne sont pas parvenues à enclencher une industrialisatioo harmonieuse du Sud, même si des poches industrielles et certains districts ont prospéré.

LE CHOIX EUROPÉEN

Ces transferts massifs de Rome ont beaucoup diminué ces dernières années. Depuis, la « Loi 34 » d'aide à la création d'entreprises pour les jeunes a connu un grand succès dans le Mezzogiorno... La loi Tremonti qui permettait de généreuses déductions fiscales pour les investissements n'a pas été renouvelée. En revanche, restent en vigueur des dispositifs d'aide aux consortiums d'entreprises.

Il serait partial de se borner à affirmer, comme le font volontiers les représentants patronaux italiens, que l'Etat n'a été qu'un coûteux parasite vivant aux crochets des entreprises. Le système politico-économique de l'après-guerre, avant de sombrer dans une corruption généralisée, avait permis à l'économie italienne de prospérer relativement à l'abri de la concurrence étrangère, tout en développant ses capacités exportatrices, un peu selon le schéma japonais. Le choix européen a mis à mal cette connivence. Avec le retour de la lire dans le SME, en décembre 1996, les entreprises italiennes jouent désormais cartes sur table le jeu de la concurrence.

Sophie Gherardi

▼ Taux d'imposition réelle des bénéfices
en pourcentage

ITALIE	57
ALLEMAGNE	48
FRANCE	43
ESPAGNE	37
GDE-BRETAGNE	34

Source : C. Cattani et O. Fantacci

Jacques Manardo, président de Deloitte Touche Tohmatsu Europe

« L'entreprise ne peut pas jouer le rôle de transformateur social »

« Vous avez récemment assisté au *Forum économique de Davos* dont vous êtes un familier. Quels enseignements en avez-vous tirés sur l'entreprise française et étrangère ?

– Depuis longtemps, le grand chantier des entreprises qui opèreot au plan international, c'est la mondialisation, et ce sont elles, sur le terrain, qui tirent le discours sur la globalisation. La question qui se pose à présent est de savoir comment réduire des capacités de production qui ne sont plus compétitives sur certains marchés. Ce travail dure depuis une dizaine d'années pour ces grandes eotreprises. Pour elles, le terme de globalisation n'est pas seulement un concept intellectuel, mais une réalité quotidienne. Ce qui est nouveau, c'est qu'aujourd'hui les politiques et les penseurs prennent le relais afin de conceptualiser ce phénomène de mondialisation.

– A votre avis, les entreprises françaises ont-elles accompagné ce mouvement ou sont-elles en décalage ?

– Quelques-unes l'oot fait, mais elles soot peu nombreuses. Je parle des grands groupes. Cela tient à deux phénomènes liés, et auxquels je me heurte en tant que Français appartenant à un groupe mondial. Premièrement, la France n'a pas travaillé son image et sa présence. Le deuxième phénomène est que les Français ne sont pas vraiment à l'aise sur l'international. Les deux points sont liés. Nous sommes convaincus que nnus sommes à la fois les héritiers et les développeurs d'une culture particulière et, eo même temps, nous sommes dans un monde ob prime la visioo économique.

– A travers les clients de votre groupe, vous avez suivi depuis plus de dix ans l'évolution de l'entreprise française. Comment expliquez-vous le brutal changement d'image ?

– La France n'arrive pas à faire de l'entreprise un acteur à part entière du jeu économique, de manière durable. En France, quand nous disons « nous », c'est d'abord l'Etat, l'administration.

Dans le même temps, il n'y a pas de discours qui permette de valoriser le rôle social et économique de l'entreprise, pas d'harmonie qui soit institutionnelle et culturelle. A l'inverse de ce qui existe aux Etats-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne où prévaut une étroite coocertation entre l'administration et les entreprises. Quand l'Amérique de Bill Clinton est repartie à la conquête du monde, les entreprises américaines ont été bien « briefées », et on en a vu les résultats...

– Au fil des ans, l'eotreprise a été régulièrement interpellée. Nntamment sur son rôle « citoyen », sur ses responsabilités sociales. Etait-ce justifié ?

– Contrairement à ce que peosent certaios, l'entreprise, qu'elle soit multinationale ou plus locale, n'est pas du tout insensible aux effets des plans de restructuration, aux licenciements. Vous avez une corrélation très nette entre l'image d'une société, de ses produits, de ses taux de pénétration, et soo comportement social. Les grandes entreprises oot, par obligatioo économique, une obligation de comportement social.

– Vous contestez donc les griefs adressés à l'entreprise sur sa démission économique ?

– L'entreprise française a un handicap énorme qui est le taux très élevé des charges sociales. C'est le seul point sérieux de ootre problème de compétitivité. Nos confrères étrangers ne peuvent pas y croire quand on leur dit que le taux de charges sociales sur les salaires est de 50 % voire davantage. Les entreprises, à juste titre, demandent une réforme de ce système. Pour le reste, il n'y a pas de discours collectif des entreprises demandant tel ou tel traitement de faveur. C'est dépassé.

– Pourtant, quand on regarde d'une part le bilan des entreprises, leurs comptes de résultats et d'autre part leur politique sociale, on peut s'interroger...

– Le discours de l'entreprise est clair. Elle dit : "Je suis dans un marché global mondial et surtout évolutif. Je fabrique des produits en concurrence avec d'autres articles, dont le coût est en permanence remis en cause par de oouvelles technologies ou par de oouveaux acteurs sur le marché. Donc je suis obligé de rester adaptable. Pour l'être, je dois chercher les moyeos que me donne la loi pour le rester. Je ne peux pas, moi, entreprise, au niveau individuel, jouer le rôle de transformateur entre un marché incroyablement flexible et impitoyable et un système réglementaire ou administratif rigide. Je suis obligé de jouer de ces deux contraintes contradictoires. Mais ce n'est pas à moi de régler cette contradiction". Ce n'est pas une fuite de l'eotreprise devant ses responsabilités, mais un moyen de rester compétitif.

Propos recueillis par Serge Marti

Entreprises-Etat : chronique d'un malentendu

Suite de la page I

Très vite, la politique sociale menée alors par le gouvernement Mauroy en 1981-83 (cinquième semaine de congés payés, réduction à 39 heures de la durée hebdomadaire du travail, lois Auroux sur l'expression des salariés dans l'entreprise) montre ses limites. C'est finalement la gauche qui va entreprendre d'alléger la tutelle de l'Etat sur les entreprises. Yvon Jacob, ancien PDG de Legris Industries, formé à l'école des entreprises anglo-saxonnes, aujourd'hui député RPR d'Ille-et-Vilaine, a bien connu l'économie administrée qui prévalait avant le changement de politique économique des socialistes. « *Jusqu'à la fin des années 70, les entreprises françaises étaient handicapées par toutes sortes de contraintes. En raison du contrôle des prix, il était impossible de répercuter les hausses des coûts de production. Alors que les salaires, indexés, progressaient au rythme d'une inflation galopante.* » Conséquence : les marges étaient laminées. De 1979 à 1983, l'idée colbertiste selon laquelle l'Etat doit orienter les grands choix industriels du pays avait atteint des sommets. Au cabinet du ministre de l'Industrie, Jean-Pierre Chevènement, on rêve alors de créer 300 000 emplois grâce au financement public de la filière électronique.

L'horizon se dégage, à partir de 1983, avec la levée du contrôle des prix, de l'encadrement du crédit et de l'indexation des salaires. La gauche injecte ainsi une bouffée de libéralisme, après avoir nationalisé les fleurons de l'industrie et de la banque. La politique fiscale se fait plus accommodante : l'impôt sur les sociétés passe progressivement de 50 % en 1985 à 33,3 % en 1993. « *En 1986*, souligne Elie Cohen, directeur de recherche au CNRS et spécialiste des stratégies industrielles, *la situation financière des entreprises françaises commence à s'améliorer. Elles en profitent pour s'internationaliser, la France devenant alors deuxième exportateur mondial de capitaux.* » Il était temps car, à partir de 1986, l'Acte unique va faire tomber un certain nombre de barrières douanières, plongeant les entreprises françaises dans la concurrence européenne.

Durant cette période, l'Etat prend ses distances vis-à-vis des entreprises avec, en 1984, la décision symbolique de ne plus soutenir Creusot-Loire, entraînant sa faillite. « *On demande alors aux entreprises de devenir rentables, tandis qu'il incombe à l'Etat de gérer les dégâts de la modernisation et de la restructuration industrielle* », analyse Elie Cohen. Toute une ingénierie sociale est élaborée pour gérer les retombées des restructurations ou favoriser les créations d'emplois. De 1984 à 1994, les aides à l'emploi marchand (hors cessation anticipée d'activité et formation professionnelle) passent de 4,5 milliards de francs à 29 milliards.

« *On croit alors à l'entreprise qualifiante, qui, grâce à un partenariat mobilisateur et négocié entre les entreprises, les syndicats et les organismes de formation, va apporter une solution miracle au problème du chômage* », considère pour sa part Bernard Perret, rapporteur général du Conseil scientifique de l'évaluation. A l'époque, les socialistes opposent le modèle français – qui doit résoudre la question de l'emploi grâce à une sortie par le haut – au modèle américain des « petits boulots » non qualifiés. Le résultat est décevant.

« *On ne peut pas demander à une politique de l'emploi de faire ce qu'une politique générale se refuse de faire. On met les entreprises dans un système de concurrence : comment s'étonner que leurs comportements soient dictés par les lois du marché ?* », observe Gérard Cornilleau, économiste à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

MONDIALISATION

D'autant qu'à la mondialisation des marchés s'ajoute celle des capitaux. « *La pression financière sur les entreprises est de plus en plus lourde*, relève Michel Berry, directeur de recherche au CNRS et animateur de l'Ecole de Paris du management, *car celles-ci ont besoin d'argent pour s'internationaliser, et font appel aux fonds d'investissement américains, dont les gestionnaires ont d'importantes exigences de rentabilité.* » Résultat : « *des managers qui licencient parce qu'ils ont peur de sauter eux-mêmes.* »

Les gouvernants y voient de la mauvaise volonté de la part du patronat. Ainsi Edouard Balladur a-t-il tenté en vain de peser sur les politiques de licenciements massifs des grandes eotreprises privées lorsqu'il était premier ministre. Il décrète un gel provisoire des liceociements dans les entreprises contrôlées par l'Etat, et tente de négocier avec le CNPF sur le mode du donnant-donnant. Sans succès. François Perigot, qui succède à Yvon Gattaz en 1986, s'en est expliqué au moment de quitter la présidence du CNPF : « *J'ai refusé de passer avec le gouvernement et l'opinion le contrat "On baisse les charges, on embauche", car ce n'est qu'une conséquence indirecte. Lorsque l'activité économique repartira, les embauches reviendront.* » Jean Gandois, l'actuel président du patronat, tentera de rompre, au nom de « *l'entreprise citoyenne* », avec cette conception. Lors du sommet sur l'emploi des jeunes, lundi 10 février, le patronat s'est engagé à accueillir, en 1997, 400 000 jeunes, contre 330 000 actuellement, en contrats d'apprentissage ou de qualification. Et les stages diplômants ont été remis, à cette occasion, sur les rails.

L'entreprise a-t-elle une vocation sociale ? Oui, estime Jean-François Colin, directeur des ressources humaines du groupe de la Compagnie générale des eaux et ancien directeur général de l'ANPE, mais il en va de son intérêt bien compris. « *Nous vendons des services qui ne s'intéressent pas à un type de clientèle mais à tous*, remarque-t-il. *Nos activités ne sont pas délocalisables et dépendent du dynamisme de l'économie française. Ceci légitime nos actions en faveur des jeunes et des publics en difficulté.* » Ce qui n'empêche pas les licenciements... « *Le tout*, poursuit Jean-François Colin, *c'est d'être cohérent et de faire tous les efforts pour reclasser les gens pris dans des plans sociaux.* »

Aujourd'hui, le CNPF a déplacé le débat sur un autre terrain, et préfère demander à l'Etat de balayer devant sa porte. « *Depuis 1984, nous avons connu une période très intense de restructuration, qui a permis aux entreprises de dégager des gains de productivité et d'avoir un taux d'exportation important*, explique Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et vice-président du CNPF. *Dans le même temps, le secteur public est en panne d'adaptation.* » Ce qui pèse sur les entreprises, notamment par le biais des prélèvements obligatoires, jugés encore trop lourds. Beaucoup de chefs d'entreprise demandent une plus grande flexibilité sociale. L'exemple de référence ? Le Royaume-Uni. « *On oppose souvent le succès britannique en matière d'emploi à l'échec français en l'attribuant à la flexibilité*, expliquait le 8 janvier dans *La Tribune* Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations. *Cette interprétation paraît très douteuse.* »

Et d'expliquer que la baisse du nombre de chômeurs au Royaume-Uni (– 460 000) s'explique par la création d'emplois non pas salariés, mais non salariés (+ 140 000) et par la baisse de la population active (– 335 000). D'autant que sur ce terrain la France a beaucoup progressé depuis la suppression, en 1986, de l'autorisation administrative de licenciement, en matière tant d'organisation du temps de travail que de recours à une main-d'œuvre précaire. Actuellement, plus des deux tiers des embauches se font en contrats à durée déterminée.

RÉSERVES DE PRODUCTIVITÉ

« *La France a perdu un tiers des emplois industriels en vingt ans*, considère Elie Cohen, *mais les réserves de productivité sont loin d'être épuisées. Les capacités de production sont aujourd'hui utilisées à 83 % seulement.* » Quant aux secteurs les plus exposés à la concurrence mondiale, le pire reste peut-être à venir. Ainsi les industriels français de l'automobile, Renault et PSA, ont-ils proposé, pour réduire leur coûts, de faire partir 40 000 salariés à partir de cinquante ans d'ici à 2002. Ces départs, en grande partie financés par l'Etat, ne seraient compensés que par l'embauche de 13 000 jeunes. Le gouvernement Juppé, qui a accueilli fraîchement cette suggestion, a d'ores et déjà écarté une demande du même type émanant du secteur du BTP, concernant 30 000 départs anticipés. Mais il a accepté, dans le cadre du plan textile mis en place en juin 1996, d'alléger les charges de certaines entreprises, ce qui lui vaut le courroux de la Commission de Bruxelles.

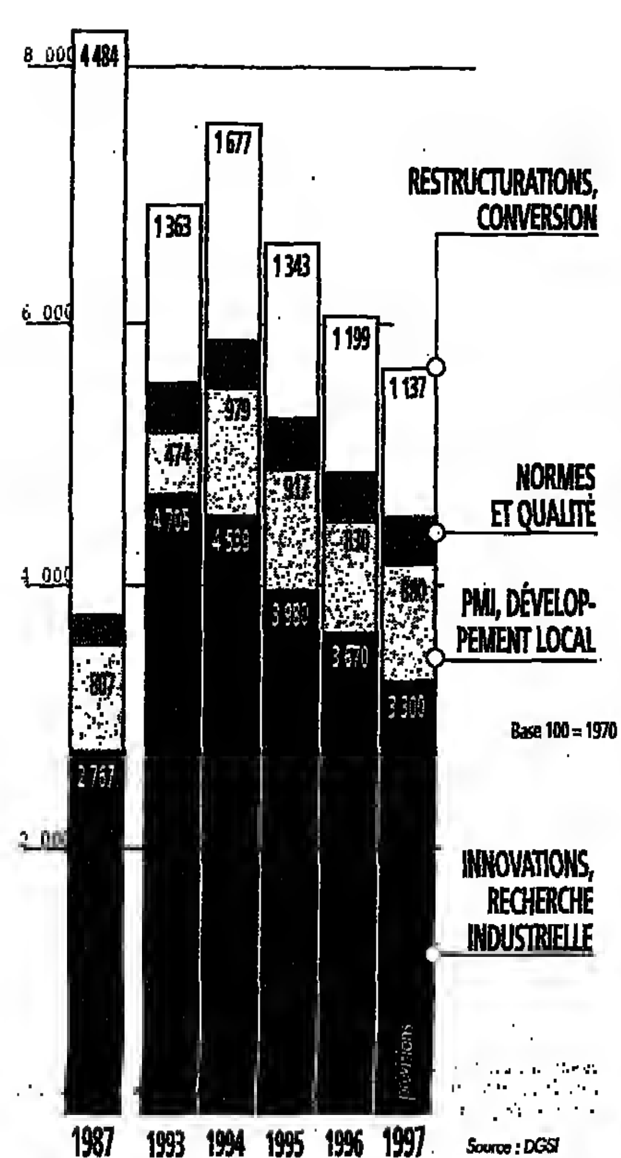
Poussée par la mondialisation, la recherche de productivité ne cesse de buter sur son coût social. Tout en réclamant une sévère cure d'amaigrissement de l'Etat, c'est bien vers lui que les entreprises se tournent en dernière instance pour amortir les chocs les plus rudes. Et ce dernier, malgré le prix qu'il en coûte, continue de leur tendre une main secourable dans l'espoir de sauver des emplois. Avec la loi Robien, c'est la baisse du temps de travail, cofinancée par l'Etat, qui tient lieu de nouveau sésame anti-chômage. Par ailleurs, le gouvernement porte désormais son attention sur les PME, là où se crée l'emploi.

Dans son ébauche de programme pour les législatives, le Parti socialiste mise sur un meilleur partage du travail. « *La seule manière d'absorber les gains de productivité sans dommage pour l'emploi passe par la réduction du temps de travail* », estime Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre socialiste de l'industrie et maire de Sarcelles. D'autres considèrent, avec Michel Berry, que « *la solution au chômage est ailleurs que dans l'entreprise. C'est l'emploi qui manque en France, pas le travail.* » Et l'on reparle du développement d'activités de proximité... Pour Philippe Séguin, « *il reviendra à la puissance publique de réinsérer les quelque 10 % à 20 % de la population que la mondialisation rejette aux marges de la société, afin de tendre vers la pleine activité.* » Dans tous les cas, ils sont de moins en moins nombreux à penser que la solution viendra des seules entreprises.

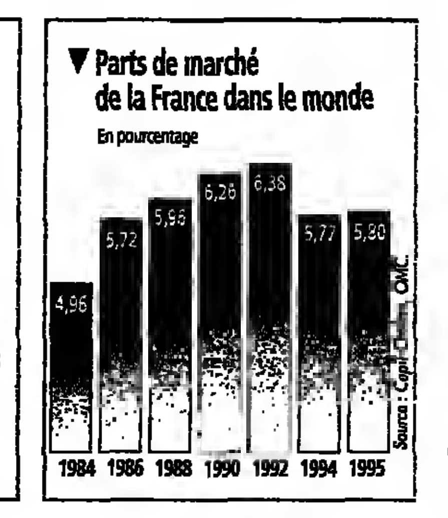
Martine Laronche et Anne-Marie Rocco

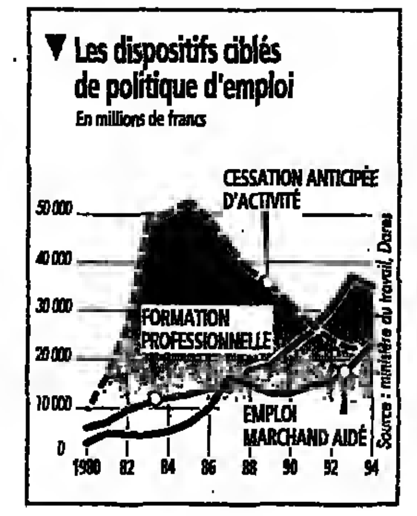
هكذا من الاصل

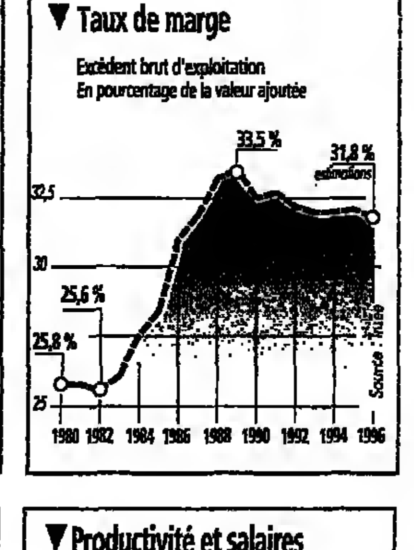
Aides et compétitivité



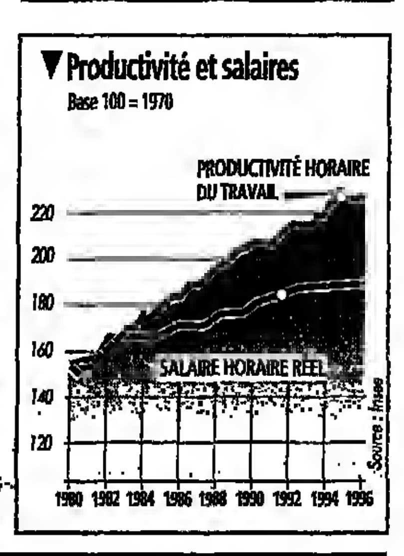
Le volume des aides à l'emploi versées par le ministère du travail et des affaires sociales aux entreprises atteindra plus de 93 milliards de francs en 1997 (sur un budget global de 150,3 milliards), un montant sans commune mesure avec les aides du ministère de l'industrie (moins de 6 milliards).
Depuis la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993, on assiste à une montée en puissance des exonérations de charges. En 1997, elles s'élèvent à plus de 62 milliards contre 53,3 milliards en 1996.











SOUTIENS AUX ENTREPRISES

Questions-réponses

1 Quel est le volume des aides consenties aux entreprises ?

Le montant des aides accordées aux entreprises est extrêmement difficile à établir, compte tenu de la multiplicité des sources de financement et de ce que l'on considère ou non comme des aides (une mesure fiscale comme la réduction de l'impôt sur les sociétés doit-elle être considérée comme une aide à l'entreprise ?).

Dans une note économique de l'ENA, deux élèves ont tenté d'établir une évaluation globale des aides obtenues en 1996. Ils parviennent à un montant total de près de 130 milliards de francs, dont 12,5 milliards émanent de l'Europe, 17,4 milliards des collectivités locales et 99 milliards de l'Etat (parmi les plus gros contributeurs, le ministère des affaires sociales pour 65,5 milliards de francs, l'agriculture pour 13,5 milliards, l'industrie pour 4,7 milliards). A titre de comparaison, les auteurs rappelaient que le produit net de l'impôt sur les sociétés en 1996 était évalué à 131,6 milliards de francs !

2 Ces aides ont-elles un impact sur l'emploi ?

Force est de constater que ces aides n'ont pas inversé la courbe du chômage. Mais, dans un document évaluant quarante ans de politique de l'emploi, le ministère du travail souligne que l'effet de ces politiques a été favorable chaque année depuis 1979. L'ensemble des programmes mis en oeuvre depuis le premier choc pétrolier a permis d'éviter entre 400 000 et 500 000 chômeurs depuis le milieu des années 80, selon la direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Par ailleurs, les aides dont bénéficient les entreprises, qui concernent non seulement l'emploi mais aussi la recherche, l'innovation, la qualité, l'exportation, etc., ont contribué à leur modernisation et à l'amélioration de leur compétitivité. Ainsi, de 1984 à 1995, les parts de marché de la France dans le monde sont passées de 4,95 % à 5,80 %. Le produit intérieur brut marchand a progressé en moyenne de 2,2 % de 1975 à 1995. Le taux de marge des entreprises a retrouvé, en 1995, les niveaux atteints avant le premier choc pétrolier de 1973 (soit au-dessus des 30 %).

La productivité horaire du travail n'a cessé de progresser depuis 1970. En revanche, la part des salaires dans la valeur ajoutée baisse depuis le début des années 80. Et le niveau d'investissement des entreprises reste préoccupant.

3 Où se crée l'emploi aujourd'hui ?

C'est dans les PME que se créent en majorité les emplois. Elles regroupent aujourd'hui 69 % de la population active (28 % pour les entreprises de 0 à 9 salariés, 41 % pour celles de 10 à 500 salariés), bien que les sociétés de 500 salariés et plus concentrent 50 % du chiffre d'affaires. Entre 1982 et 1992, la croissance de l'emploi s'établissait à 900 000 pour les PME, alors qu'il diminuait de 630 000 dans les grandes entreprises. Depuis novembre 1995, le gouvernement a développé une politique d'aide en faveur des PME. Les crédits inscrits au budget 1997 des différents ministères totalisent 81,5 milliards de francs, contre 68,2 milliards en 1996 et 49,3 milliards en 1995.

Les mesures générales d'abaissement du coût du travail qui profitent aux PME sont en augmentation (38,7 milliards de francs en 1997, contre 19,2 milliards en 1995). Le principal dispositif est désormais constitué par la ristourne unique de 1 160 francs par mois, dégressive en fonction du salaire entre le SMIC et 1,33 fois le SMIC.

Les tumultueuses relations de la sidérurgie avec les pouvoirs publics

▼ De 140 000 personnes en 1976 à 44 600 aujourd'hui, la restructuration a coûté plus de 100 milliards de francs. Mais, cette année, Usinor-Sacilor devrait faire des bénéfices

Usinor-Sacilor a tourné la page de ce qui fut une très longue crise. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, le groupe devrait gagner de l'argent et annoncer des résultats positifs pour l'exercice 1996. Pour la première fois aussi depuis des années, il aura tiré un trait sur les milliers de suppressions d'emplois qui ont jalonné son histoire ; l'an dernier, il a embauché près de 600 jeunes. Classé au troisième rang mondial derrière le coréen Posco et le japonais Nippon Steel, le sidérurgiste, recentré sur des créneaux à plus forte valeur ajoutée, est désormais armé pour faire face à la concurrence.

Sans l'aide de l'État, un tel redressement n'aurait pas été possible. Après bien des tergiversations et des atermoiements, les gouvernements successifs ont décidé de soutenir la très douloureuse et très longue restructuration du secteur, au bord de la faillite. Et ils ont accepté d'en payer le prix fort. De la dizaine de groupes sidérurgiques – dont Chiers-Châtillon, Creusot-Loire, Métallurgie de Normandie, Chantiers de Dunkerque – à la fin des années 70, il n'en reste plus qu'un : Usinor-Sacilor, héritier de tous les vestiges de ses concurrents. Les effectifs du secteur, qui dépassaient 140 000 personnes en 1976, sont tombés à 44 600 à ce jour pour l'ensemble du groupe. Plus de 100 milliards de francs, dont 80 environ pour l'accompagnement social, ont été dépensés.

Personne n'imaginait que les conséquences seraient aussi lourdes lorsque l'Etat, en 1978, se décida à voler au secours du secteur. A l'époque, Usinor, filiale de la holding privée Denain-Nord-Longwy, Sacilor, filiale du groupe Marine-Wendel, et Châtillon Neuves-Maisons, filiale de Chiers-Châtillon, du groupe Paribas, étaient au bord de la faillite. En perte depuis plusieurs années, les trois groupes n'avaient plus de fonds propres, alors que leurs dettes globales s'élevaient à 38 milliards de francs.

Pour éviter l'effondrement d'un secteur considéré comme stratégique, le gouvernement Barre lance une « nationalisation rampante » : l'Etat, appuyé par ses bras séculiers (Caisse des dépôts, Crédit national, Crédit lyonnais) prend à sa charge l'endettement et devient, en contrepartie, actionnaire à hauteur de 63,8 % d'Usinor et de 76,9 % de Sacilor. Un plan de redressement prévoyant la suppression de 21 000 emplois est adopté.

Mais les sidérurgistes ne croient pas vraiment à la nécessité de changements profonds. Tandis que les dirigeants entendent mener des investissements grandioses pour augmenter la production d'acier, les salariés, en Lorraine comme dans le Nord, se mobilisent. Des manifestations énormes se multiplient, donnant lieu à de très violents affrontements, comme en mars 1979 à Paris. Tétanisé par la lourdeur des licenciements, le gouvernement fait un geste. En juillet 1979, il signe avec les syndicats la convention sociale de la sidérurgie, qui servira de cadre pendant plus de dix ans. Celle-ci offre des départs en préretraite à cinquante-cinq ans, des primes de départ volontaire et des aides à la reconversion.

Mais ce premier plan ne change pas la situation de la sidérurgie française, qui n'a vu venir ni les changements de consommation d'acier, ni les nouveaux concurrents comme les Japonais, ni les nouvelles technologies comme la filière électrique italienne (les fameuses « Bresciani »). En 1981, lorsque la gauche arrive au pouvoir, les groupes français sont toujours en perte.

Le nouveau gouvernement veut relancer ce secteur. Il fixe comme objectif à Usinor et à Sacilor une production de 24 millions de tonnes (contre 17 millions de tonnes produites alors). Dans le cadre du « plan acier », il prévoit aussi d'apporter aux deux groupes 21 milliards de francs, dont 17,5 milliards pour financer les investissements, entre 1982 et 1986. Plus de 12 000 suppressions d'emplois sont également programmées sur la même période.

Très vite, le plan se révèle irréaliste. Les objectifs de production sont beaucoup trop élevés, alors que le marché européen est sinistré. Malgré les nombreux appels à la *« coopération »* du ministre de l'industrie, Usinor, porte-drapeau du Nord, et Sacilor, groupe phare de la Lorraine, ne cessent de se quereller. Ils s'épient, se disputent pour emporter les investissements, tandis que chaque région cherche à limiter le plus possible les suppressions d'emplois chez elles. Raymond Lévy, nommé président d'Usinor en 1982, recommande alors une révision du plan d'acier et l'intégration des deux groupes sidérurgiques.

Deux ans s'écouleront avant que l'avis soit entendu. En mars 1984, après de longues disputes au sein du gouvernement, le plan acier est revu à la baisse. L'Etat renonce à fixer des objectifs de production. Il annonce une enveloppe de 30 milliards de francs, en partie pour combler les déficits d'Usinor et de Sacilor, et s'interdit de subventionner le secteur à partir de 1987. Les grands projets de développement, comme le train universel de Gandrange, sont abandonnés. Deux filiales communes à Usinor et Sacilor dans les produits longs, Unimétal et Ascométal, sont lancées. Mais 21 000 emplois doivent encore disparaître.

Dans le Nord et en Lorraine, plus particulièrement touchée par cette révision, les manifestations de sidérurgistes se multiplient. Le gouvernement prend de nombreuses mesures d'accompagnement pour atténuer les effets des suppressions d'emplois. Pour permettre la réindustrialisation, il nomme Jacques Chérèque, ancien numéro deux de la CFDT, préfet-délégué de Lorraine. Quelques mois plus tard, les présidents d'Usinor et de Sacilor demandent au gouvernement de Laurent Fabius le rapprochement des deux groupes. Mais les avis divergent au sein du gouvernement.

L'idée est reprise en 1986 par la droite, lorsqu'elle revient au pouvoir. Le ministre de l'industrie de l'époque, Alain Madelin, nomme Francis Mer, dirigeant de Pont-à-Mousson, président unique d'Usinor et de Sacilor. Une recapitalisation est décidée pour les deux groupes, se traduisant par un « coup d'accordéon ». Les petits actionnaires, qui détenaient encore 19 % du capital d'Usinor et 8 % de celui de Sacilor, sont ruinés.

Ayant obtenu la plus grande latitude du gouvernement, Francis Mer réorganise le nouveau groupe. Les différentes productions sont regroupées : Sollac prend tous les produits plats ; Ugine, les aciers inoxydables ; Unimétal, les aciers longs ; Ascométal, les aciers spéciaux. Des désinvestissements sont décidés pour recentrer le groupe uniquement sur l'acier. Avec l'accord de l'Etat, le groupe prévoit encore la suppression de 20 000 emplois.

Un an plus tard, pour l'exercice 1988, Usinor-Sacilor affiche ses premiers bénéfices depuis dix ans. Le groupe se sent alors pousser des ailes. En moins de trois ans, il rachète des sociétés aux Etats-Unis (J & L, Georgetown, Edgcomb), en Allemagne (Dilling, Saarstahl), en Italie (Alessio Tubi). L'Etat applaudit. Mais, s'il a accepté de payer le coût social des restructurations, il refuse de soutenir, comme actionnaire, cette expansion : l'endettement du groupe, ramené à 20 milliards en 1989, dépasse les 30 milliards deux ans plus tard.

Le retournement du marché de l'acier, amplifié par les exportations à bas prix de l'Europe de l'Est, est fatal à Usinor-Sacilor, qui perd à nouveau 3 milliards de francs en 1991. Pour résister, le groupe décide la fermeture de la Société de métallurgie de Normandie, l'abandon des aciers longs d'Unimétal et encore 8 000 suppressions d'emplois sur trois ans. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie d'alors, conteste les chiffres, puis plie devant la nécessité.

L'Etat fait de savants montages pour recapitaliser Usinor-Sacilor. Il cède 20 % du capital du groupe au Crédit lyonnais, qui apporte au sidérurgiste 2,5 milliards de francs. Mais cet apport ne suffira pas. Pendant trois ans, le groupe connaît une longue pénitence, gère et utilise toutes les possibilités sociales à sa disposition.

De cette longue période de remise à niveau, Usinor-Sacilor sort tout autre. Recentré sur les secteurs à haute valeur ajoutée, utilisant de plus en plus de technologies, le groupe est capable, même s'il peine encore dans le bas de cycle, de résister aux concurrents mondiaux. Sûr de lui, il a renoncé à toute mesure sociale soutenue par l'Etat et a instauré un dispositif de préretraites progressives pour les salariés de plus de cinquante-cinq ans et des mesures de temps partiel pour les salariés de cinquante ans. Le groupe est privatisé en juillet 1995. Sa vente a rapporté un peu plus de 10 milliards de francs à l'Etat.

Martine Orange

Bibliographie

- **Quarante ans de politique de l'emploi** (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail et des affaires sociales, La Documentation française, 1996, 367 p., 195 F).
- **Dessine-moi une vie active**, de Hubert Landier (Village Mondial, 1995, 255 p., 132 F).
- **Fiscalité et vie des entreprises** (Treizième rapport au président de la République, n° 4266, direction des Journaux officiels, 1994, en deux tomes, 170 F).
- **Guide, les principales aides aux PMI** (Ministère de la poste et des télécommunications, octobre 1996, 107 p., 60 F).
- **L'Effort financier de l'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises** (*Les Notes bleues de Bercy*, n° 102, du 1er au 15 janvier 1997).

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	déc.	déc	déc.	nov	oct	déc	nov.
Dernier mois connu	+1	+0,3	+0,6	+0,3	-1,7	+0,2	+1,5
Cumul sur 12 mois	+4,9	+3,9	+3,3	+2	-2,3	+1,4	+4,2
Taux de chômage (en %)	jan	déc	jan.	déc.	oct.	jan	jan
Dernier mois connu	5,4	3,3	11,3	12,7	12,2	6,5	9,7
Un an avant	5,7	3,4	10	11,7	12,1	7,9	9,6
Indice des prix (en %)	déc.	dec	déc	dec	jan.	déc.	déc
Dernier mois connu	0	+0,1	+0,3	+0,2	+0,2	+0,3	0
Sur 12 mois	+3,3	+0,6	+1,5	+1,7	+2,6	+3,1	+2,2
Solde commercial (en milliards)	nov.	déc.	nov	nov.	nov.	nov.	nov
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-13,2	+514,8	+9,5	+9,5	+6 143,5	-1	+1,8
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-162,1	+6766,5	+95,6	+118,9	+67 459,2	-12,5	+34,4
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-162,1	+62,2	+63,9	+23,3	+43,7	-19,3	+25,2
Croissance du PIB (en %)							
3e trimestre 1996 (rythme annuel)	+4,7 (4e t.)	+0,4	+3,3	+3,5	+2,4	+1,8	+3,3
Sur 12 mois	+3,4	+3,2	+1,9	+1,4	+0,7	+2,2	+1,6
Solde des paiements courants en % du PIB							
1996 (estimations OCDE)	-2,1	+1,4	-0,7	+1,3	+3,5	-0,1	0
Déficit public en % du PIB							
1997 (prévisions OCDE)	-1,8	-2,6	-3,4	-3,2	-3,7	-3,7	-1,5
1996 (estimations OCDE)	-1,6	-4,1	-4,1	-4,1	-6,7	-4,8	-2,7
Dette publique en % du PIB 1996	64,2	87,4	61,3	55,1	124,4	56,1	100,5

COMMENT LES FRANÇAIS VOIENT L'AVENIR

Les ménages

	niveau du trimestre précédent	déc. 97
Niveau de vie futur	↗	→
Chômage	↘	↗
Evolution des prix	↘	↘
Situation financière	→	↗
Opportunité d'acheter	↗	↗
Opportunité d'épargner	↘	→

Les industriels

	niveau du trimestre précédent	déc. 97
Carnets de commandes	↗	↗
Commandes étrangères	↗	↗
Prix de vente	↘	↘
Effectifs	↘	↗
Taux d'utilisation des capacités	↘	↗

Source : Insee

Le moral des ménages continue à s'améliorer en janvier, note l'Insee dans son enquête mensuelle d'opinion. Ils sont davantage à voir leur niveau de vie futur s'améliorer et à vouloir consommer. Mais l'opinion sur le chômage reste pessimiste.

Les entreprises, dans l'enquête trimestrielle de janvier, sont optimistes pour la demande globale et étrangère. Elles envisagent notamment une remontée modeste des effectifs et de l'utilisation des capacités.

À RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 675	37,91	25 590 000	3 121 500

Fin d'année budgétaire délicate pour Tokyo

▼ Japon
Comme l'Etat, les banques nippones arrêtent leurs comptes au 31 mars. Et toute aide publique à l'industrie financière en difficulté est exclue

Au Japon, l'année comptable s'achève le 31 mars, date à laquelle les entreprises et les banques arrêtent leurs comptes. C'est aussi la fin de l'année budgétaire et le terme du débat parlementaire sur le budget de l'Etat pour l'année suivante (1er avril 1997 au 31 mars 1998). Le 31 mars est donc, à Tokyo, une date qui rend nerveux tous les responsables économiques. Cette année, une incertitude bancaire se superpose à une incertitude budgétaire.

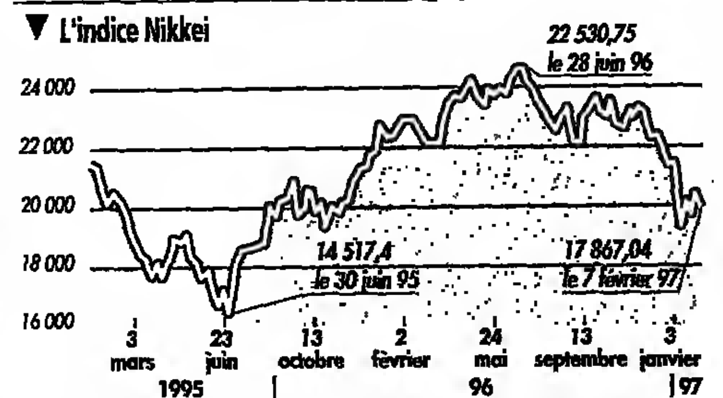
L'incertitude budgétaire vient de ce que le gouvernement de M. Hashimoto, issu des élections d'octobre 1996, s'appuie sur une majorité relative et a besoin du soutien non garanti des quinze députés sociaux-démocrates pour faire passer un budget difficile, qui comprend notamment une hausse de 3 à 5 % de l'impôt sur la consommation au 1er avril. Et l'exécutif est fragile au point d'exclure tout secours du budget de l'Etat à une industrie financière en difficulté. Les banques japonaises doivent donc se débrouiller seules pour retrouver la santé. La question est de savoir si, fin mars, elles parviendront toutes à satisfaire le ratio prudentiel imposé par la Banque des règlements internationaux (BRI), le ratio Cooke, qui veut que les fonds propres des banques dépassent 8 % du total de leurs engagements. Ce qui complique tout pronostic, c'est que les fonds propres des banques ont une composante structurelle et une composante conjoncturelle.

La composante structurelle tient à la situation financière intrinsèque de chaque banque, c'est-à-dire à son aptitude à dégager des profits et à se débarrasser de toutes les mauvaises créances qu'elle a accumulées pendant la période d'« économie casino » de la fin des années 80.

En septembre 1996, à mi-course de l'année fiscale qui s'achève, le peloton des vingt banques japonaises les plus importantes était très étiré. L'ensemble de leurs créances douteuses était à l'époque de 23,65 trillions de yens (soit environ 1 180 milliards de francs), mais ce fardeau était réparti de façon très inégale. Sur les dix banques commerciales, deux pouvaient espérer nettoyer leurs comptes en un an, et cinq en deux ans, ce qui est un délai raisonnable. Par contre, trois d'entre elles étaient exposées à trois à huit ans de cure. De même, sur les trois banques de crédit à long terme, deux pouvaient s'assainir en deux ans. Et sur les sept banques de placement (*trust banks*), quatre étaient bien placées. Sept grands établissements au total étaient donc menacés d'une longue convalescence.

Et derrière se pressent des banques locales de plus petite taille, des coopératives de crédit et des associations de crédit, dont le total des mauvaises créances était estimé à 7 trillions de yens (350 milliards de francs) fin septembre 1996. Dans ce groupe disparate, de nombreux établissements sont sans espoir de repêchage.

Ainsi, en novembre 1996, une banque locale, la Hanwa Bank, a purement et simplement fermé ses portes, sans que le ministère des finances intervienne. Cette neutralité nouvelle de l'Etat a manifesté l'abandon de la « théorie du convoi », selon laquelle le rythme d'évolution de l'industrie financière japonaise était ralenti de façon qu'aucun établissement ne soit abandonné. L'annonce récente d'un « big bang » financier pour 2002 a la même signification : c'en est fini de la quiétude d'une profession bancaire jusque-là cartellisée avec la bénédiction des autorités. D'ici cinq ans, concentrations et disparitions devront avoir rehaussé la finance japonaise au meilleur niveau international.



Source : Bloomberg

Cependant, les marchés internationaux de capitaux se méfient : ils trouvent le mouvement trop lent et regrettent implicitement la passivité de l'Etat japonais pour assumer une partie des pertes. Les grandes banques japonaises qui veulent emprunter des capitaux à court terme se voient infliger une surprime japonaise (« Japan premium »), qui était de 0,125 % en janvier 1997, ce qui n'est pas négligeable. Et les Japonais ne sont pas en reste, car les maisons de titres nippones vendent massivement les actions des banques depuis le mois de décembre 1996. C'est la fin d'une époque où les participations croisées entre banques, sociétés de titres et grandes entreprises industrielles et commerciales verrouillaient le capitalisme japonais et le rendaient invulnérable aux attaques étrangères. Chacun, désormais, veut améliorer ses résultats financiers, même en vendant les titres de banques familières. Cette vente inusitée explique la baisse soudaine de 15 % de la Bourse de Tokyo entre la fin novembre 1996 et le début février 1997.

Cette chute de la Bourse, issue de la crise bancaire, aggrave encore la situation des banques. En effet, dans le calcul du fameux ratio Cooke, qui fait le partage entre les bonnes banques et les mauvaises, la valeur du portefeuille d'actions entre dans l'estimation des fonds propres. Plus la Bourse de Tokyo sera déprimée le 31 mars 1997 et plus le nombre de banques en situation précaire sera grand, ce qui ne peut qu'inciter à vendre davantage et à perpétuer une spirale descendante.

Certains pronostiquent un krach, « une crise de mars », d'ici le 31 mars. Mais un tel séisme n'est guère probable. Le Japon n'est pas le Mexique : son potentiel d'épargne, de travail qualifié, de progrès technologique est celui d'une grande puissance économique, qui n'est pas emprunteuse nette sur les marchés mondiaux, mais apporte près de 100 milliards de dollars d'excédent d'épargne chaque année.

Et d'ailleurs, pendant que les Japonais et les étrangers vendent leurs actions de banques japonaises, les gestionnaires des fonds de pension américains semblent avoir compris qu'ils pouvaient acquérir des actions de grandes entreprises industrielles nippones à des cours très avantageux. La hausse de 50 % du dollar par rapport au yen depuis avril 1995 accroît le pouvoir d'achat des fonds américains et ouvre de belles perspectives de profits à l'exportation aux entreprises japonaises de l'automobile, de l'électronique ou des biens d'équipement.

Christian Sautter
Professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

UN CHIFFRE

679

milliards de dollars

LES LIQUIDITÉS DES ENTREPRISES AMÉRICAINES

Les vagues de restructuration, conjuguées à la croissance, ont porté leurs fruits : la plupart des entreprises américaines ont terminé l'année 1996 avec des niveaux records de liquidités. Le montant total avoisine 679 milliards de dollars, en hausse de 21,5 % par rapport à 1995 (selon Standard & Poor's). General Motors dispose de 17 milliards de dollars de cash. Les secteurs de pointe, enregistrant de forts taux de croissance, ne sont pas en reste. Microsoft a clôturé l'exercice avec un excédent de 9,2 milliards de dollars.

La plupart des sociétés ont choisi de favoriser leurs actionnaires, en versant d'importants dividendes ou en rachetant leur propres actions, ce qui entraine une montée des cours. D'autres se sont lancées dans des opérations de fusions-acquisitions. Cette stratégie de croissance externe, qu'il s'agisse du rachat d'un concurrent direct ou d'une diversification dans une autre activité, s'avère souvent plus rentable qu'un placement en bons du Trésor américain. Enfin, de nombreux dirigeants préfèrent conserver un confortable matelas financier, à titre de précaution, face à une conjoncture économique incertaine. Le constat vaut surtout pour les secteurs soumis à de fortes variations d'activité.

Le retour de Hongkong dans le giron de Pékin s'annonce sous de bons auspices économiques

▼ Chine
Grâce à la demande interne, la croissance a repris dans la colonie britannique

La croissance économique à Hongkong, ralentie en 1995, a amorcé une reprise depuis le milieu de 1996. Le produit intérieur brut, qui n'avait progressé que de 3,3 % au premier trimestre 1996, a atteint le rythme de 5,5 % au troisième. Et comme ce redressement devrait se prolonger en 1997, le passage sous souveraineté chinoise au 1er juillet 1997 devrait se faire dans une conjoncture relativement faste. Les perspectives économiques du territoire sont cependant brouillées par des incertitudes qui ne tiennent pas seulement aux échéances politiques.

Pour Hongkong, comme pour les autres dragons asiatiques, 1996 a été marqué par une détérioration des performances exportatrices. Des raisons conjoncturelles ont joué, comme la baisse de la demande mondiale de composants électroniques et le ralentissement, au premier semestre 1996, de la demande d'importation des Etats-Unis, le deuxième marché après la Chine pour Hongkong.

En outre, toute la partie de l'activité commerciale de Hongkong qui tient à son rôle d'intermédiaire entre la Chine et le reste du monde a été perturbée dans la première partie de l'année : la tension entre la Chine populaire et Taïwan au printemps a fortement réduit les exportations taïwanaises à destination du continent qui passent par la colonie ; les différends commerciaux entre la Chine et les Etats-Unis ont en un effet analogue. Enfin, la forte décélération, en 1996, du commerce extérieur de la Chine, premier fournisseur et client des entreprises hongkongaises, explique aussi le fléchissement du dynamisme commercial. De manière paradoxale pour une économie aussi extravertie (exportations et importations totales représentent deux fois et demie le PIB), la reprise est venue de la demande interne.

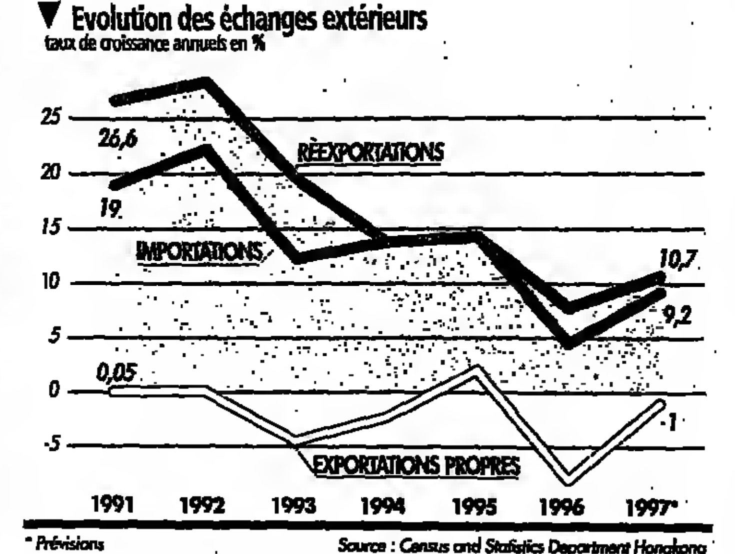
Le redressement de la consommation privée a été favorisé par l'amélioration de la situation de l'emploi et des revenus des ménages, la bonne tenue de la Bourse et du marché immobilier en 1996. Par ailleurs, l'investissement interne demeure une composante très dynamique de la demande, en raison de l'ampleur des grands travaux d'infrastructure en cours.

Les prévisions pour 1997 tablent sur un redémarrage du commerce extérieur, sans pour autant anticiper un retour aux rythmes que celui-ci a connu jusqu'au début des années 90 (15 % par an de 1990 à 1994). En fait, la croissance explosive des réexportations en provenance et à destination de la Chine, qui a fait l'essor du commerce international de Hongkong pendant une décennie, donne des signes d'essoufflement ces trois dernières années. La position de Hongkong comme intermédiaire tend à s'éroder dans la mesure où les partenaires, tant du côté chinois qu'à l'étranger, ont désormais accumulé une connaissance mutuelle et un savoir-faire suffisants pour développer des relations directes, et ils y sont incités par le souci de réduire les coûts. Cette évolution va être accentuée par l'établissement probable de relations commerciales directes entre Taïwan et le continent.

En même temps, le port de Hongkong voit ses activités de transit se ralentir, en raison du développement du trafic direct à partir des ports chinois. Certes, les statistiques ne rendent pas compte de toute la réalité : leur échappent notamment les activités commerciales offshore des sociétés hongkongaises qui, implantées en Chine, opèrent à partir du territoire chinois sans transiter désormais par la colonie.

Depuis l'ouverture économique de la Chine, les firmes industrielles de Hongkong ont transféré en Chine l'essentiel de leurs capacités de production pour bénéficier des bas coûts de main-d'œuvre et des terrains. L'inflexion actuelle de la politique chinoise, qui réduit les privilèges accordés aux investisseurs étrangers et tend à freiner les opérations de sous-traitance dans les secteurs à faible valeur ajoutée, risque d'imposer des limites à cette stratégie.

Ces mouvements de délocalisation en Chine ont conduit à une profonde transformation de l'économie de Hongkong depuis quinze ans. Elle s'est désindustrialisée : l'industrie manufacturière ne représente plus que 9 % du PIB et 19 % de l'emploi, contre respectivement 24 % et 38 % en 1980. Elle est devenue un centre de services et d'informations, offrant des services sophistiqués et souvent coûteux dans le domaine commercial et financier.



* Prévisions — Source : Census and Statistics Department Hongkong

Une telle économie repose avant tout sur la confiance qu'inspirent aux investisseurs et aux opérateurs étrangers la transparence des marchés et l'application des règles de droit. La nomination de Tung Chee-hwa comme futur chef de l'exécutif de la région administrative spéciale de Hongkong, à partir du 1er juillet 1997, a contribué à rassurer, dans la mesure où, tout en ayant des liens étroits avec Pékin, il est représentatif des milieux d'affaires internationaux de la colonie.

Il y a toute chance que le retour de Hongkong à la Chine soit dans l'immédiat et du point de vue économique un non-événement. Son économie est déjà fortement intégrée à celle du continent, et la Loi fondamentale, qui fera office de Constitution, prévoit que Hongkong conservera son système économique et social pendant cinquante ans. Le territoire gardera ainsi sa monnaie, liée au dollar depuis 1983 par un taux de change fixe, et son système de liberté totale des mouvements de capitaux. La stabilité des changes sera l'un des tests de l'état de confiance des marchés. Les réserves dont dispose l'Autorité monétaire de Hongkong (plus de 65 milliards de dollars) sont suffisantes pour faire face, le cas échéant, à une vague spéculative. Mais le système financier de Hongkong ne pourrait résister si les marchés manifestaient durablement des doutes sur sa viabilité dans le cadre d'« un pays, deux systèmes ».

Françoise Lemoine
Cepii

La lente reconnaissance des diplômes en Europe

▼ Formation
Les ressortissants de l'Union ont du mal à exercer leur activité dans un autre Etat-membre

N'est pas mobile qui veut dans l'Europe des Quinze ! Si la liberté de circulation des personnes est érigée en principe dans le traité de Rome de 1957, la liberté de s'établir dans les pays de l'Uninn dépend en grande partie de la possibilité, pour les uns, de poursuivre leurs études, pour les autres, d'exercer une activité indépendante nu salariée dans un autre Etat membre. Les premiers doivent faire valider leur parcours par l'université ou l'école de l'Etat d'accueil : c'est la reconnaissance académique des diplômes poursuivie dans le cadre du programme européen Erasmus depuis la fin des années 80 et dont un bilan sera fait d'ici à la fin du mois de février. Les seconds cherchent à faire recnnnaitre leurs qualifications professinnnelles, recnnnaissance à l'œuvre depuis le milieu des années 70, mais encore limitée.

Des années 70 an milieu des années 80, les Etats membres nnt construit, secteur par secteur, cette reconnaissance des qualifications professinnnelles : sept directives successives ont recnnnu les diplômes des professions réglementées de médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, sage-femme, architecte et pbarmacien. Une profession est réglementée, selon la Commission, lorsque son accès nu son exercice dépend de dispositions législatives, réglementaires ou administratives qui impliquent la possessinn d'un certificat de formatinn nu d'une attestatinn de compétences.

Cette reconnaissance par secteur s'avérant fnrt lente, les Etats membres se sont orientés vers un système général de reconnaissance pour les professions réglementées. Il se fnnde sur deux directives : celle du 21 décembre 1988 sur les diplômes de niveau bac +3 au moins et celle du 18 juin 1992 sur ceux de l'enseignement secondaire et du supérieur court. Applicables dans dix-sept pays, les Quinze plus la Norvège et l'Islande, ces deux textes reposent sur le principe de confiance mutuelle : si, dans son Etat d'origine, une personne est qualifiée pour exercer une profession réglementée, un autre Etat membre doit reconnaître que sa fnrmation est suffisante pour exercer la même profession chez lui.

La Commission européenne, qui a publié en février 1996 un premier bilan, estime que 11 000 ressortissants européens ont profité de la reconnaissance des diplômes entre 1991 et 1994 en application de la directive de 1988. Il est encore trop tôt pour évaluer les retombées du second texte de 1992. Des flux modestes qui s'expliquent par le retard de mise en œuvre dans certains pays, mais anssi par des blocages entre Etats ou organismes professionnels. Tout d'abord la notion de « profession réglementée » est complexe car une professlon peut être réglementée dans un Etat membre et pas dans un autre. « *Par exemple,* souligne Isabelle Delacroix, chargée de mission au département des affaires étrangères du ministère de l'enseignement supérieur, *en France, lo profession d'enseignant, et d'une manière générale lo fonction publique, n'est pas réglementée, alors qu'elle l'est dans beaucoup de pays.* » Or le critère d'application de la directive est le pays d'accueil. Autrement dit, si dans ce dernier la profession n'est pas réglementée, la directive n'est pas applicable. Résultat : la France n'applique pas la directive de 1988 en ce qui concerne la profession d'instituteur.

Ainsi les dnnnées graphiques ci-contre dnivent être interprétées avec prudence : les 422 professeurs du secnnd degré qui se sont installés en France en 1993 et 1994 n'ont pas nbtenu strictn sensu la reconnaissance de leur diplnme puisqu'ils nnt dû repasser les épreuves nationales. Inversement, l'instituteur français qui souhaite s'installer dans un Etat membre nù la professinn est réglementée tombera sous le coup de la directive : l'Etat d'accueil pourra lui imposer une expérlence professinnnelle supplémentaire s'il l'estime nécessaire, qui peut aller jusqu'à deux ans.

Le cas de l'ingénieur est encore plus délicat et constitue, de l'avis des experts, l'un des dossiers les plus sensibles à Bruxelles. Les Etats membres ont abandnnné l'idée de valider le diplôme tellement leurs points de vue sont opposés. Ainsi la profession est réglementée au sens de la directive de 1988 dans certains pays dotés d'un ordre des ingénieurs comme l'Italie, l'Espagne, mais pas en France par exemple. Le seul compromis possible a été la création d'un label (et non pas un diplôme) européen d'ingénieur au sein de la Feani, la Fédération européenne des associations nationales d'ingénieurs, qui réunit vingt-sept pays d'Eurnpe (les Quinze, certains pays d'Europe de l'Est...).

Le principe est le suivant : chaque Etat détermine les conditinns d'nbtention dn label dans son pays, une autorité nationale trie les candidatures et les envoie à la Feani, qui tranche. « *Les critères français sont sévères,* explique-t-on au Cnnseil national des ingénieurs français (CNIF), le correspondant de la Feani, situé à Paris, *le candidat doit ovoir un niveou bac +5 et justifier d'un minimum de deux ans d'expérience professionnelle ; s'il s'est formé sur le tas, il doit justifier de cinq ons d'expérience.* » En tout, 20 000 labels ont été distribués dont 15 000 aux ressortissants de Grande-Bretagne et 2 200 aux Français.

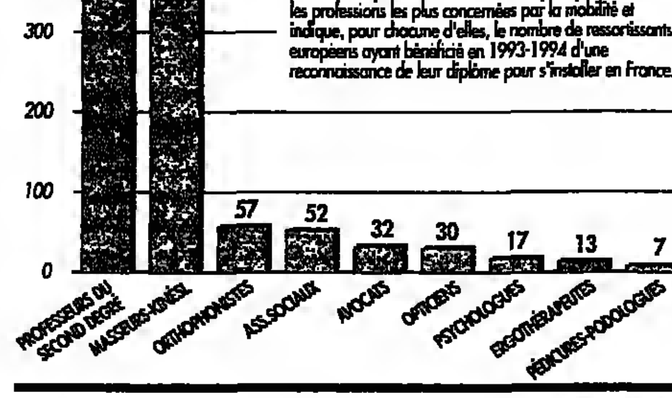
D'autres blocages, particulièrement en France, concernent les professions paramédicales. « *Certaines spéciolités n'existent pas chez nous, celle de naturopothe par exemple, alors qu'elles constituent une discipline à part entière au Royaume-Uni* », explique Isabelle Delacroix, qui ajnute que la procédure est en cnurs.

Même lnrsque la directive est applicable dans les deux Etats, le pays d'accueil peut imposer au ressortissant, à certaines conditinns, de passer un test d'aptitude nu d'effectuer un stage d'adaptation. La recnnnaissance des diplômes n'est dnnc qu'une présomptinn. Ainsi les experts-cnmptables doivent au préalable réussir une épreuve de droit natinnal. « *Mais certains pays imposent des tests plus lourds qui, en fait, s'apparentent aux épreuves finales du diplôme* », explique-t-on au cnnseil supérieur des experts-comptables...

En principe, la Cnmmission veille à ce que le contrôle d'aptitude ne dégénère pas en protectionnisme déguisé. Elle vient d'engager une procédure d'infractinn contre la France pour entrave à l'établissement d'avocat. Car la lni du 31 décembre 1990, qui fusinnne les prnfesslons d'avncat et de conseil juridique, impose le test de droit natinnal même aux ressortissants qui souhaitent limiter leurs activités au droit communautaire, international nu de leur pays d'origine.

Clarisse Fabre

▼ Diplômes européens reconnus en France en 1993-1994
en application de la directive du 21 décembre 1988



Source : Commission européenne

Absurdités

Parmi les nbstacles à la mnbilité, un chômeur qui sonhaite se former dans nn autre Etat membre perd, dans certains pays, son droit aux allocations-chômage. Deuxième exemple, les chercheurs bénéficiaires de bourses communautaires n'ont pas le même statut dans l'Enrope des Quinze, tantôt considérés comme salariés, tantôt étudiants, voire travailleurs indépendants. Autre lacune, l'absence de reconnaissance académique des diplômes, par l'université ou l'école d'origine, des études suivies à l'étranger, bormis le programme Erasmus...

Autant d'obstacles que la Commission européenne souhaite corriger. Son dernier Livre vert du 10 octobre 1996 propose quelques pistes d'action, parmi lesquelles appliquer un traitement uniforme aux chercheurs ou donner un statut juridique clair au stagiaire européen.

Mobilité, recours en justice et liens franco-allemands

▼ MOBILITÉ D'ORDRE PRIVÉ

Les motivations de la mobilité européenne sont plutôt d'ordre privé (suivre son conjoint par exemple) que professionnel, note la Commissinn européenne dans son bilan d'application de la directive du 21 décembre 1988. Toutefois, elle note une exception, les enseignants du secondaire, où les migrations résultent de l'offre de travail, et la Commission en déduit que la liberté d'installation dans un autre Etat membre peut réguler l'emplol : entre 1991 et 1994, le Royaume-Uni, qui manque de professeurs, a validé 3 800 diplômes de ressortissants européens, en majorité allemands et hollandais qui, eux, sont en surnombre dans leur pays.

▼ RECOURS EN JUSTICE

Chaque Etat membre désigne une autorité compétente pour statuer sur les candidatures de ressortissants européens souhaitant s'installer dans un autre Etat que son Etat d'origine. En France, c'est le ministère de l'économie pour la profession d'expert comptable, celui de la culture pour les architectes, etc.

L'autorité a quatre mois pour donner une réponse à compter de la date de dépôt du dossler complet. Sl le candidat estime que la décision est injustifiée, il peut exercer un recours devant la juridictinn de l'Etat membre d'accueil et, le cas échéant, devant la Cour de justice des Communautés européennes.

Dans la pratique, 5 % des demandes au titre de la directive de 1988 sont rejetées et 5 % des candidats ont dû passer un test d'aptitude ou effectuer un stage d'adaptation avant que leur diplôme ne soit reconnu.

▼ PROJETS DE DIRECTIVE

Des projets de directive sont actuellement en cours d'élaboration. La première a pour objectif la reconnaissance des qualifications des professions de l'artisanat et dn commerce. Elle se substituerait aux trente-cinq textes sectoriels existants (hôteliers, coiffeurs, etc). La seconde vise la liberté d'établissement des avocats (installation) alors que, jusqu'à présent, n'était reconnue que la liberté de prestation des avocats (séjnurs occasionnels) en vertu de la directive du 22 mars 1977.

Enfin, pour les jeunes diplômés, la Commission étudie la mise en place, d'ici à la fin de l'année 1998, d'un document européen annexe au diplôme de fin d'études, qui aurait pour fnnction de retracer le parcours du jeune qui s'est formé dans plusieurs Etats membres et d'informer l'employeur potentiel sur le contenu des cursus dispensés à l'étranger.

▼ LIENS FRANCO-ALLEMANDS

Malgré des systèmes de formation différents, la France et l'Allemagne ont signé deux accords de reconnaissance académique des diplômes (de l'admission dans l'enseignement supérieur au troisième cycle). Le premier, conclu en 1980, concerne les études de sciences, lettres et sciences bumaines, et le second, en 1986, pnrte sur les sciences économiques, politiques, juridiques et de gestion. Les deux Etats ne sont toujours pas tombés d'accord sur le titre d'ingénieur mais un projet de validatinn mutuelle des diplômes d'ingénieur est en cours entre la Cnnférence des grandes écoles et son bnmologue allemand.

C. F.

Secteurs de pointe - Informatiq

- Réseaux Télécommunications

une :
tions

Travaillant au sein d'équipes multi-fonctionnelles (études, marketing, production, service,...) en collaboration avec nos clients (radiologues, médecins, chirurgiens) et avec nos équipes de développement aux Etats-Unis, vous participerez à la conception de nos nouveaux produits, de la phase des spécifications à la mise en production, en passant par les évaluations cliniques.

Apportant votre expertise spécifique dans le domaine du logiciel (conception d'architecture ou développement), vous serez l'un des acteurs de l'introduction de nouvelles technologies et de nouvelles applications de diagnostic au service des patients et des médecins.

Vous aurez par ailleurs l'opportunité d'évoluer dans un contexte international, de découvrir des systèmes complexes de haute technologie et d'être partie prenante d'une entreprise performante offrant de multiples opportunités de carrière.

Pour ces postes, nous souhaitons rencontrer des candidats issus de grandes écoles d'ingénieurs (X, Mines, Centrale, Telecom...) avec une expérience réussie de 2 à 5 ans dans la conception d'architecture [illegible] logiciel selon les technologies client/serveur, conception orientée objet, C++, sous Unix temps réel. Une maîtrise parfaite de l'anglais et une réelle ouverture internationale (expérience ou formation à l'étranger) sont indispensables.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en mentionnant la référence du poste choisi à EUROMESSAGES - 78, boulevard de la République, 92514 Boulogne cedex.
Les postes sont basés au siège de GE Medical Systems Europe à Buc (à côté de Versailles).

Ingénieur manager de risques

Lu, Panzani, Danone, Evian, Kronenbourg, le groupe DANONE est le 3e groupe alimentaire européen : 84 Mds de F de CA, 82 000 personnes, une centaine de filiales dans plus de 40 pays.

Rattaché au Risk Manager Holding, vous prendrez une part active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de prévention menée par le groupe pour l'ensemble de ses entités, en France et à l'international (350 sites dans le monde).
Cette mission concerne la sécurité des personnes et des biens, celle des produits et de l'environnement depuis l'identification et l'analyse des risques jusqu'à la définition et l'adaptation des solutions techniques ou organisationnelles permettant d'y faire face.
S'appuyant sur des réseaux d'expertise externes que vous contrôlez et animez, travaillant en étroite collaboration avec les directions opérationnelles, vous aurez pour objectif d'optimiser la gestion des risques par la mise en œuvre et l'exploitation d'outils d'analyse et de traitement de l'information.
Force de proposition et promoteur de la sécurité à tous les niveaux hiérarchiques du groupe, vous aurez un rôle important de coordination, de conseil mais aussi d'appui sur le terrain impliquant des qualités de recul, d'analyse et de communication.
Ingénieur grande école, vous avez acquis une expérience d'environ cinq années dans l'analyse et la prévention des risques, notamment industriels, dans une société d'assurance, de réassurance ou dans une structure conseil. Vous parlez couramment l'anglais et éventuellement l'espagnol. Basé à Paris, vous êtes disponible pour des déplacements fréquents, mais de relative courte durée.

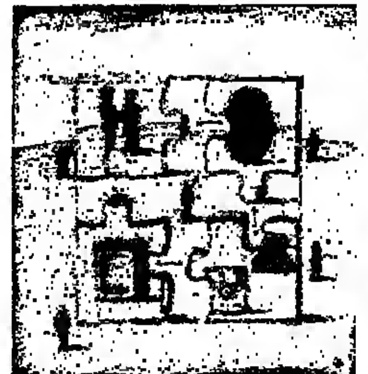
Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous référence FBS2M à notre conseil Infraplan Ernoult Search, 83 boulevard Raspail, 75006 Paris.



DANONE

MEDIA SYSTEM

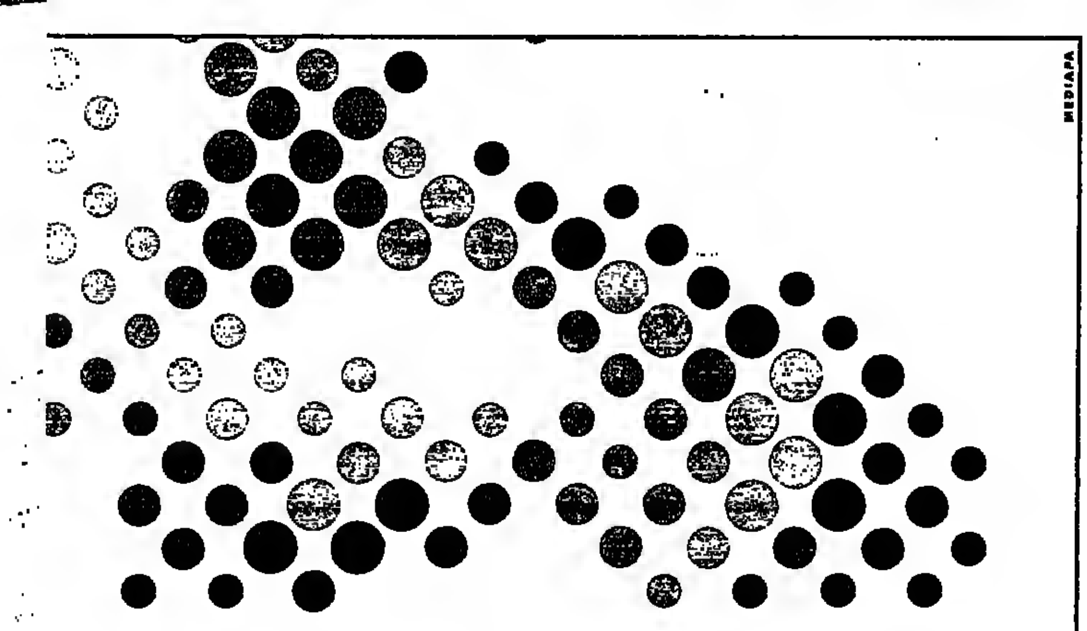
Ingénieur commercial



La division Matériaux et Contrôle de Texas Instruments conçoit et produit des dispositifs de contrôle et de régulation thermique, pour protéger l'équipement électroménager, automobile et aéronautique. Elle propose, en outre, un catalogue de plus de 1000 variétés de métaux plaqués, répondant aux exigences particulières de sa clientèle.
Pour supporter son développement, elle recherche un Ingénieur commercial, Ingénieur électricité ou mécanique, avec une première expérience de 3 ans dans la vente sur les marchés électroménager/ustensiles de cuisson et industriel (contacteurs, disjoncteurs, cables de télédistribution...), vous optimisez volume et parts de marché. Très impliqué dans la phase d'identification des besoins de la clientèle, vous faites remonter les informations produits/marchés vers le marketing européen et le centre produit, basé aux Etats-Unis. Vous prospectez de nouveaux clients et gérez un carnet de clientèle représentant 5 millions de dollars en 1997 (Tefal, Schneider, Moulinex, Seb...).
Ce poste évolutif, basé à Vélizy, nécessite de nombreux déplacements de courte durée et une pratique professionnelle de l'anglais. La rémunération motivante (fixe + intéressement + voiture de fonction) sera à la hauteur de vos ambitions.
Karine Rolland Roumégoux vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (photo jointe) sous la référence 0247 à Texas Instruments, 8/10 avenue Morane-Saulnier, BP 67, 78140 Vélizy Villacoublay.

TEXAS INSTRUMENTS

MEDIA SYSTEM



Ingénieur Technico-commercial

Au sein du Business Unit "Additifs pour lubrifiants", vous commercialiserez des produits de performance à caractère stratégique et haut de gamme dans le domaine des huiles moteurs et industrielles pour des clients en France et au Bénélux.
Vous analyserez les besoins de vos clients en ayant pour objectif de leur apporter des solutions adaptées à la fois sur le plan technique et d'un point de vue économique. Vous serez attentif à intégrer la dimension "service" dans votre offre.
Vous suivrez les évolutions technologiques sur vos marchés pour faire évoluer le portefeuille produits du B.U. dans le but de mieux satisfaire les besoins de vos clients. Pour développer votre chiffre d'affaires, vous disposerez également de l'appui de la maison-mère située à Bâle (Suisse).

De formation Ingénieur, vous avez une première expérience technico-commerciale réussie, si possible dans le secteur de l'industrie pétrolière ou dans celui des lubrifiants. Vous avez démontré votre capacité à établir une relation de confiance avec vos clients ainsi que votre aptitude à négocier. Vous manifestez en permanence le souci de leur apporter le meilleur niveau de service. Vous êtes actif, curieux et êtes motivé par la perspective de développer un chiffre d'affaires. Vous maîtrisez l'anglais et le néerlandais et/ou le flamand.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite et curriculum vitæ) à Mr F.P. AZOU, Ciba Spécialités Chimiques S.A., Direction des Ressources Humaines, 8 rue Lionel Terray, BP 308, 92506 Rueil Malmaison Cedex.



Ciba

Division Additifs

Ciba Specialty Chemicals

Value beyond chemistry

MEDIAPA

Premier diffuseur européen de radio et de télévision, acteur majeur sur le marché des radiocommunications, TDF-SA, filiale de France Télécom, réalise avec ses 4 000 professionnels un CA de 4,2 milliards de francs en France et à l'étranger. A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour faire évoluer les services de diffusion (images, son, données).

*Nous recherchons **un responsable ingénierie et projets.***

Rattaché au directeur régional Est, vous coordonnez, en veillant au respect des délais et à l'optimisation des moyens, les prestations d'ingénierie relatives aux différents domaines d'activité de l'entreprise de TDF : diffusion TV/radio, radiocommunications, transmission de données, infrastructures...

Pour mener à bien votre mission, vous vous appuyez sur les équipes qui composent votre département et vous organisez l'animation fonctionnelle des équipes locales relevant de la région Est.

Garant de la politique régionale en matière d'ingénierie, vous pilotez en direct certains projets complexes et supervisez les activités de veille technologique.

Diplômé d'une grande école d'ingénieurs, vous avez acquis 6 à 12 années d'expérience, notamment de la conduite de projets dans un ou plusieurs des domaines d'activité cités.

Doté d'une forte affirmation personnelle, vous avez fait vos preuves dans le management et la motivation d'équipe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. RI/LM, à Laurence Guillet, TDF, 21-27 rue Barbès, BP 518, 92542 Montrouge Cedex.

Responsable ingénierie et projets
Poste basé à Nancy

L ' E S P R I T D E S O N D E S



TDF
Groupe France Télécom

Guillaume Tell

هكذا من الاصل

Secteurs de Pointe

Filiale d'un groupe international, spécialisée dans la conception et la modélisation de pièces plastiques recherche un

Ingénieur Bureau d'Etudes

Paris

Rattaché au directeur de division, vous participez directement à la conception et la modélisation de pièces plastiques. Vous réalisez les études techniques, sélectionnez les matériaux et suivez les projets en liaison avec nos clients et les services développement.

A 28/32 ans, diplômé d'une école d'ingénieur généraliste ou mécanique, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans dans une fonction similaire. Vous disposez de solides connaissances en CAO et conception de produits.

Vos excellentes qualités relationnelles, vos réelles aptitudes d'organisation et un niveau d'anglais courant, vous permettront d'évoluer au sein de notre groupe.

Merci d'adresser votre CV + rémunération actuelle + photo + n° de téléphone à **Michael Page Ingénieurs & Production**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret, ou de taper **votre CV sur 3617 code MPage** (Conseiller 3,48F/Mn) sous la référence CR15974

MP

Michael Page Ingénieurs & Production

Le spécialiste du recrutement Industriel



Filiale de LVMH, 1er Groupe mondial de produits de prestige recherche

Acheteur

Levallois Perret (92) — **Réf. CR15958**

Rattaché au directeur des achats au sein de notre siège, vous recherchez et sélectionnez de nouveaux fournisseurs permettant une analyse constante de la valeur des produits existants. Vous proposez de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux de conditionnement en relation avec les usines et le marketing. Vous négociez avec nos fournisseurs situés en France et à l'étranger.

A 28 / 35 ans, vous justifiez idéalement d'une formation d'ingénieur ou école de commerce. Un 3ème cycle en achat industriel sera un atout.

Vous possédez une expérience de 4 à 6 ans dans les achats, de préférence dans les secteurs des cosmétiques ou de la pharmacie. Outre votre qualité de négociateur, vous avez un excellent esprit d'analyse et vous parlez couramment anglais.

Ingénieur de Production

Chartres (28) — **Réf. CR15959**

Rattaché au directeur d'usine, vous organisez et gérez les fabrications des poudres et des rouge à lèvres avec pour objectif d'assurer un stock optimum de produits finis. Vous êtes responsable de l'outil de production et de son adaptation permanente aux nouveaux produits.

Vous proposez et mettez en oeuvre toutes actions d'amélioration technique qui permettront d'accroître la fiabilité, la productivité et la sécurité. Vous êtes le garant de la qualité. Véritable manager vous animez une équipe d'environ 25 personnes.

A 28 / 32 ans, vous êtes diplômé d'une école d'ingénieur en chimie ou pharmacien. Vous justifiez d'une expérience réussie de 3 à 5 ans dans un poste équivalent dans les secteurs des cosmétiques ou de la pharmacie, par exemple en tant que pharmacien ou galéniste de production.

Votre expertise technique associée à vos qualités de communication, d'adaptabilité et d'encadrement vous permettront de vous imposer dans ce poste.

Merci d'adresser CV + photo + lettre de motivation + rémunération actuelle à notre conseil **Christophe Rosset**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous la référence choisie.

Groupe international, leader dans le domaine des télécommunications et de la téléphonie mobile, recherches des

Ingénieurs projet-développement

En liaison avec nos structures techniques et commerciales, vous définissez des projets de recherche et développement, et proposez des nouveaux axes de développement et d'évolution des services et des réseaux. Diplômé ingénieur Telecom, vous justifiez d'une expérience de 5 à 10 ans dans le secteur des télécommunications et du GSM.

Ingénieurs intégration-validation

Rattaché à la direction technique, vous coordonnez l'intégration des différents systèmes Telecom. En collaboration directe avec les constructeurs, vous définissez les spécifications et les protocoles de validation. Vous êtes diplômé ingénieur Telecom et possédez une expérience de 3 à 5 ans dans le domaine do GSM.

Ingénieurs recherche et développement

Rattaché à la direction recherche et développement, vous êtes spécialiste dans les domaines suivants : design de circuits intégrés, numériques et analogiques, protocole GSM, Digital Signal Process, développement logiciel, concepteur RF. Vous êtes diplômé d'une grande école d'ingénieur (spécialisation Telecom), et vous possédez 1 à 3 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications ou de l'électronique.

Ces opportunités s'adressent à des candidats dynamiques, ambitieux, à la recherche de nouveaux challenges. Votre réussite dans un de ces postes vous permettra d'évoluer rapidement en France ou à l'international au sein de notre groupe.

Merci d'adresser votre CV + rémunération actuelle + photo + n° de téléphone à **Benoît Binachon**, **Michael Page Ingénieurs & Production**, 3 boulevard bineau 92594 Levallois Perret cedex, ou **de taper votre CV sur 3617 code MPage**, sous la référence BB12548

MP

Michael Page Ingénieurs & Production

Le spécialiste du recrutement Industriel

Grand groupe international, équimentier automobile de premier rang, recherche pour deux sites de production (300 et 400 personnes) des

Directeurs d'Usine

Province

Rattaché à la direction industrielle Française, vous mettez en oeuvre et optimisez la production. Vous supervisez l'ensemble des activités liées aux process de fabrication (achats, logistique, méthodes, fabrication, développement, maintenance et qualité). Vous assurez également la gestion des centres de coût et proposez des plans d'investissement.

Agé de 35 à 45 ans, diplômé ingénieur ou équivalent, vous justifiez d'une expérience de management dans le domaine de la production proche du secteur automobile (plasturgie, métallurgie, équipement, ...).

Outre vos compétences de gestionnaire de haut niveau, vous êtes un homme de challenge; votre capacité à gérer les hommes et vos qualités relationnelles vous permettrons d'atteindre vos objectifs de productivité et de qualité, tout en maintenant un excellent climat en terme de relations sociales.

Votre anglais est courant compte tenu du caractère international de nos activités.

Merci d'adresser votre CV + rémunération actuelle + photo + n° de téléphone à **Fabrice Lacombe, Michael Page Ingénieurs & Production**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret cedex, ou de **taper votre CV sur 3617 code Mpage** (Conseiller 3,48F/Mn) sous la référence FL115692

MP

Michael Page Ingénieurs & Production

Le spécialiste du recrutement Industriel

Nous sommes un important établissement public évoluant dans le domaine des hautes technologies (budget annuel de 11 milliards de francs)

Ingénieur sécurité des systèmes d'information

Paris ou Toulouse

Au sein d'une équipe, dirigée par le Conseiller Sécurité du Président, vous êtes Délégué à la sécurité des systèmes d'information. A partir des instructions interministérielles et des contraintes spécifiques à nos activités, vous définissez la politique de sécurité des systèmes d'information. En relation avec nos services locaux de sécurité, vous sensibilisez nos directions, vous organisez et supervisez les audits de sécurité pour garantir l'application des dispositions légales, réglementaires et contractuelles. Ingénieur de formation (Télécom, Supélec...), votre expérience d'au moins 15 années en conception et réalisation de produits et systèmes sécurisés fait de vous un expert en SSI. Vous maîtrisez obligatoirement, outre le domaine sécurité, celui de l'analyse de risque et celui de la cryptographie. Ouvert au dialogue, vous savez écouter et convaincre vos interlocuteurs de l'intérêt à prendre en compte les impératifs de sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information. Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions) sous la réf. 40457 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes.

MEDIA SYSTEM

Ingénieur projet pour le développement de nos produits industriels



Rattaché à un groupe industriel international, nous concevons et fabriquons des circulateurs d'eau et des extracteurs de fumée pour les chaudiéristes européens. Avec 220 personnes, nous réalisons un C.A. de 350 millions de francs. Notre développement nous conduit à renforcer notre équipe de recherche et développement.

Rattaché à la direction technique, vous êtes responsable des projets à partir du cahier des charges du client que vous analysez et négociez avec lui, jusqu'à la première mise en fabrication.

Interlocuteur projet en interne (bureau d'études, labo, commercial, qualité) et en externe (clients, sous-traitants...), vous en êtes le véritable maître d'œuvre.

Jeune Ingénieur généraliste, vous justifiez de 3/5 ans d'expérience en recherche et développement très opérationnelle, dans un des secteurs de l'industrie mécanique grande série (équipement automobile, électroménager...). Vous maîtrisez au quotidien l'anglais ou l'allemand.

Votre approche du développement doit être celle d'un véritable leader de projet, intégrant les dimeosions méthodes, communication, délais, coûts,...

C'est un poste large et autonome, qui nécessite des qualités humaines réelles à côté de compétences incontournables. Basé à Aubigny-sur-Nère (Cher) dans une région particulièrement attrayante, ce poste implique des déplacements européens, liés à la fonction.

Merci d'adresser votre candidature, sous la réf. C54 A, à Olivier Chaumette, OC Conseil, 5 rue Eugène et Armand Peugeot, Tour Cones, 92500 Rueil-Malmaison.

OC CONSEIL

Ressources humaines

MEDIA SYSTEM

Secteurs de Pointe

Secteurs de Pointe

Secteurs de Pointe

Vous préférez les équipes qui se rassemblent autour de grands projets. Normal !



© Rapho - Robert Doisneau

MOTOROLA - 140 000 personnes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes dans toutes les activités de pointe de l'électronique professionnelle : recherche, composants, radiocommunications et téléphonie cellulaire, informatique industrielle et de gestion, électronique de contrôle pour l'automobile et l'industrie.
MOTOROLA - 9 % du CA investis en recherche et développement.
MOTOROLA - une forte implantation en Europe avec 10 usines, 12 centres de recherche et des dizaines de bureaux de vente et de service.

Notre Centre de Design Européen, situé près de Cambridge, travaille sur des projets de développement pour d'importants constructeurs automobiles dans toute l'Europe, en étroite collaboration avec les équipes basées aux Etats-Unis et en France. Disposant de moyens de pointe, les ingénieurs du centre peuvent également enrichir leur expertise grâce au contexte multiculturel dans lequel ils évoluent. Aujourd'hui, nous renforçons les équipes chargées du packaging de circuits électroniques.

Responsable de l'équipe conception mécanique

Votre mission consiste à concevoir les boîtiers pour nos produits électroniques. Vous mettez en œuvre vos compétences en matière d'évaluation des comportements thermiques et vibratoires. Vous connaissez les technologies hybrides et connectiques et maîtrisez les systèmes de CAO. Ingénieur en génie mécanique ou physique, vous avez une expérience de cinq années dans ce domaine et, si possible, dans le milieu automobile. Véritable manager, votre sens commercial, votre capacité à convaincre vous permettent d'animer vos équipes.

Ingénieur mécanique confirmé

Expert au sein de l'équipe de conception mécanique, vous dirigez les activités de génie mécanique pour un important client italien. Vous assurez l'interface avec ce client et suivez avec rigueur les différents projets, tout en respectant les contraintes de coût et les délais impartis. Ingénieur en mécanique, vous avez une expérience d'au minimum trois années dans la conception et le développement de produits, si possible dans le milieu automobile. Vous connaissez les systèmes CAO.

Technicien conception de circuits imprimés confirmé

Vous travaillez à toutes les étapes du cycle de conception des circuits imprimés pour une fabrication en grand volume. Vous êtes ingénieur débutant ou technicien (BTS /DUT) en mécanique ou électronique avec une expérience d'au minimum quatre années dans la conception de circuits imprimés double face et multicouches pour l'électronique numérique et analogique à l'aide de CAO (de préférence Mentor). Vous avez une bonne connaissance de la comptabilité électromagnétique, de la fabrication des circuits imprimés et des techniques d'assemblage.

Pour ces postes basés en Angleterre, vous êtes rigoureux et avez de bonnes aptitudes pour le travail en équipe. Vous êtes bilingue anglais et pratiquez si possible une autre langue européenne.

Parce que les compétences et les qualités exigées pour ces fonctions sont de haut niveau, Motorola offre de nombreux avantages et de réelles possibilités d'évolution dans le groupe.

Si vous êtes motivé par ces opportunités, merci d'adresser votre CV (en anglais) à Deborah McGovern ou Blaine Banks, Cambridge Recruitments Consultants, 11 King's Road, Cambridge, CB2 1SJ.
Tél. : 00 44 12 23 31 13 16. Fax : 00 44 12 23 31 61 52. Internet : http://taps.com/crc



Tout ce que vous n'avez jamais imaginé™

MEDIA SYSTEM

ADP : tout un monde de compétences qui réunit 7000 hommes et femmes pour aménager, exploiter et développer les aéroports civils de la région parisienne.
Notre Direction de l'Equipement recherche pour Orly et Roissy :



Chef de service Achats confirmé

P&C, Mines, Centrale, HEC, ESSEC, IEP...

Spécialiste des achats à fort potentiel, nous vous proposons de prendre la responsabilité de notre service Achats.

Vous serez principalement chargé de :
- **proposer et mettre en œuvre les politiques d'achats, de stocks, d'approvisionnement et de distribution, au sein de l'entreprise,**
- **gérer et encadrer votre service.**

Votre expérience d'au moins 10 ans, acquise dans le domaine des achats avec une forte connotation marketing, démarche qualité et négociation commerciale, et plus spécifiquement dans une fonction d'Audit Achats vous permettra de mener à bien ces missions. Vous êtes également à l'aise dans le management d'équipes importantes.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, avec lettre manuscrite, CV et prétentions, sous réf. PC/96/681 à :





Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme

Recrutement pour 1997 par voie de concours sur titres et travaux

Trois établissements sont concernés :
le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) : Paris et province,
l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) : Marne-la-Vallée,
l'Ecole Nationale des Travaux publics de l'Etat (ENTPE) : Vaulx-en-Velin.

13 chercheurs

(doctorat ou équivalent)

Clôture des inscriptions : vendredi 7 mars 1997 cachet de la poste faisant foi.

9 CHARGÉS DE RECHERCHE DE 2E CLASSE (H/F)

Les candidats à ces postes doivent être âgés de 35 ans au plus au 31/12/97.

7 au LCPC : Mécanique des fluides, mécanique des sols et des matériaux, méthodes physiques (2 postes), sciences de l'environnement, chimie des matériaux (2 postes).
1 à l'ENPC : Mécanique des sols et des matériaux.
1 à l'ENTPE : Mécanique des sols et des matériaux.

4 DIRECTEURS DE RECHERCHE DE 2E CLASSE (H/F)

4 au LCPC : Géothechnique de l'environnement, métrologie pour l'analyse et la régulation du trafic routier, métrologie routière et viabilité hivernale, chimie des liants organiques.

Vous pouvez retirer votre dossier d'inscription en adressant votre demande, accompagnée d'une enveloppe de format 22,9 x 32,4 libellée à vos nom et adresse et affranchie à 11,50 francs :
- au ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, DPS/RF1, Infoconcours, Tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex,
- ou à la direction départementale de l'Equipement de votre lieu de résidence.

MEDIA SYSTEM

Informatique
Réseaux Télécommunications

debitel, première entreprise privée européenne de services de télécommunication mobile.

2 Jeunes **Chefs de Projet Informatique**

Filiale de deux groupes importants, DAIMLER-BENZ et METRO, nous sommes la première entreprise privée européenne de services de télécommunication mobile, caractérisée *par une forte* croissance, avec plus d'un million d'abonnés en Europe dont plus de 110 000 en France.

Notre informatique (13 personnes) est à la fois notre outil de production et le fer de lance de notre développement. Après une phase pionnière, nous entrons avec 180 collaborateurs dans l'ère industrielle : C/S sous UNIX, Oracle, Workflow, Datawarehouse, SIAD, Internet...

Bac +4/5, vous disposez d'une solide première expérience (2 à 3 *années*) dans la conduite de projets, pratiquez un SGBD/R, un outil de *développement* graphique (comme POWER BUILDER) et le langage C.

Vous avez le sens du service et le goût du défi, alors rejoignez-nous à Chaville (banlieue ouest de Paris).

Merci d'adresser votre candidature à notre conseil :
Jean THILY "Carrières de l'informatique" sous référence 153 LM
ALEXANDRE TIC
9, Rue Royale
75008 Paris.

debitel®
FRANCE

Publipanel

ALTIME

ALTIME est un cabinet de conseil en systèmes d'information.
ALTIME aide ses clients (Directions Générales, Directions Utilisatrices, Directions Informatiques) à organiser, mettre en place et conduire les évolutions de leurs systèmes d'information.

Consultants expérimentés en organisation et système d'information

Vous êtes diplômés d'une grande école (X, Centrale, Supelec, HEC...). Vous avez entre 25 et 30 ans, une expérience de 3 à 5 ans dans le domaine du conseil en organisation et système d'information, acquise dans un cabinet de conseil ou en entreprise.

Nous sommes une structure jeune, dynamique en pleine expansion.

Au sein d'une équipe vous aurez la responsabilité de conduire des projets, depuis l'étude d'opportunité jusqu'à la mise en oeuvre du produit, ou des missions d'organisation. Vos compétences et votre ambition vous permettront d'évoluer rapidement au sein de notre cabinet.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence LM 17 (CV, lettre manuscrite et photo) à :
ALTIME - Valérie LAUGIER - 8, rue des Champs - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

CAP GEMINI

Notre groupe CAP GEMINI est leader européen dans le domaine du service et du conseil en informatique et télécommunications. Nous disposons notamment de centres de compétences dédiés à la mise en place du Progiciel SAP (plus de 500 projets réalisés dans 15 pays). Pour répondre à l'attente de nos clients nationaux comme internationaux et optimiser notre expertise, notre équipe de plus de 100 personnes s'étoffe sur toute la France. Pour cela, nous créons 100 postes de

CONSULTANTS CONFIRMÉS SAP/R3
Modules FI - AM - CO - MM - PP - HR

Vos atouts : 30/45 ans • Issus de sociétés de conseil ou de l'entreprise, vous disposez d'une expérience d'au moins un an dans la participation effective à la mise en place d'un ou plusieurs modules de SAP • Vous souhaitez valoriser cette expérience dans un contexte plus large et stimulant en France comme à l'international • Votre savoir-faire et votre sens du service vous permettent de participer aussi à des actions d'avant-vente et de management de grands projets et vous positionnent, de fait, comme un des acteurs essentiels de notre développement. **PARIS** (réf. 4/4748) - **PROVINCE** (réf. 4/4792)

CONSULTANTS EXPERTS FONCTIONNELS
Achats - Finance - Logistique - Production - RH

Votre potentiel : 29/40 ans • De formation *supérieure*, vous avez *exercé des responsabilités* concrètes en entreprises ou sociétés de services depuis au moins 5 ans • vous maîtrisez ainsi réellement un ou plusieurs domaines fonctionnels • Votre esprit de synthèse, votre excellent relationnel et votre disponibilité vous permettent d'apporter rapidement des conseils et des solutions pertinentes à nos clients • L'expérience de l'implémentation de progiciels est un sérieux atout. Vous parlez l'anglais et êtes disponible pour de fréquents déplacements en semaine. **Formation SAP/R3 assurée.**
PARIS (réf. 4/4770) - **PROVINCE** (réf. 4/4781)

DES MISSIONS STRATÉGIQUES : • Autonome et pleinement responsable dans votre domaine, vous conduisez et menez à bien, chez vos clients, l'implémentation de SAP • Vous animez des réunions d'utilisateurs, participez à des actions de formation et ponctuellement à des opérations de paramétrage • Vous avez pour objectif constant la parfaite adéquation du progiciel avec les besoins de votre client • Garant de notre qualité de service et partie prenante dans l'évolution de notre offre, vous contribuez ainsi à notre croissance et réussite.

Pour nous rencontrer rapidement, adressez ou télécopiez CV, lettre, photo et rémunération actuelle à notre Conseil OPTEAMAN, Le Quintet A - 12 rue Danjou - 92517 Boulogne cedex. Fax : 01 47 61 49 45 en indiquant la référence et la région choisies sur la lettre et sur l'enveloppe.

SILICOMP

" Vivez la passion en temps réel "

ingénieurs Grandes Ecoles - Groupe 1

Groupe SILICOMP est le holding de SILICOMP INGENIERIE, SILICOMP FORMATION, GEX INFORMATIQUE, SILICOMP AMERICA (Boston), SILICOMP ASIA (Singapour). Création : 1984.

Nos domaines de compétences sont le développement de logiciels, l'intégration de solutions innovantes, la formation et le conseil en informatique industrielle et temps réel. Pour soutenir notre forte croissance, les sociétés du groupe recrutent pour les régions Rhône-Alpes, PACA, Parisienne et l'étranger, des

Vous avez 1 à 5 années d'expérience ou vous êtes expert et maîtrisez au moins l'une des techniques suivantes UNIX, HP-RT, WINDOWS NT, Méthode objet, C, C++, ADA, JAVA dans les environnements suivants :

- Informatique, temps réel et embarquée (réf. 01)
- IHM, SGBDR (réf. 02)
- Télécom et réseaux (réf. 03)
- Administration système UNIX et Windows (réf. 04)
- Internet ou intranet (réf. 05)
- Réseaux locaux industriels (réf. 06)

Pour tous ces postes, Indiquez-nous vos prétentions salariales, votre préférence géographique et votre disponibilité.

Envoyez votre candidature en indiquant la réf. choisie à GROUPE SILICOMP 195 rue Lavoisier - BP 1 - ZIRST - 38330 Montbonnot St Martin.

Informations Groupe SILICOMP http://www.silicomp.com E.mail : bpa@silicomp.com

ORC

PME leader des Technologies d'Edition Informatique

Notre activité :
La conception et la mise en oeuvre de solutions intégrées de production de documents d'origine informatique.

Nos perspectives de croissance sur le métier d'intégrateur de systèmes sont multiples dans un domaine qui allie technicité, savoir-faire et créativité.

Nous sommes l'un des premiers fournisseurs français de matériels de façonnage de documents d'origine informatique.
Nous développons un département " Intégration de Systèmes " commercialisant des solutions comprenant : réseaux, informatique d'édition forts volumes, imprimantes de production et systèmes de façonnage. Nous recherchons un Chef de Projet et un Ingénieur Technico-Commercial.

Chef de Projet

Collaborateur privilégié du Directeur Intégration de Systèmes, vous prendrez la responsabilité de la mise en oeuvre de plusieurs centres d'édition, en coordonnant toutes les opérations et contribuerez aussi à l'élaboration des offres commerciales.

A 28/32 ans, vous avez une formation d'ingénieur complétée d'une expérience de 3 à 5 ans de conseil en systèmes d'information, si possible au sein d'un cabinet.

D'esprit entrepreneur, vous souhaitez participer au développement d'une activité en forte croissance.

Ingénieur Technico-Commercial

Rattaché au Directeur Intégration de Systèmes et en liaison avec la Direction des Ventes, vous assurerez la réalisation et le suivi des offres commerciales correspondant à des solutions spécifiques (analyse des besoins, élaboration technique avec le bureau d'études, rédaction de proposition).

A 35/40 ans, de formation ingénieur, vous avez une forte expérience de la fonction technico-commerciale, si possible acquise au sein d'un constructeur informatique.

Homme d'écoute et de dialogue, vous saurez concrétiser les nombreuses affaires identifiées par nos ingénieurs commerciaux.

Pour ces postes basés en proche banlieue Est de Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence CL17CP (Chef de Projet) ou CL18ITC (Ingénieur Technico-Commercial) à EUROMESSAGES 78 bd de la République - 92514 Boulogne Cedex, qui fera suivre.

ORC



RESPONSABLE INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE

Perenco, société pétrolière à capitaux français poursuit sa très forte progression et recrute pour son service informatique

Vous avez 30-35 ans environ, une solide formation informatique (École d'Ingénieur ou équivalent) et une expérience de plus de 5 ans, si possible dans le secteur pétrolier ou parapétrolier.
Vous serez en charge de l'informatique scientifique dans la mise en œuvre et la maintenance des systèmes.
Vous accompagnerez les utilisateurs dans l'exploitation quotidienne de l'informatique.
Une connaissance approfondie des systèmes d'exploitation AIX (3.2.5 et 4.2), Solaris (1 et 2), est indispensable pour la réussite de votre mission.
Une expérience de Windows NT, Internet, Messagerie d'entreprise et du matériel correspondant serait un avantage *supplémentaire*.
Vous utiliserez l'anglais au quotidien et vous ferez preuve d'une grande disponibilité.

Merci de nous adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. AIP à
PERENCO - Direction du Personnel - 21, av. Victor-Hugo - 75116 PARIS

PERENCO

SETICS - Société de Conseil en Télécommunication et Téléinformatique

recherche : **INGENIEURS**

- Formation grande école ou équivalent
- Maîtrise des techniques réseaux de télécommunications
- Actuellement Chef de Projet • 3 ans d'expérience et plus
- Capacité rédactionnelle (analyse, formalisation) • Approche Système
- Compétences en management de projet • Qualité de contact et d'organisation.

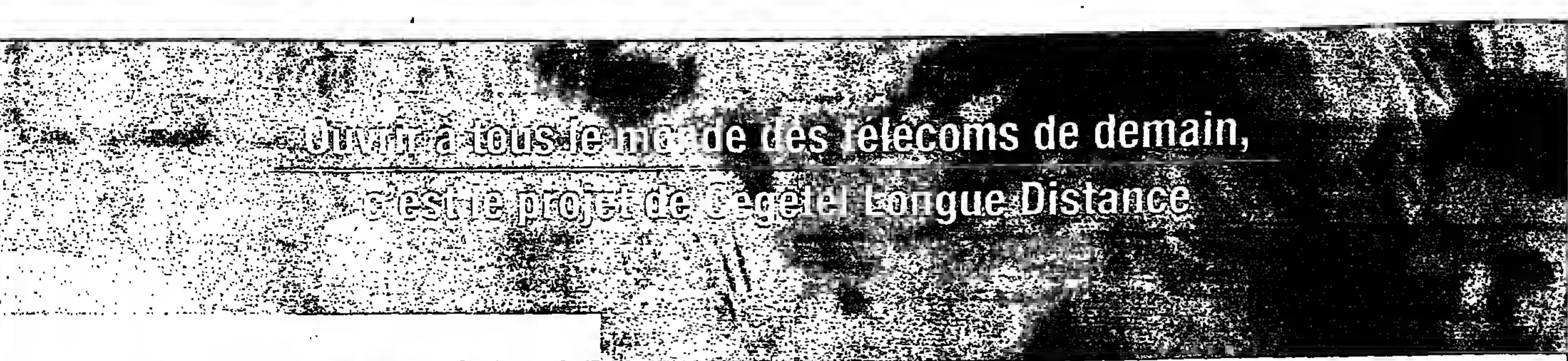
Capable d'assumer :
- Travaux d'analyse et d'expertise technique
- Responsabilités sur de grands projets

Envoyer Curriculum Vitae : SETICS - 194, rue de Tolbiac - 75013 PARIS

Informatique
Réseaux Télécommunications

هكذا من الأصل

Informatique - Réseaux Télécommunications



CEGETEL, le pôle télécommunications du Groupe Générale des Eaux, a choisi d'être un opérateur global sur l'ensemble du territoire français. Ses références sur les créneaux actuellement ouverts à la concurrence : SFR dans la téléphonie mobile, Tam Tam dans les pagers... parlent déjà haut et fort. Le 1er janvier 1998, c'est sur la téléphonie fixe que CEGETEL prendra une autre dimension. Pour être à l'heure à ce rendez-vous, CEGETEL LONGUE DISTANCE constitue dès aujourd'hui ses propres équipes.

Direction Technique

Notre Direction Technique est responsable des choix techniques fondamentaux, de la détermination du réseau à déployer et de sa qualité. Elle constitue ses équipes de transmission.

Ingénieurs validation - réf. FR/01/06

Vous mettez en place la méthodologie de recette et validez les réceptions d'équipements de transmission.
Ingénieur télécom, vous avez une expérience confirmée dans une fonction similaire acquise chez un constructeur télécom et/ou en laboratoire d'homologation.

Ingénieurs support exploitation - réf. FR/01/08

Pour le réseau de transmission, vous élaborez la méthodologie d'exploitation/maintenance, vous suivez sa mise en œuvre en étroite collaboration avec les services concernés et vous assurez également le suivi de la qualité du réseau.
Ingénieur télécom, vous avez une expérience confirmée en exploitation dans le secteur des télécoms.

Direction du Déploiement

Notre Direction du Déploiement bâtit le Réseau Fixe National. Elle est en charge de l'ingénierie et du déploiement du réseau de transmission SDH (fibres optiques, faisceaux hertziens). Elle constitue ses équipes.

Ingénieurs équipement FH/synchronisation - réf. AP/01/06

Vous êtes responsable des équipements FH depuis leur intégration jusqu'à leur mise en exploitation dans le réseau de transmission.
Ingénieur télécom, vous avez une expérience confirmée en conception de produits (FH numérique synchrone).

Ingénieurs équipement synchronisation/multiplexage (SDH) - réf. AP/01/07

Vous êtes responsable des équipements SDH depuis leur intégration jusqu'à leur mise en exploitation dans le réseau de transmission.
Ingénieur télécom, vous avez une expérience confirmée en conception de produits (SDH) et une bonne connaissance en multiplexage.

Le monde des télécoms de demain vous passionne et vous voulez partager notre projet, adressez-nous dès aujourd'hui votre dossier de candidature sous référence choisie à **CEGETEL LONGUE DISTANCE,** Direction des Ressources Humaines, Tour Esplanade, 1 place Carpeaux, 92916 Paris-La Défense Cedex.

CEGETEL

MEDIA SYSTEM - Photogram-Stone

I N G É N I E U R S   G S M

En conjuguant [illegible] de Nortel (Northern Telecom) et de Matra Communication, NORTEL MATRA CELLULAR [illegible] comme l'un des leaders mondiaux [illegible] systèmes de [illegible] Globales et novatrices, ses [illegible] de l'ingénierie des réseaux [illegible] complète [illegible] mondial implantés en [illegible] gère les activités développées [illegible]

Building the networks



for a mobile generation

IMPLEMENTATION MANAGER

Rattaché à un Directeur de Projet, vous assurez sur site la coordination de l'ensemble des activités de déploiement d'un réseau GSM (installation, mise en service, vérification système et radio). Vous êtes pour cela en contact direct avec le client, les équipes techniques Nortel et les sous-traitants. Responsable de l'avancement des travaux, vous apportez si besoin des modifications à la stratégie de déploiement définie et veillez au respect [illegible]. Doté d'une expérience significative (environ 5 ans) [illegible] votre connaissance du système GSM de réelles aptitudes au management d'équipe et à l'organisation des tâches. Vous êtes mobile et disponible pour des déplacements de plusieurs mois à l'export. Anglais courant indispensable. Réf. IPO/M02

INGÉNIEUR INSTALLATION/MISE EN SERVICE BSS

Responsable de la mise en service initiale du réseau BSS dans la phase de déploiement, vous assurez les différentes étapes préalables depuis la préparation de la documentation et des outils de test jusqu'au transfert des connaissances aux équipes locales ou aux sous-traitants. Interface de nos clients, vous faites preuve d'un bon sens relationnel et de réelles qualités d'adaptation.
De formation Ingénieur Télécom, vous possédez 1 à 3 ans d'expérience en intégration GSM. Autonome, vous êtes disponible pour des missions de 3 à 6 mois sur site. Anglais courant indispensable. Réf. IC/M02

INGÉNIEUR AVANT-VENTE/APPELS D'OFFRES

Rattaché au Département Business Development et dans un contexte résolument international, vous nouez des relations techniques avec les opérateurs de réseaux cellulaires afin de cerner leurs besoins. Chargé de répondre aux appels d'offre, tant du point de vue technique, que financier et commercial, vous défendez et argumentez les solutions proposées.
Fort d'une expérience de 2/3 ans dans le secteur des télécoms, vous avez de solides connaissances des réseaux publics et privés et des télécommunications mobiles. Organisé et doté d'un esprit d'analyse, vous savez prendre le bon leadership sur un projet. Vous connaissez Excel, Word et PowerPoint. Bilingue anglais. Réf. IVA/M02

INGÉNIEUR MARKETING PRODUIT GSM

Vous êtes chargé de définir la stratégie d'évolution des produits pour les réseaux GSM. Dans ce contexte et avec pour finalité principale la satisfaction de nos clients, vous travaillez en étroite relation avec les équipes R&D et les autres groupes impliqués (Ingénierie, Production, Vente ...). Vous assurez par la suite un support efficace lors des présentations clients. Conscient de l'impact des décisions en termes de profitabilité, risques etc, vous coordonnez leur mise en œuvre par les équipes de développement.
Ingénieur télécom, vous possédez au moins 3 ans d'expérience en téléphonie mobile (conception, gestion, déploiement de réseau). Vous savez mener un projet avec efficacité. Bilingue anglais. Réf. MP/M02

INGÉNIEUR INTÉGRATION BSS

Vous assurez la Validation Système des infrastructures radio GSM pour qualifier le fonctionnement opérationnel des produits en laboratoire et auprès des clients opérateurs. A partir d'un plan d'intégration et des spécifications techniques du produit, vous rédigez les spécifications de validation des fonctionnalités et des équipements, et définissez les outils et procédures de tests à mettre en œuvre. Vous participez enfin aux recettes avec les Opérateurs en apportant votre expertise lors de la présentation des dossiers de qualification et votre assistance lors des essais chez les clients.
Ingénieur Télécom, vous avez environ 3 ans d'expérience en développement et intégration logiciel/matériel dans un environnement de grands projets de télécommunication, la maîtrise des protocoles GSM, des équipements radio et la connaissance d'UNIX. L'anglais est indispensable. Réf. ISSR/M02

Pour nous rejoindre et prendre part à notre succès, merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions), en précisant la référence du poste choisi, à Nortel Matra Cellular, DRH, Armelle Commelin, 1 place des Frères Montgolfier, 78042 Guyancourt Cedex.

NORTEL MATRA CELLULAR

MEDIAPA



La radiomessagerie : un raccourci entre les hommes

KOBBY est un service de radiomessagerie développé et commercialisé par INFOMOBILE une société du Groupe BOUYGUES.

Nous recherchons un :

Ingénieur support technique

Rattaché à la Direction Technique, vous êtes le support technique indispensable de nos forces de vente auprès de clients et entreprises grands comptes pour lesquels vous saurez trouver une solution adaptée. Vous intervenez en avant-vente et maîtrisez les présentations techniques en clientèle.
L'intérêt que vous portez aux domaines des télécoms, vous amène à suivre de près les évolutions des outils de communication (protocoles, messageries, modems).
A 28/35 ans environ, vous avez une formation supérieure d'ingénieur informatique avec spécialisation en télécommunications ou radios. Vous complétez une expérience de 2 à 5 ans dans le domaine informatique (moyens et grands systèmes) par une réelle maîtrise de la gestion de projets et de support technique en clientèle. Organisé, d'un bon relationnel, vous savez faire preuve d'initiative et appréciez de travailler en étroite collaboration avec des commerciaux.
De fréquents déplacements de courte durée sont à prévoir.

Pour ce poste basé à Saint-Quentin en Yvelines (78), merci d'adresser votre dossier de candidature, en précisant sur l'enveloppe la réf. 649, à : COMMUNIQUÉ, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

INFOMOBILE GROUPE BOUYGUES

Directeur GIE Télécom

PRÉVENTEL. Ce GIE a été créé par les Sociétés de Commercialisation de Service en téléphonie mobile (ASCS), les opérateurs GSM France : Télécom mobiles et SFR ; il a pour objet la création et la gestion d'un fichier commun destiné à la prévention des impayés. Sous l'autorité du Président et du conseil d'administration, le directeur du GIE assure le fonctionnement et le développement du GIE, la coordination entre les membres, la sélection et le contrôle de l'infogérant, la définition et la gestion du budget. Ce poste convient à une personne expérimentée dans la gestion de fichiers et connaissant l'environnement TELECOM. Il doit être un interlocuteur compétent dans les problèmes touchant à l'informatique, au droit des sociétés, à la gestion, avoir des qualités relationnelles pour dialoguer avec les membres du GIE. La pratique de l'anglais est nécessaire. Ce poste est basé en région parisienne.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous demandons d'adresser votre candidature s/ réf. 1903 97 M mentionnée sur l'enveloppe à notre Conseil, Chantal Baudron s.a., 61, boulevard Haussmann, 75008 Paris.



Chantal Baudron. s.a.

Membre de Syntec

هكذا من الاصل

Ingénieurs Commerciaux

INGENIEURS D'AFFAIRES JUNIOR

Le Groupe LEFEBVRE CONSULTANTS rassemble des entités spécialisées dans le Conseil et dans l'Edition de logiciels. La société CIRCEA, créée en 1982, est l'une des entités de ce Groupe.

Editeur et intégrateur de solutions informatiques exclusivement dédiées aux sociétés d'assurance, CIRCEA s'appuie sur un concept architectural de type Classique ou Client / Serveur. CIRCEA intervient dans un marché largement ouvert à l'international.

CIRCEA connaît un développement très rapide et souhaite renforcer son équipe commerciale et marketing en intégrant deux Ingénieurs d'Affaires junior. Ils seront diplômés de grandes écoles (scientifiques ou économiques) et posséderont un très bon niveau d'anglais. Ils auront une première expérience dans le métier de l'assurance ou de l'édition de logiciels.

GROUPE LEFEBVRE CONSULTANTS



CIRCEA

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite, C.V. et photo) à :

CIRCEA - Arnaud ROBIN - 3 rue Bellini - 92806 PUTEAUX Cedex

Une création de poste, quoi de plus motivant ?

Société informatique, filiale d'un grand groupe international, nous développons notre structure et recherchons pour notre département Banque et Finance :

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Gestion de portefeuilles d'actifs

De formation école d'ingénieurs, vous avez une expérience similaire d'au minimum 5 ans dans une société spécialisée en gestion de portefeuilles.
Chargé de l'avant-vente et de la conception des supports associés, vous serez également force de proposition avec nos commerciaux et l'équipe R & D.,
Le goût du travail en équipe, l'esprit d'initiative et commercial seront des atouts majeurs pour réussir votre mission.

Ce poste évolutif vers des fonctions de manager de projets ou d'ingénieur commercial, est basé en région parisienne, mais vous travaillerez également sur le Luxembourg et la Suisse.

La dimension internationale de notre groupe, implique une parfaite maîtrise de l'anglais.

Si vous souhaitez participer à notre développement et le partager, adressez votre dossier de candidature (CV et photo) sous référence 5032 à : Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui transmettra.

Carrières Internationales

ORTEMS

ORTEMS est un éditeur de logiciel de création récente, spécialisé dans l'optimisation et la synchronisation de production. La société dispose d'un savoir-faire reconnu et compte, parmi ses clients, des références de premier plan en Europe. La présence d'actionnaires financiers puissants et prestigieux (capital-risque) lui permet d'entreprendre un très ambitieux plan de développement. Dans ce cadre nous recherchons son :

VP Sales & Marketing

(Directeur Commercial et Marketing Europe)

Package attractif + Stock Options Plan — **Lyon**

LE POSTE
- Rattaché au PDG, vous :
  - créez votre poste et dirigez les équipes commerciale et d'avant-vente (10 personnes), dédiées aux ventes directes et indirectes.
  - réalisez les objectifs de croissance et de rentabilité en privilégiant les opérations de partenariat avec d'autres éditeurs ou des intégrateurs,
  - développez les ventes export par la mise en place d'un réseau de partenaires distributeurs.

PROFIL RECHERCHÉ
- 35/40 ans, très bonne formation supérieure.
- Expérience réussie et prouvée de la direction d'équipes de vente dans le logiciel, si possible pour des applications telles que ERP, MRP, MES, GPAO, etc....
- Bonne compréhension de la technologie et du secteur industriel.
- Incontestable expérience internationale, acquise idéalement chez un éditeur américain.
- Dynamique et entreprenant, vous avez l'esprit «start-up».
- Anglais absolument impératif, allemand souhaitable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rém. actuelle en précisant sur lettre et enveloppe la réf. 60902B/LM à N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.
E mail : 106413,3050@compuserve.com



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City - Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid

LBW

Ingénieurs,
Motorola vous offre des opportunités à l'international.
Normal !

Rendez-vous en rubrique Secteurs de pointe.



MOTOROLA
Tout ce que vous n'avez jamais imaginé™

MEDIA SYSTEM

Le Monde Economie le lundi *
Le Monde Emploi le mardi **
et la rubrique
Le Monde des Initiatives Locales le vendredi ***

Trois rendez-vous à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi
*** daté samedi

Formation Professionnelle

TRAVAILLER AUTREMENT

Serre Chevalier du 20 au 22 mars 1997
Second Festival Européen du Télétravail et des Télé-activités

parrainé par l'Union Européenne
en présence effective de Monsieur Jean FAURE,
premier Vice-Président du Sénat et Président de Vercors Connect
et de Monsieur François FILLON
Ministre de La Poste, des Télécommunications et de l'Espace.

Trois jours de conférences, de tables rondes et de télé-animations, où professionnels et scientifiques de onze Nationalités différentes échangeront leurs retours d'expériences et confronteront l'offre et la demande solvable, en particulier des PME/PMI, en matière de télétravail, de télé-enseignement et de télé-services.

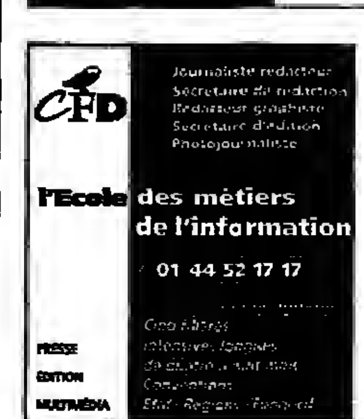
Toute l'Info : Tel : 04 42 24 58 70 - Fax : 04 42 24 37 99
sur le Web : http://www.systemia.fr

Avec le soutien de :
Transpac, Eurolog, Sema Group Telecom, Team Ware, Cegetel SFR, Ilineris, AFTEL, Alpes Networks, EGT, France Câble et Radio

Les demandeurs d'emploi doivent désormais établir leur plan de formation avant la fin du 6ème mois de chômage (article 6 du Protocole d'accord UNEDIC du 19/12/96)

CADRES
LE BILAN DE COMPETENCES
vous aide pour élaborer votre **Plan de Formation.**

L'INREP
spécialiste des bilans, présente approche pédagogique et modalités d'accès
Téléphoner pour participer à une réunion
01 45 78 34 15
21 Bd de Grenelle - 75015 Paris



Chaque semaine, retrouvez la rubrique "FORMATION PROFESSIONNELLE"
Pour vos annonces contactez Michèle FERNANDEZ au ☎ 01.44.43.76.17 (Fax : 01.44.43.77.32)

صكذا من الإحل



